Ex Legato Dni. Equitis Antonii
Francisci de Marmi



RELATION HISTORIQUE DE L'ETHIOPIE OCCIDENTALE:

Contenant la Description des Royaumes de CONGO, ANGOLLE, & MATAMBA, traduite de l'Italien du P. Cavazzi, & augmentée de plusieurs Relations Portugaises des meilleurs Auteurs, avec des Notes, des Cartes Géographiques, & un grand nombre de Figures en Taille-douce.

Par le R. P. J. B. LABAT *de l'Ordre des Freres Prêcheurs.*

TOME II.



A PARIS,

Chez CHARLES-JEAN-BAPTISTE DELESPINE le Fils, Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë des Noyers, à la Victoire.

M. DCC. XXXII.

AVEC PRIVILEGE ET APPROBATION.


8
26
27



RELATION HISTORIQUE DE L'ETHIOPIE OCCIDENTALE.

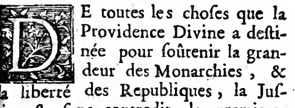
SECONDE PARTIE.

Contenant la suite de la description générale des Royaumes de CONGO, d'ANGOLLE, & de MATAMBA.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

De la Discipline Militaire des Negres, & de leur maniere de combattre.



DE toutes les choses que la Providence Divine a destinée pour soûtenir la grandeur des Monarchies, & la liberté des Republiques, la Justice est, sans contredit, la premiere,

C'eſt elle qui doit, non ſeulement rendre à un chacun ce qui lui appartient; mais qui eſt encore obligée de défendre avec courage & intrepidité le bien commun. Dans ces occaſions, elle doit être ſoûtenuë des ſujets qui compoſent l'état, qui ſont comme les membres de ſon corps; qui dans un beſoin oubliant leur propre foibleſſe, & leur timidité naturelle, deviennent hardis comme des Lions; expoſant genereuſement leur vie pour la conſervation de leur commerce.

La prudence n'eſt pas moins neceſſaire que la Juſtice pour la conſervation des Etats. C'eſt elle, qui, pour n'être pas ſurpriſe par les ennemis, a ſoin de ſe tenir toûjours en état de leur faire tête,& de ſe pourvoir d'armes & de munitions, pour s'en ſervir dans le beſoin; & ſur tout inſtruiſant les ſoldats dans leurs exercices militaires.

Nous parlerons des Giagues, dans un autre endroit: ce ſont plûtôt des voleurs barbares, que des guerriers.

Il faut parler ici des Congois en general; en comprenant ſous leur nom les Angolois, qui ſont à peu près, le même peuple.

Leur pratique la plus ordinaire pour diſcipliner leurs troupes, eſt

d'en faire de frequentes revûës : mais comme ils ont peu d'industrie pour le maniement des armes offensives ; leurs soins se reduisent à imprimer la bravoure & la valeur dans les cœurs de ceux qui doivent combattre. Ils sont nûs, & mal armez: cela oblige leurs chefs, de s'attacher à leur bien apprendre la maniere de se couvrir adroitement de leurs boucliers, en se ploïant de façon qu'ils ne soient point, ou du moins, très-peu exposés aux coups de leurs ennemis, Ces armes défensives ne sont pas souvent fort utiles, dans une bataille, lorsque les soldats échaufés de part & d'autre en viennent aux mains. C'est à la verité avec une ardeur qui tient de la fureur ; mais qui étant mal reglée, fait que les corps étant une fois rompus, il n'arrive presque jamais qu'ils se rallient. L'art des ralliemens leur est inconnu ; ils combattent, tant que les premiers corps ne sont pas rompus ; dès qu'ils le sont, la déroute est generale : ils jettent leurs armes, & fuyent tant qu'ils peuvent.

Ils ont des jours marqués pour ces revûës, qui sont toûjours accompagnées d'exercices : ils n'y manquent jamais.

Ils appellent ces revûës *Nsangamenti*, ou *Nsangare*.

Ceux qui ſont Chrétiens, ou qui paroiſſent l'être, font leur principale revûë, le jour de S. Jacques Apôtre. Ce jour eſt celebre chez les Congois, & attire une quantité prodigieuſe de peuple à S. Salvador, capitale du Roïaume; où l'on honore, d'une maniere toute particuliere, l'apparition de la Sainte Vierge & de S. Jacques, au Roi de Congo, le premier de tous ces Princes qui reçût le baptême; comme nous le dirons ci-après.

Les peuples y accourent encore, pour recevoir la benediction de leur ſouverain, qu'ils eſtiment infiniment.

C'eſt dans ce jour ſolemnel, que tous les vaſſaux apportent les tributs qu'ils doivent au Roi, & qu'ils lui renouvellent leurs hommages, de maniere que c'eſt alors que la Cour eſt la plus nombreuſe & la plus floriſſante.

Mon Auteur nous avertit, qu'il ne raportera pas en détail tout ce qu'il a obſervé dans cette ceremonie & dans pluſieurs autres revûës où il s'eſt trouvé de peur d'ennuyer les lecteurs.

Il dit que tous ceux qui ſont obligés de s'y trouver, y viennent armés; tous de maniere ſi differente & ſi bizarre, que cela donne de l'étonnement à ceux qui n'y ſont pas accoûtumés.

Les uns ont des arcs & des fleches, des épées , de grands couteaux, des cimeteres. Il est vrai que toutes ces épées & ces cimeteres ne sont pas de fer & d'acier ; quelques-uns ne sont que de bois ; mais d'un bois pesant & coupant.

D'autres n'ont point du tout d'armes offensives : ils sont tout nûs , & couverts seulement de leurs larges boucliers.

D'autres sont couverts jusqu'aux genoux de peaux de bêtes féroces.

Quelques-uns ont le corps peint de diverses couleurs , avec des figures de serpens , & d'autres monstres. En un mot chacun s'arme & se pare à sa fantaisie ; comme si on étoit sur le point de donner une bataille.

C'est en cette occasion, que le Roi paroît dans tout l'éclat de sa majesté. Son habillement est très riche ; il a sur lui toutes les pierreries de son trésor. Il tient son bouclier d'une main, & sa lance de l'autre. Il est environné de ses Gouverneurs, Officiers & Ministres. Ses gardes sont autour de lui, avec ses esclaves, ou gens de service; ses trompettes, ses joüeurs d'instrumens : en un mot toute sa Cour, qui occupe un très-grand terrain. On voit

à ses côtés quelques douzaines de jeunes filles des plus belles, qui sont occupées à l'éventer, & à éloigner de lui la poussiere épaisse, que cette multitude de peuples ne manque pas de faire élever.

Les Princes du Sang Royal sont d'un côté, & les Capitaines de l'autre. Les uns & les autres sont magnifiquement habillés, & armés de leurs plus belles armes. Ils les manient comme s'ils étoient réellement dans une action; afin de faire voir au Roi leur adresse, & d'imiter, autant qu'ils le peuvent, ce qu'ils voyent faire à leur souverain; pendant que les troupes remplissent l'air de cris de joïe, & de souhaits qu'ils font pour sa vie, sa grandeur, & sa prosperité. On les entend repeter sans cesse ces paroles: *Qui est-ce qui pourra jamais trouver un souverain comme le nôtre? Où trouvera-t-on quelqu'un, qui ose mesurer ses forces, avec les armées formidables de notre Roi? Qu'il vive à toûjours! Qu'il soit plus élevé que le soleil & les étoiles! Que ses ennemis soient exterminés! Qu'ils soient confondûs!* Et autres semblables acclamations. Le son des instrumens se joint aux voix des troupes; personne ne s'épargne en cette occasion, c'est à qui criera le plus fort: de for-

te qu'on n'entendroit pas le tonnerre.

Toute l'armée partagée en plusieurs corps, donne une espece de bataille à sa mode. Le Roi passe à la tête de tous les bataillons, selon qu'il en est content, ou peu satisfait; il loüe les uns, blâme les autres; casse les Officiers, dont les troupes ne sont pas bien disciplinées. Il en éleve d'autres, à des postes plus honorables. Il distribuë des récompenses; il exhorte tout le monde à bien faire son devoir, quand l'occasion s'en presentera.

Il est certain que ces differens habillemens, ces ornemens de plûmes, ces peintures variées, ces armes de differentes especes, & cette multitude de gens, forme un spectacle qui a de la beauté, de la singularité, de la grandeur. Il y a dans ces troupes, des Mousquetaires, qui font des décharges continuelles. Les Portugais ont enseigné aux Negres, à se servir des armes à feu; ils y réüssissent à merveille: & peut-être que leurs maîtres s'en repentiront un jour.

Ce qui gâte cette fête, c'est que les Drapeaux ne sont que de méchans morceaux de toiles sales & déchirées, attachées à des perches ou à de gros roseaux; que la plûpart des armes sont

roüillées & mal entretenuës, & celles qui sont de bois, mal faites & mal entretenuës, mal peintes; & que dans ce grand nombre de soldats, on y remarque trop d'invalides: les uns n'ayant qu'un bras; les autres qu'une jambe; d'autres n'en ayant point du tout, & ayant été apportés sur les épaules de leurs compagnons: de sorte que si ce spectacle paroît quelque chose en le regardant en gros, il ne paroît presque plus rien, quand on vient à l'examiner en détail.

Ce qu'il y a encore de desagréable, c'est de voir qu'au lieu d'armes, chacun y fait parade des outils de son métier. Les Cuisiniers, par exemple, sont chargés de fourchettes & de grils de fer, de cuilliéres de bois, de plats & de marmittes de terre; les Taillandiers, ont des marteaux & des tenailles, les Potiers, ont des pots & d'autres vases. Les servantes destinées aux offices secrets, portent les vases qui servent à leurs maîtresses; & ainsi des autres.

Quoique la bataille que ces troupes se livrent, ne soit qu'un jeu & qu'un simple exercice; ils ne laissent pas de s'y comporter, comme s'ils avoient réellement affaire à des ennemis. Et

comme l'action se passe en la présence du Roi, où chacun a interêt de faire paroître sa force, sa vigueur, & son adresse; il y en a qui prennent cette occasion, pour venger leurs querelles particulieres, & se défaire de leurs ennemis.

On y remarque le peu d'attention que ces soldats ont de ne pas s'écarter de leurs drapeaux, & de conserver les postes où ils ont été placés. Ils s'en mettent fort peu en peine, non plus que d'en voir un bon nombre qui reste sur le carreau.

Les Princes ont deux raisons, pour faire ces revûës & ces exercices. La premiere les regarde personnellement: ils veulent s'assurer de la valeur & de la bonne disposition de leurs troupes, pour s'en prévaloir quand ils le jugeront à propos. La seconde regarde les soldats; qui esperent que cette revûë sera suivie d'un grand repas, que le Prince a coûtume de leur donner.

C'est en ces occasions, que le Roi doit faire éclater sa generosité & sa liberalité; s'il veut que ses sujets ne lui épargnent pas les loüanges, il ne doit pas leur épargner le vin & les viandes; ils le loüent à proportion qu'il leur don-

ne à manger. Le repas se fait dans la même place, couverte d'une épaisse poussiere; il est suivi de danses, de chansons, du cliquetis des armes, du son des instrumens: ce qui dure toute la nuit. Il y auroit du plaisir à se trouver à ces fêtes, si la poussiere n'empêchoit pas de les voir.

Les Negres Chrétiens ne déclarent la guerre à leurs voisins, que pour des sujets justes & legitimes: mais les Giagues Idolâtres n'y cherchent pas tant de façons; leurs motifs ne peuvent être ni plus injustes, ni plus barbares, ni plus mal fondés. Souvent ils n'ont d'autre prétexte, que d'enlever des Esclaves pour les vendre, ou pour les sacrifier à leurs Idoles, en manger la chair, & en boire le sang. Ils sont si brutaux & si ennemis d'eux-mêmes que ceux qui leur tombent entre les mains, fussent-ils tout couverts d'ulceres & de pustules, ils sont sacrifiés comme des viandes saines & délicieuses! Ils leur ouvrent les veines, boivent à longs-traits leur sang corrompû, dévorent leur chair pourrie, toute crûë ou un peu cuite avec une voracité, qui tient plus des bêtes les plus feroces, que de l'homme le plus cruel.

Si le Seigneur d'une Province se

met en campagne, pour faire une irruption dans le païs de ses ennemis ; tous ceux de ses sujets, qui ne sont pas retenus par leur trop grand âge, ou par de fortes maladies, sont obligés de marcher avec lui.

Mais si le Roi va en personne à la guerre : alors tous ses vassaux, ses feudataires, les gouverneurs de ses Provinces, avec tous les peuples de leur gouvernement ; en un mot tous les sujets de la Couronne, sont obligés de s'y trouver. On peut penser quelle nombreuse armée ce Prince met sur pied. Quelquefois il fixe le nombre d'hommes qu'il veut avoir, & détermine ce que chaque gouverneur en levera. Ses ordres sont executés à toute rigueur : on ne reçoit point d'excuses ; il faut que ceux qui sont nommés, marchent en personne: quelque raison qu'ils puissent avoir, on ne reçoit personne en leur place.

Les munitions de bouche qu'ils portent avec eux, sont en si petite quantité, qu'on peut dire, que cette multitude d'hommes toûjours affamée, va à la guerre sans provisions. Nous avons déja dit, que leur maniere de se pourvoir de vivres quand ils sont en voyage, est d'en prendre de haute lutte,

dans tous les lieux de leur passage. C'est bien pis, quand ils sont en corps d'armée : ils saccagent les villages & la campagne ; ils dépoüillent les habitans aussi inhumainement que les ennemis pourroient faire : ils ne pardonnent à quoi que ce soit, les grains, les racines, les legumes, tout est emporté. C'est dans ces occasions, qu'ils mettent par terre une infinité de bêtes sauvages : tout leur est bon, jusqu'aux serpens, aux sauterelles, aux fourmis même. On connoît aisement la route d'une armée, par la désolation qu'elle a causée à plusieurs lieuës aux environs. Et comme après la bataille, ils ne trouvent plus rien dans les endroits où ils ont passés ; ils sont contraints de prendre differentes routes pour le retour, & de manger chemin faisant les prisonniers, quand ils en ont faits.

Il semble que la providence se serve de ce moyen, pour les châtier de leurs crimes, ou pour diminuer leur nombre ; qui sans ces saignées, deviendroit trop grand, pour que la terre fut en état de leur fournir de quoi subsister. On ne peut croire combien il en meurt de faim, avant d'être arrivé dans le païs ennemi : combien il en reste sur les chemins ; combien il s'en

trouve qui se cachent dans les forêts, ou que la faim & la lassitude, oblige de s'y abandonner à la merci des bêtes, dont ils deviennent la proïe. De maniere que quand la campagne est finie, il se trouve, que, sans avoir vû l'ennemi, le Prince a perdu les deux tiers de ses gens : il s'en soucie peu, & les Capitaines encore moins ; les recrûës ne leur coûtent rien. Ils meurent ainsi malheureusement, par centaines. Ceux qui tombent malades, sont absolument abandonnés : toute la grace qu'ils peuvent attendre de leurs chefs ou de leurs compatriotes, c'est de leur couper la tête, afin qu'ils ne languissent point, & qu'ils ne tombent pas vivans entre les mains des ennemis. Ces barbares croyent faire en cela un acte de charité envers ces malheureux.

Ils ont un secret particulier, pour empoisonner leurs armes, soit fléches, soit lances, ou autres. Il faut mourir, sitôt qu'on en est blessé à sang ; à moins qu'on ne soit pourvû des excellens contrepoisons que le païs produit ; mais il faut que le blessé les prenne avant d'avoir bû, ou rendu quelque excrément. Sans cette précaution, le remede est inutile.

Leurs armes sont empoisonnées.

Leurs guerres se résolvent sans beau-

coup de conſeils. Les motifs, comme nous avons dit, ſont pour l'ordinaire, très-frivols. On s'y prépare avec une diligence extrême, & on les termine auſſi promptement. Dès que la volonté du Roi ou des Princes eſt déclarée; ceux qui étant les plus proches de la Cour, en ont reçû le premier avis, le font ſçavoir aux plus éloignés. Du matin au ſoir, les troupes ſont aſſemblées. Comme ils n'ont ni bagages, ni munitions à porter, tous ſe rendent en diligence au quartier d'aſſemblée qui leur a été marqué. De-là, ſans attendre de nouveaux ordres ils marchent droit à l'ennemi. Sitôt qu'ils l'apperçoivent ils donnent le ſignal du combat, par le bruit de leurs inſtrumens, & par des hurlemens dont ils rempliſſent l'air : la mêlée commence auſſi-tôt. Ce ſeroit en vain, que les chefs voudroient retenir leur premiere ardeur, afin de s'aſſûrer des avantages que le terrain leur pourroit preſenter, ils n'écoutent perſonne : leur genie féroce les entraîne au combat; afin d'en voir plûtôt la déciſion, ou par leur défaite, ou par celle de leurs ennemis.

Il faut pourtant convenir, qu'il y a en cela moins de bravoure veritable, que de férocité, & d'un certain mé-

pris, qu'ils font de leurs vies. Les batailles commencent par une grêle de fléches empoisonnées qu'ils se tirent des deux côtés. Ils les pareroient étant couverts de leurs boucliers, s'ils sçavoient combattre avec ordre & se tenir pressés ; mais comme ils combattent sans ordre & sans discipline, ils s'avancent témerairement par pelottons ; & ceux qui sont derriere voulant avoir part à la victoire & au butin, se pressent d'arriver aux premiers rangs, & marchent souvent sur le ventre de ceux qui sont devant eux. C'est alors que les fléches devenant inutiles, on en vient aux armes blanches ; on combat corps à corps, & le champ de bataille est bien-tôt couvert de morts & de mourans.

Les armées des Negres occupent toûjours un terrain très-considerable : ils choisissent, autant qu'ils peuvent, des plaines, ou du moins, des lieux qui ne soient point embarassés d'arbres. Cette précaution est bonne : à voir deux armées nombreuses en présence l'une de l'autre, dans une grande plaine, on pourroit croire, que le combat qu'elles se vont livrer, sera dans toutes les regles : on se tromperoit pourtant, en formant un tel jugement.

Les Negres n'ont ni ordre, ni obéïssance à leurs chefs; & les chefs n'ont ni assez d'autorité, ni assez de prudence, pour les conduire. Si par quelque accident, un corps vient à tourner le dos, & à prendre la fuite; tout le reste de l'armée suit son exemple; tout se débande, tout fuit en desordre: ils ne sçavent point l'art de faire une retraite honnête; la peur s'empare de tous les cœurs: il semble qu'elle leur donne des aîles, pour se retirer avec une vitesse extraordinaire. Leurs ennemis profitent de leur désordre: la fuite des uns, augmente le courage des autres; ils poursuivent, tuant & massacrant tout ce qui leur tombe sous les mains. Après une pareille victoire, on ne manque jamais de faire la paix. Elle est concluë aussi aisément, que la guerre a été entreprise; & elle dure autant qu'il faut de tems aux vaincus pour se remettre en campagne, & tenter un nouveau combat.

C'est une regle generale chez ces peuples, de ne faire quartier à personne pendant la mêlée, & de ne point faire de prisonniers, c'est-à-dire, d'ésclaves, dans les termes du païs. La bataille gagnée par la défaite & la fuite d'un parti; on prend tous ceux

qui sont restés sur le champ de bataille, ou aux environs. Ce ne sont pour l'ordinaire, que de jeunes gens, des femmes, & des enfans, que la foiblesse a empêché de s'échaper, ou qui n'ont pû se cacher. Ils appartiennent de droit à ceux qui les prennent, qui les marquent aussi-tôt comme esclaves, & les conduisent aux Ports de mer, ou aux autres endroits où il y a des marchands Européens qui les achetent. C'est-là le meilleur butin que les vainqueurs puissent retirer de leur victoire.

Armes des Negres.

Pour l'ordinaire les Congois & les Giagues, ont pour armes offensives, l'arc & les fléches, les lances, les saguayes, la hache, l'épée, le couteau en forme de bayonette, & le cimeterre. Les Congois se servent du fusil avec adresse. Les Giagues n'en ont pas l'usage : ils conservent avec soin leurs anciennes armes & leur maniere de combattre, qui ont plus de raport à leur naturel barbare ; au lieu que les Congois instruits par les Européens, prennent peu-à-peu leur discipline militaire, combattent avec plus d'ordre, & deviennent, de jour en jour, de bons soldats ; l'experience leur apprennant, que la discipline des Européens, leur fait remporter des victoires plus

assûrées & plus complettes, sur leurs ennemis.

Leurs arcs sont d'un bois très-fort: il est pourtant pliant, pourvû que ceux qui s'en servent ayent le bras bon. Ils sont longs de cinq à six palmes. Leurs extrêmités sont pointuës, afin de recevoir les cordes, & de les retenir. Ils font leurs cordes avec de petites lanieres du cuir d'un animal sauvage, petit, appellé *Sexi*. Ils les treissent, & les arrondissent. Celles qui sont faites des boyaux du même animal, sont beaucoup meilleures; mais les Negres, toûjours affamés, aiment mieux les manger, que de les réserver pour cet usage; il y a d'ailleurs plus de travail à faire des cordes de boyau que de peau. Cette raison est décisive chez ces peuples.

Leurs dards ou dardilles, sont aussi d'un bois fort & pesant, ou bien, de gros roseaux: les plus pesans, sont les meilleurs. Ils y ajoûtent une pointe de fer, toûjours empoisonnée: c'est une arme dangereuse. Si le but où l'on vise, n'est pas de pierre ou de fer, il est assûré qu'il le perce de part en part.

Ils appellent *Nhilli*, ou *Pocchi*, les coûteaux ou bayonnettes dont ils

ſe ſervent. Elles ſont longues d'environ trois palmes ; c'eſt-à-dire de deux pieds ; & toûjours empoiſonnées.

Leurs ſaguayes qu'on pourroit appeller des pertuiſanes, ſont longues de huit à dix palmes. Elles ſont compoſées d'une hampe de bon bois, avec un fer de lance au bout, qui eſt auſſi empoiſonné.

Leurs haches ſont d'un bon fer, ou acier bien trempé. Elles ont la forme d'un demi-cercle, avec un manche de bois. Ils s'en ſervent avec beaucoup de force & d'adreſſe : ils enlevent la tête d'un homme, d'un ſeul coup. Ils portent toutes ces armes ſur leurs épaules où à leur ceinture, pour être moins embaraſſés, & pouvoir marcher plus aiſément. C'eſt ce qui fait qu'il y en a beaucoup, qui ne ſe ſervent ni de ſaguayes, ni de lances.

Ils n'ont point d'autres armes défenſives, que leurs boucliers. Ils ſont ſi grands, que pour peu qu'on ſe courbe, ils couvrent le corps tout entier. Ils ſont pour l'ordinaire, couverts de peaux ſi dures, que le cimetere ne les peut entamer. Du reſte, ils n'ont ni caſques, ni cuiraſſes, ni chemiſes ou cottes de mailles : & de même qu'ils vont nuds dans le commerce ordinaire

de la vie, ils vont aussi nuds à la guerre. Et l'on peut dire, qu'ils sont aussi furieux & peu menagers de leur vie dans ce tems-là, qu'ils sont mols & effeminés dans la paix, & quand ils sont dans leurs maisons.

CHAPITRE II.

Des Procès des Negres ; & de leurs manieres de proceder.

LA maniere expeditive avec laquelle ils terminent, par une guerre de peu d'heures, leurs differends publics, se voit aussi dans celle qu'ils emploïent pour finir les differends des particuliers. Ils ont si peu de Loix, qu'on pourroit dire qu'ils n'en ont point. Cela les exemptes de faire des commentaires, pour éclaircir ou pour embroüiller les textes, comme on ne voit que trop dans les autres païs, qui se croyent plus civilisés. Ces commentaires, ces gloses les fatigueroient. Il leur suffit d'un bon sens naturel, pour entendre les raisons des parties, les peser, entendre les témoins, les confronter ; sans écritures, sans chicanes, sans appels, sans toutes ces formalités ennuyantes, si

ſouvent ſujettes à corruption, le Juge prononce le jugement, ſoit en matiere civile, ſoit en matiere criminelle; & il eſt mis auſſi-tôt en execution. Je me garderai bien de croire, que leurs déciſions ſoient toûjours conformes à la juſtice & à la raiſon; je détruirois ce que j'ai dit ci-devant avec verité. Il n'y a point de païs au monde, ſi ſujet à la corruption, que celui-ci, Quoiqu'il en ſoit, voici leur maniere de rendre juſtice.

Le Juge ayant une baguette à la main, qui eſt la marque de ſon autorité, eſt aſſis ſous un toît groſſierement fabriqué, & deſtiné à lui ſervir de tribunal. On en voit dans toutes les Libattes ou Villages, & aux portes des Sérails des Gouverneurs & des Princes. Quelquefois il eſt à demi couché ſur un tapis au milieu de la place ou ſous un arbre, environné d'un bon nombre de gens, qu'il choiſit entre les plus intelligens & les plus ſages du lieu, qui lui ſervent de conſeillers & d'aſſeſſeurs.

Les parties comparoiſſent quelquefois accompagnées de quelque ami, qui leur ſert d'avocat. Le demandeur s'étant mis à genoux aux pieds du Juge, expoſe le fait dont il s'agit, il deduit ſes raiſons; il mêle dans ſon diſ-

cours, tout ce qui peut flater la vanité du Juge : il louë sa sagesse, son discernement, sa justice ; il n'oublie rien de ce qu'il croit propre à captiver sa bienveillance. Son discours, quoique grossier, ne laisse pas d'être écouté, avec attention, du Juge & de ses assesseurs. Lorsqu'il a achevé, le défendeur prend sa place ; il expose ses raisons, sans oublier de loüer excessivement le Juge. S'il faut entendre des témoins, que les parties ont eu soin d'amener, le Juge les interroge, les confronte aux parties interessées. Si elles veulent repliquer, il le leur permet; mais une fois seulement ; le tems de ces Messieurs est précieux, & d'ailleurs, il faut les croire si éclairés & si au fait des affaires, qu'ils sont accoûtumés à voir les conclusions dans leurs principes. Il leur impose donc silence : après cet ordre, personne n'ose ouvrir la bouche.

Le Juge prend l'avis de ses assesseurs. Après quoi reprenant les points agités, & répetant toutes les raisons des parties, les interrogatoires des témoins, & generalement tout ce qui s'est dit de part & d'autre, afin de faire voir qu'il a tout entendu & tout retenu ; il prononce le jugement. C'est une

une chose merveilleuse, de voir avec quel respect les parties le reçoivent & s'y soûmettent! bien éloignés des mauvaises manieres des Européens; jamais on ne les entend murmurer contre le Juge & ses assesseurs; ils ne songent point à en appeller: les requêtes, les demandes en révision, les prises à partie, & autres tours de chicane, si ordinaires parmi nous, ne sont seulement pas connus par leurs noms chez ces peuples. Tout brutaux & tout impolis qu'ils sont, chacun est content de son sort. Quoiqu'il arrive assez souvent, que la partialité du Juge, & sa corruption soient évidentes, on ne dit mot, on ne se plaint point. Les parties sortent de l'audiance, contentes & amies, comme elles étoient avant leur procès.

Mais si un jour suffit, & souvent bien moins, pour l'instruction d'un procès, & pour sa décision; trois ou quatre ne suffisent pas à celui qui a gagné sa cause, pour en faire les fêtes & les festins, qui sont les suites de sa victoire. Elles lui coûtent souvent dix fois plus qu'il n'a gagné: mais c'est la coûtume; un homme se déshonoreroit, s'il ne témoignoit pas sa joie & son contentement en régalant en ces occasions, ses amis,

ſes voiſins, & ſur tout ſon Juge, le plus magnifiquement qu'il lui eſt poſſible.

Quoique cette maniere ſi prompte de juger les differends, ſans laiſſer les parties ſe conſommer en frais dans des longueurs de procedures ennuyantes, paroiſſe du premier coup d'œil, meriter quelque loüange, il eſt pourtant certain, qu'elle eſt ſujette à de grands inconveniens. Ces jugemens ſont trop précipités. Les Juges avares, comme ſont tous les Negres, ſont ſouvent gagnés par les préſens, ou par l'eſperance certaine d'en recevoir. Souvent les parties n'ont pas le tems neceſſaire pour l'inſtruction du procès, & pour faire venir les témoins abſens qui éclairciroient les doutes. Mais ce qui eſt plus facheux dans la plûpart des Provinces du Royaume de Congo, c'eſt que dès que la Sentence eſt prononcée, on prend le malheureux qui a perdu ſa cauſe, on le foüette cruellement, on le traîne en priſon juſqu'à ce qu'il ait ſatisfait ſa partie : & ſouvent même ſes parens, ſes amis, ſes eſclaves qui l'ont accompagnés à l'audiance ſont expoſés à la même inhumanité.

Maniere tyrannique des gens d'autorité.

Les gens d'autorité en uſent d'une maniere bien plus tyrannique, lorſqu'ils ont quelque differend avec un autre qui

leur eſt inferieur. Ils ſe ſont mis en poſſeſſion d'opprimer les autres, par le poids de leur puiſſance, pour les réduire au point où ils les veulent amener. Sans les obliger à comparoître devant le Juge, ils vont en perſonne, ou ils envoyent des gens, qui les prennent, & leur amenent tout liés; puis ils les font garder chez eux, juſqu'à ce qu'ils les ayent contraints à ſe ſoûmettre à leurs injuſtes prétentions: & cependant, ils s'emparent de leurs biens. Après cela, ils les font comparoître devant le Juge. S'il arrive que leur droit ſoit ſi défectueux, que le Juge n'oſe pas s'empêcher de prononcer en faveur de celui qui a été arrêté & pillé, ceux qui lui ont cauſés ces dommages, ne ſongent ſeulement pas à lui faire la moindre reſtitution; au contraire, ils l'obligent par des menaces, dont il y a lieu de craindre les effets, à les aller remercier de ce qu'ils lui ont fait grace, & qu'ils n'ont pas porté les choſes à l'extrêmité. Peut-on voir une plus grande perfidie, & un abus plus intolerable de l'autorité?

Voici un autre abus, qui n'eſt pas moins criant que le précedent, & qui eſt fort en uſage chez les gens qui ont l'autorité en main. Si eux, ou quel-

qu'un de leurs amis, est créancier d'un particulier qui ne soit pas en état de les payer; & qu'on ne puisse pas le mettre en prison, parce qu'il s'est retiré dans quelque endroit où il s'est mis en sûreté: sans autre forme de procès, & de leur autorité, ils font emprisonner quelqu'un des compatriotes du débiteur fugitif, & le tiennent aux fers comme un ôtage, pour la sûreté de la dette; ils l'y retiennent, dis-je, jusqu'à ce que ses parens ou ses amis satisfassent pour lui, en payant une dette, à laquelle il n'est nullement obligé. Ces violences sont ordinaires; les Princes le sçavent: & jusqu'à present, pas un ne s'est mis en devoir de les empêcher. Ils font encore pis, s'ils voyent que personne ne se présente, pour payer pour le prisonnier, & le délivrer de leurs fers; ils le vendent pour esclave: sauf à lui de se racheter comme il pourra, & de se faire payer par celui, dont il a été contraint de payer les dettes.

Coûtume des Européens.

Les Européens établis dans ce païs, en usent, à peu près de la même maniere. Il est vrai qu'ils ne font pas arrêter ou vendre le débiteur, ils se contentent d'arrêter ses esclaves en vertu de leur crédit; & les gardent, jusqu'à ce

qu'ils ayent reçû leur payement.

Quand les Negres se trouvent créanciers de quelque Européen, & qu'ils sont les plus forts; ils en usent encore plus mal, & s'en prennent à toute la nation, saisissant les esclaves & les marchandises, sans distinction de ceux à qui ces choses appartiennent; comme si tous les Européens étoient solidairement obligés les uns pour les autres. Et comme les raisons ne sont point d'usage dans ces païs barbares; il en faut venir aux armes, & reprendre son bien par la force. Injustice des Negres.

Voici un autre abus commun chez les Negres, quand il s'agit du jeu. Coûtume des Negres pour le jeu.

Supposons qu'un particulier ait perdu trois *Cosi*, (ce qui fait à peu près la valeur de trois Pistoles,) & qu'il ne puisse pas les payer; le gagnant fait arrêter le perdant, & l'oblige à le servir comme esclave. Mais s'il ne l'a pû faire arrêter, & qu'il ne soit pas venu de lui-même se mettre dans les fers, après qu'on lui a prescrit un terme pour payer; alors la coûtume du païs double la dette. Quelque dûre que paroisse cette usure, les Juges l'approuvent, & obligent le débiteur à payer, ou à se livrer en esclavage à son créancier ou à mettre un esclave en sa place.

Coûtume des Negres des Provinces d'Occanga, & de Pumbo.

Le Pere Jerôme, Capucin, qui connoissoit très particulierement les Provinces d'Occanga & de Pumbo, où il y avoit fait la Mission pendant plusieurs années ; nous assûre, que quand il y a des differends considerables entre des particuliers, ils font armer tout autant qu'ils peuvent de leur parens ou de leurs amis, & qu'ils se donnent jour, lieu, & heure, pour vuider leur differend par le sort des armes. Les premiers qui arrivent au rendez-vous tâchent de s'emparer du poste le plus avantageux. Le Juge du lieu ne manque pas de s'y trouver : & comme il est sûr d'être bien payé de ses vacations, il oblige les parties à venir déduire leurs raisons devant lui. Mais les parties qui ont pris la résolution de décider leur differend par les armes, amenent avec eux des enchanteurs, qui empêchent qu'il ne puisse prononcer de Sentence. Le moyen dont ils se servent, n'a pourtant pas la moindre ombre de magie ; puisqu'il ne consiste que dans un bruit épouvantable, qu'ils font à l'envie les uns des autres, par des battemens de mains, & par des hurlemens qu'ils poussent de toute leur force, entremêlés de paroles inarticulées. Ils environnent le Juge ; de sorte

qu'il ne peut être entendu, & qu'il demeure à la fin tout étourdi ; ce qui l'oblige à leur faire ſigne d'éxecuter leur deſſein. Si pendant ce tems, les parties s'accordent à s'en remettre à l'arbitrage de quelqu'un, on poſe les armes de part & d'autre. Mais ſi on ne peut pas convenir d'un arbitre, la mêlée commence auſſi-tôt, avec une fureur, qui en fait demeurer un bon nombre ſur la place. Le parti battu, prend à la fin la fuite ; le vainqueur ne pourſuit point les fuyards, il demeure ſur le champ de bataille ; & eût-il le plus grand tort du monde, il eſt cenſé avoir raiſon, & a gagné le procès.

Mais la haine n'eſt pas éteinte pour cela ; ces peuples ſont vindicatifs à l'excès, ils ne ſçavent ce que veulent dire pardon, réconciliation, oubli d'injures : la moindre choſe les anime, & les porte à ſe battre. Et ſi les Gouverneurs ou les Seigneurs prennent parti dans la querelle, ou que les Bourgades ayent des inimitiez les unes contre les autres ; on voit à tous momens de nouveaux combats, qui ſont d'autant plus ſanglans, que la perte des hommes les anime davantage.

Alors malheur à ceux qui ſe trouvent du parti qui a été vaincu : car ils

deviennent la proye du vainqueur; qui les taille en pieces, ou qui les vend comme esclaves aux Européens, pour huit ou dix bouteilles de vin d'Europe, chacun. Ils ont encore l'inhumanité de boire le prix de ce malheureux en sa présence, & de le charger d'injures. Leur barbarie ne s'arrête pas encore là; les meres & les femmes de ces malheureux, qui voyent vendre à leurs yeux leurs enfans & leurs maris, non-seulement ne peuvent pas en témoigner le moindre déplaisir; mais même, elles sont contraintes d'en témoigner leur joïe par des cris & des battemens de mains, comme si la disgrace qui arrive à leur famille, étoit un acte de la justice la plus équitable. Il faut qu'elles oublient dans ces tristes occasions, toute la tendresse que la nature inspire aux bêtes les plus féroces; sous peine d'avoir leur part dans l'infortune de leurs enfans & de leurs maris.

CHAPITRE III.

Du droit d'hérédité des Negres; & des Esclaves.

CE n'est qu'avec peine, que mon auteur se trouve obligé de parler du droit que les Negres ont d'he-

riter de leurs parens, après avoir raporté leur maniere de vuider leurs differends, & de terminer leurs procès. Chez toutes les nations du monde, dit-il, ce ſont les ſucceſſions & les droits d'hérédité, qui ſont les ſourçes les plus ordinaires des differends & des procès: c'eſt toute autre choſe chez les Congois. Ces droits ſont des zéros; ils ſe réduiſent à rien, & ne laiſſent pas d'être des ſources intariſſables de diviſions, d'inimitiés, de haines implacables, & de querelles, où ſouvent, il ſe répand bien du ſang.

Dans tous les endroits de ces trois Royaumes, qui ſont des réſidences de Gouverneurs, les biens dont les enfans peuvent heriter de leurs parens, ſe réduiſent à ſi peu de choſe, que cela fait pitié. Les fonds de terres labourables, les plants de palmiers, les terrains où ſont ſituées les caſes; en un mot, toutes les choſes dont on peut tirer quelque revenu, dépendent du Domaine deſpotique, premiérement du Roi, & enſuite des Princes: de ſorte que le Roi en ayant gratifié un particulier, il peut jouïr de l'uſufruit, ſa vie durant, en reconnoiſſant, qu'il ne le tient que de la pure liberalité du Roi, ou du Prince; mais ſans qu'il ait le pouvoir d'en

En quoi conſiſtent les biens des Negres.

diſpoſer de la moindre partie, en faveur de ſes enfans ou autres tels qu'ils puiſſent être.

Le Roi accorde quelquefois de très-vaſtes terrains à des Princes ou à d'autres perſonnes d'une qualité diſtinguée, avec pouvoir d'en diſpoſer en faveur de qui bon leur ſemble. Mais ces premiers donataires venant à mourir, tout ce qui leur avoit été accordé retourne au domaine du Roi : de ſorte que de tems en tems, tous les domaines ſe trouvent réünis au Domaine Royal; ce qui rendroit ce Prince, le plus riche de tous les Rois du monde, ſi les fonds de ſes Etats étoient auſſi-bien cultivez, & d'un auſſi grand revenu qu'ils ſont dans les autres parties de l'Univers.

Il dépend donc abſolument de la bonne volonté du Roi ou des Princes, que l'uſufruit des fonds, paſſe aux enfans ou aux neveux de ceux qui en avoient été donataires.

Il eſt vrai, que depuis que les Portugais ſe ſont établis dans ces Royaumes, ils ont enſeigné à ces Princes une regle de politique bien plus humaine, qui eſt de laiſſer ſucceder les enfans aux domaines dont leurs peres étoient en poſſeſſion lorſqu'ils ſont morts.

C'est ce que les Rois de Congo pratiquent assez communément à present ; à moins qu'il n'y ait des plaintes considerables contre les premiers possesseurs, qui fassent craindre avec raison, que leurs heritiers n'en fissent un aussi mauvais usage qu'eux. Les enfans obtiennent donc assez facilement la substitution dans les biens de leurs peres, quoique cela ne les délivre pas de la juste apprehension où ils sont, que quelques mauvais raports que des envieux pourroient faire d'eux à la Cour, ne les en dépoüillent, & ne les réduisent à la mendicité.

Les terres de ces Provinces, quoique souvent stériles, incultes, inhabitées, & qui servent plus de repaires aux bêtes, que d'habitations aux hommes, ne laissent pas d'être les appanages des grands Seigneurs ; & il faut qu'ils s'en contentent.

Le Roi accorde aussi aux Libattes ou Communautez, une certaine quantité de terrain, suffisante pour semer les grains necessaires à leur subsistance. Dans quelques-unes, on partage ce terrain à chaque particulier, selon ses besoins, & il le cultive. Dans d'autres, afin d'éviter les pillages que les Negres se font les uns aux autres, on

ſeme & recüeille tout en commun ; & on diſtribuë le produit de la terre à chacun, ſelon qu'il en a beſoin.

Les richeſſes dont la plûpart des Seigneurs font tant de parade, conſiſtent en draps d'Europe, en hamacs, en paraſols, en armes, en habits, en toiles des Indes, en corail & autres choſes ſemblables, que les Européens eſtimeroient peu ; parce qu'en effet elles ſont de très-petite valeur ; mais qui ſont des richeſſes conſiderables pour ces peuples.

Les gens diſtingués du commun, peuvent avoir des chevres, des moutons, & des cochons. La loi du païs ne leur permet pas d'en avoir plus de vingt à la fois. S'ils en avoient davantage, leurs voiſins ne manqueroient pas de les tuer ; tant l'envie eſt grande parmi ces peuples : encore ne peut-on avoir que d'une ſeule eſpece de ces animaux. Celui qui éleve des cochons, par exemple, ne peut pas élever des moutons & des chevres. Cette pragmatique incommode, les empêche de s'enrichir, & d'avoir dequoi commercer. Il n'y a que les enfans du Roi & les Gouverneurs des Provinces, qui ſoient exempts de cette loi. Ils peuvent avoir des beſtiaux en tel nombre qu'ils veu-

lent, & des trois eſpeces, ou autres qu'il leur plaît; pourvû cependant qu'ils ne les envoyent pas paître hors les limites de leur Juridiction : car en ce cas, on ne les épargneroit pas plus que ceux des autres. De toutes ces choſes, il eſt permis de teſter.

Quant aux gens de moindre condition, ce ſont les Miſſionnaires qui ſervent de notaires, & qui font les teſtamens. Mon auteur ſe ſouvient entre les autres, de deux teſtamens qu'on le pria d'écrire, & dans leſquels on va voir combien les Negres eſtiment le peu qu'ils ont.

Le premier laiſſoit à deux fils qu'il avoit, deux morceaux d'étoffe, une beſace, quelques calebaſſes, & des plats de terre : il laiſſoit à ſa femme un morceau d'étoffe, & une marmitte.

Le ſecond laiſſoit à ſon fils une bouteille de terre, qu'il avoit achetée des Européens, deux marmittes, un arc, & deux morceaux de toile d'Impulchi. Il laiſſoit à ſa femme, & à ſa fille âgée d'environ dix ans, quelques uſtenciles de menage, dont elles devoient joüir par indivis. Il ne laſſa pas beaucoup le notaire, parce que c'étoit là tout ſon bien.

Les eſclaves ſont, ſans contredit, les

meilleurs biens que les Negres possedent ; & c'est justement de ceux-là, que les enfans & les autres heritiers sont ordinairement dépoüillez, sans oser même s'en plaindre ; parce que la puissance de ceux qui s'en emparent, leur ferme la bouche. Voici comme cela arrive. Un particulier qui a envie d'avoir un esclave dont le maître est mort, le prend, & dit qu'il l'a acheté du défunt, peu de jours avant sa mort. Sans aller en Normandie chercher des témoins, il en trouve tant qu'il veut dans le païs ; les Negres sont toûjours prêts à témoigner ; & pourvû qu'on les paye, ils disent tout ce qu'on veut, en l'affirmant par les plus grands sermens. Il n'en faut pas davantage, l'esclave est adjugé.

D'autres s'accordent avec les esclaves du défunt, & leur promettent toutes sortes de bons traitemens. Ces malheureux qui esperent rendre leur condition meilleure en changeant, y donnent aisément les mains. Ils feignent donc une querelle entr'eux, ou avec quelqu'un qui est d'intelligence avec celui qui les veut usurper. Ils se battent, & ne se trouvant pas les plus forts, ils s'enfuyent chez celui qui veut les avoir, sous prétexte de demander sa protec-

tion contre ceux qui les ont maltraitez. Celui-ci les reçoit, leur imprime sa marque, & les retient comme lui apparrenans. L'heritier a beau crier & demander justice, il en trouve toutes les avenuës bouchées : Le Juge gagné par les présens de l'usurpateur, lui dit qu'il ne mérite pas d'avoir un tel esclave, puisqu'il n'a pas eu le courage de le défendre. On le menace s'il persiste à le vouloir r'avoir ; & on lui ferme la bouche.

Les Missionnaires crient bien fort contre cet abus, qui est commun parmi les Chrétiens, comme parmi les Idolâtres ; sans qu'ils ayent pû jusqu'à present l'empêcher. Telle est la justice dans ce païs barbare.

On compte qu'il y a, à-peu-près, autant d'esclaves, que de personnes libres, dans le Royaume de Congo. Mais il y a une grande difference entre ceux des Portugais, & ceux des Negres. Ceux des premiers sont soûmis, & n'attendent pas que leurs maîtres parlent, pour leur obéïr ; le moindre signe les fait courir, & prévenir la volonté de leurs maîtres. Aussi faut-il avoüer, que les Portugais sont de terribles maîtres. Les châtimens les plus rigoureux, ne leur coûtent rien. C'est par leur ma-

Naturel des Esclaves.

niere haute & fiere, & par les coups, qu'ils rendent les esclaves les plus feroces, doux comme des agneaux, & soumis, plus qu'on ne peut se l'imaginer. Et quand les esclaves sont d'un si mauvais naturel, que les peines ne les corrigent pas entiérement; la crainte qu'ils ont d'être vendus & transportez à l'Amérique, les réduit à tout ce qu'on veut.

La raison de cette crainte, est qu'ils se sont imaginez, qu'on ne les conduit en Amérique, que pour les y égorger, afin de faire de leurs os brûlez & calcinez, de la poudre à canon; & de leur chair, moëlle, & graisse, l'huile que les Portugais apportent en Afrique. On n'a pas trouvé jusqu'aprésent le moyen de les faire revenir de cette folle imagination. On a porté exprès chez eux des olives, on leur a fait voir de quelle maniere on en tiroit l'huile; rien n'a pû les faire revenir de leur prévention. Ce qui les y a encore fortifié, c'est que les Portugais apportent l'huile d'olive dans des oûtres de peau. Ils se sont imaginés, malgré les poils qu'on leur a fait remarquer sur ces oûtres, que c'étoient des peaux d'hommes écorchés & préparées pour cet usage. Cela leur a causé une si vive ap-

préhension d'être transportés en Amérique, qu'ils s'exposent aux plus grands dangers, plûtôt que de s'embarquer, pour aller dans ce païs. Les coups de foüet & de bâton ne leur paroissent rien, en comparaison de l'idée qu'ils se forment, de devenir huile d'olive, & poudre à canon. Ils s'enfuyent dans les bois, où ils croyent trouver une mort plus douce dans les griffes & dans les dents des lions; ils se blessent eux-mêmes, se poignardent, se pendent, ou se noyent.

Le Chevalier Dom Loüis Mender de Vas, a raconté plusieurs fois à mon Auteur que devant faire un voyage en Europe, & voulant y conduire avec lui un Esclave pour qui il avoit de l'affection; il l'avoit averti de se préparer à faire ce voyage. Cet esclave d'ailleurs sage, & fort attaché à son maître, se jetta à ses pieds, le suppliant de le vouloir bien vendre à un autre maître, plûtôt que de le conduire dans un païs, où il étoit sûr d'être converti en huile & en poudre à canon. On fit tout ce qu'on pût pour lui faire perdre ces idées sans qu'on y pût réüssir. Ce pauvre homme voyant donc qu'il falloit partir, & ne pouvant s'y résoudre; il prit une hache, & se fit une

grande plaie à la jambe, n'ayant point eu la force ou l adresse de se la couper, comme il l'avoit résolu. Son maître, qui étoit un homme entier dans ses résolutions, le fit penser, & le fit embarquer par force. Il guérit pendant le voyage, & arriva à Lisbonne. Il connut par expérience, que les Européens étoient bien éloignez de penser à une pareille inhumanité. Il goûta la maniere de vivre d'Europe, & s'y fit tellement, que quand au bout de quelques mois, son maître voulut retourner à Angolle, & l'y ramener avec lui ; il lui fit les mêmes difficultés qu'il lui avoit fait pour quitter l'Afrique. Il fallut pourtant qu'il s'embarquât, on l'y contraignit par force ; mais il tomba dans une si noire mélancolie, qu'il se jetta à la mer, & on ne put le sauver.

Il est arrivé plus d'une fois, que des vaisseaux chargez d'esclaves, que l'on conduisoit à l'Amérique, se sont laissez surprendre par ces miserables, qui ont égorgé tous les Européens, excepté le Pilote, qu'ils ont obligé de conduire le vaisseau à terre, c'est-à-dire, dans leur païs, où ils se sont sauvez chacun de leur côté comme ils ont pû.

D'autres ont fait des trous au fond

du vaisseau, afin d'y faire entrer l'eau; aimant mieux se noyer, que de se laisser conduire dans un païs, qu'ils redoutent plus que toute chose. Il est même arrivé, que des vaisseaux qui alloient de conserve avec ceux qui étoient prêts à perir, s'étant approchez pour leur donner du secours & tâcher de les sauver; ces désesperez ont refusé constamment de les laisser approcher, & ont mieux aimé se laisser submerger, que d'être sauvez du naufrage, au risque d'être conduits dans des païs, qu'ils craignent plus que la mort même!

Les navigateurs qui conduisent des esclaves, ne sçauroient trop prendre de précautions pour s'assurer d'eux, & les empêcher de se rendre maîtres du vaisseau, ou d'y faire des voyes d'eau.

Au reste, les esclaves des Portugais, les servent plus volontiers, que leurs compatriottes; non-seulement parce qu'ils sont toûjours mieux nourris, mais encore, parce qu'ils sont respectez des autres esclaves. Cette distinction flatte leur vanité; mais il ne faut pas leur parler de les transporter en Amérique.

Ceux qui sont esclaves des Negres, sont très-mal nourris, & souvent maltraitez: ce qui ne les empêche pas d'ê-

tre insolens, paresseux, & désobéïssans; tant il est vrai qu'ils ont une peine extraordinaire à se soûmettre aux gens de leur couleur.

Les Negres sont tous naturellement mauvais, & jaloux à l'excès. Si un maître témoigne de l'affection à un esclave plus qu'aux autres, il n'en faut pas davantage, pour les animer tous contre celui-là. Ils inventent mille calomnies pour le perdre dans l'esprit de leur maître, & le persecutent sans relâche, jusqu'à ce qu'ils l'ayent obligé de s'enfuïr, ou de se cacher dans les bois ou dans quelques lieux éloignez, où il ne craint pas que son maître le puisse revendiquer. Mais comme il porte avec lui la marque de son esclavage, il cherche à rendre sa fortune meilleure, en se donnant à un autre à condition d'en être mieux traité, & d'être protegé contre celui qu'il a quitté, & contre ses ennemis. Souvent même il ne se donne à lui qu'à condition de n'être point obligé de demeurer dans sa maison, ni dans son service actuel; mais de lui payer une certaine somme à chaque Lune. C'est par cet injuste moyen, que les personnes d'autorité augmentent considérablement leurs revenus, sans qu'il leur en coûte autre chose,

que la protection criminelle qu'ils donnent à ces esclaves fugitifs ; qui dans les occasions, sont obligez d'accompagner par honneur, leur protecteur.

Il y a des esclaves de trois especes, dans les Royaumes d'Angolle & de Matamba.

Les premiers sont appellez *Del chifico*. Ce sont des enfans d'esclaves : & comme tels, ils portent la marque du du maître de leur pere. A moins qu'ils ne soient convaincus de quelque crime, on les laisse vivre comme s'ils étoient libres, & pour l'ordinaire, on ne les vend point ; quoiqu'étant nez de parens esclaves, ils le soient véritablement, selon le droit Romain, qui dit que le fruit suit le sort du ventre, *Partus sequitur ventrem*. Mon auteur quoiqu'Italien & né sous le droit Romain, n'en convient pas tout-à-fait ; & voudroit excepter de cette régle, ceux qui sont Chrétiens : mais il auroit beau prêcher, s'il vouloit persuader ce qu'il pense à tous les maîtres Chrétiens de l'Amérique qui ont des esclaves, & qui font valoir cette Loi Romaine, quoiqu'ils ne suivent pas le droit Romain dans tout le reste.

Les seconds, sont les prisonniers de guerre. Ils sont esclaves dans ces païs ;

& comme tels, marquez, vendus, & ſouvent ſacrifiez & mangez par leurs maîtres, quand ils ſont idolâtres.

On appelle les troiſiémes, eſclaves du feu ou de la maiſon. Ils ſont obligez à ſervir ceux qui les ont achetez, tant que leurs maîtres vivent, & que leurs familles ſubſiſtent. On vend peu de ceux-ci, mais on en fait des préſens ; ce qui eſt toûjours la même choſe pour eux, puiſqu'ils ſont toûjours eſclaves. Les Negres les eſtiment, & diſent qu'ils ſont plus laborieux, plus obéïſſans, & plus fidéles.

Il arrive aſſez ſouvent, que ces eſclaves font une habitation ; & quand elle eſt achevée, & en bon état, ils en font préſent à leur maître, afin de gagner ſes bonnes graces. Le maître après s'être aſſuré de l'état de cette habitation,& qu'elle eſt pourvûë des choſes neceſſaires, l'accepte ; & pour en témoigner ſa gratitude à celui qui lui en a fait préſent, il l'en fait ſon intendant ; & pour l'approcher plus près de ſa perſonne, il le fait ſon portier ou ſon valet de chambre, ſelon les talens qu'il remarque en lui. On en voit même, qui n'étant que cuiſiniers, deviennent les favorits, les confidens de leurs maîtres. On voit bien que ces ſortes


ens et

de présens, ne se font qu'à des personnes d'une condition distinguée. Toute la famille d'un esclave, s'empresse de l'aider à former ces sortes d'habitations; ils y travaillent de toutes leurs forces; afin que leur parent ayant par ce moyen acquis la faveur de leur maître, ils puissent joüir des avantages que sa protection leur acquerera.

Telle est la condition des esclaves. Ils sont chargez de tout le travail, leur vie est toûjours très-penible; & toute la récompense qu'ils peuvent esperer de leurs peines, c'est d'être un peu mieux traité pour les choses qui regardent le corps; mais sans esperance, que leurs maîtres songent à leur procurer les biens de l'ame; c'est-à-dire, l'instruction dans la Foi, & le Baptême. C'est un point, sur lequel les Missionnaires exhortent sans cesse les maîtres de faire instruire leurs esclaves, & qu'on ne permette pas que l'on transporte aucun esclave en Amérique, qu'ils ne soit instruit & baptisé.

Voilà en quoi consistent les facultés des Negres. Leur peu de valeur ne les empêche pas de se croire les plus opulens de toutes les autres Nations.

CHAPITRE IV.

De la Musique des Negres; & de leurs Danses.

LEs Coûtumes des Negres que nous avons raportées ci-devant, sont si sauvages & si éloignées de toute politesse, qu'il est facile de juger; que leurs danses & leur musique ne sont pas plus régulieres. Rien n'est plus discordant, que le son de leurs instrumens & rien n'est plus bizarre, que leurs danses. Il semble qu'ils n'y cherchent qu'à faire parade des mouvemens lascifs de leurs corps, au lieu de s'étudier à faire paroître l'agilité de leurs pieds, & la justesse des mouvemens de leur corps.

Leur musique n'a rien que de barbare. C'est un assemblage de sons confus, plus propres à épouvanter des bêtes feroces, qu'à satisfaire des oreilles délicates.

Le principal instrument dont les personnes de condition se servent par grandeur & par magnificence, se nomme *Npungu*. Il est composé d'un morceau de bois creux, orné de piéces d'y-voire

voire, percées de plusieurs trous, comme nos phiffres. Ils en ont de differente grandeur, & les sonnent en concert, comme nous sonnons nos trompettes.

Le Roi & les Princes du Sang, ont des trompettes comme les nôtres, que les Portugais leur ont apportées d'Europe, où ils ont introduit quelques usages de nos cors; qui avant leur entrée dans le païs, y étoient entierement inconnus, & qui y donnent quelque air de majesté. Ces trompettes accompagnent le Roi & les Princes, quand ils marchent en public, ou qu'ils donnent des audiances.

Ils ont un autre instrument à vent, qui rend un son aigu & perçant. Il est fait de cornes de Gazelles. On s'en sert pour assembler les troupes. Il entre aussi dans leur symphonie, quoiqu'à dire le vrai, il soit plus propre à la gâter & à la déconcerter, qu'à augmenter leur prétenduë harmonie.

Nsambi est un instrument qui approche des guitares Espagnolles qui n'ont point de fonds. Cet instrument est garni de plusieurs petites cordes, que l'on tire des fibres du palmier & de quelques autres plantes, qui rendroient un son assez agréable, si elles étoient touchées par des mains déli-

cates ; mais qui n'en forment que de désagréables & de discordans, parce que les Negres qui les touchent n'ont aucune délicatesse dans les doigts, & pas le moindre élement de musique.

La *Longa*, est un instrument composé de deux petites cloches de fer, qui ressemblent à peu près aux sonnailles que l'on met au col des mulets ou des bestiaux, dont on éleve des troupeaux. On les touche avec un petit bâton. Les grands Seigneurs & les Officiers s'en servent dans les armées, & sur tout les Giagues, qui ont la superstition d'y mêler du sang humain, quand ils les font fondre.

La *Ngamba* ou *Igomba*, est un tronc d'arbre, creusé en façon de tambour, qui est couvert d'une peau, d'un côté, & tout ouvert de l'autre. Quelques-uns le battent avec les mains, quand ils sont à l'armée, accompagnant le son désagréable qu'il produit, de cris, de hurlemens, & de mouvemens de corps si extraordinaires, qu'il semble qu'ils soient fols ou possedez.

Ils ont une autre sorte de tambours, plus petits, que l'on bat avec une baguette, d'un bois rond & pesant.

Le Roy & les Gouverneurs des Provinces, ont d'autres petits tambours


50
es des Norter

cerclez de fer & de cuivre, peu differens des petites timbales rustiques, dont se servent les païsans de Lombardie, pour sonner des pastourelles. Ils s'en servent pour honorer les fonctions publiques ; & sur tout, quand le Roi paroissant en public, vient à éternüer.

Le plus agréable de tous leurs instrumens, se nomme le *Marimba*. Il est composé de quatorze ou de seize petites calebasses de differentes grosseurs. Elles sont posées l'ouverture en bas, entre deux petites planches percées. Celle d'en-bas, pour recevoir les cols des callebasses, dont les ouvertures sont fermées avec de petits morceaux d'écorces fort minces ; & celle d'enhaut, a les trous assez grands, pour que le gros des calebasses paroisse assez pour être touché par de petites planchettes de bois, larges d'un pouce, & d'environ huit pouces de longueur, comme des touches de clavessin. Le mouvement que les doigts du simphoniste impriment à ces touches, se communique en même tems au fond des calebasses, & leur feroit produire une harmonie qui seroit assez gracieuse, si celui qui donne le mouvement étoit habile, & qu'il eut de la méthode. Ils touchent quelquefois cet instrument avec

deux petits bâtons de bois pesant.

Danses des Negres.

Leurs bals, si on veut bien leur donner ce nom, ou leurs Danses, sont connus sous le nom général de *Maquina*. Les Negres aiment cet exercice sur toutes choses : ils y passent les jours entiers & les nuits ; ils en sont plûtôt las, que satisfaits, ils y perdent un tems infini. Ils en tombent souvent malades : & rien ne dissipe plus en eux l'esprit de pieté, quand ils ont eu le bonheur d'être initiez dans nos Mysteres.

Ces danses consistent dans un tournoïement continuel d'hommes & de femmes mêlez ensemble, avec des postures indecentes, des attouchemens deshonêtes, accompagnez de chansons lubriques. Celui qui conduit la danse, chante seul, & tous ses assistans répetent ses paroles & ses tons, sans y manquer un ïota. C'est en cela seul, qu'on ne peut pas les accuser de négligence ; ils s'appliquent à apprendre ces chansons & ces mouvemens, comme à l'affaire du monde la plus nécessaire & la plus sérieuse. Un danseur se croiroit deshonoré, si par sa faute la danse avoit été interrompüë, ou déconcertée.

Il ne faut pourtant pas s'imagi-

ner qu'il y ait beaucoup d'eſprit ou de ſçavoir, dans celui qui conduit la danſe. Toute la juſteſſe qu'on y remarque, vient du plaiſir qu'ils y trouvent: cela eſt dans leur ſang; il n'en faut pas davantage pour exciter les gens les plus mols en toute autre choſe. Ils ſe vainquent en ces occaſions; ils ſe ſurpaſſent; ils appliquent tous leurs ſoins à s'acquitter de cet exercice, avec une ponctualité tout-à-fait extraordinaire.

Lorſque ces maîtres de danſes en inventent quelques nouvelles, avec de nouvelles chanſons, on appelle ces nouvelles découvertes *Qui Sangui*, & tout le monde s'empreſſe de les apprendre en particulier, avant de les répeter en public.

Les Congois ont un bal ou une danſe, qu'ils appellent en leur langue *Maquina Meſuoté*, ou bal roïal. Cette danſe eſt bien plus honnête que la précédente, auſſi n'eſt-elle en uſage que parmi les perſonnes de condition de l'un & de l'autre ſexe; qui la danſent en préſence du Roi & des Princes, avec tant de politeſſe, de reſerve, & de gravité, qu'on pourroit preſque la comparer aux danſes des Eſpagnols. Ils tiennent à la main gauche, de petites calebaſſes vuides, dans leſquelles **BalRoïal.**

il y a de petites pierres, qu'ils touchent l'une contre l'autre avec mesure, comme on touche les castagnettes en Europe. Les battemens des calebasses, réglent les mouvemens des pieds & des voix; car ils chantent en dansant: mais leurs chansons n'ont rien que d'honnête & de sage; & on les écouteroit avec plaisir, si elles n'étoient pas toutes remplies des loüanges excessives & trop flateuses qu'ils donnent aux Seigneurs devant lesquels ils dansent.

Danses impudiques.

Le *Mampombo* est, selon mon Auteur, une danse si obscéne & si impudique, qu'il semble que le diable en soit l'auteur. Les Confesseurs sont obligez d'en sçavoir le détail, pour juger des fautes que leurs pénitens y ont commises; sans quoi ils n'auroient garde d'en vouloir penetrer les moindres circonstânces. C'est peut-être celle que les Negres appellent *Calenda* aux Isles de l'Amérique.

C'est pourtant celle qui plaît davantage aux Negres; ils l'aiment passionnément; ils la danseroient jour & nuit. Ceux qui en voudront être instruits plus amplement, pourront consulter mon *Voyage des Isles*, aussi bien mon Auteur n'en dit pas davantage, de crainte de salir son papier.

Les quatre danses appellées *Npanbuatari*, *Quitombé*, *Quiscia*, & *Quingaria*, portent les noms de leurs inventeurs, ou des païs où elles sont plus en usage. Elles sont très lascives, & très propres à exciter au vice. On les danse autour d'un grand feu : c'est à celui dévant la maison duquel se fait le bal, à fournir tout ce qui est nécessaire aux danseurs ; non-seulement pour entretenir le feu, mais encore pour leur donner abondamment à boire & à manger : & comme ils ne s'épargnent pas à sauter & à danser, ils s'épargnent encore moins à profiter de la générosité de celui qui les traite ; de maniere qu'il se ruïne entiérement, pour soûtenir l'honneur qu'on lui a fait de venir danser à sa porte, & d'y avoir vû mille choses deshonnêtes dont les acteurs se soüillent à ce divertissement infâme.

Il est vrai que les Rois Chrétiens ont fait de séveres Edits pour empêcher ces sortes de bals ; ils en sont venus à bout dans les villes considerables, & dans les lieux de commerce, & voisins de la résidence de leur Cour ; mais ils n'ont pû empêcher qu'ils ne fussent encore en usage dans les lieux éloignez, & surtout dans ceux qui sont voisins

des endroits où il y a encore des idolâtres. Les Négres, quoique Chrétiens, aiment ces divertissemens avec tant de passion, qu'ils aiment mieux s'exposer à subir les peines portées par les Edits, que de s'en abstenir.

Mon Auteur s'est étudié à rechercher en quoi consiste l'art Poëtique des Congois, quelles régles ils observoient, quelle mesure & quelle cadence ils y gardoient; & il a trouvé que leur arrangement de mots, n'avoit aucune régle certaine, que le caprice seul le formoit, que le hazard y mettoit quelquefois quelque cadence vocale; & que le directeur des danses & & du chant étoit entiérement rédevable au hazard, de ce qui se trouvoit avoir quelque justesse, point du tout à son sçavoir & aux régles de la Poësie. Ces gens composent sur le champ, & chantent ce qu'ils ont composé; les autres les suivent, & répétent leurs paroles & leurs tons avec exactitude, jusqu'à ce que la danse & le chant les ayant échaufez, chacun devient compositeur, & fait des parties discordantes, qui dégénérent enfin en des cris & des hurlemens plus capables d'épouvanter les bêtes féroces, que de donner quelque satisfaction aux hommes les plus grossiers.

CHAPITRE V.

Des Arts pratiqués par les Négres ; & de leurs Ouvriers.

ON peut comparer les ouvriers de ces païs, aux premiers inventeurs des Arts qui ſont en uſage dans le monde : ils étoient groſſiers, ils manquoient des outils néceſſaires, ſoit pour perfectionner leurs ouvrages, ſoit pour en accélerer la compoſition. Le tems, la patience, la réfléxion, ont peu-à-peu perfectionné les Arts, & ont fait trouver les inſtrumens qui y étoient néceſſaires : les Congois ſont encore aujourd'hui auſſi groſſiers & mal habiles, que ces premiers ouvriers. On ne remarque en eux ni attention, ni réfléxion. Ils ſont accoûtumez à ſe paſſer de peu ; ils aiment le repos, la joïe, & le plaiſir ; ils fuyent tant qu'ils peuvent le travail. S'ils pouvoient trouver de quoi vivre, ſans donner aucun coup de béche à leur terre, elle ſeroit encore vierge. La néceſſité ſeule les engage au travail : & comme ils renferment cette néceſſité dans des bornes très-étroites, ils ont parmi eux très-peu d'ouvriers.

Taillandiers Négres.

Les plus considerables, parce qu'ils sont les plus néceſſaires, ſont les Taillandiers. On eſtime beaucoup ces ſortes d'ouvriers, non-ſeulement à cauſe du beſoin continuel qu'on a d'eux, puiſqu'ils ſont en même tems fourbiſſeurs, coûteliers, & orphévres; mais encore, parce que la Nobleſſe y eſt attachée, à cauſe de celui qui l'a inventé & pratiqué le premier, qui fut, ſelon leur tradition, un des anciens Rois de Congo. On remarque dans leurs ouvrages, plus de travail pénible, que d'induſtrie. Auſſi quand on leur montre quelque ouvrage d'Europe, même des plus médiocres; après qu'ils l'ont regardé long-tems, qu'ils l'ont examiné, tourné, & retourné de tous côtez; ils concluënt que cet ouvrage, tout exiſtant qu'il eſt & qu'ils voyent entre leurs mains, eſt impoſſible.

Ils n'ont pour marteau qu'un morceau de fer informe; pour enclûme, un caillou ou un morceau de rocher & pour ſoufflet deux piéces de bois, creuſées, & couvertes d'une peau mince, avec un manche au milieu; de ſorte qu'en le hauſſant & l'abaiſſant, il attire l'air & le repouſſe, avec une force & une continuité qu'on ne devroit pas attendre d'un inſtrument ſi mal

construit. Les ouvriers Européens en sont d'autant plus surpris, que les Négres assis à terre, ou tout au plus, sur une pierre, (car ils ne travaillent jamais debout,) le corps fort courbé & dans une posture très-incommode, ont une peine infinie, étant obligez de battre leur fer d'une main, pendant que l'autre est occupée avec un pied, à hausser, & à baisser le soufflet.

Ils viennent pourtant à la fin à bout de leurs ouvrages grossiers; mais ils y employent trois & quatre fois plus de tems, que les ouvriers Européens.

Tous leurs ouvrages se ressentent de la grossiereté de leur esprit, & du défaut des instrumens nécessaires pour les mieux fabriquer. Aussi voit-on que les pointes de leurs dards sont grossieres & comme émoussées. Leurs haches, leurs couteaux de guerre ou bayonettes & autres choses semblables, de mauvais goût: il faut un tems infini pour les rendre coupans: & comme ils n'ont point l'usage des meules, ce n'est qu'à force de les frotter sur des pierres, qu'ils les rendent tranchans. Ils ne laissent pas d'être bons, à cause de l'excellente qualité de la matiére qu'ils y employent. Le fer croit, pour ainsi dire, tout formé dans ces païs. Les pluyes détachent

des mines de fer, une certaine efpéce de terre, que les eaux entraînent dans les chemins, ou dans des rigolles que les ouvriers les plus diligens ont foin de creufer aux environs des mines. Ils mettent cette terre dans un trou, & la couvrent de charbon; & à force de fouffler, ils en féparent les fcories, & la convertiffent en un fer auffi bon, qu'il y en ait en Europe.

Tous les inftrumens des charpentiers, qui font en même tems les menuifiers, fe réduifent à une efpéce de cifeau qui a environ deux pouces de largeur d'un côté, avec une pointe affez longue de l'autre, & un manche de bois au milieu.

Il eft difficile de décrire de quelle maniére ils peuvent fe fervir de ce feul inftrument dans tous les ouvrages qu'ils entreprennent; attendu que pour réduire un tronc d'arbre ou autre piéce de bois à l'ufage auquel ils le deftinent, ils n'y employent que cet unique cifeau. Il faut un long-tems & beaucoup de peines, pour en venir à bout; & il faut que les particuliers qui les mettent en befogne, s'en contentent. Il eft encore plus difficile de concevoir comment des gens auffi pareffeux & auffi indolens qu'ils font, ont la patience de

réduire une grosse piéce de bois à coups de ciseau, au lieu de la scier; ce qui abrégeroit infiniment leur ouvrage. Il est certain que de tels ouvriers ne gagneroient pas en Europe, de quoi acheter l'eau qu'ils boivent. Aussi ceux d'Europe qui travaillent en ces païs, sont des sujets d'admiration continuelle pour les Négres, qui ne peuvent comprendre comment ils viennent à bout en très-peu de tems, des ouvrages qu'ils entreprennent, & qu'ils rendent d'une propreté à laquelle les Négres ne peuvent jamais parvenir, quoiqu'ils employent aux leurs des mois & même des années entieres, sans pouvoir leur donner qu'une forme très-grossiere & & très-imparfaite.

Un ouvrier Européen qui se transporteroit en ce païs avec les outils nécessaires à son métier ne manqueroit pas de travail, & feroit sa fortune: car les Rois & les Princes l'employeroient, & le payeroient bien.

Les Tisserands n'ont ni métier, ni navette, ni aucun des autres outils dont on se sert en Europe pour fabriquer des étoffes ou des toiles d'une longueur un peu considérable. Ils plantent en terre deux morceaux de bois, unis ensemble par un autre qui leur sert de tra-

verse. Ils y étendent leurs fils, qui font la trême; puis ils passent leurs seconds fils entre ces premiers, les prenant les uns après les autres; & font ainsi, avec beaucoup de peine, de tems, & de patience, de petits morceaux de toile, ou d'écorce d'arbres, ou d'herbes battuës comme notre chanvre, qui ne laissent pas d'avoir de la beauté, & d'être recherchées en Europe, à cause du païs d'où elles viennent, & de la maniere dont elles ont été fabriquées. Il est très-certain, qu'un médiocre Tisserand Européen, en feroit bien plus en une journée, qu'ils n'en peuvent faire en un mois.

Leurs potiers de terre, n'ont point de roüe pour tourner les ouvrages qu'ils font. Ils se servent d'une partie de calebasse, dans laquelle ils mettent leur terre grasse; & à force de la remuer & de la presser contre les bords, ils tâchent de lui faire prendre la forme du dedans de la calebasse, qui leur sert de moule. Ils y réüssissent quelquefois passablement; mais pour l'ordinaire, les vases qui sortent de leurs mains, n'ont ni forme réguliére, ni beauté, ni la force requise. Ils n'ont point de fours pour les cuire; ils se contentent, quand ils les croyent suffisamment se-

chez, de les couvrir de paille, & d'y mettre le feu. Il arrive ordinairement, que cette poterie est mal cuite, ou que le trop grand feu la fait éclater. Celle qui résiste à la cuisson, dévient toute noire; & si elle a quelque bonté, (comme en effet elle en a,) il ne faut l'attribuer qu'à la bonne qualité de la terre qu'ils employent, qui est excellente, & qui feroit la meilleure poterie du monde si elle étoit mise en œuvre par des ouvriers habiles. Au reste, toute leur poterie se réduit à de certains vases en forme de crûches qu'ils appellent *Moringhi*; en des marmittes, que les Amériquains nomment *Canaris*; en des plats, fait comme des sebilles; en des tasses, & en très-peu d'autres ustenciles: le tout mal bâti.

Ils n'ont point d'ouvriers particuliers, pour faire les hamacs, les rets à pêcher, les cordes, les nattes, les paniers, & autres choses semblables: chacun les fait chez soi, selon son goût, son adresse, & son besoin. Du reste, ces gens passent toute leur vie dans la paresse, sans desir d'apprendre, de concevoir, sans réfléchir. Ils n'aiment que le repos, les danses, les entretiens, les chansons. Ils fument perpetuellement; & ne pensent jamais ni à

l'entretien de leurs familles, ni à leur établissement; la faim seule peut les mettre en mouvement. Dès qu'elle les presse, ils courent, ils volent aux endroits où ils croyent pouvoir trouver à se rassasier. Ils demandent sans honte, avec importunité, ils prennent hardiment, quand ils le peuvent.

On remarque pourtant depuis quelque tems, que ceux qui vivent avec les Européens, commencent à se décrasser, & à prendre leurs manieres. Il y en a même qui ont apris des métiers; & qui se trouvant, par le gain qu'ils font, plus en état qu'ils n'étoient de vivre avec honneur, & d'avoir des habits & des meubles, sont devenus de bons ouvriers. Depuis vingt ans ou environ, on en voit un assez bon nombre dans les Royaumes d'Angole & de Congo, & sur tout, dans la ville de S. Salvador, dont les ouvrages approchent beaucoup de ceux des Européens. Il faut espérer, qu'ils deviendront à la fin des hommes; & que de ces hommes on en fera des Chrétiens.

CHAPITRE VI.

Des habits des Négres.

C'Est par la diversité des habits qu'on distingue & qu'on reconnoît la qualité ou les charges des gens du païs. Et comme parmi les Européens, il y a des vêtemens particuliers qui distinguent les conditions des gens, il y en a aussi parmi les Négres, qui sont très-jaloux de ces sortes de distinctions.

Il est très-constant qu'avant que les Européens fussent entrez dans ce païs que leurs exemples y eussent introduit & des manieres plus civiles & plus honnêtes, tous les Négres alloient nûs. On en avoit encore la coûtume établie dans une infinité de lieux. Ils n'avoient pour tous vêtemens que deux feüilles ou un morceau d'écorce d'arbre, dont ils couvroient, tellement quellement, ce que la nature a honte de laisser paroître. Mais depuis que l'on y a introduit la coûtume de se vêtir, quoique tous ne s'en accommodent pas encore trop volontiers, on voit que cette indécence s'est beaucoup corrigée.

Le Roi de Congo se distingue des autres Souverains, & particulierement de ceux dont les Etats sont éloignez de la mer, & des Idolâtres, par sa maniere de s'habiller, & par la magnificence de ses vêtemens. Sa garderobe est aussi bien pourvûë par la quantité & par la qualité des habits qu'elle renferme, qu'aucune autre des Princes de son rang. Il en a de très-riches où les pierreries brillent de tous côtez. C'est avec ces précieux ornemens, qu'il se fait voir dans les occasions où il est obligé de paroître en public.

Il porte sur la tête un bonnet blanc, brodé de soye, & par dessus, un chapeau noir, entouré, au lieu de cordon, d'une couronne d'or très-bien travaillée. Il a une chemise fine & fort ample: & par dessus, un manteau d'écarlatte ou d'autre drap, brodé d'or ou d'argent, qui le couvre entierement. Il porte des calçons, & une espéce de jupe, qui traîne beaucoup par derriere; elle est toûjours d'une étoffe précieuse brodée d'or ou d'argent. Ses souliers, faits comme les cothurnes ou brodequins des anciens, sont toûjours blancs, ornez de boutons d'or, ou de pierres précieuses. Ses bas sont de soïe; & tout ce qu'il a sur lui est enrichi de

chaînes de corail, de perles, & d'autres pierres de prix, très-bien mises en œuvre. Pour témoigner publiquement la Foi qu'il a reçû au Baptême, il porte au col une croix d'or, garnie de Reliques, pour le garentir des sortiléges, qui sont très-fréquens & fort à craindre dans son païs.

Lorsqu'il meurt quelque Prince de son sang, sa maniére d'en porter le deüil, est de se couvrir la tête, d'un bonnet qui a la figure d'un champignon; de se retirer dans ses appartemens secrets, & de ne donner audiance à personne. Il passe ainsi quelques jours; au bout desquels ses courtisans, pour le rappeller un peu à la joïe, le viennent visiter en cérémonie, lui apportant des présens magnifiques; qui servent non-seulement à le consoler; mais encore à lui témoigner leur fidele attachement à sa personne, & la part qu'ils prennent à son affliction. Il se résout enfin à les écouter. Leurs complimens ne manquent jamais d'être remplis de loüanges excessives: ils y mêlent celles du défunt; & le supplient dans les termes les plus tendres, de consoler par sa présence les Officiers, ses sujets, & de paroître en public. Après les cérémonies qui sont en usage dans

ces occaſions, il reçoit leurs préſens: & pour leur témoigner qu'ils lui ſont agréables, il quitte les marques de deüil qu'il portoit & change tout cet appareil de triſteſſe, en joïe comme auparavant.

Les Princes du Sang & les Grands du Royaume, s'habillent, toute proportion gardée, avec beaucoup de faſte. Excepté le manteau Royal & la couronne, que le Roi ſeul a droit de porter, ils ſont habillez comme lui. On en voit qui ont des manteaux de velóur ou de damas, qui leur tombent juſqu'en terre, & qui ſont un peu traînans. Il y en a même, qui ont le privilége de porter le bonnet blanc & le chapeau, & de ſe parer de braſſelets, de colliers, & de chaînes d'or, ſelon que leur rang & leurs facultés le leur permettent. Le Roi leur permet encore l'uſage des brodequins : la plûpart cependant ne ſe ſervent que de pantouffles, dans leſquelles ils ont le pied nud. Les ouvriers Portugais établis à Loanda en font de très-belles & richement brodées, qu'ils leur vendent très-cher.

Les Gentilshommes & autres gens de la Cour, s'habillent, à peu près de même façon, que les Princes & les Grands; excepté qu'il y a une Loi,

qui leur ordonne de ne porter quedes étoffes fabriquées dans le païs, & point du tout d'or ou de soye : mais comme ils ne portent leur manteau, que sur une épaule, & qu'il ne leur couvre qu'une partie de la poitrine ; ils se sont avisez de se la couvrir avec de larges bandes de toile d'or ou de drap brodé, qu'ils appellent un garde estomach. Ils n'ont sur leurs Bonnets, pour ornemens, que des plumes d'oiseaux du païs.

Mais que peuvent servir de riches vêtemens à des gens naturellement malpropres, & qui sentent mauvais ? Il est vrai qu'ils ont soin de se laver le matin, de s'oindre le corps avec des huiles qui leur rendent la peau plus lustrée ; ils se parfument même comme des femmes, & deux heures après, ils sont couverts de poussiére & de sueur qui leur font exhaler une odeur insupportable à ceux qui traitent avec eux.

Ceux que l'on peut mettre au rang des bourgeois, n'ont pour habillement, qu'un morceau d'étoffe dont ils se ceignent les reins, qui leur descend jusqu'aux genoux, & quelquefois un peu plus bas ; & sur les épaules un autre morceau d'étoffe à réseau, de fil de feüilles de palmier, & quelques autres morceaux, pour leur cou-

vrir, ou pour leur orner la poitrine, les épaules, & les bras : ce qui n'empêche pas comme on voit, qu'ils ne paroiſſent comme tous nûs, parce qu'ils n'ont point de chemiſes qui leur couvrent entiérement le corps. Ils paroiſſent pourtant aſſez diſpoſez à prendre les maniéres des Européens, & à ſe conformer à leurs coûtumes ; mais pour cela, il faudroit qu'ils quittaſſent leur païs. Ils ont toûjours les pieds, les jambes, & la tête nûës, couvertes ſeulement de pouſſiére & de ſueur, ſans que cela leur faſſe la moindre peine parce qu'ils y ſont accoûtumez, & ſans s'embarraſſer des injures du tems.

Tous les hommes portent ſur leurs reins, une peau ou un grand morceau de peau de quelque bête ſauvage. Cette marque ſert à les diſtinguer des femmes ; & leur donne, dans leur imagination, la figure de dompteurs intrépides des monſtres. Il ſemble qu'en cela ils veulent imiter Hercule, qui ſe paroit de la peau du ſanglier qu'il avoit tué ? Il s'en faut pourtant bien qu'ils ſoient auſſi braves que lui. Si cette peau a été inventée pour couvrir ce que la nature enſeigne qu'il faut cacher, on peut dire qu'elle n'eſt en uſage, que depuis que les Européens

& le Christianisme sont entrez dans le païs. C'est à présent une nécessité d'en porter : sans cette marque de civilité & de courage, on ne seroit pas reçû dans les compagnies des honnêtes gens, & on seroit regardé comme étant de la plus vile canaille. Les Congois qui demeurent dans les Libattes ou Bourgs où le nombre des habitans est considérable, n'oseroient se dispenser de cette loi; mais ceux qui habitent dans les déserts & dans les endroits éloignez du commerce, vont réellement tous nûs; tant hommes, que femmes. Les plus modestes, n'ont qu'un couple de feüilles ou un morceau d'écorce d'arbre, pour cacher leur nudité. On remarque, depuis peu de tems, que les plus zélez pour la modestie, se couvrent d'un petit morceau d'étoffe du païs.

Quant aux enfans, jusqu'à l'âge de sept ans; ils joüissent du privilége de l'innocence, & vont absolument nûs : ils s'y accoûtument & n'ont point de honte de leur nudité; & quand, dans un âge assez avancé, on leur en fait des reproches; ils répondent qu'ils ne trouvent personne, qui leur donne de quoi se couvrir.

Une des plus ridicules coûtumes de

quelques-uns de ces peuples, c'eſt que pendant qu'ils ſont tous nûs pardevant, ils affectent de porter un méchant chiffon d'étoffe, ſale & vilain au dernier point, attaché à leur ceinture; qui leur pend juſqu'à terre, comme ſi c'étoit la queuë d'un manteau traînant, tel qu'en portent les Princes & les plus grands Seigneurs.

Les femmes ſont pour le moins, auſſi immodeſtes que les hommes. Elevées de la même maniére, elles n'ont point de honte de paroître toutes nuës en public, ou couvertes ſi légérement, qu'on peut dire qu'elles n'ont rien, qui ne ſoit expoſé à la vûë de tout le monde.

Il eſt vrai que leurs parens & leurs maris qui les regardent comme des eſclaves, ne s'en mettent guéres en peine; de ſorte que les plus modeſtes croyent faire aſſez montre de leur pudeur, quand elles ont quelque grand morceau de toile ou d'étoffe lié ſur l'épaule gauche, qui leur couvrent ce côté-là; pendant que l'autre côté demeure à nû & tout découvert. Il ſemble qu'elles veulent copier nos Bohémiennes, excepté qu'elles n'ont point d'habits de deſſous comme elles.

Les femmes n'ont pas la permiſſion de

de porter des brodequins, il n'y a que la Reine & ses filles, qui puissent se servir de cette chaussûre. On permet, par une grace spéciale, aux femmes des Gentilshommes, d'avoir des pantouffles, & rien davantage. Pour toutes les autres; qu'il y ait de la poussiére ou de la bouë, il faut qu'elles marchent, nûs pieds, sur la terre nûë.

La Reine peut s'habiller comme il lui plaît. Ce pouvoir est une suite de sa dignité: il n'y a point de loi pour elle sur cet article. Elle se pare selon son goût, & met sur sa peau noire & huileuse, des habits à la Françoise & à la Portugaise; tout lui est permis. Mais à quoi lui servent tous ses ornemens, puisqu'elle est toûjours comme prisonniére dans l'enceinte de son Sérail, où elle est gardée avec un très-grand soin par un des principaux Officiers de la Cour; qui doit rendre un compte exact au Roi de tout ce qui s'y passe? Il en garde toûjours la clef; sans permettre que personne y entre ou en sorte, que le Roi, & quelques Dames, qui ont souvent bien de la peine à obtenir cette grace.

Les femmes de ce païs, comme de tout le reste du monde, sont pleines de vanité & d'ambition. Elles veulent

paroître belles ; & n'oublient rien, pour en venir à bout. Elles font consister leur beauté, à avoir la peau fine, délicate, bien noire, & bien lustrée. C'est pour cela qu'elles ont soin de s'oindre tout le corps, d'une espéce de céruse, composée d'huile cuite avec des poudres rouges & jaunes, & certains onguens. Elles demeurent pendant quelques jours, couvertes de ces emplâtres; qui les rendroient ridicules, si elles paroissoient ainsi en public. Après que ces pâtes onctueuses sont desséchées, elles se lavent bien, & bien long-tems; & croyent avoir alors toute la beauté qui peut les rendre aimables aux gens de ce païs !

Les ornemens de tête dont les hommes & les femmes de ce païs se parent, sont d'une bizarerie & d'une varieté surprenantes ?

Ils se rasent entiérement la tête dans le Royaume de Congo, sur tout dans les jours de fêtes ou de deüil. Si une femme s'avisoit de paroître en public, dans ces derniers jours, parée & ajustée, elle en seroit durement réprimandée. On n'y regarde pas de si près, quand elles sont obligées de se trouver à des nôces dans ces tems, & aux fêtes qui les accompagnent. Au défaut de che-

veux, elles se couvrent la tête de plumes d'oiseaux; & pour comble d'ornemens, elles y joignent de petites cornes de Gazelles, de pieds & d'os de poules, de feüilles d'arbres, & autres semblables bagatelles, qui les défigurent infiniment plus qu'elles ne les parent.

Il y a des endroits, où les hommes & les femmes entretiennent leur chevelure, avec un soin tout particulier. Ils les tiennent frisez sous des bonnets d'écorces d'arbres: & quand ils doivent paroître en habits de cérémonie, ils les peignent, les mettent en boucles, les oignent, les parfument, & les chargent de poudres odoriférantes. Seroit-il possible que les Européens eussent pris des Négres, la maniére de se poudrer comme ils font aujourd'hui. Il y a cinquante ans, que les Comédiens seuls avoient ce privilége; encore ne s'en servoient-ils que sur le théatre; & ils avoient soin de se peigner & de se dépoudrer quand ils en sortoient. On a bien enchéri sur ces maniéres, puisque nous voyons que tout le monde est poudré, non-seulement sur la tête; mais même jusques sur les habits; & cela, sans distinction d'âge, de rang, de qualité, & d'état;

quelle bizarrerie ! On va encore plus loin : les hommes ſont preſque auſſi long-tems à leurs toilettes que les femmes; il faut même qu'ils s'expoſent aux injures de l'air, pour conſerver leur friſure & la poudre qui eſt ſur leurs cheveux, dont le chapeau dérangeroit l'économie ! Rien ne ſemble plus efféminé. Qu'on ſe ſerve de poudre pour dégraiſſer les cheveux ; à la bonne heure : mais qu'on ait la tête auſſi blanche que des meuniers, & qu'on n'oſe la couvrir d'un chapeau ; c'eſt un abus contre le bon ſens. Les chapeliers devroient faire des remontrances contre cela, & intéreſſer les Medecins dans leur cauſe : peut-être que le deſir de conſerver ſa ſanté, auroit plus de force ſur ces gens, eſclaves de la mode, que le bon ſens & les avis des Directeurs de conſciences, à qui l'on voit faire la même choſe.

Les Giagues, qui ſont les plus ſauvages de tous les Négres, ont donné dans ce vilain faſte. Ils y ont ajouté une bandelette d'écorce d'arbre, très-mince, large de deux doigts, dont ils ſe ceignent le front. Ils portent encore ſur la poitrine, aux bras, & aux jambes, des chaînes ou coliers, compoſez d'os de poiſſons, enfilez, mêlez

de fruits du païs & de grains de verre appellez *Rasades*, que les Européens leur vendent. Rien, à leur avis, ne les pare mieux.

C'est encore parmi eux, un ornement des mieux entendus, que d'avoir le corps tout peint de lignes & d'arabesques de differentes couleurs, sur leur fond naturel, qui est noir: à moins de les avoir vûs, il est difficile de s'imaginer combien cela les rend ridicules, & peu propres pour entrer dans le commerce des honnêtes gens; sur tout quand la poussiere se joint à leur sueur dégoûtante, & aux poudres dont ils prétendent se parfumer.

Il y en a qui portent devant eux un morceau d'étoffe, qui leur vient jusqu'aux genoux. Cet ornement ne sied pas mal aux femmes; du moins il couvre ce que la pudeur a honte de laisser paroître. Il a la figure de ces tabeliers dont se servent les garçons de boutiques. D'autres le portent assez long pour leur couvrir le cou du pied. Elles sont ainsi couvertes par devant, & toutes nuës par derriere.

Les femmes qui demeurent sur les bords de la *Coenza*, se servent de divers moyens pour allonger leur sein;

de maniere que les extrêmités leur tombent sur les genoüils : c'est chez elles une beauté. Quelquefois elles les lient avec de petites bandelettes d'écorces ; & les jettent sur leurs épaules, par une galanterie aussi barbare, qu'elle est dégoutante & disgracieuse.

Les Négres de Congo & d'Angola, commencent à s'habiller à la maniere des Européens ; principalement dans les jours de cérémonie. Ils ne manquent pas, dans ces occasions, d'avoir l'épée au côté ; & de joindre à cet ornement militaire, tout ce qui, selon eux, peut contribuer à les rendre plus beaux & plus magnifiques : car ces Négres se piquent de beauté autant que de bravoure, & avec aussi peu de fondement d'un côté, que de l'autre. Cela ne laisse pas de leur donner une certaine distinction d'avec les autres Négres qui flatte très-fort leur vanité. Cela se remarque sur tout dans les villes fortes, dans celles où le commerce attire beaucoup de monde, dans les ports de mer, & dans les colonies que les Portugais ont établies en beaucoup de lieux de ce païs. Mais comme le nombre des esclaves égale presque celui des personnes libres ; & qu'il y en a

beaucoup de ces derniers, qui par indigence ou par attachement à leurs vieilles coûtumes, ne peuvent se conformer aux usages des Européens, on en voit plus de nuds, que de vêtus.

Ceux qui sont vêtus, le sont pour l'ordinaire d'une maniere toute extraordinaire; & si peu suivie, qu'elle les rend ridicules.

D'ailleurs, les étoffes du païs ne valent rien, quoiqu'elles ayent assez d'apparence. En peu de jours, un habit tout neuf est déchiré, & par lambeaux. Les Négres s'en mettent peu en peine: ce qui feroit honte aux Européens les plus pauvres, ne les inquiéte point du tout: ils ne laissent pas de se trouver dans les assemblées, couverts de ces haillons, au travers desquels on voit la plus grande partie de leur corps, & souvent, celles qui doivent être les plus cachées. Il leur suffit de s'être habillé une fois; il leur semble que les habits devroient avoir de la raison, & ne pas s'user sitôt. On en regarderoit l'étoffe comme très-bonne, si elle pouvoit durer six mois; mais il faudroit pour cela qu'elle eût été fabriquée avec plus de soin; & que ceux qui en sont revêtus, en eussent aussi

plus qu'ils ne ſont capables d'en avoir pour conſerver leurs habits. Il faut leur pardonner quelque choſe. Comment une étoffe ne ſe pourriroit-elle pas, étant continuellement imbibée de la ſueur que leurs danſes violentes & continuelles tirent de leurs corps? On n'a pas à ſe plaindre des étoffes du païs, quand elles ne tombent en piéces, qu'au bout de vingt jours.

Les étoffes d'Impulci que l'on fabrique dans le païs, ont de la beauté, plus qu'on n'en devroit attendre d'étoffes faites ſans le ſecours d'un métier. Elles approchent de nos petits velours ou pannes. Leurs couleurs ſont ſouvent plus vives que les nôtres; mais leur fil n'eſt pas tors; elle ne ſont pas aſſez ſerrées: voilà pourquoi elles durent ſi peu.

On en fabrique pour la perſonne du Roi & de la Reine, qui ſont très-belles. Mais les piéces ſont ſi petites, parce qu'elles ſont faites à la main, comme nous l'avons marqué en un autre endroit, qu'il en faut pluſieurs, pour faire un habit. Il y a une loi, qui défend à tout autre qu'au Roi & à la Reine, de ſe ſervir de ces étoffes. Les Princes & les Gouverneurs des Provinces, ont des ouvriers, qui n'en ſont que pour eux ſeuls.

Les livrées que les Seigneurs Européens font porter à leurs domestiques, par grandeur, & pour faire connoître qu'ils sont à leur service, ne sont point en usage chez les Négres.

Les Giagues Seigneurs des Provinces, & les Commandans des troupes, sont toûjours accompagnez d'un grand nombre de leurs sujets & de personnes de distinction qui leur sont attachées ; & sur tout, d'un troupeau de cent cinquante ou de deux cens concubines ; & d'un plus grand nombre de joüeurs d'instrumens, de danseurs, & de musiciens, qui remplissent l'air des loüanges de leurs maîtres, & des grandes actions de leurs ancêtres. Mais ces troupes n'ont rien qui les distingue de ceux d'un autre Seigneur : chacun est vêtu comme il veut ou comme il peut.

Il n'y a que les esclaves qui sont distinguez, & qui portent tous une marque qui fait connoître à qui ils appartiennent ; afin qu'on les puisse reprendre quand ils s'enfuyent, & les rendre à leur maître.

La plûpart ont les narines percées, comme on les perce aux busles pour y mettre un anneau. Ils ont aussi des trous aux oreilles, dans lesquels ils

passent des morceaux de bois ou de corne, des os de bêtes féroces, ou des plumes, à-peu-près, comme nos sauvages de l'Amérique. Mais ce qui les rend plus difformes, c'est qu'ils s'attachent sur le front une paire de cornes de Gazelles, & souvent de bien plus longues. Voilà les ornemens les plus ordinaires des esclaves.

Les Giagues marquent les leurs, d'une manié e qui les distingue tout-à-fait de ceux des autres nations. Ils leur arrachent les deux dents du milieu de la mâchoire supérieure. Cette coûtume barbare n'a pas toûjours été en usage chez eux, elle n'y a pas pris naissance; elle vient de l'Amérique. L'histoire en est trop particuliere, pour ne la pas raporter. Mon Auteur la tient de la tradition constante du païs; & l'historien *Garzia de Vergna*, la raporte toute au long dans son Histoire, Livre troisiéme, chapitre troisiéme. La voici.

Tupaco-incoy-timpaqui, Empereur du Perou s'étant mis en campagne avec une puissante armée, pour remettre dans leur devoir quelques uns de ses principaux vassaux qui s'étoient révoltez; on en vint à une bataille. L'armée Imperiale fut taillée en piéces; la déroute fut générale; le Capitaine général fut tué,



Officier Giag

& le chef des Sacrificateurs fut égorgé cruellement : ce qui parmi ces peuples, étoit un sacrilége, & une impieté horrible.

L'Empereur irrité de cette perte, & sur tout, de la mort cruelle de son premier Sacrificateur, rassembla une nouvelle armée, bien plus nombreuse que la premiére, dont il donna le commandement à son fils aîné. Ce Prince se conduisit avec tant de sagesse & de bravoure, qu'il remporta une victoire complette sur les révoltez : il en fit un carnage prodigieux. Mais cela ne contenta pas l'Empereur : il étoit piqué de sa défaite, & du massacre du chef de ses Sacrificateurs : il résolut de châtier dans toute la sévérité de sa justice ces Rébelles, si accoûtumez à la révolte. C'étoit principalement à ceux des Provinces de Fran
& de qu'il en vouloit ; comme à des esprits remuans & inquiets. Il en conféra avec son Conseil, & tous ceux qui le composoient, approuvérent la résolution qu'il avoit prise. Ce fut premiérement, de faire passer par le fil de l'épée tous les chefs, & tous les principaux de ces peuples mutins ; & de commuer la peine de mort, que tous les autres avoient me-

rité, en une marque d'ignominie, qui les flétrit à jamais, & qui fit connoître à tout le monde, leur crime de Félonie, par la marque qu'ils en porteroient. Il leur fit donc arracher à tous, les deux dents de devant de la mâchoire supérieure. La Noblesse & les peuples, reçûrent cette marque d'infamie. Mais que firent les uns & les autres ? Ils la firent porter à leurs enfans, à mesure qu'il leur en naissoit; & de ce qui étoit une marque du châtiment de leur rébellion, ils s'en firent une marque de distinction, & ensuite une marque d'honneur, qui servoit à les distinguer des autres sujets de ce vaste Empire.

Ce fut ainsi que cette marque d'ignominie cessa d'être regardée comme un châtiment, & qu'elle devint une marque de distinction. On poussa, dans la suite, les choses plus loin. Des zélez pour l'honneur du païs, jugérent à propos de s'arracher encore les deux dents de la mâchoire inférieure : & cela se pratique encore aujourd'hui chez les habitans de ces Provinces.

Des marchands d'esclaves, en ayant conduit aux mines de la nouvelle Espagne, & étant retournez à Congo avec leurs Domestiques, qui s'étoient

fait un honneur de se faire arracher les dents, & de se parer de cette prétenduë marque d'honneur; leurs compatriotes entrérent dans leurs vûës, & il y eut presse entr'eux, à se faire arracher ces quatre dents. Telle est l'origine de cette difformité.

Les Seigneurs Négres qui ont reçû la Foi & qui en font profession, du moins à l'extérieur, ne se font plus accompagner de ces troupeaux de concubines, comme ils faisoient avant leur Baptême; leur cortége n'est plus que d'hommes, quoiqu'ils ne laissent pas d'avoir encore un nombre de concubines, sous le nom de *Mocamé.* C'est dans ce point, que les Prédicateurs& les Missionnaires,perdent leur tems & leurs peines. Ces Seigneurs ne manquent pas de faire distinguer leurs esclaves par des marques différentes, afin qu'on recônnoisse qu'ils sont à eux; & c'est principalement dans les différentes manieres dont leurs cheveux sont coupez ou partagez. Ce sont des femmes dont ils se servent pour cela; elles y perdent beaucoup de tems. Ce sont les Perruquieres du païs.

Ceux de la Province de Lubolo & & des environs, se reconnoissent à de certaines petites sonailles ou gre-

lots, qu'ils portent à leurs ceintures. Ils disent qu'entre plusieurs choses dignes de leur curiosité que les Européens apportérent dans leur païs quand ils y entrérent, ces sonailles ou grelots, furent celles qu'ils estimérent davantage : de sorte que les personnes d'autorité, se réserverent pour elles seules, le droit d'en porter, non-seulement par grandeur & par magnificence, mais encore afin que leur son avertît de leur présence, ceux auprès de qui ils passoient, & qu'il les obligeât à leur rendre les respects qui leur étoient dûs.

La marque de distinction des Seigneurs de Congo, de Batta, & de Sogno, est le bonnet blanc, que le Roi leur donne, quand il leur confére quelques charges ou quelques dignités. C'est-là leur manteau Ducal, leur bâton de Maréchal.

Ceux d'Imbuilla ou de Dembi, portent sur le front, une tresse de crin d'élephant. Les Négres font tant de cas de cet ornement, qu'ils n'en permettent, que très-rarement, l'usage à leurs concubines les plus favorites.

Ceux des environs des riviéres de Coari & de Coango, ont une autre marque qui les distingue : c'est de se

limer toutes les dents, de maniere qu'elles ſont auſſi pointûës, que des dents de chien. On ne laiſſe pas d'en voir quelques-uns, qui ſe font arracher les quatre dents du milieu des mâchoires. Ces ſignes, comme on le voit, ne ſont point équivoques : il feroit difficile de s'y tromper.

Quant à ceux des Royaumes de Matamba & de Congo, qui ne relevent point des Portugais ; la marque qui les diſtingue du peuple & des perſonnes qui ſont au-deſſous d'eux, eſt de ſe faire des taillades aux bras, aux jambes, & aux cuiſſes. C'eſt par ces marques bizarres, que les amans donnent des preuves éclatantes de leur tendreſſe pour leurs maîtreſſes. Quand ils n'ont pas la force ou l'adreſſe de ſe faire ces inciſions douloureuſes, ils ſe les font faire par un autre ; & paroiſſent ainſi en public, tous ſanglans & tous couverts de playes : car plus il y en a, plus auſſi celles en l'honneur deſquelles ils les ont reçûs, doivent leur tenir compte de cet amour cruel, dont ils leur donnent des marques ſi héroïques & ſi ſanglantes. Auſſi ſont-ils aſſurez de l'affection de leurs maîtreſſes, qui ſont trop raiſonnables, pour ne pas répondre à leur paſſion ſelon l'uſage établi dans le païs.

CHAPITRE VII.

De l'origine des Giagues, établis dans le Royaume de Matamba, & dans les Provinces voisines. De leurs Rois, & de leur élection. De la Reine Tem-Ban-Dumba de ses Conquêtes, & de ses Loix.

Nous avons parlé dans le chapitre précedent, des Coûtumes barbares & tout à-fait extraordinaires des Royaumes d'Angola, de Congo & de Matamba.

Mais la matiére s'est trouvée si abondante, qu'il s'en faut beaucoup que nous l'ayons épuisée. Cela nous eût trop éloignez de notre sujet. Il faut y revenir.

Nous commencerons par les Giagues que les Italiens appellent *Giaghi*, ou *Giaki*. C'est une nation ou une secte, venuë des païs éloignez, qui s'est intruse dans ces Royaumes de Congo & de Matamba par ses courses, par sa férocité, par les ravages, les inhumanités, les massacres & les incendies, dont elle a desolée ces païs.

Voici ce qui en est la cause. Les Con-

gois avoient reçûs la Foi par les Prédications de l'Evangile, environ vers l'an 1491. Ils paroissoient s'y être attachez d'une maniere à ne pas laisser lieu de craindre qu'ils retournassent à leurs anciennes superstitions & à leur culte impie. Il y retournérent pourtant, & devinrent plus méchans, qu'ils ne l'avoient été avant qu'ils eussent reçûs les lumieres de la Foi. Voilà la premiere peine qui suivit leur ingratitude & leur apostasie. Dieu leur en fit sentir une seconde : il les abandonna, & les livra à leurs ennemis. Ces ennemis étoiens les Giagues, peuples jusques-là inconnus dans le païs, Antropophages, voleurs, & meurtriers de profession ; sans honneur, sans humanité. Ils parurent inopinément dans le Royaume de Congo ; & comme des torrens impétueux, qui s'étoient partagez en plusieurs bandes, ils le ravagérent par le fer & par le feu, avec une barbarie tout-à-fait extraordinaire.

C'est ainsi que l'Asie & la Gréce, l'Italie, la France, l'Espagne, & la partie Septentrionale de l'Afrique, ont été désolées par ces peuples barbares, sortis du Septentrion, par les Gots, les Visigots, les Ostrogots, les Huns, les Vandales, les Scithes, les Arabes,

& les Turcs ; par une permission particuliere de Dieu pour punir ces peuples, de leurs crimes & de leurs héréſies. Il s'eſt ſervi du même moyen pour châtier les Congois apoſtats ; il a ſuſcité contr'eux les Giagues. Mais avant d'entrer dans le détail des cruautés qu'ils ont exercées, il eſt bon de dire quelque choſe de leur origine, de leur pais, de leurs Loix.

Il y a deux opinions touchant leur origine. La plus vrai-ſemblable, & peut-être, la plus véritable ; eſt, qu'ils ſont ſortis de quelques Provinces, qui font partie de l'Empire de *Monoemugi*, & des environs de ces ſources célébres, que le vulgaire ignorant croit être celles de ces deux fleuves renommez, le Nil, & le Zaire. Les partiſans de cette opinion, appuyent leur ſentiment ſur les noms anciens qu'ils portoient. On les appelloit *Giakaſi*, ou *Engagiaghi ;* qui dans leur langue, ſignifient des peuples voiſins de ces deux ſources. On ne juge pas à propos de leur conteſter, que ces peuples viennent de quelques Provinces de l'Empire de *Monoemugi* : mais il eſt contre le bon ſens, de les faire venir des environs des ſources de ces deux rivieres, ſur-tout, de celle du Nil ;

que l'on connoît parfaitement, & qui sont très-éloignées de *Monoemugi*. On ne fait pas la même difficulté sur celles du Zaire, soit qu'on ne les connoisse pas encore assez bien, soit qu'elles soient voisines de cet Etat.

La seconde les fait sortir des côtes de l'Afrique qui sont sur les bords de l'Ocean Atlantique, & des montagnes à qui on a donné le nom de *Sierra Liona*, ou de montagnes des Lyons; qui sont éloignées de l'Equateur, d'environ dix degrez, du côté du Nord.

Cette opinion, est bien moins probable, que la premiere: car il auroit fallu que ces peuples eussent traversé tous les vastes païs qui composent la Guinée, la C , les Royaumes de Juda, d'Ardra, & tous les autres qui sont sur l'Ocean Occidental, avant d'arriver & de pénétrer dans les Royaumes de Congo & de Matamba.

Il vaut donc mieux s'en tenir à la premiere; & sans les faire voisins des eaux du Nil, reconnoître qu'ils sont sortis des Provinces de l'Empire de *Monoemugi*; sans pourtant spécifier au juste, de laquelle de ces Provinces ils sont venus. Cela me paroît très-incertain, & de plus, assez peu intéressant.

Il suffit d'être assuré, que ces peuples ont été & sont encore à présent, des voleurs, des meurtriers par état, des Antropophages cruels.

On les appelloit autrefois *Aiaeeki*; & dans la suite, on les a nommez *Nsi-di*, ou *Ngindi*, ou *Chiambangali*, qui sont des Synonimes dont la signification est la même.

Ces peuples sont fourbes & menteurs au dernier point; la verité & la bonne-foi, n'ont jamais été connuës parmi eux. Ils sont toûjours prêts à entreprendre les plus grands crimes, & à les commettre. Altérez de sang & de m eurtres, ils dévorent avec avidité les cadavres humains. Ils ont plus de férocité, que les bêtes les plus féroces. C'est, parmi eux, une marque de grandeur d'ame, d'attaquer les animaux les plus cruels, & d'être encore plus cruels qu'eux; non-seulement à l'égard de ceux qu'ils regardent comme leurs ennemis, mais encore, contre leurs propres enfans. On peut dire, pour achever leur description, que l'enfer ne vomit jamais de monstres qui en approchassent.

Le premier chef, sous la conduite duquel ils ont ravagé le vaste Etat de Congo, & s'en sont emparé d'une partie, s'appelloit *Zimbo*.

Il eut pour successeur une femme, au moins, aussi redoutable que lui, dans les expéditions militaires ; & plus attachée à son culte impie, qu'on ne peut se l'imaginer. Ce fut-elle qui augmenta, ou qui fit ces nouvelles Loix si barbares & si pleines d'inhumanité qu'ils suivent encore aujourd'hui.

C'est de ces deux personnes, que sont venus les *Cassanges*, les *Calendas* & autres Princes ou chefs des Giagues.

Ce *Zimbo*, avide d'une gloire mal-entenduë, & encore plus de sang, de carnage, & de butin; se fit le chef d'une multitude de *Musimbi*, qui étoient ses sujets, ou qu'il ramassa de différens endroits. Il ne manqua pas, avant de les faire sortir de leurs tannieres, de leur faire part de ses desseins, de leur persuader les avantages qu'ils tireroient de leur exécution. Il les encouragea à le suivre, les armes à la main ; en les assurant, que la victoire suivroit leurs pas ; que toutes leurs entreprises seroient heureuses ; & qu'il ne tiendroit qu'à eux, de se rendre formidables à toute l'Afrique, & de se faire un Empire puissant sur les débris de tous ceux qu'ils attaqueroient.

Ses propositions furent reçûës avec de grands applaudissemens : tous lui

promirent de le ſuivre, de lui obéïr, & de s'attacher inviolablement à ſa fortune. Il ſe mit à la tête de ce peuple nombreux ; & accompagné d'une certaine femme appellée *Tem-Ban-Dumba*, ou par abbréviation, *Temban-Dumba*, ſa concubine ; ils parcoururent différentes Provinces : & ſans rencontrer preſqu'aucun obſtacle, ils pénétrérent juſqu'au centre du Royaume de Congo, qu'ils déſolerent d'une ſi étrange maniere, qu'en peu de tems, ils en firent un déſert affreux. Après des incendies, des pillages, & des meurtres affreux, la faim commençant à les preſſer, ils déclarerent la guerre aux bêtes féroces ; ils en firent un maſſacre général. Rien ne les arrêtoit, ils attaquoient les animaux les plus forts & les plus cruels : & quand ils en eurent dépeuplé le païs, ils ſe jettérent ſur les animaux les plus ſales ; dont juſqu'alors, les gens les plus affamez, n'avoient pas oſé ſe nourrir. Que faire? Semblables à ces gros nuages de ſauterelles qui dévorent tout ce qui ſe trouve ſur leur paſſage, ils conſommérent en peu de tems, les fruits, les herbes, les plantes, les racines, les feüilles des arbres; rien ne leur échapa. Ils s'étoient accoûtumez depuis long-

tems, à vivre de chair humaine ; n'en trouvant plus, ils se jettérent sur les charognes les plus infectes. Et comme les bêtes féroces s'étoient retirées dans le plus épais des forêts, où il étoit impossible de les aller chercher ; ils y mirent le feu, & acheverent d'en dépeupler le païs, déja entiérement désolé, dépeuplé, & désert.

Les troupes de Zimbo, s'augmentérent, pour ainsi dire, à l'infini ; les malheureux Congois se joignoient à lui, dans l'espérance d'avoir la vie sauve, & de trouver dequoi vivre. Il voulut connoître ses forces ; & au bout de quelques mois, il fit une revûë générale de toutes ses troupes : & ayant connu que leur nombre prodigieux le mettoit en état de tout entreprendre ; il en fit plusieurs corps, dont il en destina quelques-uns, pour aller ravager les Etats de l'Ethiopie, qui sont bornez par la mer Orientale. Ceux qui pénétrérent du côté du Zaire & du Zimbise, s'unirent avec les *Mumbi*, Nation, qui jusqu'alors, n'avoit eu d'autre occupation, que d'élever des troupeaux. C'étoient des peuples grossiers, accoûtumez aux plus rudes fatigues, & barbares au dernier point. Ils entrérent avec ce secours dans l'Empire de *Mo-*

noemugi, le mirent en ruine par le fer & par le feu ; & ne trouvérent rien qui les arrêta, que la mer.

Les Portugais y avoient bâti une Forteresse considérable, appellée *Teté.*

Zimbo avoit donné pour chef aux *Mumbis* qui s'étoient joints à ses troupes, un certain *Quizzuva*, homme brave, mais féroce & furieux ; qui s'imaginoit que la victoire étoit à ses gages, & qu'il n'avoit qu'à entreprendre pour réüssir. Il étoit si barbare, qu'après avoir dévoré les chairs de ceux qui avoient été tuez, il en avoit fait netoyer les cranes & les plus gros ossemens, & en avoit fait paver une place devant sa maison, & qu'il en avoit revêtu toutes les murailles, & même son *Tombo*; c'est-à-dire, le Temple de ses Idoles. Il fut assés témeraire, pour en venir à une bataille avec les Portugais ; il y fut défait, à platte couture ; il y fut tué, avec une grande partie de ses gens. Mais *Zimbo* ayant apris la défaite d'un de ses partis, y accourut avec de nouvelles troupes, bien plus nombreuses, donna une autre bataille, dont il remporta tout l'avantage. Le Capitaine General des Portugais y fut tué ; il fit main-basse sur tout le reste. Les prisonniers n'eurent pas un meilleur

ſort que leur Général ; il les fit mourir dans des tourmens affreux, & fit mettre toutes leurs têtes au bout des lances, afin de les faire voir par tout, comme des trophées de ſa victoire. On remarque entre les autres, un Religieux de l'Ordre de S. Dominique, qui avoit ſuivi les troupes Chrétiennes, comme leur Chapelain ; à qui ce barbare fit ſouffrir les plus cruels ſupplices, avant de le faire mourir, parce qu'on avoit remarqué qu'il exhortoit les Chrétiens pendant le combat, & qu'enſuite il encourageoit les priſonniers à mourir dans la Foi qu'on leur perſuadoit de renier pour avoir la vie ſauve. Ce barbare ne ſe contenta pas de ces cruautés, pour ſe mocquer des Myſtéres de notre Religion, il ſe revêtit des ornemens Sacerdotaux, & tenant le calice ſacré dans ſes mains impures, il ſe promenoit ainſi à la tête de ſes troupes.

Ce fut de cette maniere, (Dieu le permettant pour châtier les crimes de ces peuples,) qu'ils parcoururent, & qu'ils déſolérent une infinité de lieux, des Provinces & des Royaumes entiers. Ils arrivérent, ſans trouver de réſiſtance, à l'Iſle de Quilos, habitée par des Maures Mahométans. Ils y entrérent

par intelligence avec un des habitans, se rendirent maîtres d'une partie de cette Isle ; mais le malheureux qui la lui avoit livrée, joüit très-peu du fruit de sa trahison ; & il apprit bien-tôt, que parmi les plus barbares, si on aime la trahison, on déteste les traîtres.

Zimbo fit passer au fil de l'épée, trois mille de ces insulaires ; & après qu'il eût distribué le butin à ses troupes, & les corps morts, pour en faire bonne chére, il fit enchaîner le reste des habitans, pour en faire des esclaves. Il fit ensuite un sacrifice d'hommes à ses Idoles & au démon, dont le traître fut la premiére victime, & la plus cruellement immolée. Le nom & la réputation de Zimbo, volérent de tous côtez, après ces heureuses & cruelles conquêtes. Les peuples entiers fuyoient, dès qu'il approchoit d'eux ; Ils abandonnoient tout pour se sauver la vie, & aimoient mieux se livrer aux bêtes les plus féroces, que de tomber entre les mains de cet homme barbare & de ses troupes, altérées de sang & de chair humaine.

Il arriva ainsi, laissant partout des marques de désolation, à l'Isle du Mosambique. Les habitans, soûtenus par

les Portugais, se préparoient à se défendre, & à vendre bien chérement leurs vies à ces brutaux; lorsque la flotte Européenne qui venoit à leur secours, & qui étoit leur unique ressource, fut battuë d'une si furieuse tempête, qu'elle fut entiérement dissipée : de maniére, que le furieux *Zimbo*, favorisé par la fortune, s'en rendit maître, la désola; & n'en sortit que quand la faim commença à presser ses gens, parce qu'ils n'avoient plus d'hommes à tuer & à dévorer.

Il prit ensuite le chemin du Royaume de Melinde. Il étoit déja aux frontiéres de cet Etat, dont les peuples effrayez ne songeoient qu'à s'enfuir dans les déserts; lorsque leur Roi ayant fait assembler ses troupes & ses peuples, leur représenta que c'étoit une chose tout-à-fait indigne de leur nom & de leur gloire, de céder ainsi à une troupe de voleurs, sans foi, & sans honneur. Il les fit souvenir de leurs victoires passées, & des avantages qu'ils avoient remportez contre des ennemis bien plus aguerris : il leur protesta, qu'il étoit résolu d'aller au-devant d'eux, de les combattre, & de répandre jusqu'à la derniére goutte de son sang; que leur cause étoit bonne;

que Dieu, qui est juste, les soutiendroit; & que cette multitude confuse étoit assurément au terme de ses barbares éxécutions, & de ses pillages.

Il sçût si bien animer ses sujets, qu'ils lui protestérent qu'ils vaincroient, ou qu'ils mourroient tous avec lui.

La bataille se donna quelques jours après: elle fut d'abord douteuse, elle fut longue, sanglante; mais le Roi de Melinde eut tout l'avantage. *Zimbo* fut entiérement défait; on fit un carnage prodigieux de ses gens. On ne songea point à donner la vie à des barbares, qui la méritoient si peu; on fit passer au fil de l'épée, tous ceux que la vitesse de leurs jambes, ne put pas sauver du tranchant des cimetéres des vainqueurs. On enleva des richesses prodigieuses, qui provenoient des pillages qu'ils avoient fait. Il n'y eut que le barbare *Zimbo*, qui échapa avec un assez petit nombre de ses gens.

Il n'étoit pas sûr pour lui, de retourner vers les lieux qu'il avoit désolez. Outre qu'il n'y auroit trouvé aucuns vivres; les habitans qui étoient revenus, lui auroient fait un mauvais parti, & se seroient vangez de ses cruautés, le voyant si mal accompagné. Il prit donc la route des déserts, sépara

ſa troupe en pelottons ; qui, ſans s'écarter beaucoup les uns des autres, trouvoient ainſi plus facilement de quoi ſubſiſter. Il fut long-tems errant, & fit le tour de l'Afrique par le cap de Bonne Eſpérance : d'où remontant vers l'Equáteur, il arriva enfin, ſans avoir rien trouvé de fâcheux dans ſa route, juſqu'au fleuve de *Cunéve*, qui prend ſa ſource dans la Province de Scella & dans la haute Bemba ; & qui ſe perd dans la mer, vers le dix-ſeptiéme degré de latitude Meridionale.

Ce fut dans ces endroits où il commença à joüir d'un peu plus de repos, que ſes gens, dont il avoit déja conſidérablement diminué le nombre, commencérent à bâtir quelques cabannes, dont ils compoſérent un pauvre camp ou bourg, qu'ils nommérent en leur langue *Chilombo*. Là, il diviſa ſon armée en pluſieurs troupes auſquelles il donna des chefs, ſe reſervant pour lui le commandement général.

Un des chefs nommé *Dongij* s'avança dans la Province, appellée la grande *Ganghella*, qui fait partie du Royaume de Maramba, avec ſa concubine *Muſſaſa*. Il en eut une fille ; à qui par reſpect pour la fameuſe *Tem-ban-Dumba*, concubine de *Zimbo*, il fit por-

ter le même nom. Il s'établit avec ses gens, dans cette Province & dans les environs ; & donna son nom au païs qu'il avoit envahi, qui le porte encore aujourd'hui.

Deux autres chefs, qui s'étoient emparez de deux autres Provinces, prirent les noms de ces Provinces, & se firent appeller *Domba*, & *Candegna.*

L'esprit remuant de Zimbo, ne lui permettant pas de goûter le repos dont il joüissoit après de si longues guerres, & des voyages si penibles ; il amassoit du monde de tous côtez, pour faire quelque grande entreprise, lorsqu'il mourut tout d'un coup, & avec lui, sa bien-aimée *Tem-ban-Dumba.* On ne sçait quel fut le genre de sa mort. Mais les chefs de ses troupes ne voulant pas dépendre les uns des autres, ni reconnoître un chef, ils se separerent ; & chacun demeura à la tête du corps qu'il commandoit, en possession des païs qu'il avoit occupés jusqu'alors.

Tels furent les commencemens & les progrès des *Musimbis*, qu'on a connus depuis sous les noms de *Giagues* ou de *Gaghas*, comme disent les Portugais.

Mon Auteur ne juge pas à propos

de ſuivre davantage les Capitaines de Zimbo, & de décrire leurs courſes & leurs avantures ; parce que cela le meneroit trop hors de ſon ſujet, puiſque ſon deſſein n'eſt que de donner l'Hiſtoire de la ſeconde *Tem-ban-Dumba*, qui a établi les Loix de ſon execrable Secte dans le Royaume de Matamba.

Dongij, Pere de la ſeconde *Tem-ban-Dumba*, étant mort ; ſa femme *Muſſaſa*, heritiere de la valeur de ſon mari, auſſi-bien que de ſa ferocité & de ſon ambition, continua avec ſa fille, les entrepriſes qu'il avoit commencées. Elle étoit habile dans l'art de la guerre, du moins dans la maniere du païs ; mais cruelle, & ſanguinaire. Elle éleva ſa fille dans ces principes. Elle ſe mettoient toutes deux, vêtuës & armées comme des hommes, à la tête de leurs troupes ; elles affrontoient les plus grands perils : toûjours les premieres dans la mêlée, toûjours les dernieres à s'en retirer. Les inclinations guerriéres que la mere remarqua dans ſa fille, ſa hardieſſe, ſa fermeté, ſon courage, ſa ſageſſe même & ſa prudence, dans un âge encore ſi tendre, qu'une autre qu'elle, auroit eu beſoin d'être excitée & d'être

conduite ; firent que la mere crut la devoir mettre à la tête d'une partie de ses troupes, pendant qu'elle-même avec le reste, feroit d'autres entreprises. Mais la jeune *Tem-Ban-Dumba* méprisa bien-tôt sa mere. Fiere de se voir à la tête des troupes, & de quelques avantages qu'elle avoit remportez ; elle ne voulut plus lui obéïr, ni suivre ses conseils. Sans rien perdre de sa valeur, elle s'abandonna aux plaisirs de l'amour ; elle eut des amans en nombre : dès qu'elle commençoit à se lasser de quelqu'un, elle le faisoit mourir. Sa mere l'ayant reprise de ses excès, elle se revolta ouvertement contre elle, & lui déclara la guerre.

Ses exploits & sa hardiesse, la firent craindre de ses gens, au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer. Elle en étoit obéïe ponctuellement : ils la regardoient comme une femme qui surpassoit en valeur & en conduite les chefs les plus braves qui les avoient commandez. Sa reputation vola de tous côtez ; & comme elle se vit absolument la maîtresse de tous les peuples qui la suivoient, ou qu'elle avoit subjuguez ; elle resolut de renouveller & de faire observer ces Loix barbares que ses ancêtres avoient établies, se persuadant,


Maniere de fai

que ce feroit un moyen infaillible pour fe rendre infiniment recommandable; d'autant plus que la dureté de ces Loix étoit plus directement oppofée aux fentimens que la nature infpire. Et afin que ceux qui ne les obferveroient pas, n'euffent point d'excufes pour colorer leur défobéïffance; elle refolut de s'y foumettre elle-même, & de commencer par ce qu'il y avoit de plus rude & de plus difficile.

Ayant donc affemblé le plus grand nombre qu'il lui fut poffible de fes fujets, elle voulut, avant de publier fes nouvelles Loix ou leur renouvellement; elle voulut, dis-je, leur donner un exemple, qui mériteroit plûtôt d'être écrit avec la pointe d'un poignard fur fon cœur barbare, que fur le papier, avec une plume & de l'encre.

Elle avoit un fils qui tetoit encore. Cette mégére fe le fit aporter, & au lieu de le careffer comme une tendre mere, & de le ferrer fur fon fein, elle le prit avec fureur en prefence de tout le peuple, & le jetta dans un mortier, où elle le fit piler. Elle le pila, dis-je, elle-même fans être touchée des cris de cet innocent; & après qu'elle l'eût reduit en pâte, elle le mit fur le feu, dans une marmitte, avec

des poudres, des racines, des feüilles, & de l'huile; & à force d'attiser & de souffler le feu, elle en fit un onguent dont elle assura ses gens, qu'après avoir été ointe, elle seroit invulnerable; que son courage augmenteroit à l'infini; qu'elle deviendroit la terreur du monde, qu'elle subjugueroit toute la terre. C'est cet onguent, qu'on conserve, encore à present, dans des vases comme une chose sainte & precieuse, qu'ils appellent *Magija Samba*, & qu'ils croyent être le même, que celui que cette marâtre fit en cette occasion.

Cet exemple abominable fut suivi de ses sujets. On ne peut dire le nombre des petites créatures qui furent pilées & cuites, pour en faire de l'onguent. On estimoit sur tout celui qui étoit fait des corps des enfans des chefs.

Elle ordonna ensuite, & en fit une Loi, qui est encore observée aujourd'hui parmi les Giagues, qu'on se frotteroit de cet onguent avant de rien entreprendre de considerable; pour en donner l'exemple, elle s'en fit frotter tout le corps en présence du peuple, après quoi, ayant pris des habits d'homme, & armée d'une hache d'armes; elle se mit à la tête de son armée, & entra comme une furie dans le païs de ses

voisins, où elle mit tout à feu & à sang. Elle n'épargna pas même les forêts; elle y fit mettre le feu : de sorte qu'il sembloit qu'elle en vouloit à toutes les créatures qui étoient sur la terre.

Il faut, disoit-elle à ses gens, r'animer le nom fameux de *Zimbo* : il a effrayé toutes les Nations ; marchons sur ses traces: la fortune & la gloire nous conduiront. Qui pourra s'oposer à nos progrès ? L'épouvante nous précédera, elle abbattra le courage des peuples que nous attaquerons : nous étendrons l'Empire des *Musimbis*, par toute la terre. Il importe peu que nous soyons nûs, pourvû que nous ayons du courage, & que nous observions comme une Loi inviolable de ne donner jamais de quartier à nos ennemis, de les traiter avec la derniere cruauté, il ne faut pas qu'aucun d'eux puisse se vanter d'avoir reçû de nous, la moindre marque de douceur. C'est ainsi que nous suivrons les traces glorieuses de nos ancêtres, & que nous remporterons autant de victoires, que nous livrerons de combats. Pouvons-nous craindre de manquer de vivres, pendant qu'il y aura des vivans sur la terre ? Leur sang sera notre boisson, & leur chair, notre nourriture. Nous

les ſacrifierons tous à ce génie ſupe-rieur qui nous protége, & aux mânes de nos ancêtres.

Je ſuis votre Reine; je marcherai à votre tête. Je ne prétends que de vous rendre fameux par nos conquêtes, & d'acquérir pour moi, la qualité de Reine redoutable. Ne craignez pas, que la foibleſſe de mon ſexe, me faſſe rien faire d'indigne de mon ſang, de mon courage, & de la gloire de ma Nation. Vous voyez que c'eſt pour ces raiſons, que je n'ai pas pardonné à l'unique fruit que j'avois mis au monde. Jugez après cela ſi je pardonnerai à nos ennemis.

Cette harangue fut reçûë avec de grands applaudiſſemens. Tous lui jurerent une obéïſſance aveugle; & lui promirent d'executer & de faire, au péril même de leurs vies, tout ce qu'elle ordonneroit.

Elle fit donc des Loix, auſquelles elle donna le nom de *Quixilles*; qu'elle diſtingua en Loix domeſtiques, ſacerdotales, & ſuprêmes.

Quoiqu'elles ſoient toutes remplies de ſuperſtitions ridicules & cruelles, on ne laiſſe pas de les obſerver religieuſement; parce qu'elle aſſura ſes gens, qu'elles avoient été de tout tems

en uſage chez leurs ancêtres. Par exemple, elle leur défendit de manger du cochon, de l'éléphant, & du ſerpent. C'étoit beaucoup exiger de gens toûjours affamez, & accoûtumez à ſe jetter ſur tout ce qui ſe preſentoit à leurs yeux. Ils s'y ſoûmirent pourtant : la perte de la vie étoit attachée à la moindre déſobéïſſance.

Elle leur preſcrivit encore certaines cérémonies ſuperſtitieuſes qu'il falloit obſerver avant d'entreprendre des voyages, des expeditions militaires, avant de boire, de manger, de ſe coucher, & pour toutes les autres fonctions de la vie.

Les Loix ſacerdotales furent d'abord en aſſez petit nombre ; mais les Miniſtres, fourbes & méchans au ſouverain degré, trouverent bien-tôt le moyen de les augmenter en nombre, & en ſuperſtitions des plus extravagantes. Ils y trouvoient leur compte. Nous en avons raportez une partie dans le Livre précédent, où les lecteurs les verront.

Quant aux ſuprêmes, elles furent particuliérement l'ouvrage de la cruelle *Tem-Ban-Dumba*, & des plus zélez ſectateurs de ſa Secte impie ; & elle furent obſervées avec une exactitude qu'on ne peut aſſez admirer.

C'eſt en effet une choſe étonnante,

que ces peuples, si jaloux en aparence de leur prétenduë liberté, se soient volontairement laissez imposer un joug si pesant & si dur.

Ces *Quixilles*, ont plusieurs subdivisions, toutes remplies d'ordures, de cruautés, & de tant de choses deshonnêtes, que le papier en rougiroit, si on l'en chargeoit.

La premiere défend d'élever des enfans mâles dans le *Chilombo*, ou camp, ou dans les enceintes des villages habitez par les Giagues. Peut-on s'imaginer rien de plus cruel. Cette Loi ordonnoit, que les femmes enceintes sortiroient du *Chilombo*, avant de se délivrer; & que celles qui n'auroient pas eu le tems de sortir de ces lieux pour accoucher, seroient obligées d'égorger leur fruit, ou de le jetter à la riviere, ou de l'exposer dans les bois, pour qu'il devînt la pâture des bêtes sauvages. Cette cruelle mégére alla, dans la suite, encore plus loin: elle contraignit ces pauvres meres, à dévorer leurs propres enfans, ou à devenir elles-mêmes, ou à être elles-mêmes livrées au boucher, égorgées, ou dévorées.

Les enfans nez dans le *Chilombo*, & préservez de la mort, par l'adresse,

& la tendresse de leurs meres, étoient déclarez infâmes, & privez de l'heritage de leurs pere & mere, & des autres droits & avantages de la Nation.

Cette Loi cruelle a été observée par les Giagues, avec tant d'exactitude, pendant plus de cent ans, que mon Auteur assure, qu'ayant converti à la Foi plusieurs femmes Giagues, une lui avoit confessée, d'avoir exposé cinq de ses enfans à la merci des bêtes, une autre sept, une autre dix, ce qu'elles ne pouvoient dire, sans répandre des torrens de larmes: tant ce récit renouvelloit en elles les sentimens d'horreur qu'elles avoient euës, quand elles avoient commis ces meurtres; quoiqu'elles n'eussent pas encore la connoissance de Dieu.

Il est vrai, continuë mon Auteur, que depuis environ trente ans, cette cruauté est beaucoup diminuée dans les quartiers du Royaume d'Angolle, où l'on souffre encore des Giagues. Les femmes de cette secte n'étant point contraintes à ces cruautés par les chefs de cette Secte, qui n'ont point d'autorité dans les lieux du Domaine des Portugais, laissent vivre leurs enfans dans quelque lieu qu'elles les mettent au monde, On en est redevable à la

sagesse de Dom Salvator desa de Benavida, Gouverneur d'Angolle pour sa Majesté Portugaise. Ce sage & vaillant Capitaine ayant repris la ville de Loanda en 1648. sur les Hollandois, qui l'avoient possedez pendant sept ans, envoya des Ambassadeurs à la Reine *Zingha*, & aux Giagues *Cassangé*, *Calonga*, & *Calombé*, pour les inviter à vivre en paix avec les sujets du Roi son maître. Il les exhorta en même tems à corriger ces Loix inhumaines, touchant les enfans nouveaux nez, & à recevoir favorablement les Predicateurs de l'Evangile qu'il leur envoyeroit. Il eut soin de charger ses Ambassadeurs, de quantité de presens, comme des moyens très-efficaces pour gagner les cœurs de ces barbares, & les porter à ce qu'il vouloit d'eux.

La Reine *Zingha* avoit déja été baptisée, mais elle étoit retournée à ses superstitions. Son apostasie l'avoit renduë encore plus ennemie des Portugais, qu'elle ne l'avoit été avant sa conversion. Elle reçût avec mépris les Ambassadeurs Portugais, & les presens qu'ils lui apportoient, & quoiqu'elle eut beaucoup plus de passion pour les choses d'Europe que le Gouverneur Général lui envoyoit, que pour la protec-

tion & l'alliance qu'on lui offroit, elle traita avec beaucoup de hauteur les Ambassadeurs, les écouta & les congedia d'une maniere méprisante ; & demeura plus obstinée que jamais, dans l'observation de ses Loix impures.

Le *Giaga Cassangé*, & les deux autres en userent beaucoup mieux ; ils reçûrent avec honneur les Ambassadeurs, ils remercierent leur Général de ses presens ; ils lui envoyerent en échange un bon nombre d'esclaves ; & ils firent comprendre aux Ambassadeurs, qu'il ne leur étoit pas possible d'abolir des Loix, qui étoient comme le fondement de leurs Etats ; mais que pour répondre aux honnêtetez du Général, ils fermeroient les yeux sur l'inobservation de celles qui regardoient les enfans. Ils ont tenu leur parole, & depuis ce tems-là, on ne voit plus ces funestes exécutions, ni des enfans, ni des meres qui les conservoient ; de sorte que, de jour en jour, on voit ces Loix impies & cruelles s'évanoüir parmi ceux de cette Secte.

Cette digression m'a éloignée de mon sujet. J'y reviens.

Tem-ban-Dumba s'aperçût à la fin, que cette Loi cruelle portoit un pré-

judice confiderable à fa fecte ; & qu'à force de faire mourir des enfans mâles, tout fon peuple fe détruiroit : elle refolut d'y apporter quelque adouciffement, qui pût conferver l'efpece des hommes. Elle ordonna donc, que les enfans mâles, pris à la guerre, auroient la vie, fi on les trouvoit bienfaits, robuftes, & à devenir des hommes de fervice : elle changea la peine de mort en celle de fervitude ; de forte qu'on n'envoya plus à la boucherie, que ceux qui ne promettoient pas beaucoup. On fit élever les autres, & dans la fuite, elle permit aux femmes de les prendre pour maris ou pour galands ; & en ces cas de leur donner la liberté ; les legitimer, & de les faire entrer dans les droits d'hérédité, & dans les autres avantages de la Nation.

Mais comme il ne lui étoit pas poffible de mettre des bornes aux appetits déformes des femmes, ni de les empêcher de fe décharger de leur fruit, quand le moment étoit venu ; elle tint toûjours la main à l'obfervation de la Loi qu'elle avoit faite, que fous peine de la vie, les femmes enceintes euffent à fortir du *Chilombo* avant d'accoucher ; & que fi elles mettoient au monde des enfans mâles, elles les tuaf-

sent sans délai & sans misericorde.

Elle voulut encore qu'en cas que quelques-uns de ces enfans restassent en vie, on observât avec soin quand les dents leur sortiroient; que si les dents de la mâchoire superieure sortoient avant qu'il en parût à la mâchoire inférieure, ils fussent égorgez sans remission; parce qu'elle prétendoit sçavoir par une connoissance superieure, que ces sortes d'enfans feroient la ruine de la Nation Giague, quand ils seroient devenus hommes.

Elle ordonna la même chose, & pour la même raison, à l'égard des enfans gemeaux.

Les femmes qui accouchoient dans le *Chilombo*, étoient condamnées à la mort; il n'y avoit personne dans toute la Nation, qui eut assez d'autorité, pour les en délivrer; & l'enfant mis dans un mortier, pilé, & cuit avec les poudres convenables pour servir à la composition de l'onguent *Magija Samba*, dont nous avons parlé. On supposoit, qu'un accouchement arrivé dans le *Chilombo*, l'avoit profané, & qu'il falloit beaucoup de cérémonies, pour lui rendre sa premiere sainteté. C'est ainsi que le Diable est le singe des œuvres de Dieu, & qu'il persuade à

ces peuples, les plus impurs & les plus soüillez par une infinité d'actions abominables, qu'il y a parmi eux quelque chose de saint.

La Legislatrice vit bien que la tendresse des meres pour leurs fruits, l'emporteroit à la fin sur la dureté de cette Loi; & que s'en trouvant un nombre qui ne pourroient pas se résoudre à devenir elles-mêmes les meurtrieres de leurs enfans; les peres pourroient entrer dans les sentimens de leurs femmes, se révolter contre-elle, & contre une boucherie si cruelle de tant d'innocens, & lui faire porter la peine de ces meurtres abominables. Elle crut, que pour détourner cet orage, il falloit nommer des gens, qui fussent les surveillans & les Ministres de cette cruauté. Elle en établit un nombre, ausquels elle commanda de veiller exactement sur les femmes enceintes, & de les contraindre à égorger leurs enfans; mais elle leur ordonna, quand ils y verroient trop de répugnance du côté des meres, de se contenter qu'elles substituassent des enfans étrangers ou esclaves à la place des leurs, & de les faire sacrifier; mais à l'égard de ceux à qui on auroit laissé la vie, elle défendit qu'on les introduisit dans le *Chi-*

lombo, jusqu'à ce qu'on eût vû que les dents leur fussent poussées d'une maniere à ne rien craindre d'eux pour les suites ; & qu'alors, les gens destinez à cette fonction, allassent recevoir l'enfant hors de l'enceinte du *Chilombo*, & l'y introduisissent, après l'avoir oint de l'onguent *Magija Samba* ; pour le consacrer, par cette onction, aux Idoles protecteurs de la Nation.

Comme l'onguent qu'elle avoit fait ne pouvoit pas toûjours durer, ni suffire à tant d'onctions ; elle ordonna que dans ce cas, on en fît de nouveau, & qu'on se servît pour cela, des enfans pris à la guerre, & de ceux des principaux membres de l'Etat, qui les offriroient volontairement, afin que cet onguent merveilleux ne manquât jamais. On le devoit conserver dans les vases où le premier avoit été mis ; dans lesquels il en devoit toûjours rester un peu du premier, comme étant un baûme très-efficàce, & absolument nécessaire pour donner de la force au corps, de la vigueur à l'esprit, du courage, & sur-tout, de la dureté & de la cruauté, qui sont les caracteres de la Nation Giague.

Mon Auteur a vû plus d'une fois la

cérémonie de l'introduction des enfans dans le *Chilombo*. Voici comme il l'a décrit.

Le Seigneur du *Chilombo*, est ordinairement le chef de l'armée ; c'est à lui, en ces deux qualités, à qui on s'adresse pour obtenir cette grace, pour les enfans à qui les dents de la mâchoire inferieure ont poussées, avant de s'être fait voir à la superieure.

Cette cérémonie ne se fait, pour l'ordinaire, que quand il y a un nombre d'enfans à recevoir. Les peres & meres n'obtiennent cette grace qu'après bien des demandes réiterées, & avoir disposé le chef du *Chilombo* par des présens, à la leur accorder. Jusqu'à cet heureux moment, on regarde ces enfans comme abominables, & comme maudits par la Loi & par la Legislatrice. Cette introduction est pour eux une espece de benediction, qui les sanctifie.

Le chef du *Chilombo* s'étant enfin laissé vaincre aux prieres & aux presens des parens, marque le jour de la cérémonie. C'est un jour de fête pour toute la Nation. Tout le peuple s'y trouve armé comme dans un jour de bataille, & paré comme dans une fête solemnelle.

On porte sur la place, avec pompe, les coffres & les paniers qui renferment les ossemens des principaux de la Nation. Ceux des Seigneurs du *Chilombo*, ont la place & le pas d'honneur: ils viennent les derniers, & sont placez au milieu sur de petites mottes de terre, couvertes de verdure : on y établit des gardes tout au tour, avec plusieurs chœurs de danseurs, de joueurs d'instrumens, & de musiciens.

Le chef du *Chilombo* paroit ensuite, accompagné de sa femme, & de celle de ses concubines qu'il aime le plus, qu'on appelle la *Tem-banza*; c'est-à-dire la maîtresse de la maison. Ils sont escortez de toute leur musique, & de tous leurs courtisans, parens & domestiques.

Ils commencent par s'oindre, avec le precieux *Magija Samba*; après quoi ils s'asseyent à terre, le Seigneur à la droite, & la Dame à la gauche des coffres où sont renfermez les ossemens.

Aussi-tôt toutes les troupes divisées en plusieurs corps, entrent en lice, & commencent une bataille feinte, où chacun à l'envie fait voir son adresse & sa force.

La bataille finit, quand le Seigneur

du *Chilombo* en fait le ſignal : & auſſitôt, tous ces gens armez, ſe mettent à danſer de toutes leurs forces, tant, & ſi long-tems, qu'ils peuvent ſe ſoutenir ſur leurs pieds.

Cependant les meres & les enfans, ſont cachez dans des buiſſons que l'on a fait pour cette cérémonie. Les femmes y laiſſent leurs enfans ; & ſortent en danſant & en chantant ; & viennent au-devant de ceux qui s'en croyent les peres : ils danſent enſemble, & elles leur montrent l'endroit où leurs enfans ſont cachez. Ceux-ci y courent, l'arc tendu, comme s'il s'agiſſoit d'enlever un butin ; & ayant découvert les enfans, ils les touchent legérement de la pointe de leurs fléches, comme pour faire croire, que ce ſont des enfans pris à la guerre, & non pas élevez contre les défenſes de la Loi : & auſſitôt on les oint avec un pied de poule, trempé dans le *Magija Samba*, à la poitrine, aux épaules, & au bras droit. Cette onction les purifie : leurs meres les emportent la nuit ſuivante dans le *Chilombo* ; bien entendu qu'elles obſerveront les cérémonies & les regles qui leur ſont preſcrites par le chef du *Chilombo* ; à qui cette cérémonie eſt d'un profit d'autant plus conſiderable

ſiderable, qu'il n'y a point de mere qui ne ſe dépoüille avec plaiſir de tout ce qu'elle a au monde, pour conſerver la vie à ſon enfant, lui procurer l'honneur d'être aggrégé au corps des Giagues, & s'épargner à elle-même le châtiment que ſa déſobéiſſance lui pourroit mériter.

Nous avons déja remarqué, que les enfans nez gemeaux, ſont égorgez irremiſſiblement; comme devant être, ſi on les laiſſoit vivre, les deſtructeurs de la Nation.

Quant à ceux qui naiſſent difformes & contrefaits; outre qu'on les regarde avec horreur, ils ne peuvent jamais eſperer d'être admis dans le *Chilombo*.

Ceux dont les meres ſont ſi pauvres qu'elles ne peuvent pas acheter cette faveur, ils ſont maſſacrez par qui que ce ſoit qui les trouve. Les perſonnes d'une condition relevée, qui ſont en état de faire les dépenſes neceſſaires, pour obtenir qu'on ne les égorge pas, n'obtiennent cette grace, qu'à condition qu'on leur coupera la partie difforme : ce qui ne ſe peut faire, ſans que ces enfans ne ſoient expoſez au danger évident de perdre la vie. Les *Singhilli* & les autres Miniſtres, reti-

rent des profits considerables des uns & des autres. Ils se nourrissent de la chair des premiers, & tirent des parens des autres, tout ce qu'ils ont de biens, pour leur sauver la vie.

On dit qu'une des principales raisons, qui porterent la Legislatrice à permettre à ses sujets de manger de la chair humaine, fut afin de les accoûtumer à n'avoir horreur ni dégoût de quoique ce soit; précaution qui lui paroissoit d'autant plus necessaire, que ses gens devant être sans cesse dans des courses sur tous leurs voisins, ils n'avoient pas le tems de pourvoir à leur subsistance par la culture de la terre; & qu'ils auroient toûjours été exposez aux horreurs de la faim, s'ils n'avoient pas mangé leurs ennemis.

Aussi le but principal qu'ils se proposent dans leurs courses, est de tuer des hommes, & de faire des esclaves. Ils conservent les mieux faits & les plus vigoureux, & mangent les plus délicats.

La chair des femmes, leur est absolument deffenduë. La Legislatrice, soit par honneur pour son sexe, soit pour d'autres raisons, les a reservées pour les sacrifices que l'on fait aux défunts; dans la folle imagination, qu'elles les

vont servir en l'autre monde, & que les morts s'en servent, comme ils s'en servoient quand ils vivoient.

Cette esperance de devenir la femme ou la concubine d'un mort de condition, engage les jeunes personnes belles & bienfaites, que l'on destine à être sacrifiées, à courir à la mort avec joye, & à en hâter le moment.

Mais cette deffense de manger la chair des femmes, n'a fait que réveiller l'appetit de ces antropophages ; qui malgré les peines où ils s'exposent, ne les empêche pas de s'en gorger, quand ils en trouvent l'occasion. Mais en ce païs, comme en bien d'autres, les gens d'autorité, & ceux qui sont riches, n'ont rien à craindre : les Loix sont pour eux de foibles toiles d'araignées, qui arrêtent les mouches, & que les oiseaux emportent. Le *Giaga Cassangé*, homme riche & puissant, n'avoit point de mets qui lui flattât davantage le palais, que la chair des femmes, & sur tout des jeunes ; & il en faisoit tuer tous les jours, dont il se nourrissoit, & régaloit ses amis.

Ce Seigneur s'accordoit à lui-même ce qui étoit deffendu à tous les autres, même aux chefs & Officiers principaux ; je veux dire, de conduire avec

eux des femmes & des concubines à la guerre. En effet rien n'eſt plus capable d'amolir le courage des ſoldats, que ces ſortes de compagnies. Il ne laiſſoit pas d'en avoir avec lui, des troupeaux de deux ou trois cens, ou pour ſatisfaire à ſes deſirs, ou pour fournir à ſa table. Son mauvais exemple commençoit à être ſuivi ; & l'on ne voyoit, dès le tems de mon Auteur, que trop de femmes, dans les troupes des Giagues.

Cet abus s'étoit ſi fortement établi, qu'on ne gardoit plus de meſures ſur cet article. Mais il fut ordonné, que ſi on découvroit que quelques-unes de ces femmes fût attaquée de leur mal ordinaire, on en donnât auſſi-tôt avis au Général, comme d'un mauvais préſage, qui l'obligeoit de ſuſpendre la marche de l'armée : & quand on ſe fût trouvé en préſence des ennemis, & dans la certitude d'un avantage conſiderable, il falloit demeurer les bras croiſez, & attendre que le mauvais préſage fût paſſé.

Il étoit étroitement défendu à ces ſortes de femmes, de ſe mêler d'aucune choſe, de paroître en public, de toucher les armes, de préparer les viandes, pour d'autres, que pour elles ſeu-

les ; en un mot, on les devoit regarder comme soüillées, & comme capables de soüiller aussi tout ce qui approcheroit d'elles.

La Legislatrice ordonna, que les jeunes filles à qui cela arriveroit pour la premiere fois, eussent à en donner avis, afin que tout le monde donnât des marques de la joye qu'on ressentoit de ce que, par cette marque d'une complexion forte & vigoureuse, elles donnoient lieu d'esperer qu'elles seroient propres à augmenter le nombre des Giagues. Elles étoient pourtant obligées de se retirer pour lors du *Chilombo*; mais elles s'y faisoient voir avec ce qu'elles avoient d'ornemens, & comme dans un jour de fête.

Au contraire, celles qui, étant arrivées à un certain âge, ne donnoient point ces marques d'une fécondité future, étoient mises à mort comme inutiles au monde, & indignes d'une vie qu'elles n'étoient pas capables de donner à d'autres. On prétendoit recompenser par leur mort, la perte qu'elles causoient à l'Etat auquel elles ne devoient pas donner de sujets.

Mon Auteur emporté par la ferveur de son zéle, a entrepris bien des fois d'empêcher l'abus reçû chez ceux de

ces peuples qui ont été baptisez, de repudier les femmes qui sont stériles, & d'en prendre d'autres, dont ils ont plus d'esperance d'avoir des enfans. Quoique fassent les Missionnaires, tout ce qu'ils peuvent gagner, c'est qu'ils cachent un peu plus qu'ils ne faisoient leurs actions déshonnêtes ; sans pourtant cesser de les commettre dans le secret. Et c'est ce qui sera toûjours un obstacle presque invincible à l'entiere conversion de ces peuples, qui écoutent toûjours plus volontiers la voix des Ministres de leurs Idoles, que celle des Prédicateurs de l'Evangile.

Ces Ministres fourbes & interressez, sçavent si bien prendre leur tems, que dès qu'il arrive quelque chose de fâcheux à ces nouveaux & imparfaits Chrétiens ; ils leur persuadent, que ces malheurs ne leur sont arrivez, que parce qu'ils ont negligez de pratiquer quelque cérémonie de leur ancienne Religion, & qu'ils se sont arrêtez à suivre les conseils des Chrétiens. Il n'en faut pas davantage pour les faire retomber, & les faire apostasier ; & c'est toûjours à recommencer avec eux. Ces malheureux Ministres, détruisent plus en un quart d'heure, que les Missionaires ne peuvent édifier en plusieurs

mois d'un travail assidu & penible, & souvent très-dangereux pour leur vie. En voici un exemple.

Mon Auteur & quelques-uns de ses confreres, s'étant trouvez au mariage d'une fille d'un des principaux Officiers de l'armée du *Giaga Cassangé*, agirent avec tant de force & de prudence, qu'ils empêcherent certaines cérémonies obscénes, usitées dans ces occasions. Il arriva que la jeune mariée mourut au bout de quinze jours. Les Ministres des Idoles ne manquerent pas, selon leur coûtume, d'attribuer cette mort, au défaut de ces obscénités, qui avoit irrité les Dieux contre elle; & dire que, selon toutes les apparences, leur vangeance s'étendroit sur toute la famille, & peut-être, sur toute la Nation. Cela causa une émeute générale; & sans un secours particulier du Ciel, & la protection d'un Prince, qui se déclara pour ces bons Religieux, ils alloient être lapidez & devorez.

Depuis quelque tems les Officiers Généraux se dispensent d'aller en personne à l'armée, ils y envoyent quelqu'un à leur place; tantôt sous prétexte de maladie, & tantôt parce que l'entreprise qu'on veut faire, n'est pas

d'une aſſez grande conſequence, pour qu'elle merite qu'ils quittent leurs maiſons. Par ce moyen, ils ne ſont pas obligez de s'expoſer à la rigueur de la Loi, qui deffend de mener des femmes à la guerre. Mais quand les entrepriſes ſont aſſez conſiderables, pour exiger leur preſence; & quand d'ailleurs il leur eſt impoſſible de ſe paſſer de femmes, ils ne conduiſent avec eux, que celles dont la perte leur eſt peu importante, & qui ſont d'un ordre inferieur: ils laiſſent la principale à la maiſon, dont ils lui remettent toute l'adminiſtration. Ils ne manquent pas de lui jurer avant de partir, qu'ils lui conſerveront toûjours la meilleure part dans leur cœur; & elles reciproquement leur font un ſerment ſolemnel, qu'elles leur ſeront fidelles. Il s'agit de ſçavoir au retour ſi elle l'a été: la choſe eſt difficile à croire; car les femmes de ce païs, ſont ſujettes à de grandes tentations. Le moyen qu'ils employent pour s'en aſſurer, eſt de leur preſenter le cœur & la cervelle de quelque chef des ennemis qu'ils ont tuez de leurs propres mains, dans la bataille. Si la femme prend ſans difficulté ce qu'on lui preſente, qu'elle le mange, ou qu'elle ſe mette en état

d'en goûter, on juge qu'elle a été fidelle, & qu'elle aime veritablement & uniquement son mari, puisqu'elle hait les ennemis de son époux, jusqu'à manger leur chair : si au contraire elle montre de la répugnance pour en manger, on infere délà qu'elle ne l'a pas aimé, qu'elle ne lui a pas gardée la fidélité conjugale ; & comme telle elle passe pour convaincuë, & elle est condamnée à la mort.

Mon Auteur s'est trouvé present une fois, à une querelle qui s'éleva entre plusieurs Giagues qui revenoient de l'armée. Un d'eux ayant voulu faire manger à sa femme, de la chair des ennemis, cette femme encore fort jeune, eut horreur du morceau qu'on lui presenta, qui étoit déja presque tout corrompu. Son mari la jugea infidelle, & voulut la tuer. Les parens de la femme s'y opposerent, & remontrerent au mari, que la chair qu'il vouloit faire manger à sa femme, n'étoit plus en état d'être mangée ; & que par cette raison, son soupçon étoit mal fondé. Le mari s'obstina ; & ils en alloient venir aux mains, lorsque mon Auteur se jetta au milieu d'eux, pour empêcher le désordre qui alloit arriver : il les arrêta, comme ils avoient déja les

haches levées ; il s'informa des ſujets du differend ; & ils lui dirent ce que je viens de raporter.

C'eſt encore une Loi chez tous ces barbares, de ne pas toucher aux viandes accommodées par une femme immonde ; & cette répugnance s'eſt étenduë juſqu'aux Européens qui demeurent parmi eux.

La plus brutale & la plus obſcéne des *Quixilles* que la Legiſlatrice publia, & dont elle voulut que ſes Officiers ne puſſent jamais ſe diſpenſer, fut qu'avant de partir pour quelque expedition ou pour aller offrir quelque ſacrifice, ils priſſent par la main celle de leurs femmes qui leur eſt la plus chere ; & que l'ayant conduite au milieu d'un grand cercle de gens aſſemblez dans une place publique, ils fiſſent avec elle, & ſans honte, comme les bêtes, l'action pour laquelle on cherche les lieux les plus ſecrets.

Tem-ban-Dumba perſuada ſes ſujets, que le moyen infaillible de remporter la victoire ſur tous les ennemis ; c'eſt à-dire ſur tous leurs voiſins, (car il ſuffiſoit d'être proches d'eux, pour le devenir,) étoit d'être toûjours bien fournis de l'onguent *Magija Samba*, de ne rien entreprendre, qu'après s'en

être frotté : elle eut soin de leur en enseigner la composition, & les cérémonies qui en devoient accompagner la Manipulation.

Les Giagues sont tellement persuadez de la necessité & de l'utilité de cet onguent, qu'ils en portent toûjours sur eux ; & que de crainte d'en manquer quand ils s'éloignent de leur *Chilombo* pour faire quelque expedition, ils portent avec eux des mortiers, des pilons, & les autres choses necessaires ; & quand ils n'ont point de leurs propres enfans pour en faire la pâte, ils en prennent d'autres, & à leur défaut, de jeunes gens qui soient encore vierges : car cette condition est absolument necessaire, pour que l'onguent ait toute la vertu qu'ils en esperent.

Les *Singhili*, sont chez les Giagues, les Ministres de leur Secte, leurs Médecins, leurs Enchanteurs, ou pour mieux dire, leurs charlatans. C'est une profession très-lucrative ; ils ont des recettes pour toutes sortes de maux. Ils les enseignent à ceux qui les payent bien. Ils en vendent, pour n'être jamais blessez, pour n'être point empoisonnez, pour n'être point tuez. Ces malheureux, seduits par les promesses trompeuses de ces charlatans,

vont au combat, comme des déſeſperez. Mais comme ils s'y livrent ſans ordre & ſans prudence, & emportez par leur fureur, & par la confianee qu'ils ont dans leur onguent & dans ces recettes, il arrive preſque toûjours qu'il en reſte des milliers ſur le carreau.

Les charlatans ont leur excuſe toûjours prête, quand on leur en fait des reproches: c'eſt diſent-ils, que ceux qui ſont morts, n'ont pas eu l'attention neceſſaire à bien faire ce qu'ils leur avoient enſeignez. La choſe étoit infaillible par elle-même, ils l'ont renduë inutile par leur négligence; le dommage eſt tombé ſur eux, ils l'ont merité. Voyez, diſent-ils, tels & tels, ils ſont ſortis du combat, ſans une ſeule égratignure, ils ont tué bien des ennemis, ils ont fait des Eſclaves, ils ſont revenus chargez de butin; pourquoi cela? parce qu'ils ont executé avec exactitude, ce que nous leur avions preſcrit. Ces raiſons les excuſent, & leur fourniſſent des gens crédules, qui viennent de nouveau acheter leurs ſecrets, & qui en publient la bonté quand le hazard veut qu'ils ne s'en ſoient pas trouvez mal.

Ces Loix barbares ont renduës les

Giagues tellement avides de chair humaine, que les cimetieres les plus ordinaires pour les morts, ſont leurs ventres. Sur tout, la chair de leurs ennemis, leur eſt d'un goût délicieux. Quand celle-là manque, ils ont recours à celle de leurs eſclaves, morts de maladie, ou aſſommez. Ils boivent à longs traits le ſang de ces miſerables victimes : ils n'ont point d'horreur de manger la chair de leurs amis, de leurs plus proches parens, & même de leurs enfans. On voit qu'il n'y a rien de perdu dans ce païs, & qu'on ôte bien de la pratique aux vers, & à la pourriture.

Il n'y a que les perſonnes conſiderables par leurs emplois, ou qui ſe ſont ſignalées par quelques grandes actions, ou par leur impiété, que l'on met en terre, comme nous l'avons dit dans un autre endroit. Si leur merite les a rendu extrêmement reſpectables, on enferme leurs corps dans des coffres de bois, que l'on couvre de peaux de bêtes ſauvages, de drap, & quelquefois, de lames d'argent.

On a donné le nom de *Muſſotti* à ces coffres. Les Giagues les conſervent avec reſpect ; ils en font les objets de leur culte ; ils les expoſent de tems

en tems à la veneration publique; les encensent, & leur rendent tous les devoirs de l'idolâtrie la plus marquée.

C'est ordinairement à la nouvelle Lune, qu'ils ont accoûtumez de commencer, ou de terminer leurs entreprises; pourvû cependant qu'il ne pleuve pas ce jour-là: car s'il tombe de l'eau, on remet la partie à une autre fois. C'est dans ces jours, qu'ils ont recours à leurs défunts; ils portent avec cérémonie, des viandes & des boissons à l'entrée des cavernes où sont les corps de ces illustres morts, & les mettent du côté de leur tête, afin qu'ils ayent moins de peine à prendre la nourriture qu'on leur présente. Cette action est accompagnée de chants & de danses, pendant lesquelles on sacrifie des hommes & des animaux, pour réjoüir ces ames malheureuses, qui selon leur folle imagination, ont encore les mêmes besoins qu'elles avoient, lorsqu'elles étoient revêtuës de leurs corps: ce qui les oblige d'aller en cachette chercher leurs besoins sur la terre, revêtuës de quelque peau de serpent, ou d'autre petit animal. Quelquefois ils témoignent leurs besoins à leurs parens ou à leurs amis, en s'approchant d'eux, & se faisant sentir comme un

petit souffle d'un vent frais & agréable ; mais aussi, quand ils sont en colere, & que la necessité les presse, parce qu'on les a oubliez ; ils se font voir sous la figure de quelque gros tourbillon de vent & de poussiere, qui obscurcit l'air ; & qui étourdit tellement ces malheureux idolâtres, qu'ils volent plûtôt qu'ils ne courent aux sepultures de ces défunts affamez, & leur portent en abondance, tout ce dont ils croyent qu'ils ont besoin. Ils y joignent des prieres & des assurances d'être plus exacts à leurs devoirs ; & tâchent par toute sorte de moyens, de les apaiser & de les consoler.

Mais comme mon Auteur doit traiter cette matiere plus au long dans la suite, nous y renvoyons le Lecteur. En attendant, il n'est pas hors de propos, de faire remarquer ici, la politique de cette Legislatrice ; qui pour en imposer à tous ses sectateurs, a remis l'éclaircissement des doutes qu'on pouvoit se former sur les articles de ses *Quixilles*, à l'interpretation des Singhilli, qui étant gens d'un sçavoir très-étendu, & plus particulierement informez par elle-même de tout ce qui regarde ses Loix, étoient aussi les dépositaires de toutes les resolutions &

de tous les éclairciſſemens dont elles pouvoient avoir beſoin dans la ſuite.

Elle leur a perſuadé & leur a inculqué, comme un article de foi qui lui avoit été revelé par les Genies protecteurs de la Nation& par l'eſprit d'un de ſes plus reſpectables ancêtres que l'eſprit des morts, tel qu'ils veulent l'évoquer, entre dans le corps de ces*Singhilli*, qu'il parle par leur bouche; & que c'eſt par ſes organes, qu'il explique ſes deſirs & ſes beſoins.

On voit aſſez à combien d'inconveniens ces prétenduës évocations ſont ſujettes. Ces fourbes en ſçavent profiter à merveille; elles tournent à leur avantage. Jamais l'eſprit ne peut être appaiſé que par des ſacrifices ſanglans d'hommes & d'animaux: & quand on n'a point d'ennemis à immoler, il faut égorger des eſclaves. Le *Singhilli* qui fait le perſonnage du défunt irrité & affamé en a la meilleure part, & ſe raſſaſie aux dépens de la vie de ces malheureux immolez. Quoique ce ſoit qu'il demande, il faut le lui donner ſans retardement, ſous peine d'être accablé de toutes les diſgraces les plus affreuſes.

Ils s'imaginent encore apporter un grand ſoulagement aux ames des défunts pour leſquels ils offrent des ſa-

crifices, en mettant le corps de la victime à qui ils ont coupé la gorge, la tête renversée sur la sepulture, afin que l'ame puisse se desalterer avec le sang qui en sort. Pendant que cela se fait, ils dansent autour du monument, & mettent en pieces le cadavre, afin que le sang en sorte jusqu'à la derniere goutte, pour éteindre la soif de ces ames alterées. Mais ils sçavent trop bien leurs propres besoins, pour ne les pas satisfaire. Si les défunts ont soif ils sont aussi alterez qu'eux; & ne manquent jamais de reserver quelques tasses de sang pour se réjoüir, & étancher cette soif exécrable qu'ils ont du sang humain: après quoi ils devorent comme des antropophages affamez, ces corps humains qu'ils ont immolez: cuits ou cruds, frais ou corrompus, sains ou malades, quand ils les ont égorgez, tout leur est bon, tout leur convient. Pourvû qu'on ne leur puisse pas reprocher, qu'ils ont manqué de cœur ou de voracité dans ces repas funestes, ils ne cherchent point d'autre gloire.

Telles sont les cruelles Loix, dont la barbare *Tem-ban-Dumba* a remplie ses Quixilles; & c'est par cet endroit, qu'elle s'est acquise chez les Gia-

gues, la veneration & le nom, de Dame Souveraine, & de courageuse restauratrice de la secte des Giagues.

Elle tombe pourtant tous les jours, cette Secte infâme. Elle s'en apperçut dès son vivant : & pour ne pas donner le tems à ses sujets, de faire de plus serieuses reflexions sur les horreurs dont elle étoit remplie, elle crût qu'il falloit les occuper à la guerre. Elle la porta de tous côtez, & dans les Provinces les plus éloignées, qu'elle désola, & qu'elle remplit de sang & de carnage. Il sembloit que son armée ne fût composée que de furies alterées du sang des hommes, qui ne trouvoient que des ennemis dans tout le monde, parce qu'ils en vouloient à tout le monde. Sa coûtume n'étoit pas d'attendre qu'on lui eût fait quelque tort, pour avoir prétexte de ravager un païs tout entier, ni d'envoyer des Herauts déclarer la guerre ; il suffisoit qu'on ne suivît pas les Loix de sa Secte impie, on étoit dès lors son ennemi. Il ne laissa pas de se trouver des peuples belliqueux, qui remporterent sur elle des avantages considerables ; mais elle ne se rebutoit point ; ses pertes ne faisoient que l'irriter : elle mettoit sur pied de nouvelles troupes : elle sçavoit si bien

prendre ses mesures & encourageoit tellement ses gens par son exemple, qu'elle demeuroit à la fin victorieuse de ceux qui l'avoient vaincuë plus d'une fois; elle s'empara ainsi de plusieurs grandes Provinces, qui auroient composées un Royaume considerable, si elles avoient euës des peuples; mais sa cruauté & la faim insatiable de ses gens, les avoient si entierement détruits, qu'ils en avoient fait des déserts affreux, où l'on ne voyoit de tous côtez, que les cendres des bûchers, où ils avoient fait cuire les corps de ceux qu'ils avoient massacrez & devorez.

Ses partis couroient sans cesse de tous côtez, & pilloient tout ce qu'ils rencontroient: il ne falloit pas songer à s'y opposer. On étoit heureux, quand on en étoit quitte pour les biens; la moindre resistance les portoit à la fureur: ils massacroient sans misericorde, buvoient le sang, & devoroient les corps. Ils avoient pour principe, que tous les biens leur appartenoient, & que l'on leur devoit tenir compte, de la part qu'ils vouloient bien en laisser, quand on l'avoit soustraite à leurs recherches. Ce qui les encourageoit à continuer leurs pillages & leurs massacres; c'est que, quand ils reve-

noient au *Chilombo* chargez de butin, avec des troupeaux d'esclaves que l'on conduisoit à la boucherie, ils étoient reçûs avec des applaudissemens & des loüanges excessives.

C'est ainsi que la cruelle *Tem-Ban-Dumba* remplissoit l'Ethiopie, de meurtres, de carnages, & d'incendies, & s'acqueroit la plus horrible reputation que l'on puisse s'imaginer; pendant qu'elle s'abandonnoit en secret, aux plus infâmes plaisirs de la passion la plus dereglée. Elle avoit des amans en grand nombre, elle les épuisoit; & dès qu'elle en étoit lasse, (ce qui arrivoit bien vîte, elle les faisoit massacrer, & faisoit bonne chere de leurs corps. Elle étoit changeante, volage, capricieuse, désordonnée, & cruelle; & tout cela, au souverain degré. Elle tomba enfin dans le précipice où elle avoit précipitée une infinité de gens qui avoient servi à ses sales amours.

Elle devint amoureuse d'un certain *Culembé*, ou *Culemba*. C'étoit un simple soldat. Il lui étoit infiniment inferieur du côté de la naissance, mais il l'égaloit en bravoure, & en cruauté. Il étoit grand & bienfait, d'une force extraordinaire, d'un esprit fourbe & artificieux. Elle s'en servit assez long-

tems comme elle s'étoit ſervie des autres, dont elle s'étoit défait dès qu'elle en avoit été laſſe. Il auroit eu le même ſort, s'il ne l'avoit prévenuë. Mais il ſçut ſe rendre tellement maître de ſon cœur par ſes complaiſances & par la ſympathie qu'il y avoit entr'eux, qu'il l'obligea, à la fin, à l'épouſer publiquement, & à partager avec lui ſon thrône & ſon Royaume.

Leurs nôces ſe firent avec une pompe digne de la barbarie dont ils faiſoient profeſſion. On égorgea pour le feſtin une infinité de miſerables : tous les ſujets bûrent à longs-traits le ſang des victimes qu'on immola dans ces funeſtes feſtins. La chair des hommes & des bêtes, raſſaſia la faim de ces antropophages ; & tout le peuple ne pouvoit ſe laſſer de donner des loüanges à cette Princeſſe, qui avoit ainſi couronné le merite d'un homme qui lui reſſembloit ſi parfaitement par les qualités du corps, du cœur, & de l'eſprit.

Elle ſe laſſa à la fin de cet époux ; il s'en apperçut ; il chercha les moyens de la prévenir. C'étoit le ſeul ſecret qu'il avoit pour conſerver ſa vie. Voici comment il s'y prit.

Il redoubla ſes complaiſances ; il ne

parloit que des bontez qu'elle avoit pour lui : il cherchoit & embrassoit avec empressement toutes les occasions qui pouvoient lui prouver son devouëment & sa reconnoissance. Il lui faisoit souvent des presens : en sa consideration, il faisoit des festins au peuple, où le vin d'Europe n'étoit pas épargné ; il y joignoit une liqueur précieuse, comme une espece de ratafia composé d'eau-de-vie, & des meilleurs aromates ; & il disoit à tout le monde, qu'il ne sçavoit comment reconnoître les bontez de la Reine, son épouse & sa Souveraine, qui l'avoit tiré de la poussiere, pour l'élever au poste qu'il occupoit. Par ces manieres, il suspendoit les mouvemens de la fureur de cette mégere ; mais il s'appercevoit toûjours que son dessein étoit formé, & qu'elle n'en demorderoit point. Il la suplia donc de l'honorer de sa présence, & de venir prendre chez lui un repas qu'il lui avoit preparé. C'est la coûtume chez ces barbares. Elle y fut ; il la traita magnifiquement, & avec un respect, dont il ne lui avoit jamais donné de plus grandes marques: à la fin du repas, il lui servit une boisson délicieuse appellée *Quilunda*, dans laquelle il avoit mêlé un poison

si violent, qu'elle mourut aussi-tôt qu'elle l'eut pris.

Culemba en parut affligé à l'excès; il fit semblant de se vouloir tuer sur le corps de son épouse, on l'en empêcha avec peine. Il fit si bien son personnage, qu'il n'entra jamais dans l'esprit de personne, qu'il fût l'auteur d'une mort, dont on le voyoit si excessivement affligé.

Mais malgré sa douleur apparente, il n'oublia pas ses interêts; & il sçut si bien tourner les esprits des Giagues, qu'ils le reconnurent pour leur Roy, & lui prêterent le serment de fidélité. Ses mœurs étoient si semblables à celles de leur défunte *Tem-Ban-Dumba*, qu'ils ne douterent point que l'ayant à leur tête, il ne remportassent des avantages considerables sur tous leurs voisins, & qu'ils ne vissent augmenter & fleurir leur Etat sous sa conduite. On en fit des réjoüissances dans tout le Royaume.

Cependant on songea à la pompe funebre de la Reine défunte. On choisit pour le lieu de sa sepulture, une coline élevée. On y creusa avec une extrême diligence, une vaste fosse, divisée en plusieurs grands apparremens. On les tapissa de toiles & d'étoffes

d'Europe, les plus belles; on garnit le plancher des plus magnifiques nattes, & des peaux les plus rares. On eût soin de remplir ces lieux des boissons & des viandes que la défunte aimoit davantage. On mit le cadavre sur un thrône, dans la posture d'une personne qui commande, après l'avoir revêtuë de ses plus précieux habits. Les milices, armées comme dans un jour de bataille, marchoient à la tête du convoi : elles étoient suivies de toute la Cour, en habits de deüil. Le corps étoit porté dans son thrône, par les premiers Officiers de l'Etat. *Culemba* le suivoit, environné de ses Officiers & de ses amis. Il poussoit à tous momens, des cris affreux, conjuroit la mort, de lui rendre son épouse & sa Reine; & se contrefaisoit si bien, que tout le monde à son exemple, fondoit en larmes, & poussoit des gemissemens, qui marquoient le désespoir où ils étoient, d'avoir perdus une personne qui leur étoit si chere. Les pleurs & les cris, étoient interrompûs par les cantiques que les Musiciens chantoient à son honneur. Les plus habiles Poëtes, s'étoient surpassez dans cette occasion. Les instrumens faisoient un bruit qui auroit étouffé celui du tonnerre.

On

On voyoit ensuite, les victimes qui étoient destinées à l'aller servir en l'autre monde; le nombre en étoit excessif. Il y en avoit beaucoup qui alloient à la mort, de leur plein gré, & qui se faisoient honneur d'accompagner leur souveraine. Le nombre de celles qui n'y alloient que par force, étoit bien plus grand : ce qui n'empêchoit pas que les unes & les autres, ne fissent paroître à l'exterieur beaucoup de joye, d'aller servir leur Reine.

Après une longue marche, on arriva à la colline. Les cris recommencerent de plus belle, aussi-bien que les sons des instrumens barbares; & pendant ces vacarmes, on descendit le corps, & on le mit avec respect dans l'endroit qui lui étoit préparé : après quoi on égorgea cette multitude de victimes. On répandit sur le corps de la défunte, une grande quantité de sang; les assistans en bûrent avec abondance, on se gorgea de leurs chairs, & on remplit la fosse des restes de leurs corps; sans y laisser qu'autant de place qu'il en falloit, pour contenir le nombre de ceux qui s'étoient dévoüez eux-mêmes à être enterrez vivans. Ces cérémonies durerent plusieurs jours

& toûjours aux dépens de quantité de malheureux esclaves, que l'on égorgeoit pour désalterer la défunte, & ses peuples, aussi alterez qu'elle de sang humain.

Les cérémonies de la pompe funébre étant achevées, *Culemba* prit les rênes du Gouvernement; & pour gagner l'affection des Grands & du peuple, il leur fit un grand festin, leur distribua des presens & des dignités; & leur déclara qu'il maintiendroit les Loix dans toute leur étenduë.

Il y avoit dans ce même tems parmi les Giagues, des Officiers, que leur courage, leur prudence, & leur cruauté, rendoient très recommandables à cette Nation barbare. Les principaux se nommoient *Calenda*, *Caotté*, *Casa*, *Cabucco*, & *Cajomba*, & quelques autres; dont les familles nombreuses les rendoient très-considerables.

C'étoient les principaux chefs de ces barbares qui à la tête des troupes dont ils avoient le commandement, ravagerent de nouveau, l'une & l'autre Ethiopie; sans laisser autre chose dans tous les lieux de leurs passages, que les tristes marques des incendies & des ravages qu'ils y avoient fait.

Culenda ne demeura pas oisif, pen-

dant que ses Officiers portoient la guerre dans les lieux qu'il leur avoit marqué. Il attaqua, pilla, désola, & subjugua plusieurs Provinces ; & à la fin devenu éperduëment amoureux d'une de ses concubines, nommée *Bombaiocé*, il l'épousa, & la déclara sa veritable femme. C'étoit une personne adroite ; elle sçût si bien gagner son cœur & l'enchaîner dans les plaisirs de l'amour & du repos, qu'il devint tout autre : il quitta cette humeur feroce qui lui faisoit aimer la guerre : il chercha la tranquillité. Il eut plusieurs filles de sa femme, & mourut entre ses bras, au milieu de ses Officiers ; qui lui rendirent les derniers devoirs, & qui en firent comme un Dieu du second ordre.

Sa femme lui survêcut bien des années. Elle passa cent ans & plus en cette vie : elle devint à la fin si foible & si froide, que ses esclaves étoient obligez, pour la rechaufer, de l'étendre aux plus brûlans rayons du soleil, sur une peau de vache ; privilege dont il n'y a que les Rois & les Reines qui puissent joüir.

Le successeur de *Culemba*, fut un nommé *Chingurij*. Il étoit né dans la même Province. C'étoit un homme

d'une valeur extraordinaire, mais extrêmement feroce; & en cela, il remplissoit parfaitement l'éthimologie de son nom, qui signifie un Lyon dans la langue des Giagues. C'étoit un voleur de profession, & le plus cruel, le plus inhumain dont on eut jamais entendu parler. Il étoit d'une avidité que rien ne pouvoit satisfaire; il croyoit que tous les lieux & toutes les choses où il pouvoit mettre le pied ou la main lui appartenoient. Il aimoit le carnage, il étoit toûjours âlteré & affamé du sang & de la chair des hommes. Il désola tous ses voisins; & étant entré dans le Royaume d'*Angola*, il y fut tué dans une bataille.

Il eut pour successeur, un nommé *Caluximbo*, grand guerrier, habile homme, heureux dans ses entreprises; mais d'un naturel plus doux & plus humain, que les Giagues ne le sont pour l'ordinaire: aussi ne pût-on jamais l'engager à boire le sang & à se repaître de la chair des hommes. Il detestoit en cela & en plusieurs autres choses la secte impie des Giagues. Ils le prirent en aversion; & sous prétexte que leur cruelle *Tem-Ban-Dumba* étoit irritée de ce qu'il méprisoit ses Loix, ils l'assassinerent: & pour appai-

ser les manes de cette furieuse megere, ils firent à ses funerailles trois Hécatombes, de trois cens personnes chacune, de l'un & de l'autre sexe.

Après lui, l'Etat fut gouverné par *Cassangé*, *Cajomba*, *Cabucco*, *Cisa*, & autres, jusqu'au nombre de trente. Les quatre qu'on vient de nommer, ne sont pas ceux dont nous avons parlé ci-devant, quoiqu'ils portent les mêmes noms, & qu'ils fussent peut-être des mêmes familles.

Ce fut ce *Cassangé - Calanga*, qui en 1648. à la persuasion du Gouverneur Général des Portugais, modera la premiere *Quixille*, touchant les enfans nouveaux-nez; permettant qu'ils fussent nourris & élevez, comme nous l'avons déja marqué. Il fut assassiné par un de ses fils, & enterré avec les cérémonies ordinaires.

Le parricide, ne joüit pas du fruit de son crime. Les Giagues, selon leurs droits, élurent pour Roi, ou pour chef, un autre fils du défunt, nommé *Cassangé Canguingurij*. Celui-ci se fit instruire des principes de la Foi; il fut baptisé en 1657. & fut nommé *Dom Pasquale*. Mais il apostasia quelque tems après, ne pouvant se resoudre d'abandonner les anciens abus de la

Secte dans laquelle il étoit né, & sur tout, de se nourrir de chair humaine, qu'il aimoit sur toutes choses. Il devint après son apostasie, plus méchant qu'il n'avoit été auparavant; & porta ses armes & sa cruauté de tous côtez. Il conquit des Provinces dont il augmenta ses Etats, & fit des maux infinis dans tout le païs.

Jusqu'ici, mon Auteur a parlé de l'origine des *Musimbi* ou Giagues, & de la succession de leurs chefs. Il a parlé de leurs Loix, suffisamment pour satisfaire la curiosité de ses Lecteurs: il veut bien pour les contenter entiérement, rapporter à ce sujet ce qu'il a vû par lui-même. Quoique d'autres Ecrivains en ayent traité avant lui, il espere qu'on lui sçaura gré, des remarques dont il va faire part au public.

La vie des Giagues, les oblige à être dans un mouvement continuel. Ce sont des pillards par état, qui sont toûjours en parti. C'est ce qui fait que leurs habitations sont aussi faciles à construire, qu'à détruire. Ils les appellent *Libattes*, ou *Chilongi*: ce ne sont que des amas de cabanes, en maniere de camp, & presque sur le modéle des camps des Romains. On les voit tous, & on les connoît tous, dès qu'on en a vû un seul.

Les Officiers qui ſont chargez du ſoin de former ces camps, ayant reconnu & marqué ce qui leur eſt propre, le partagent en ſept quartiers, dont ſept des principaux Officiers de l'Etat, ont le commandement & l'inſpection.

On éleve au milieu, les bâtimens qui doivent ſervir pour la perſonne du Prince, de ſa famille, de ſes Officiers, & de ſes Eſclaves. C'eſt toûjours un grand quarré, environné d'une forte haye de groſſes épines, plantées de telle maniere qu'elles font un labyrinthe.

C'eſt dans cette enceinte, que ſont les Offices, & les logemens de tous les Officiers du Prince, ſes appartemens, & ceux de ſes femmes. Et outre cela, toutes les perſonnes conſiderables attachées à la Cour par quelque charge, y ont une maiſon, qu'ils appellent la maiſon de ſervice; afin d'être en état de ſervir leur maître, ou en cas de maladie, ou s'il y avoit quelque danger d'être attaqué par les ennemis. Dans ces occaſions, on ſe rendroit criminel de Leze-Majeſté, ſi on s'éloignoit de ſa demeure.

Le ſecond poſte eſt deſtiné au *Golambolo*; c'eſt-à-dire, au Lieutenant

Général, ou Capitaine des Gardes. On l'appelle encore *Muta-Aita*; c'est-à-dire, le chef de la guerre; ou *Muta a Vlongo*; c'est-à-dire Patron du Navire. Cet Officier a la plus grande autorité, après le Roi dans l'Etat : il faut que ce soit un homme de cœur & d'experience; le premier à donner dans une bataille : il faut qu'il soit inhumain, cruel, barbare; sans compassion pour les vaincus; il doit être le plus exact observateur des Loix impies des *Quixilles*. C'est lui qui donne les ordres necessaires pour les courses, pour la marche de l'armée, pour les campemens, & décampemens. Il va avec le *Singhilla* qui est le chef de leur Religion, reconnoître & marquer le terrain des nouveaux *Chilongis*.

Le troisiéme quartier, est commandé par le *Tendala* : c'est lui qui conduit l'arriere-garde, que l'on appelle *Icoqua*. Cet Officier est le premier de ceux qui ont droit d'élire le Roi, & qui pendant l'interregne, gouverne tout l'Etat. Il faut pour cette charge, un homme d'une grande experience, qui sçache les interêts de la Nation. Il est aussi respecté, que le Prince même; & quand il veut se servir de son autorité, il juge les coupables,

ſurtout quand il eſt à l'armée.

Le côté du camp qui regarde l'Orient, eſt ſous le commandement du *Mani-Lumbo.* On appelle ce côté *Mutunda.* Cet Officier eſt le Sur-Intendant & l'Ingenieur principal : c'eſt lui qui fait élever les hayes & les tranchées qui environnent le camp, & qui deffendent le quartier du Roi. Sa Charge lui donne pouvoir d'entrer chez le Roi, & d'en avoir audiance, quand il le juge à propos. Par cette raiſon, il eſt très-conſideré, & il y a preſſe à gagner ſes bonnes-graces & ſa protection.

Le cinquiéme quartier eſt à l'Occident. Il eſt ſous les ordres d'un Officier de confiance, qui reçoit les commiſſions ſecrettes, & qui eſt chargé de les faire executer.

Le ſixiéme eſt commandé par le *Illunda* : c'eſt le Capitaine des bagages. On l'appelle auſſi *Quicumba.* Il reçoit, & fait executer les ordres du Lieutenant-Général de l'avant-garde. Il faut pour cet emploi, un homme d'autorité, fier & cruel, qui ſçache ſe faire obéïr & reſpecter par les eſclaves. Dans les tems de paix, (ſi tant eſt, que ces peuples en ayent,) c'eſt à lui à remplir les magazins d'armes, & à les

conserver, afin qu'elles soient toûjours prêtes & en état dans le besoin.

Un autre *Illunda*, a le commandement du septiéme quartier. C'est, à proprement parler, le Grand Maître de la Garde-Robe du Roi. Sa Charge l'attache tellement auprès de la personne du Prince, qu'il est rare qu'il s'en éloigne. On choisit pour cet emploi, un homme d'une fidélité éprouvée; chose rare dans un païs rempli de voleurs. Pour l'ordinaire, c'est un Prince du Sang, qui est revêtu de cette Charge.

Le *Mani Curio*, est l'Intendant Général des vivres. Il faut pour cette Charge, le plus signalé, le plus adroit, le plus inéxorable voleur, que l'on puisse trouver. Il a sous ses ordres, quantité d'Officiers & d'esclaves, tous grands fripons; car c'est en volant, qu'on fait les provisions necessaires pour la Cour. On n'a jamais sçû ce que c'étoit d'en acheter, à moins que ce ne soit des Européens; & ceux-ci doivent bien être sur leurs gardes, pour ne livrer leurs marchandises, qu'argent comptant. Et comme cet argent ne consiste qu'en esclaves, qui ont les jambes bonnes; c'est aux marchands à

s'en bien assurer par de bons fers, & à les marquer à leur marque, aussi-tôt qu'ils les ont reçûs; encore leur en échape-t'il souvent. Quand cela arrive, c'est peine perduë de les aller reclamer : on leur répond qu'on les a payez, & que c'étoit à eux à conserver le prix de la marchandise qu'ils ont livrée.

Excepté pour les besoins de la Cour, cet Officier a peu d'exercice; car on ne donne point de vivres aux troupes qui vont à la guerre : c'est aux soldats à s'en fournir comme ils le jugent à propos, en pillant & volant tout ce qu'ils trouvent ; à qui que ce soit qu'il appartienne. Leur pis aller, ou, pour parler plus juste, ce qui leur convient davantage, est de trouver des créatures humaines; ils font bonne chere quand ils en trouvent, & ne se donnent pas la peine de les faire cuire.

Il y a d'autres Officiers, dont le le nombre & les devoirs fourniroient un assez ample catalogue, mais peu interressant : ce qu'on peut dire, c'est que ces Cours barbares, comparées à celles des autres Princes du monde, ne representent que misere, que pauvreté.

Tous les Giagues combattent à pied

ou parce qu'ils n'ont pas de chevaux, ou parce qu'ils n'ont pas l'adreſſe de s'en ſervir. Les plus eſtimez parmi eux, ſont ceux qui ſe couvrent le mieux, qui ſont les plus alertes, qui évitent le coup de hache avec plus d'adreſſe, & qui le portent plus à propos à leur ennemi. On fait un cas particulier de ces ſortes de gens; ſurtout quand ils joignent à la ſoupleſſe du corps, une extrême ferocité, un cœur dur & impitoyable, qu'ils ne craignent point la mort.

Ils appellent *Piumbis*, leurs avant-coureurs: ce ſont comme leurs eſpions, qui doivent être toûjours en mouvement pour découvrir la ſituation & le nombre des ennemis, pour ſoûtenir leurs premiers efforts; & même, pour les attaquer & engager le combat, quand leurs chefs le jugent à propos, & que le reſte de l'armée peut les ſoûtenir. On ne met dans ce corps, que les plus braves, les plus determinez.

Perſonne ne peut avoir une chaiſe à la préſence du Roi. Il n'y a que le ſeul *Golambolo*, qui ayant l'autorité ſuprême pour juger, peut avoir une chaiſe à doſſier quand il donne audiance & qu'il va prononcer un juge-

ment civil ou criminel. On croit qu'ils ont pris cet usage des Portugais.

En certaines occasions, le *Tendala* prononce aussi des Sentences ; mais il n'a pas droit d'avoir une chaise. Il n'est assis que sur un siége d'environ une palme de hauteur. C'est la marque de sa dignité.

Dans les conversations & dans les visites, ils se servent de petits siéges de bois mal-faits : ce ne sont, à proprement parler, que des blocs de bois, des morceaux de troncs d'arbres. Ou bien ils étendent sur la terre, des pieces d'étoffes du païs, dont plusieurs étant coûsuës ensemble, font un tapis, qu'ils nomment *Vangha* en leur Langue ; sur lequel ils s'assoyent les jambes croisées, comme nos tailleurs.

Personne n'ose se faire étendre un tapis en présence du Roi ; mais il peut l'étendre lui-même, s'il est d'un rang à pouvoir paroître en cette posture devant le Prince.

Lorsqu'on parle au Roi, il faut être prosterné, & avoir la bouche presque colée à terre ; ou si on se tient debout, il faut avoir tout le corps incliné, & demeurer quelquefois fort long-tems dans cette penible posture.

Si le Roi vient à éternuer, ou à fai-

re quelqu'autre chose naturelle qui exige qu'on fasse des vœux pour sa conservation & pour sa santé; ceux qui sont les plus proches de sa personne, frapent aussi-tôt, & tous ensemble, sur de petites tymbales, afin d'avertir ceux qui sont plus éloignés; & dans le même moment, tout le monde bat des mains, & fait des vœux pour la santé du Prince.

CHAPITRE VIII.

De l'Idolâtrie des Giagues, & de leurs Sacrifices.

LEs Giagues étant dépourvûs des lumieres de la Foi, il ne faut pas s'étonner qu'ils tombent d'un abîme dans un autre, & qu'ils soient comme ensevelis dans les épaisses ténébres d'une croyance obscure, sans regle, & sans raison.

Leur Religion, (si on peut se servir de ce terme,) n'est fondée que sur des songes ou sur des imaginations, que la crainte des maux présens leur suggere; & cette crainte n'a aucun fondement tant soit peu raisonnable, ni dont ils puissent donner des

raisons, je ne dis pas certaines & évidentes, mais seulement probables & suivies.

L'acte le plus marqué de leur Religion, est une certaine veneration qu'ils ont pour leurs défunts, & sur tout, pour ceux qui se sont signalez en quelque chose pendant qu'ils étoient en vie. Un guerrier, par exemple, qui a massacré bien des gens; un voleur bien adroit; un homme d'une barbarie extrême; un bon coureur, un chasseur, un pêcheur heureux. Voilà des talens respectables & plus que suffisans chez ces peuples, pour être mis au rang des Héros, & pour meriter une veneration singuliere. Je ne parle point des Rois, des Reines, des grands Officiers, des Généraux d'armée; ils sont de droit & comme par naissance, du rang des demi-Dieux; on ne les oublie point après leur mort, on a un soin particulier de leur subsistance: ce seroit un crime de les laisser manquer de quelque chose! On prévient leurs besoins, on craint leur colere. Ce qu'on fait pour eux, approche de l'Idolâtrie: mais mon Auteur, qui a étudié cette matiere avec application, nous assure que ce n'est, tout-au-plus, que d'une Idolâtrie materielle, qu'on peut les ac-

cuſer. Et comment les taxer d'autre choſe, puiſqu'ils n'ont aucune idée d'un Eſtre ſeparé de la matiere, d'un Eſtre intelligent, ſuprême, tout-puiſſant; d'un Dieu? On pourroit plus raiſonnablement les regarder comme des athées groſſiers & ignorans, que la neceſſité, conduite par la nature, preſſe de demander ſes beſoins, à tout ce qu'une imagination mal reglée leur fait penſer pouvoir leur faire quelque bien, ou leur donner quelque ſoulagement. Et comme ils ne le peuvent eſperer de leurs ſemblables, qui ſont dans les mêmes beſoins qu'eux, & peut-être dans de plus grands; ils s'adreſſent à ces ames ſeparées de leurs corps, qu'ils s'imaginent être errantes dans le monde, & y avoir encore plus de pouvoir qu'elles n'y en avoient, quand elles étoient unies à leurs corps. Si ces hommes pétris de bouë, étoient capables de quelque réflexion, il ſeroit facile de les faire revenir de leurs erreurs: car, que peut-on attendre de ceux qui ont des beſoins ſi preſſans, qu'ils entrent en fureur, dès que l'on ne les aſſiſte pas? & ſi ces aſſiſtances leur ſont ſi neceſſaires qu'ils ne s'en puiſſent paſſer; que peut-on eſperer d'eux? ils verroient, que c'eſt une vraie

folie, de leur demander ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes ! Comment donneront-ils des vivres, des vêtemens, des biens? Eux qui sont reduits aux dernieres extrêmités de la faim, qui sont nûs, qui ne possedent & qui n'ont, que ce dont on veut bien leur faire part.

Les anciens Payens, avoient des sentimens plus élevez de leurs Dieux. Celui-là est un Dieu, disoit un ancien Philosophe, qui n'a besoin, qui ne demande rien, & qui est toûjours prêt à donner. Aussi avoient-ils une idée bien plus avantageuse de la Divinité. Les Giagues n'ont jamais songé à s'élever si haut. Ils ne l'ont pas pû; ils sont trop enfoncez dans la matiere. Aussi leur Legislatrice, la cruelle *Tem-Ban-Dumba*, ne leur a assigné d'autres Dieux, que leurs ancêtres; ausquels elle a ordonné des honneurs & des sacrifices inhumains, dont on sera bien aise de sçavoir les cérémonies. Les voici.

Le Sacrifice appellé *Quilluvia*, se fait par les Giagues, à l'honneur des Princes, des Généraux d'armée, & des Grands Seigneurs. C'est à proprement parler un Hécatombe, qui fait plus de plaisir aux vivans, qu'aux morts, qui n'en ont que faire.

On choisit pour le lieu de cette cérémonie, l'épaisseur d'une forêt. On y forme un grand cercle de palissades, à hauteur d'homme, dont les extrêmités sont pointuës ; & on n'y laisse qu'une seule porte ou entrée. On plante devant la porte, une lance, où on attache un grand étendart. Le dedans de cette enceinte est tendu d'étoffes & de toiles étrangeres, & des plus belles que l'on fabrique dans le païs. On suspend aux pointes des palissades, des boucs, des moutons, & des poules : tous ces animaux doivent être vivans. On les accompagne de quantité de paniers & de vases de terre & de bois, pleins de liqueurs, de fruits & de legumes. Toutes ces choses sont destinées pour le Sacrifice.

Victimes du Sacrifice Quiluvia.

Tout étant disposé, & l'heure marquée étant arrivée ; la Cour s'y rend en bon ordre, le peuple la suit : les Ministres viennent ensuite, conduisant au milieu, la troupe de ces infortunées victimes qui doivent être immolées. Ceux qui se destinent volontairement à cette boucherie, y vont avec joïe ; les autres, qui composent toûjours le plus grand nombre, y vont par force & malgré eux, maudissant le sort qui les a fait tomber entre les

mains d'ennemis si barbares & si cruels. Leurs plaintes & leurs cris, quand ils en jettent, si perçans qu'ils puissent être, sont étouffez par le tintamarre des instrumens qui remplit l'air, & par les hurlemens du peuple, qui s'excite à la joïe cruelle, que lui cause la multitude de ces pauvres creatures, qui lui vont servir de pâtures. Ils y augmentent encore les peines de ces malheureux, en les traitant de lâches & d'insensez, qui ne connoissent pas la gloire qu'ils vont recevoir, & la fortune qu'on leur procure, en les mettant en état d'aller servir des Rois ou des Princes du premier rang; avec lesquels ils joüiront de tous les avantages d'une vie heureuse, qui ne finira jamais. On les exhorte à se comporter en gens de cœur; on les orne de guirlandes, de feüillages & de fleurs; on répand sur eux des eaux & des poudres de senteur, & on n'oublie rien, pour les porter à mépriser la vie qu'on leur va arracher.

S'il se trouve dans le nombre des esclaves ou prisonniers, (car c'est la même chose,) quelque personne distinguée par sa naissance ou par ses charges, on la met à la tête de toute la troupe; & quand on est arrivé à

l'enceinte palissadée, on fait arrêter dehors le reste de ces infortunez : le chef seul y est introduit avec respect, & cérémonie ; on le fait asseoir, & il reçoit les complimens & les congratulations de la Cour & des Seigneurs qui y ont leurs places.

Le Général de l'armée ou en son absence, le premier Officier, y entre ; il lui fait une profonde reverence, il le harangue, & tâche de le convaincre, que ses meilleurs amis ne lui pourroient procurer un honneur pareil à celui qui lui est destiné. Il le prie de lui accorder ses bonnes graces & sa faveur auprès de celui ou de ceux à qui on va l'envoyer. Il lui remontre qu'en échange de cet honneur, on attend de sa générosité & de sa reconnoissance, qu'il aura soin d'employer ses bons offices, & la faveur qu'il aura auprès du défunt, afin d'obtenir sa protection pour la Nation, son secours dans les batailles, son zéle pour l'observance des Loix que la Legislatrice *Tem-Ban-Dumba* a si sagement établies; qu'il les animera de son esprit, de son courage, de sa valeur, de sa prudence, de son experience & de ses autres vertus.

On pousse la politesse, jusqu'à lui

faire changer de nom; on lui donne celui du défunt en l'honneur duquel il va être immolé: & à la fin, on le suplie humblement, d'agréer les honneurs dont on le va mettre en possession.

On lui demande excuse, de ce qu'on ne peut pas faire les choses avec la magnificence que demande son merite extraordinaire; & on lui promet de mieux faire dans une autre occasion: on le prie de s'en contenter pour le present; & dans le moment, le harangueur prend si bien son tems, que sans que le patient s'en apperçoive, il lui enleve la tête de dessus les épaules, d'un coup de hache.

Si l'executeur a peur de manquer, il le prie de se coucher par terre; & en cette posture, il lui coupe la tête.

Dès que la tête du chef de cette troupe infortunée est par terre, tous les assistans poussent des cris de joye, ou plûtôt, des hurlemens épouventables. Les sons de tous les instrumens s'y joignent, & font un tintamarre que l'on entend de deux ou trois milles à la ronde; & pendant ce vacarme, les Ministres destinez à cette boucherie, abattent les têtes, ou coupent les membres du reste de ces victimes, &

les laissent nager dans leur sang, jusqu'à ce qu'elles soient mortes. Car il arrive souvent tant de confusion dans ce massacre, qu'il y en a plusieurs qui ne sont que blessez ; les coups que l'on leur portoit n'ayant pas été donnez comme il l'eût fallu : & comme il n'est pas permis de redoubler, ils languissent assez long-tems.

Mon Auteur s'étant quelquefois trouvé à ces boucheries, dans le dessein de sauver quelqu'une de ces victimes, a vû avec horreur, que la confusion étoit si grande, que l'on massacroit quelquefois les spectateurs trop curieux, à la place de ceux qui étoient destinez à la mort !

Enfin, ce carnage étant achevé, (qui est quelquefois de deux ou trois cens personnes de l'un & de l'autre sexe; car il en faut de toutes les façons,) on fait un amas de tous ces corps, sur le tombeau du défunt au haut duquel on met le corps & la tête de celui qui a été immolé le premier. On lui plante une lance & un étendart dans la poitrine; & on garde soigneusement tous les corps, de crainte que ces barbares Antropophages n'en dévorent quelque partie pour se regaler. On regarde ces vols comme des

ſacrileges énormes , qui profanent ſi abſolument le Sacrifice, qu'il faut le recommencer & l'augmenter, ſi on veut éviter l'indignation & la vengeance du défunt. Quiconque eſt aſſez temeraire pour derober quelque partie de ces corps , eſt maſſacré ſans miſericorde, s'il eſt découvert. On prend pour éviter cela, toutes ſortes de meſures ; car on ſçait combien la vûë de ces Hécatombes excite l'appetit de ces peuples carnaſſiers. Auſſi dès qu'on s'aperçoit qu'il s'eſt commis quelque larcin, tout le monde ſe met en mouvement, pour découvrir & pour arrêter le ſacrilégue , afin de lui faire porter la peine dûë à ſa gourmandiſe, ſelon les Loix des *Quixilles*.

Un certain Giague des principaux de la Province de *Ganghella* , s'étant apperçu qu'il s'étoit commis un de ces larcins ſacrileges dans un de ces Sacrifices ; il ſe crût obligé de faire un autre Quiluvia ; dans lequel il immola deux cens quatre-vingt quatre perſonnes des deux ſexes ; & cela pour appaiſer les mânes irritées de celui à qui on avoit fait le premier Sacrifice.

Ce n'eſt pas ſeulement pour honorer la mort de leurs amis ; que les Gia-

gues se portent à ces sanglans Sacrifices : c'est une coûtume parmi eux, qui est comme passée en Loi, de faire le même honneur à leurs ennemis mêmes, quand ce sont des gens d'un merite distingué. Leur timidité & leur superstition ou leur gourmandise de chair humaine, les excite à ces Hécatombes. La difference qu'il y a entre celles ci & les premieres, c'est qu'ils ne prennent point de leurs compatriotes pour les faire, comme pour les autres, ni même de leurs esclaves, que dans une necessité pressante ; ils vont enlever sur les terres de leurs ennemis, les victimes qu'ils veulent offrir. Et pour cela, ils font une irruption sur les terres du Seigneur défunt qu'ils veulent honorer, & enlevent ou tuënt, tous ceux de ses sujets qui leur tombent dans les mains. Une autre difference encore, est que n'ayant pas chez eux le sepulchre du défunt, ils se trouvent dispensés de se charger des corps immolez : ils en font un usage qui leur plaît davantage ; ils les mangent, après leur avoir fait souffrir tout ce qu'ils ont pû s'imaginer de plus dur & de plus mortîfiant.

La Reine *Zinghe*, en usa ainsi, à l'égard du *Giaga-Cassangé-Calunga-Cajombé*

Cajombé, ſon ennemi capital. Elle alla ravager ſes terres, & en enleva de quoi faire un horrible Hécatombe à ſon honneur.

Quant à ceux qui ne ſont pas aſſez riches, pour faire de ces Sacrifices, avec la pompe que leur vanité leur inſpire; ils tâchent d'y ſupléer de leur mieux, & de couvrir ainſi la honte de leur pauvreté.

On raconte, qu'un certain Giague, nommé *Caſa*, voulant faire un Sacrifice qui fut agréable à un de ces amis, dont il conſervoit les oſſemens, comme des Reliques précieuſes; il appella une femme de ſa famille, qui étoit belle, jeune, grande, & robuſte; ne doutant pas que ſon ami ne s'accommodât parfaitement d'une telle victime. Il la conduiſit, ſous quelque prétexte, au lieu où il conſervoit ſes oſſemens; & là, lui ayant donné un grand coup de bâton ſur les temples, il la jetta par terre, comme morte; après quoi, il lui fendit le ventre. La la croyant morte, il ſe retira tout joyeux, d'avoir fait un ſi beau préſent aux mânes de ſon ami. Mais, à quelque tems delà, cette pauvre créature étant revenuë à elle, eut aſſez de force & de courage, pour ramaſſer ſes

inteſtins, les remettre dans leurs places, & s'en revenir à ſa maiſon ; où elle dit, que celui à qui on l'envoyoit lui avoit dit, qu'il n'avoit pas beſoin d'elle. Le cruel Giague, tout épouvanté, la fit panſer ; & jura, qu'il ne répandroit plus jamais de ſang humain pour de ſemblables ſujets. Il s'en abſtint en effet, pendant quelque tems ; mais il oublia enfin ſa promeſſe, & retourna tout de nouveau à ſa premiere barbarie.

On doit moins attribuer la cauſe de tant de Sectes ſi monſtrueuſes qui ſont parmi les Giagues, à la diverſité de leurs opinions, qu'à l'ignorance craſſe où ils ſont, de l'exiſtence d'un ſeul Eſtre qui a créé tous les autres, & de leur dépendance de cet Eſtre ſouverain. Leur ignorance eſt telle, qu'ils n'ont jamais pû s'élever au-deſſus de leurs ſens, ni s'imaginer quelque choſe qui en ſoit ſeparée & independante ; comme une infinité d'autres peuples, conduits par la raiſon naturelle, y ſont arrivez. Toute leur Religion, toute leur croyance, n'eſt qu'un amas confus de chimeres, dont ils ſe rempliſſent l'imagination; ſans ſuite, ſans ordre, ſans principes, ſans conſequences. Il eſt même preſ-

qu'impossible, de dire au juste ce qu'ils pensent, avec quelque uniformité, de leurs défunts. Chaque particulier pense differemment : & pour peu qu'on les presse, pour les obliger de s'expliquer un peu nettement, les paroles leur manquent ; & on ne voit dans les plus raisonnables, qu'un cahos de coûtumes & d'observances, aussi vaines & aussi peu raisonnables, que si elles partoient des cervelles les plus renversées.

Ce qu'il y a de plus constant & de plus universel, c'est qu'ils n'adorent aucun Estre, comme revêtu du caractere de la Divinité. Ils n'ont pas même de terme dans leur Langue, pour signifier un Estre separé de la matiere. Tout est materiel chez eux ; tout tombe, ou a tombé sous les sens : ce qu'ils ne voyent & ne touchent pas ; tout ce qu'ils n'ont ni vû ni touché ; tout cela n'existe pas, tout cela n'a jamais existé. Ils ne poussent pas plus loin leurs recherches. Ils ont vû leurs défunts pendant qu'ils étoient vivans ; ils croyent qu'ils ont été, & qu'ils sont encore : & parce qu'ils ont eu du credit pendant qu'ils étoient en ce monde ; ils croyent qu'ils y en ont encore, & qu'ils peuvent les aider dans

leurs beſoins, comme ils étoient en état de le faire, quand ils étoient revêtus de leurs corps.

On les reduit à un ſilence honteux, quand on leur demande, comment il ſe peut faire, qu'ils ſoient en état de leur faire du bien, puiſqu'eux-mêmes ont beſoin d'être nourris, d'être gardez, & d'avoir des gens pour les ſervir. Que leurs corps ſe ſont corrompûs, & que leurs os ſont ſouvent brûlez, ou emportez par les torrens, ou devorez par les bêtes affamées. A tout cela point de réponſes. Un païſan des plus groſſiers, donneroit des ſolutions plus ſenſées des Phénomenes les plus difficiles à expliquer, que les plus ſpirituels des Giagues, ne pourroient en donner ſur ces ſortes de choſes.

Ils ſe ſont mis en tête, (& on travailleroit en vain à les vouloir perſuader du contraire, que le Prince eſt le maître des pluyes, & qu'elles dépendent de ſon bon plaiſir. Sur ce principe, ils ont recours à lui, dès qu'ils ont beſoin d'eau; ils lui portent des préſens, & le ſupplient d'obtenir de ſes ancêtres, la pluie qui eſt ſi neceſſaire aux biens de la terre. Il ne ſe rend à leurs prieres, qu'après bien

des instances : à la fin, il s'approche avec des cérémonies extravagantes & tout-à-fait dignes de mépris, de ces caisses où ils conservent avec respect les os de leurs morts. Il leur fait de longs complimens ; il les comble des éloges les plus pompeux ; puis il les supplie d'envoyer à son peuple, la pluie dont il a besoin. Mais comme il sent bien lui-même que ni lui ni eux, n'ont pas ce pouvoir, & qu'il lui est important de ne pas mettre son autorité en compromis ; il ne manque jamais d'inserer dans sa priere, certaines clauses, qui en rendent l'effet équivoque ; à moins que la saison des pluies ne soit proche, que le tems ne paroisse manifestement disposé à la pluie, & que moralement, il ne risque rien à faire une demande précise.

Lorsque, malgré ces précautions, la pluie ne tombe point ; ces peuples sont assez bêtes, pour n'en point rejetter la faute sur le défaut de pouvoir du Prince : ils l'attribuent à toute autre chose ; & pour l'ordinaire, à eux-mêmes. Ils recommencent leurs supplications, ils augmentent leurs présens ; on fait des Sacrifices aux défunts, on leur porte des vivres & des

boiſſons ; & à force de gagner du tems la pluie vient naturellement dans ſes tems ordinaires ; & le peuple idiot s'imagine que c'eſt l'effet de ſes prieres, & du pouvoir des défunts.

Le Prince ſe décharge ordinairement de ce ſoin ſur un Miniſtre qu'il crée à cet effet, & qu'il nomme *Ganga-ja imuula* ; c'eſt-à-dire, le Miniſtre de la pluie, qui fait en ſon nom, les harangues, les préſens, & les prieres aux défunts. Il n'y a que dans certaines occaſions importantes, que le Prince fait ces fonctions en perſonne.

Lorſque ces pluies ont procurées une moiſſon abondante, on ne manque pas d'en aller témoigner ſa reconnoiſſance, à ces oſſemens par le moyen deſquels on croit les avoir obtenuës. On y porte une portion raiſonnable des fruits qu'on a recüeillis. Le Prince, ou ſon Miniſtre, la reçoit, & promet merveilles à ceux qui ſe ſont montrez reconnoiſſans envers les défunts. Mais ſi les préſens ne ſatisfont pas entierement ſon avarice, on doit s'attendre à des plaintes ameres, & à des menaces terribles. Le Miniſtre, auſſi fourbe, qu'avare, leur dit que les défunts ſont irrités, qu'ils ſe venge-

font de leur ingratitude ; & que s'ils ne les appaisent pas au plûtôt, ils doivent compter qu'ils n'auront plus de pluie, ou que ce ne seront que des pluie d'orages, qui désoleront les campagnes, qui feront déborder les Rivieres, qui entraîneront les moissons, & réduiront les peuples à la famine, pendant qu'elles iront porter l'abondance chez leurs ennemis. La crainte de ces terribles vengeances, leur ouvre les mains ; ils font des présens abondans ; & il leur en coûte bien plus pour appaiser ces défunts necessiteux & vindicatifs & leur Ministre avare, qu'il ne leur en eût coûté d'abord s'ils avoient fait les choses de bonne grace.

La récolte des legumes & du Sarazin, ne se fait point, que le Seigneur de la *Libatte* ou du village n'en ait donné la permission, & qu'il n'ait luimême coupé les premices, avec un coûteau destiné à cet usage.

Il y a des lieux où, quand on manque de pluie, on prend le Seigneur, on le lie étroitement avec des cordes, & on le conduit avec violence devant le sepulchre de ses ancêtres, afin qu'il en obtienne la pluie dont on a besoin. Dans cet état, il ne songe

point à leur faire des complimens & des harangues, il pleure à chaudes larmes, il se prosterne par terre, il gémit, il crie, il les supplie d'envoyer promptement l'eau qui est l'unique moyen de le délivrer de ses liens.

Pour l'ordinaire, les Princes s'accommodent avec quelque charlatan expert dans l'art de débiter des mensonges, & lui vendent le pouvoir prétendu qu'ils ont sur les élemens.

Celui-ci revêtu de cette puissance, se retire sur la cîme d'une coline, environné des instrumens & des drogues de son métier; & pour se rendre plus respectable, il se tient en la posture d'un homme qui est en contemplation, & qui traite de grands Mysteres avec le Ciel. Ses émissaires, ne manquent pas d'aller de tous côtez vanter son pouvoir & son adresse. Les peuples qui sont dans un besoin pressant, y accourent, & lui font des présens: il les laisse crier, il fait la sourde oreille. Il se produit à la fin couvert d'une peau de bête fauve dégoûtant des huiles dont il s'est froté. Il se couvre de differentes poudres; & après les avoir bien fait attendre, en attendant lui-même le moment qui lui convient, il leur parle, avec l'assurance d'un



tres de la pluie ;

homme qui ſeroit le maître des Elemens. Il trace ſur la terre des cercles & d'autres figures; il dit entre ſes dents certaines paroles, il regarde le Ciel; il fait des ſignes, comme s'il appelloit quelqu'un : tantôt il ſouffle contre l'air ; tantôt il retire ſon haleine, comme s'il ſuçoit. Enfin après bien des ſingeries, il prononce, que dans tel tems & dans tel endroit, il tombera une pluie abondante : cela arrive quelquefois. Nous prévoyons les pluies par le moyen des barometres, & nos païſans les prévoyent ſans le ſecours de ces inſtrumens, par l'habitude qu'ils ont de conſiderer les nuées, les vents, & les autres choſes, qui leur en peuvent donner une connoiſſance anticipée, ſans magie, & par des voyes toutes naturelles.

Ces charlatans ne manquent pas de recüeillir les premieres eaux qui tombent : ils en rempliſſent des oûtres, des calebaſſes, & autres vaiſſeaux & comme ils attribuënt de grandes vertus à ces premieres eaux, ils les vendent cherement à ces peuples imbéciles, qui s'empreſſent à les acheter, au lieu d'en recüeillir eux-mêmes. Mais leurs preventions ſuperſtitieuſes ſur cela & ſur mille autres choſes, ne ſont pas d'une

nature à pouvoir être détruites : il eſt même impoſſible de leur faire naître des doutes là-deſſus ; de ſorte qu'étant tous les jours trompés, & même ſi groſſierement, que cela ſaute aux yeux des moins éclairez, ils demeurent toûjours dans leurs erreurs, & dans leur ſtupide attachement à leurs anciennes pratiques.

Il y a de ces charlatans, qui ont certains cornets, les uns d'yvoire, les autres de cornes de Gazelles, qui ont la vertu d'attirer les eaux du Ciel, par leur ſon, ou de les repouſſer, quand elles tombent en ſi grande abondance, que les moiſſons en pourroient ſouffrir. Dans quelque beſoin qu'on ſe trouve, on a recours à eux. En attendant le tems où les pluies doivent tomber naturellement, ils entretiennent les peuples, ils leur font faire des Sacrifices & des offrandes, ils exigent des préſens ; & quand ils voyent dans l'air les diſpoſitions neceſſaires pour ſe reduire en pluie, ils embouchent leurs cornets, & ſonnent de leur mieux, pour appeller ce qui feroit bien venu, ſans qu'ils s'en fuſſent mêlez : car leur reputation leur eſt chere, & ils ne la mettent jamais en compromis. Il eſt vrai qu'il arrive ſouvent qu'ils ſe

trompent, & qu'un vent violent qui se leve tout d'un coup, chasse ou dissipe les nuages qui étoient prêts de se resoudre en eau. Les peuples, qui se sont épuisez pour satisfaire leur avarice, se plaignent, & leur disent les injures les plus atroces : mais ces fourbes ont des excuses toutes prêtes pour les appaiser. Ils font des cercles nouveaux, des nouvelles conjurations ; & découvrent enfin, que c'est un magicien de leurs ennemis qui a détruit la pluie par ses prestiges, & l'a transporté sur les terres de sa Nation. Mais il les assure, que cela ne leur portera aucun préjudice ; & que pourvû qu'ils veüillent faire ce qu'ils leur ordonneront, ils feront mourir ce magicien, & délieront les pluies qu'il avoit arrêtées. Ces promesses faites avec un air imposant, sont reçûës de ces peuples avec joïe ; on s'empresse à leur apporter ce qu'ils demandent ; la mort de leur ennemi les flatte : rien ne leur coûte dans ces occasions où la vengeance est de la partie. On fait de nouveaux Sacrifices, de nouveaux présens au charlatan ; & à la fin, le vent étant cessé, les nuées commencent à se grossir, l'air devient épais ; le charlatan sonne de son cornet, & la pluie tom-

bant, comble le peuple de joïe, & le charlatan d'honneur & de gloire. Qu'il se soit trompé vingt fois pourvû qu'il ait le bonheur de ne pas sonner à faux la vingt-uniéme, il n'en faut pas davantage pour établir sa reputation, & pour le rendre riche. Telle est la fatuité, l'entêtement & l'ignorance de ces peuples, qui semblent ne chercher qu'à être trompez, & qui achetent si cherement les illusions.

D'autres charlatans se servent des eaux de pluie qu'ils ont reservées, pour en faire tomber de nouvelle. Ils courent comme des furieux, dans ces campagnes alterées, avec une calebasse pleine d'eau à la main : ils en mettent de tems en tems dans leur bouche, & la soufflent en l'air ; en menaçant le Ciel, que s'il s'obstine à ne pas laisser tomber la pluie dont la terre a besoin, ils le châtieront d'une maniere à l'en faire souvenir longtems.

D'autres s'y prennent d'une maniere toute opposée. Ils mettent une marmitte sur le feu, & ils la remplissent de quelque matiere inflammable. Ils s'accroupissent devant la marmitte, & soufflent sur la matiere, avec un petit chalumeau consacré à

cet ufage ; & jurent, que fi le Ciel retient encore long-tems les eaux dont on l'a fait dépofitaire, ils vont faire une flamme qui y montera, & qui le mettra tout en feu.

Comme ces menaces extravagantes, n'ont le plus fouvent aucun effet ; ceux qui les ont mis en befogne, & bien payez, les couvrent d'injures & de maledictions; mais ces fourbes font faits au bruit, ils ne s'épouvantent pas. Ils regardent avec mépris ces imbeciles, & leur reprochent à eux-mêmes leur défaut de confiance dans le pouvoir fouverain que les Idoles leur ont donnez fur les élemens; ils leur difent qu'ils font indignes de ce qu'ils font pour eux ; qu'ils les abandonneroient à leur mauvais deftin, fi l'interêt de la Nation ne les retenoit. Après ces menaces, ils font femblant de fe retirer. Les complices de leurs fourberies, ne manquent pas de crier, que tout eft perdu; que cet homme eft plus puiffant & plus neceffaire qu'on ne penfe ; qu'il fe vengera fur tout le païs, fi on ne l'appaife ; ils répandent la peur de tous côtés : on s'empreffe à l'appaifer, on lui fait des préfens ; & pendant ces negociations le tems ordinaire des pluies arrive. Il

Miniftres pour chaffer les pluies.

recommence ses charlatancries, la pluie tombe, tout le peuple est dans la joïe, & plus disposé que jamais, à se laisser tromper une autre fois.

Ce n'est pas assez d'avoir des Ministres pour faire venir la pluie, quand elle tarde trop à tomber, il en faut encore pour la faire cesser, quand elle est trop abondante, & qu'elle ruïneroit les moissons. Ces inconveniens sont également à craindre. Celui qui se mêle de faire cesser les pluies, ou comme ils disent, de les chasser, s'appelle *Ganga-Ya-Burilla-Invula.* Voilà un grand nom; aussi ne se donne-t'il qu'à un homme qui est chargé de bien des affaires. Il est vrai qu'il n'en finit aucune, mais il lui importe qu'on croye qu'il est extrêmement occupé. Je croirois volontiers, que la plus serieuse & la plus importante de toutes, est celle de ses interêts. Il les entend à merveille, & les fait valoir, plus qu'un Apoticaire ou un charlatan, ne font valoir leurs drogues & leurs secrets.

Lorsqu'on croit que les pluies sont trop longues & trop abondantes, & qu'elles font craindre qu'elles ne détruisent les moissons; les peuples s'assemblent, & précedez de leurs chefs,

ils vont trouver ce Ministre, & lui exposent le sujet de leur venuë. Il les écoute gravement; & bien loin de les rassurer, il met tout en œuvre, pour les épouvanter davantage. Quand il auroit affaire à des enfans, il ne s'y prendroit pas autrement. Tout est perdu, selon lui : il n'y aura point de récolte; la famine sera extrême & universelle : la chose est désesperée; les défunts sont irritez, on ne songe point à leur fournir leurs besoins, ni à leur offrir les Sacrifices qu'ils attendent depuis si long-tems. Il se fait prier beaucoup; & avant de se rendre, il veut être assuré de son honoraire, & l'avoir reçû. Quand cela est fait, il sort de sa tanniere, vêtu d'une maniere si grotesque & si extravagante, que les plus réservez ne peuvent s'empêcher de rire. Il se charge d'aîles, de queuës, de cols, de pieds & d'intestins d'oiseaux & d'autres animaux : il a des paquets d'herbes, de feüilles, de racines; des armes, des tambours, des cornets. En cet équipage, il se met en marche; il se rend avec son nombreux cortége, sur une colline; & là, plus élevé que tous les autres, il contemple les nuées avec une attention profonde : il mâche quelques ra-

cines ; & marmottant quelques paroles barbares & inarticulées, il pousse des hurlemens affreux, en crachant sa salive & ce qu'il a dans la bouche, contre le Ciel. S'il voit quelque nuage prêt à se résoudre en pluie, il fait des signes avec les bras, comme s'il chassoit quelque chose : il redouble ses invocations & ses conjurations, afin que la tempête aille s'abattre d'un autre côté. Si la tempête s'opiniâtre, il se met en fureur : il prend son arc, y place des fléches, il en tire vers le Ciel, après l'avoir menacé; il jure qu'il lui fera de mauvais traitemens. Quelquefois il court comme un forcené, un grand couteau à la main, dont il taille l'air, avec menace de le maudire, s'il ne devient pas serein, & au plûtôt.

Comme ni les tempêtes ni les pluies ne peuvent être continuelles, le tems s'accommode à la fin ; & le peuple stupide, crie miracle, & regarde ce fourbe comme un homme du premier ordre, comme le maître des élemens, qui en dispose à sa volonté.

Quoiqu'il n'y ait dans tout cela, que de la forfanterie ; mon Auteur paroît persuadé que le Démon y a beaucoup de part, & que ce sont des

faites des pactes que le charlatan, qu'il regarde comme un Magicien a avec les esprits de ténébres. Je n'ai garde de révoquer cela tout-à-fait en doute: ce que les Magiciens de Pharaon ont fait autrefois, se peut faire encore aujourd'hui; leurs operations magiques peuvent encore surprendre les sens, & nous tromper. Mais je me garderai bien aussi d'avoüer que tout ce qui a l'apparence de magie, soit réellement un effet de la magie; puisque nous voyons une infinité de choses que les habiles gens font naturellement, qui surprennent; & qui passent, chez les ignorans, pour des operations des démons.

Ces Ministres de la pluie, ont une Loi, qui leur défend severement de se mettre à couvert dans les maisons ou dans le creux des arbres, lorsqu'ils sont occupez à leurs operations. Non seulement ils sont très-zélés observateurs de cette Loi; mais ils prétendent aussi y assujettir ceux qui se trouvent alors en leur compagnie: de sorte que s'ils s'apperçoivent que quelqu'un se veüille mettre à couvert de la pluie, ils crient de toutes leurs forces, qu'il s'en donne bien de garde, parce que le tonnerre tombera sur eux

& les écrasera, en punition de leur lâcheté.

Il y a d'autres Ministres, qui se font une Loi toute opposée à la précedente. Ils prennent toutes les précautions imaginables, pour ne se point trouver à découvert ; se persuadant que les premieres gouttes de pluie qui tombent après les maledictions qu'ils ont prononcées, en ont tellement contracté la malignité ; qu'elles la communiqueroient à la peau qui en seroit moüillée, & la couvriroit d'ulceres, de vers, & de pustules.

Effets naturels des pluies, & des rosées d'Afrique.

Il n'y a pourtant rien de surnaturel dans ce fait. Tous ceux qui nous ont donné des Relations de l'Afrique ; conviennent, que les premieres pluies y sont extrêmement dangereuses aussi-bien que les rosées. On voit les ponts des vaisseaux ; couverts de petits insectes ; que les rayons du soleil dissipent, en peu de momens à la verité, mais qui peuvent, pendant ce peu de tems, avoir penetré les pores des corps qui les auroient reçûs, & y engendrer de la corruption, & souvent ces vers cutannez, si difficiles à extirper, & qui causent quelquefois la mort. Une longue experience a appris aux voyageurs, que les

premieres pluies & les rosées, produisent dans les étoffes qui en sont moüillées, des vers qui les percent & qui les gâtent entierement. Ainsi, sans recourir aux prétenduës maledictions de ces imposteurs, on voit arriver naturellement, ce qu'ils persuadent à ces ignorans, être un effet de leur art.

Il faut pourtant convenir, que tous les Négres ne sont pas bien persuadez du danger qu'il y a d'être moüillés de ces premieres eaux, puisqu'on les voit sortir de leurs cases avec empressement, s'exposer à ces pluies, s'en laver comme si c'étoit la plus délicieuse rosée qu'ils pussent attendre du Ciel. Il y a des esprits forts par tout, des incredules ; & des gens qui font gloire de ne pas penser comme le vulgaire. C'est parmi les peuples grossiers, que ces Ministres font leurs affaires; & si les Princes paroissent être dans leurs mêmes sentimens, c'est leur interêt qui les y porte ; puisque, comme nous l'avons dit ci-devant, ils partagent avec ces fourbes, ce qu'ils exigent de ces imbeciles.

Mon Auteur nous assure, qu'il a vû très-souvent, que toutes ces prétenduës conjurations n'avoient point de succès. Il s'y trouvoit exprès, pour

tâcher de détromper ces peuples ; & en se mocquant des charlatans, il leur disoit quelquefois, qu'ils ne crioient pas assez fort ; d'autres fois il leur disoit de ne se pas tant fatiguer ; mais quelque peine qu'il prît pour leur ouvrir les yeux, quelque suffisant que fût l'évenement pour les convaincre que Dieu seul est le maître des élemens, qu'il les tient dans sa main, qu'il suspend quand il lui plaît les pluies dans l'air & qu'il les empêche de tomber, & que quand il le juge à propos il les fait tomber en abondance lors même que l'air est le plus serein & le moins chargé de vapeurs ; il ne gagnoit presque jamais rien sur ces esprits foibles, accoûtumez dès leur enfance à être trompés, & à donner, tête baissée, dans les superstitions de ces fourbes.

Il y en avoit pourtant quelques-uns, qui se rendoient aux preuves évidentes, & aux raisonnemens du Missionnaire ; mais c'étoit toûjours avec tant de doutes & une si grande perplexité, qu'il étoit aisé de voir, que l'évidence des raisons & des effets, leur avoit fermé la bouche sans leur ouvrir l'esprit, & sans y avoir fait les impressions qui auroient dû s'y former.



Il raporte, qu'étant Aumônier des troupes Portugaiſes, qui alloient en 1655. contre les ennemis; l'air ſe troubla tout d'un coup, s'épaiſſit, & menaça d'un grand orage. Le Général de l'armée jugea à propos de faire halte juſqu'à ce que cette tempête fût paſſée, & que le tems ſe fût déchargé. Dom Philippe, Roi de *Mapongo*, qu'on appelle ordinairement *Angola Aarij di Domgo*, qui étoit avec ſes troupes dans l'armée, comme vaſſal des Portugais, s'y oppoſa, & dit au Général, qu'il avoit dans ſes troupes le Miniſtre de la pluie, qui ſçauroit bien diſſiper ces nuages, & faire tomber cette tempête ſur les ennemis. Le Miſſionnaire ne manqua pas de s'oppoſer de toutes ſes forces à cette propoſition; mais le Roi de *Mapongo* ayant ordonné à ſon Miniſtre de faire ſes ſortiléges ordinaires; ce fourbe emboucha auſſi-tôt ſon cornet, & ſe mit à ſonner de ſon mieux. Comme il y alloit de ſa reputation, on peut croire qu'il n'oublia rien; il menaça le Ciel, il lui tira des fléches; il perça l'air à coups de couteau; il hurla, il cracha, il étoit hors de lui-même, tant il ſe donna de mouvement. Qu'arriva-t'il? Une tempête extraordinaire, un

vent furieux, des tonnerres éffroyables, & à la fin, une pluie si grosse & si violente, qu'elle fit des torrens où auparavant on ne trouvoit pas une goutte d'eau! Les Chrétiens, quoique moüillez jusqu'aux os, rendirent graces à Dieu, de ce qu'il avoit confondu la vaine confiance que ces peuples avoient dans leur Ministre, & ce malheureux, honteux & confus au dernier point, n'ayant point d'excuse à alleguer, fut contraint de s'enfuïr, & ne parut plus dans l'armée.

Un des plus estimés de tous ces Ministres, est celui qu'ils appellent *Ganga-Ta-Ita*; c'est-à-dire, Ministre de la Guerre. Il se mêle de distribuer des préservatifs contre les coups de fléches, des haches, & d'autres instrumens. Il se sert pour cela, de la peau d'une espece de crocodille, nommé *Sengo*. Ces peaux sont extrêmement dures. Je crois qu'on en pourroit faire des plastrons & des casques qui resisteroient à bien des coups; il ne faudroit que les sçavoir accommoder, elles produiroient ces effets, sans qu'on y crût rien de surnaturel; mais le Ministre n'y trouveroit pas son compte. Il en fait des ceintures, ausquelles il attache mille badineries, qui ne pro-

duisent d'autre effet, que de charger inutilement ceux qui les achetent, qui ne laissent pas d'être tuez & blessez, comme s'ils ne les avoient pas sur le corps. Mais ces peuples sont si entêtez de leurs superstitions, que quoique l'experience leur apprenne tous les jours, que ce *Ganga-Ya-Ita*, soit un fourbe & un trompeur, ils ne laissent pas de s'empresser à acheter ses ceintures.

J'aurois plus de confiance en certains artistes qui sont parmi eux, qui font des emplâtres admirables pour guerir les blessures, même les plus dangereuses. Le païs produit des baûmes excellens, des racines précieuses. Il n'y a point de doute, que ces choses étant mises en œuvre par des mains habiles, ne puissent produire de très-bons effets. Si on s'en tenoit là, il n'y auroit rien à dire; mais l'application de ces remedes, est toûjours accompagnée de l'invocation du Démon. Mon Auteur assure avoir vû deux hommes, percez de part en part à coups de fléches, gueris en peu de jours avec ces onguens. Ils n'en étoient assurément pas redevables au Démon, qui n'a de pouvoir sur les hommes, qu'autant qu'il plaît à Dieu lui en donner, mais

Apoticaires Négres.

à la bonté des remedes qu'on leur avoit appliquez. Les Chrétiens en ressentiroient les mêmes effets, s'il leur étoit permis de se servir de choses, que l'on sçait certainement avoir été composées après l'invocation du Démon, & avec un pacte implicite ou explicite avec lui.

Le premier qui reçoit la ceinture dont nous venons de parler, des mains du *Ganga-Ya-Ita*, doit être le Général de l'armée. Cette action est accompagnée de beaucoup de cérémonies.

Cérémonies pour recevoir la Ceinture.

On commence par éteindre tous les feux qui sont dans l'armée. On en fait de nouveau, par le moyen de deux morceaux de bois sec que l'on frotte l'un contre l'autre avec violence, jusqu'à ce qu'étant échauffez, le plus mol s'eflâme. Cette espece de fusil est en usage dans toute l'Afrique, & chez tous les Sauvages de l'Amérique. Je l'ai décrit amplement dans mon *Voyage des Isles*. Les assistans de ce *Ganga*, portent de ce nouveau feu à tous les chefs, & les instruisent du signal que leur maître donnera, afin que tous ensemble, & dans le même instant, ils mettent le feu à une grande pile de bois destinée à cet effet au milieu du

camp

camp ou du *Chilombo* , ou devant la maiſon du Général.

Après que le feu eſt allumé, on tend une corde, qui prend à la maiſon du chef, & qui environne toute la pile de bois qui brûle. Elle eſt ſoûtenuë à un demi-pied de terre, par des piquets. Tout le monde ſe met auſſi-tôt à danſer & à ſauter de toutes ſes forces autour de cette corde; mais il faut bien prendre garde de la toucher en danſant, ou de ſe laiſſer enlever deſſus : c'eſt un crime irremiſſible ; on eſt auſſi-tôt égorgé, coupé en quartiers, rôti, & devoré. Ces Antropophages affamez, ne ſouhaitent & n'attendent autre choſe. La groſſe compagnie qui s'y aſſemble, deſire ardemment d'en voir tomber pluſieurs dans le piége qu'on leur a tendu. C'eſt un feſtin pour eux : la fête n'eſt célébre, qu'autant que leur voracité y trouve de victimes; plus le nombre en eſt grand, plus la fête leur ſemble belle.

Ils prennent la moëlle & la graiſſe de ces malheureux; ils en frottent un eſpace de terrain , ſur lequel ils amenent des hommes eſclaves deſtinez à la boucherie; ils les y égorgent, avec toutes les bêtes fauves qu'ils ont

pû prendre, des moutons, des boucs, des poules blanches; & ils répandent le sang de tous ces animaux, sur leur *Mochucco* ou *Longha*, qui sont leurs tambours de guerre; & ils croyent fermement, que ces onctions leur font rendre un son qui les anime, leur donne du courage, les rend invincibles. Telle est la folie de ces peuples cruels: car la fin de toutes ces cérémonies, est d'avoir de la chair humaine pour se rassasier.

Il semble que le tems de la paix, ne convienne gueres aux interêts de ce *Ganga*, puisqu'il ne peut pour lors, ni vendre des ceintures, ni oindre des tambours. Si la paix duroit un peu de tems, il seroit reduit à mourir de faim; mais il ne manque pas d'inventions pour gagner sa vie & pour attraper les biens de ces imbeciles. Il sort de sa boutique, une infinité de secrets, qui lui font un revenu considerable. Il semble que ce soit à l'imitation des Chrétiens, qui portent sur eux des reliques des saints & des cires benites, ou *Agnus Dei*, que ce fourbe leur vend de petites pieces de bois, des plumes, des os, des cornes, & d'autres amusettes, dont ces aveugles volontaires se chargent aussi inutilement, que l'ex-

perience journaliere le leur prouve évidemment ; sans que cela leur fasse ouvrir les yeux, & reconnoître les tromperies continuelles de ce charlatan.

Dans le nombre de ces *Ganga-Ya*, il y en a un, dont mon Auteur s'abstiendroit de parler, si l'exactitude d'un écrivain, ne demandoit pas cela de lui ; & particulierement, pour instruire les Missionnaires qui vont se consacrer à l'instruction de ces peuples, quelque infructueuse qu'elle ait été jusqu'à présent.

Il se nomme *Ganga-Ya-Chibanda* ; c'est-à-dire, le Sur-Intendant de ce qui regarde les Sacrifices. Il faut, pour remplir ce poste, un homme effronté, impudent, impudique, fourbe au dernier point, sans honneur. Il s'habille ordinairement comme les femmes, & se fait une gloire d'être appellé la *Grande-Mere*. Quelque mauvaise action qu'il puisse commettre, il n'y a point de Loi qui le condamne à la mort ; aussi est-il un des plus fideles Ministres du Démon de l'impureté. Il porte si loin, les privilèges de son caractere, qu'on ne peut dire les outrages qu'il fait aux personnes mariées, soit dans leurs femmes, soit dans

leurs concubines. Il penetre dans les Serails les mieux gardés ; & là, il contente ses passions brutales, en contentant celles des femmes qui y sont enfermées, qui tiennent à honneur d'avoir sa compagnie.

C'est encore un vendeur de ceintures des plus accreditez. Il en fabrique pour toutes sortes d'usages, & pour les superstitions les plus infâmes.

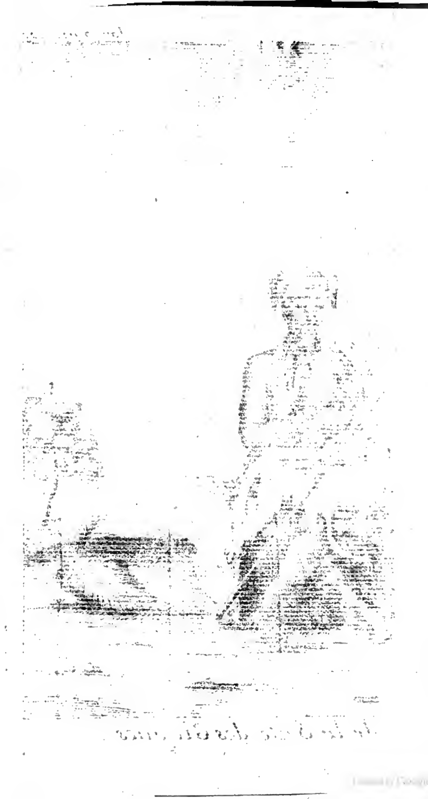
Lorsqu'il se trouve à quelque Sacrifice, il met dessus ses habits, une peau de Lion, de Tigre, de Loup, ou d'autre bête feroce, & attache à sa ceinture un nombre de sonettes appellées *Pambas* ; qui selon lui, ont une merveilleuse vertu pour appeller les Divinitez du païs, & les ames des défunts : chose fort necessaire, pour que les frais du Sacrifice ne soient pas perdus pour ceux qui l'offrent.

Il y a des cérémonies où il met autour de ses reins, un morceau de toile, tissüë de feüilles de l'arbre *Bondo*. Il se couvre le visage, de farine, se peint le corps de diverses couleurs qui le défigurent horriblement ; & dans cet équipage, il offre un Sacrifice de trois victimes pour lui-même. Ces trois victimes, sont un

coq, un serpent, & un chien. Lorsque ces victimes sont tuées, & coupées en morceaux, un des assistans prend adroitement la tête du chien, & la va cacher sous terre dans quelque lieu un peu éloigné. Le *Ganga* s'en apperçoit, & demande qui a pris la tête de son chien? Comme personne ne lui répond: Je vois bien, dit-il, qu'on l'a cachée; mais je vais vous faire voir qu'il n'y a rien de caché pour moi: je la sçaurai bien trouver, suivez-moi. Il part, on le suit; & comme il est demeuré d'acord avec son affidé, de l'endroit où il l'a enfouïe, il y va tout droit; il la trouve, il la raporte avec tous les autres morceaux du Sacrifice; & tous les assistans demeurent convaincus de sa science, & du commerce qu'il a avec les esprits qui ont conduit si heureusement ses pas, & lui ont fait trouver ce qu'on lui avoit enlevé. On publie alors par tout, qu'il est le plus habile, & à bon droit, le chef & le maître de tous les *Ganga-Ta-Chibanda*. C'est par ces moyens, tout grossiers qu'ils sont & tous remplis de fourberies, que ces Ministres établissent leur réputation, & obligent les peuples de recourir à eux, & d'acheter bien cherement les amusettes qu'ils leur vendent.

Mort & Funérailles du *Ganga-Ya-Chibanda*.

Lorsque le *Ganga-Ya-Chibanda* vient à mourir, c'est au plus ancien de sa Secte de convoquer l'assemblée qui doit celebrer ses funerailles. Elles ne se font jamais que la nuit ; & le lieu qu'on choisit pour sa sépulture, est toûjours le plus épais d'une forêt. Les *Ganga* y portent le cadavre, avec des cérémonies si déshonêtes & si infâmes, que le papier rougiroit, si on le salissoit en les traçant dessus. On les a sçû par des Négres de cette Secte, qui se sont convertis, & qui ont déclaré ces mysteres d'iniquité & de turpitude. L'ancien *Ganga*, fait creuser une fosse extrêmement profonde ; & avant d'y descendre le cadavre, il commande qu'on lui ouvre l'estomach, qu'on en tire le cœur & les autres parties nobles, & qu'on lui coupe les doigts des mains & des pieds. Il se saisit de toutes ces piéces, les garde comme de precieuses reliques, & les vend en petites particules, & trèscherement, à tous ceux qui s'empressent d'en venir acheter pour les porter sur eux, comme des préservatifs assurés contre toutes sortes de maladies & de malheurs. La possession de ces belles reliques, le met & l'installe en la place du défunt : il est reconnu pour



Mi
Funé
du G
Ya-G
da.

ou Ville des

le *Ganga-Ya-Chibanda*; & en cette qualité, il est respecté, & honoré de tout le monde.

Ces *Ganga*, sont dans une si haute réputation, & se sont acquis tant de credit dans l'état, qu'il n'y a point d'Officier Général, ni de Gouverneur de Province ou de Bourgade, qui ne tâche d'avoir chez lui un d'entr'eux; sans le conseil & l'approbation duquel il n'oseroit rien entreprendre, ni faire aucun acte de Juridiction.

En voici un d'une autre espece, mais qui en tours de fourberies, ne le cede point au précedent. On l'appelle *Ganga Mulagi*; c'est-à-dire, Ministre de la Magie. S'il n'est pas réellement aussi habile Magicien, que l'étoient ceux de Pharaon, il est tout au moins aussi grand fourbe, qu'ils pouvoient l'être. Il se vante, sur toutes choses, d'être le premier homme du monde pour faire des malefices. S'il ne l'est pas autant qu'il le dit, il est du moins un des grands maîtres de son pays, pour la composition des poisons. Il en fait de toutes les especes; il les vend; il en tient boutique ouverte.

Nous avons remarqué dans un autre endroit, que les Giagues sont persuadez qu'ils ne meurent jamais de

mort naturelle, & que quand cela arrive, c'est toûjours l'effet de quelque malefice, ou de quelque poison qui leur a été donné par un ennemi. De sorte que c'est une Loi parmi eux, d'avoir un homme, qui puisse faire les fonctions d'un honnête bourreau, pour les vanger du mal qu'ils croyent avoir reçû. Etquoique ce métier infâme produise des maux très-grands, & souvent la ruine entiere des familles sur lesquelles ils étendent leur vengeance, cet ouvrier & ses compagnons, ne laissent pas d'être respectez, craints, & honorez.

Si quelqu'un tombe malade, les préjugez qu'on a qu'il a été maleficié ou empoisonné, obligent ses parens à recourir au *Mulagi*. Celui-ci vient voir le malade; il le visite, le tâte & forme tel jugement qu'il lui plaît de sa maladie. Tantôt il dit que c'est un malefice, tantôt que c'est un poison; qu'il est attaqué mortellement: & quand même on pourroit le guerir ou prolonger ses jours, il a des secrets efficaces pour les lui abreger; suivant leur maxime immortelle, que quand l'heure de mourir est arrivée, c'est une charité de l'avancer, afin de le délivrer des peines qu'il sentiroit dans cette cruelle separation de l'ame

d'avec le corps. Cette folle idée, fait de grands désordres parmi ces peuples; & en envoye en l'autre monde, plûtôt qu'ils n'y auroient été, si on ne les y avoit pas contraint par les violences que ce bourreau leur fait.

Les Missionnaires en ont sauvé un très-grand nombre, que cet inhumain étoit prêt d'étouffer, qui ont vêcu plusieurs années après qu'on les avoit délivrez de ses mains meurtrieres.

Aussi n'y a-t'il rien de plus commun chez les Giagues, que cette maniere de se vanger d'un ennemi qu'on n'oseroit attaquer ouvertement. On attend qu'il tombe malade; on fait son marché avec le *Mulagi*, qui va voir le malade, & qui ne manque pas de l'empoisonner, comme il en est convenu avec celui qui l'a mis en besogne.

Ce meurtrier *Mulagi*, est toûjours disposé à vendre ses cruels services à ceux qui l'employent, & qui le payent. Il a toûjours bonne provision de poisons & de malefices; on ne l'en trouve jamais dépourvû. A l'imitation des sorciers, il cache ces derniers sous l'entrée ou sous la couverture de la maison du malade, ou bien il les lui fait prendre dans quelque nourriture, ou dans quelques boissons, & lui donne la dose plus

ou moins forte, selon qu'il en est convenu avec celui qui l'a employé, de faire souffrir le patient. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans ces peuples imbecilles, c'est que quoiqu'ils se doutent bien, que le *Mulagi* ne les vient voir qu'à l'instance de leurs ennemis, & pour les faire perir, ou du moins, pour les faire souffrir & les tourmenter : ils ne laissent pas de prendre ce qu'il leur pré ente, étant persuadez qu'il a des contreforts & des contrepoisons, qui peuvent détruire tout le mal qu'il leur a fait, & le faire retomber sur la personne qui le leur a procuré. Pour cet effet ils s'accommodent avec ce fourbe, le payent grassement, & le prient de les débarasser pour toûjours de leur ennemi : de sorte que cet avare ayant tiré des deux côtez, il tourmente l'un & tuë l'autre, & quelquefois tous les deux, selon qu'il y trouve mieux son compte. Aussi est-il craint de tout le monde ; & non-seulement craint, mais respecté à un point qu'on ne peut s'imaginer. Il n'y a personne, qui ne recherche ses bonnes graces & sa protection, & qui ne l'achete très-cherement.

Voici un fait, dont mon Auteur a été témoin oculaire. Il se trouva en 1660. dans l'armée du *Giaga Cassan-*

gé. Deux ſoldats prirent querelle, pour une choſe de très-petite conſequence ; & comme il y avoit une deffenſe ſevere d'en venir aux armes, ils ſe dirent pendant un long-tems quantité d'injures, étant cependant aſſez éloignez l'un de l'autre : à la fin l'un des deux dit à l'autre : ſi tu étois plus proche de moi je te ferois voir ce que je ſçai faire : celui-ci ſe croyant déshonoré s'il ſembloit le craindre, s'approcha auſſi-tôt : celui qui l'avoit menacé, le voyant à portée, lui ſouffla ſur le viſage, & le fit tomber par terre comme mort. Mon Auteur, ſurpris d'un accident ſi étrange, y accourut pour le ſecourir : il lui fit prendre quelques cordiaux, qui le firent revenir, quoiqu'avec beaucoup de peine, mais qui ne le guérirent pas ſitôt de l'impreſſion que le malefice avoit fait ſur lui. Ce fait ayant excité la curioſité de mon Auteur, il ſçût à la fin, que le ſcelerat qui avoit ſouflé ſur le viſage de l'autre, avoit acheté d'un de ces *Mulagi*, un malefice qu'il portoit caché dans ſes cheveux, dont la force étoit ſi grande, qu'en ſoufflant ſur le viſage d'un autre les parties inſenſibles qui s'en détachoient continuellement, produiſoient l'effet qu'on avoit vû.

Dieu ſçait, dit mon Auteur, les

peines que tous les Missionnaires ont pris, pour délivrer ces pauvres peuples, que nous tâchons d'éclairer des lumiéres de la Foi, de la cruelle barbarie de ces *Mulagi*; qui sont des assassins, aux gages de tous ceux qui les veulent employer pour se venger de leurs ennemis.

Un de ces Ministres se vengea cruellement de son ennemi. Il cacha dans la couverture de sa case, ses malefices ordinaires, ou plûtôt, des poisons qui eurent tant de force, qu'en peu de jours, quatorze personnes qui composoient cette famille, moururent les unes après les autres, sans aucun signe de maladie, mais en jettant un grand cri, comme si on les eût percez avec une épée. Il seroit ennuyant, dit mon Auteur, de raporter ici en détail, les occasions que ces Idolâtres donnent à ces *Mulagis*, de les ruiner ou de les détruire. Nous en avons marqué plusieurs dans cette Relation, qui sont plus que suffisantes, pour faire connoître le dur esclavage dans lequel le Démon les a réduits. En voici un d'une autre espece.

Nous avons dit dans un autre endroit, quels sont leurs sentimens sur les ames des Défunts. Nous avons fait voir, qu'ils s'imaginent qu'elles sont

errantes ſur la terre, & qu'elles y ſouffrent les mêmes beſoins qu'elles avoient, quand elles étoient unies à leurs corps, une faim canine, & une ſoif intolerable. Lors donc que ces Giagues penſent, en dormant, à quelqu'un de leurs parens défunts, ou qu'ils ſe trouvent dans quelque diſgrace; ils s'imaginent auſſi-tôt, que c'eſt l'ame de ce défunt, qui eſt reduite à un extrême neceſſité de vivres & de boiſſons, qui s'aparoît à eux, qui leur demande des ſecours, qui leur reproche leur dureté & leur négligence; & qui pour ſe venger, leur cauſe les diſgraces & les maladies qui les attaquent.

Pour s'en éclaircir, ils ont recours à un certain Miniſtre, appellé *Ganga-Ta-Zumbi*; c'eſt-à-dire, le protecteur ou le curateur des défunts. C'eſt principalement chez les malades, que ce fourbe fait ſes affaires; parce qu'ils n'attribuent jamais leurs maladies aux cauſes naturelles, mais aux accidens; ſur tout, à l'impatience des défunts, qui ne peuvent ſuporter les moindres négligences qu'on a pour eux. Ces inſoins, pour me ſervir du terme nouveau bien ou mal inventé, font des fautes qu'ils ne pardonnent point ſouvent, ſans ſe donner la peine d'avertir

de leurs besoins, ils se vengent par des maladies cruelles qu'ils envoyent, par des pertes de biens; ils en viennent quelquefois, jusqu'à punir par la mort, ces parens negligens ou trop durs.

Le *Ganga-Ya-Zumbi*, se rend en diligence, chez le malade ou l'affligé qui l'envoye chercher. Il l'interroge serieusement & fort au long, sur le soin ou l'insoin qu'il a de ses parens défunts. Il se fait raporter toutes les circonstances du songe, qui dans l'esprit du malade, passe pour une réalité, & pour une apparition veritable du défunt qui a besoin de secours. Il se fait instruire du nombre de ces apparitions, du tems, du lieu. Il faut encore l'informer exactement, de quelle maniere la fiévre ou autre maladie l'a pris. Si c'est avant, ou après, ou dans l'accès qu'il a eu le songe ou l'apparition. Il s'en fait raporter toutes les circonstances; & après qu'il a examiné, mûrement pesé, confronté toutes les circonstances de ce détail; il déclare, que ce n'est pas un songe, mais une apparition réelle, veritable, & qui peut avoir des suites encore plus funestes, que la maladie dont le consultant est attaqué: qu'il faut y mettre ordre, sans retardement, & sçavoir bien au juste ce que

le défunt demande ; mais que cela ne le regarde pas : qu'il faut s'adresser au *Singhilla* ; c'est-à-dire, au Devin, ou au Ministre des choses cachées. Il se fait payer de son honoraire, & se retire.

On voit, par cet échantillon, que tous ces fourbes sont d'accord entr'eux, qu'ils n'entreprennent jamais sur la Jurisdiction les uns des autres ; & que bien loin de se faire tort, ils se procurent reciproquement, tous les avantages qu'ils peuvent retirer de la simplicité & de la bêtise de ces peuples.

On s'adresse donc au *Singhilla* ; on convient de son honoraire, on le lui paye, & les parens & amis du malade ou du consultant, le conduisent avec respect & cérémonie à l'*Imbuilla*, ou Sepulchre de celui qui s'est fait voir en songe. Là, tout le monde étant dans une posture humiliée & en silence, le seul *Singhilla* appelle le défunt, de toutes ses forces ; il invoque ou évoque son esprit ; il brûle de l'encens en son honneur, il lui fait des complimens, il le comble des éloges les plus pompeux. S'il est rebelle, il lui dit des injures. Il ajoûte les menaces aux conjurations, & n'oublie aucun des tours d'adresse & de charlatanerie, qui sont necessaires pour faire croire aux assis-

tans, qu'il mérite beaucoup plus qu'on ne lui a donné pour ses peines, & pour reconnoître son merite & le crédit qu'il a auprès des gens de l'autre monde. A la fin il se dépoüille, se jette par terre tout nud, court, comme s'il étoit enragé, jusqu'à ce qu'il juge à propos de dire que l'esprit du défunt est entré dans son corps, qu'il lui a révelé ses besoins, ses peines & les raisons qu'il a eu de maltraiter ou de s'apparoître à celui qui est en peine. Telle est la pratique de ces fourbes, quand les corps des défunts sont tout-à-fait consommez & réduits en poussiere.

Remedes extravagans, pour guerir les maladies.

Mais quand ils sont encore entiers & enterrez tout nouvellement, ils le font exhumer, & lui coupent la tête; de laquelle ils prétendent qu'il sort du sang; soit qu'il soit réel, ou que ce ne soit qu'un prestige, ils le ramassent, en font des emplâtres, qu'ils mettent sur le corps du malade, & qu'ils mêlent avec ses viandes & ses boissons; & ils l'assurent d'une guerison d'autant plus sure & plus prompte; que le défunt ayant la tête coupée, n'aura plus les forces qu'il avoit auparavant, & que par conséquent, il ne sera plus en état de le molester. Cela seul ne suffit pourtant pas. Il faut que

le malade observe le regime qu'il lui a prescrit ; & ce regime est si varié, si difficile, souvent même si contradictoire, que quand le malade ne guerit pas le Médecin a toûjours des excuses & des raisons de reste, pour se justifier & pour conserver sa réputation. La chose est bien plus difficile quand le défunt n'a point eû de sepulture, ou parce qu'il a été tué & mangé par les ennemis, ou parce qu'il a été devoré par les bêtes féroces, ou par les reptiles, ou parce que ses compatriotes ont jugé à propos de se repaître de ses chairs, sans épargner même ses os, qu'ils ont cassé & écrasez pour en succer la moëlle. Dans ces cas, la difficulté devient infiniment plus grande ; il faut que le *Ganga-Ya* y employe toute son adresse, & qu'il mette en œuvre tous les secrets de son art. La peine est grande, & la recompense doit y être proportionnée. Il faut alors tripler & quadrupler l'honoraire ; il faut payer comptant : on ne connoît point le credit dans ce païs, & dans ces occasions, moins que dans toutes les autres. Lorsque le malade insensé a traité avec le *Ganga*, celui-ci prepare des lassets & des piéges, & les tend de tous côtez autour de l'habitation du malade, & jusques dans les

forêts ; afin de prendre cet esprit inquiet & mal faisant, qui vient troubler le repos des vivans. Il faut, comme on le voit, être habile, pour prendre les esprits au filet ; mais les esprits de ce païs, sont plus bêtes que dans le nôtre : ils se couvrent toûjours de quelque corps, pour pouvoir battre la campagne. Tantôt ils prennent celui d'un oiseau, tantôt d'un rat, d'un lézard, d'un singe, ou d'un autre animal : & cette enveloppe qui leur sert pour se promener plus à leur aise, est aussi la cause qui les fait prendre, & qui les empêche de continuer à faire le mal qu'ils avoient projetté.

Lors donc que la ruse du *Ganga* a eu son effet, & qu'il a attrapé quelque animal, gros ou petit ; il l'apporte au malade, & lui dit : réjoüis-toi, nous tenons l'ennemi, il n'échapera pas ; ta santé est assurée, tu ne feras plus tourmenté : mais sois averti, que je ne puis garder cet oiseau ou ce rat, que tant de jours. Prends tes mesures là-dessus ; il m'en coûte beaucoup à le nourrir. Si je le laisse échaper sans le tuer & le mettre en poudre, tu seras plus maltraité que tu ne l'as jamais été : il se vengera cruellement : vois ce que tu veux faire.

On entend ce langage, sans inter-

prete. Il signifie, qu'il faut de nouveau mettre la main à la bourse. Il n'en faut pas faire à deux fois ; il faut qu'une famille se ruine, pour satisfaire l'avarice du fourbe *Ganga*. Quand on en est venu à bout, il apporte en cérémonie, l'esprit pris au trebuchet, dans la case du malade; il lui répréſente les bienfaits de celui qu'il persecute si cruellement ; combien de fois il lui a donné à boire & à manger, & lui a donné d'autres marques de son amitié & de sa generosité ; il en vient aux reproches les plus sanglans, il l'outrage, le fait crier, & dit au malade: J'entens ce que tu ne comprends pas ; il me demande de le mettre en liberté ; mais je t'aime trop, pour lui donner le moyen de te nuire encore : il faut t'en débarasser une bonne fois. Veux-tu qu'il meure pour toûjours ? Le malade n'a garde de souhaiter autre chose ; il l'en suplie de tout son cœur. La famille, à genoux, demande la même chose, & fait de nouveaux présens. Le *Ganga*, gagné par ces liberalités, prononce l'arrêt de mort contre l'esprit, & lui tord le côl. On entend aussi-tôt des cris de joïe : le malade imaginaire se trouve soulagé. Mais il faut encore une autre chose, pour lui ren-

le demande. On a guéri l'imagination blessée du malade ; on a suivi ses préjugez, on a travaillé en consequence; on a réüssi. Il est vrai qu'il lui en a coûté beaucoup, mais il est gueri ; & peut-être a-t'il eu le bonheur de se débarrasser de quelques femmes & de quelques parens incommodes, de quelques enfans indociles. Que d'avantages, dont il est redevable à un songe?

Tout le monde sçait, que la plûpart de nos maux résident dans l'imagination, & qu'ils disparoissent dès qu'elle est guerie. Mr. Boileau l'a demontré dans une de ses Satyres : les hommes sont tous faits les uns comme les autres, & ne different entr'eux, que du plus ou du moins. C'est une espece d'axiome en médecine qu'il vaut mieux se livrer à un médecin ignorant en qui on a confiance, qu'au plus habile d'une Faculté, en qui on n'en a point. Pourquoi cela? Parce que la maladie est plus de moitié guerie, quand on gueri l'imagination ; & elle est guerie à coup sûr, dès qu'on se persuade que ce Médecin est capable d'y réüssir.

Si ces charlatans noirs étoient moins chers, & qu'ils ne joignissent pas la frivole invocation du démon à leurs forfanteries, il me semble qu'il y auroit

peu à reprendre dans leur conduite.

Quelquefois le *Zumbi* se sert d'une autre ruse. Il entre dans la case du malade, avec un bon nombre de ses associez ; il met dehors tous ceux de la maison, & ferme bien la porte. Il s'aproche du malade : ses assistans environnent le grabat où il est couché. On l'interroge sur son songe; on en examine mûrement toutes les circonstances : & enfin, le *Zumbi* conjure l'esprit, de dire tout haut le motif qu'il a de vexer d'une maniere si cruelle son ami, son parent, qui lui a été toûjours devoüé, qui l'a aimé pendant qu'il étoit au monde, & qui lui a donné tant de marques de sa tendresse depuis qu'il en est sorti ? L'esprit irrité, ne se rend pas d'abord, il est sourd, il est muet, il ne rend point de réponse. Le *Zumbi* après s'être épuisé en complimens & en remontrances, en vient aux conjurations les plus fortes, aux menaces les plus terribles. A la fin un des assistans du *Zumbi*, contrefaisant sa voix, & sans crainte d'être reconnu dans ce lieu plein d'obscurité, répond avec des accens tristes, que c'est la dureté de son parent ou de son ami, qui l'a forcé d'en venir à cette extrêmité; qu'il l'a laissé manquer, de-

puis long-tems, des choses les plus necessaires; qu'il souffre une faim & une soif qu'il ne peut plus suporter; qu'il a été obligé de se nourrir d'immondices; qu'il n'en peut plus, qu'il est reduit à la famine la plus cruelle; & que puisqu'il ne reçoit aucun secours des vivans, il va les faire compagnons de ses miseres, en les privant de la vie, après les avoir bien tourmentez.

Comme il parle assez haut pour être entendu de ceux qui sont dehors, ils frappent à la porte, & promettent à l'esprit, le double de ce qu'il a demandé, ils recompensent largement le *Zumbi* & ceux qui l'ont aidé dans sa fourbe, & comme ils ont besoin d'un intercesseur auprès de l'esprit irrité, ils lui mettent promptement entre les mains, tout ce dont l'esprit a marqué avoir besoin, en le supliant d'être le médiateur de leur réconciliation. Le malade après cela guerit s'il peut; le *Zumbi* & sa troupe, chargez de provisions & de remerciemens, se retirent. Que si le malade part de ce monde, ils publient qu'il a fait les choses de mauvaise grace, & que l'esprit a eu raison de se venger; ce qui ne seroit point arrivé, s'il eût suivi les avis prudens & salutaires qu'ils lui ont donné.

Scilli eſt le nom d'un *Ganga-Ya* qui tient école publique, & qui eſt un Profeſſeur célébre, qui enſeigne pour de l'argent à faire des ceintures, qui préſervent de la rencontre & des dents des bêtes féroces. On ne ſçauroit s'imaginer combien il eſt ſuivi, & les profits qu'il tire de ſes leçons. Comme la fabrique de ces ceintures eſt accompagnée d'un infinité de cérémonies, il faut un tems conſiderable & beaucoup de dépenſes, avant de paſſer maître dans cet art illuſoire. Il ſeroit plus aiſé de ſe faire recevoir maître Apoticaire, ou Docteur en médecine dans la plus célébre Faculté du monde, que de devenir maître dans l'art de faire de ces ceintures. Les diſciples de ce fourbe, vantent de tous côtez la profondeur de ſa ſcience, ſon infaillibilité. Ils ont le catalogue de ceux, qui par le moyen de ces ceintures, ont été préſervez des Lions, des Tigres, des Serpens; mais ils ſe gardent bien de dire ceux, qui malgré ces ceintures, ont été déchirez & devorez par ces animaux. Il eſt arrivé quelquefois, que ces bêtes n'ayant pas faim, les ont laiſſé paſſer; ils auroient paſſé de même, quand ils n'auroient point eu de ceintures: mais l'experience apprend aux gens de bons ſens, que ce

ce ſont de foibles remparts, pour peu que ces bêtes ſoient preſſées de la faim. Cela n'empêche pas ces inſenſez d'acheter ces ceintures, de s'en environner la tête, le col, les bras, le corps, les cuiſſes & les jambes; & dans cet équipage ridicule, ils vont affronter les plus grands dangers. Il eſt vrai qu'ils en ſont les dupes, & qu'ils y demeurent preſque tous: & quand leurs parens s'en plaignent à ceux qui les ont venduës, ils ont toûjours des prétextes tout prêts, pour excuſer leur non valeur. Tantôt c'eſt qu'ils ne les ont pas miſes dans l'ordre qu'on leur avoit preſcrit, ni dans le tems qui leur avoit été marqué; ils ont mis, par exemple, celle de la tête, avant celle du bras ou de la jambe droite; ils les ont mis dans le croiſſant de la Lune, au lieu d'attendre au décours; ils ne s'étoient pas baignez auparavant, ou ils ſe ſont baignez après; ils les ont laiſſé moüiller de la roſée; ces inobſervations leur ont ôté toute leur vertu. Après cela, faut-il s'étonner ſi ces gens peu attentifs ont porté la peine de leur déſobéïſſance, s'ils ont été dévorez?

D'ailleurs, ces ceintures ne peuvent ſervir que pour un tems, & pour la perſonne ſeule qui les a achetées. C'eſt

renverser l'ordre, & perdre le fruit des travaux immenses que le *Scilli* a suporté quand il les a composé. Ce sont des crimes qui ne peuvent s'expier, que par leur sang. Ils sont morts, ils ont été devorez; ils sont heureux d'en être quittes pour cela: car le *Scilli* pourroit en faire porter la peine à toute sa famille, & il le fera si on ne l'appaise promptement; parce que sa reputation en pourroit souffrir. Autre moïen de se faire payer une seconde fois, & de vendre plus cher sa mauvaise marchandise.

Au reste, ces peuples sont si entêtez de ces préventions extravagantes & ridicules, que quand les Missionnaires tâchent de les en faire revenir, & qu'ils leur en démontrent la fausseté par des raisonnemens ausquels ils ne peuvent répondre; ils leur tournent le dos, pour n'être pas obligez de leur répondre.

Mon Auteur s'est souvent trouvé en voyage avec des Négres qui étoient chargez de ces ceintures, qui en étoient couverts depuis la tête jusqu'aux pieds; & qui à cause de cela, marquoient une fermeté extraordinaire dans les occasions où on se trouvoit exposé à rencontrer des bêtes féroces, qui cepen-

dant en ont été dévorez à ses yeux; pendant que ceux qui étoient dépourvûs de ces prétendus préservatifs, s'échapoient des dents de ces bêtes carnassieres, en montant sur des arbres, (en quoi ils sont fort adroits ;) lui demeurant seul, & sans autre assistance, que celle qu'il recevoit de la Providence Divine, entre les bras de laquelle il se jettoit en embrassant son crucifix. Moïen efficace, dont il s'est servi une infinité de fois, & qui l'a sauvé des griffes & des dents des Lions & d'autres bêtes féroces.

Singhilé ou *Singhilla*, sont des termes sinonymes, qui signifient un Augure, ou un Devin. On peut assurer, sans craindre de blesser la verité, que ces miserables sont réellement possedez de quelque esprit malin, qui parle par leur bouche, & qui leur fait dire tout ce qui lui plaît.

Ces païs sont remplis de cette race cruelle, avare, fourbe; pour laquelle les Négres, Giagues, & non Giagues, ne laissent pas d'avoir une estime, qui passe l'imagination. Ils sont les arbitres & les expositeurs des Loix ; rigoureux jusqu'à l'inhumanité, pour les faire observer aux autres, sans se mettre en peine d'en observer eux-mêmes

la moindre partie. Ce ſont réellement les Phariſiens de la Loi des *Quixilles*, La moindre inobſervation des choſes contenuës dans leur Rituel, ne peut être effacée, que par le ſang de ceux qui l'ont commiſe ; pendant qu'eux autres, ne ſe donnent pas la peine d'obſerver ce qu'il y a de plus eſſentiel. Malgré cela ils ſont reſpectez comme s'ils étoient des Dieux ſur la terre. On obéït ſans réplique à leurs ordres, on ne leur parle qu'à genoux, & avec une veneration qu'on ne peut exprimer ; les paroles qu'on leur adreſſe, doivent être choiſies, étudiées, meſurées. Ce n'eſt pas le ſimple peuple qui en uſe ainſi: les plus grands Seigneurs, les Gouverneurs des Provinces, les Rois mêmes, n'oſent ſe diſpenſer de ce devoir. Et à qui ſont-ils redevables de cette autorité ſuprême ? à la ſoumiſſion aveugle que ces peuples ont pour les Oracles du Démon.

C'eſt ce qui fait que tant d'hommes & tant de femmes de toutes ſortes de conditions, cherchent à entrer dans cette Secte, & à devenir *Singhili*. Il leur en coûte beaucoup à la verité ; car les maîtres de cet art ne donnent pas leurs leçons *gratis*, ils ſe font payer trés-cherement ; mais quand on a rempli

leur avarice, on a bien-tôt le Diable dans le corps ; ou si on ne l'a pas réellement, on a appris les tours de souplesse, qui persuadent le peuple qu'on en est possedé, & voilà aussi-tôt un homme ou une femme reconnu *Singhilé*, honoré, respecté, & obéï comme tel, & en droit de faire tout le mal que son mauvais naturel lui inspire.

Un de ses droits, est de convoquer & d'assembler le peuple, quand bon lui semble. Il sonne son cornet : tout le monde quitte le travail ou les cases, & se rend auprès de lui. Il se met au milieu de l'assemblée, & lui proteste que ce n'est pas par sa propre volonté ou par un simple entousiasme, qu'il les a assemblez ; qu'il y est contraint par une impulsion violente de l'esprit d'un tel défunt ; & que par consequent, ils doivent recevoir avec une soumission parfaite & un profond respect, ce qu'il leur dira de sa part, & obéïr ponctuellement & sans réplique à ce qu'il leur commandera en son nom. Aussi-tôt la simphonie discordante de leurs instrumens barbares, se fait entendre ; leur musique déteστable s'y joint ; & tous les assistans y prennent part, & font leur partie en y mêlant de tems en tems des hurlemens épou-

vantables, plus capables d'effrayer & de mettre en fuite les bêtes féroces, que d'évoquer le prétendu esprit du défunt, que l'on supplie d'entrer dans le corps du *Singhilé*: car c'est le but de leurs chansons, qui ne sont que des conjurations ou des imprécations Diaboliques qu'ils s'imaginent avoir la vertu & le pouvoir d'évoquer les esprits.

Le *Singhilé* en fait de son côté, de bien plus puissantes : c'est son métier; il prie, il conjure l'esprit de se rendre & d'entrer dans son corps. Quand il en a assez fait pour tromper le peuple, & lui persuader que cet esprit est effectivement entré dans son corps ; il se leve avec peine sur ses pieds ; & comme s'il étoit chargé de quelque grand poids, il commence à se débattre comme un furieux, il roule les yeux d'une maniere horrible, il écume comme un enragé ; il se jette par terre, & déchire ses vêtemens, se mord, s'égratigne : il faut être accoutumé à ses fourberies, pour ne pas croire qu'il est réellement possédé du Diable. Tout cela lui est necessaire, pour faire croire qu'il a un commerce ouvert avec les esprits, & qu'il converse familierement avec eux, qu'il en est aimé. En faut-il davantage, pour

lui attirer le respect, la veneration, l'obéïssance de tout le monde? il ne lui seroit pourtant pas avantageux, qu'on le crût réellement possedé du Diable; encore moins d'être le Diable en propre personne: car tout le monde l'auroit en horreur, & le fuiroit. Il suffit qu'on le croye possedé pour un tems de l'esprit de quelque défunt de consequence; au nom duquel, après qu'il a achevé les singeries dont nous venons de parler, il prononce des oracles si extravagans, si remplis de sens doubles, d'énigmes, de métaphores, que les plus habiles n'y comprennent rien, & ne peuvent s'empêcher d'y être trompés.

Il ne manque pas, dans ces occasions, de prendre le nom du défunt dont il fait croire que l'esprit le fait parler; & il le garde, jusqu'à ce qu'il en prenne un autre dans une autre occasion.

Ce qu'il n'oublie jamais, ce sont ses propres interêts; il sçait les faire valoir à merveille: & comme il ne fait jamais ces cérémonies, sans en être prié par quelque curieux qui veut sçavoir quelque évenement futur, ou des choses passées qui sont cachées; il se fait payer cherement des mensonges qu'il débite, & toûjours au nom de l'esprit

qu'il prétend avoir évoqué & fait entrer dans ſon corps.

L'ambiguité de ſes réponſes, dont les gens tant ſoit peu éclairez voyent la contradiction & la fauſſeté, ne laiſſe pas de le faire paſſer chez ces peuples, pour un homme qui ſçait tout, qui lit dans l'avenir, à qui les choſes les plus éloignées & les plus ſecrettes ſont préſentes. Tous les Giagues le regardent dans cet état, comme un Demi-Dieu, ne l'interrogent qu'avec un profond reſpect, & dans les termes les plus humbles.

Ses réponſes commencent toûjours par des oracles effrayans. Il prédit des guerres funeſtes à la Nation, des débordemens de Rivieres, des famines cruelles, des maladies, des mortalitez, qui emporteront une infinité de monde; & cela, parce qu'on eſt négligent à aſſiſter les défunts qui ſont dans une miſere affreuſe, manquant des choſes les plus neceſſaires, par la dureté de leurs parens, de leurs anciens amis. Il jure, que s'ils ne ſe rendent promptement, & ne lui fourniſſent ce qu'il leur demande pour les défunts, il fera croûler les fondemens de la terre, renverſera ſur eux les montagnes & les forêts, qu'il infectera l'air, qu'il met-

tra tous les élemens en désordre, & ne laissera aucun vivant dans le païs.

Ces terribles menaces, que ces Infideles entendent, non comme venant du *Singhilé*, mais de l'esprit du défunt qu'il a évoqué, les font trembler jusque dans la moëlle des os. Ils se croyent perdus sans ressource, ils se jettent à ses pieds; ils le supplient avec larmes d'interposer tout son credit auprès de l'esprit, pour en empêcher l'effet: ils lui promettent plus qu'il n'a demandé, & sur tout, des Sacrifices d'hommes, des vivres, des marchandises; en un mot, tout ce qui peut le leur rendre favorable.

Mais ce cruel *Singhilé* sçait que ces peuples oublient facilement leurs promesses, & que s'il les laisse revenir de la frayeur où il les a jettez; ils ne songeront plus à accomplir ce que la peur seule a tirée de leurs bouches. Il est plus alteré du sang humain, que ces ames infortunées qui en payent la valeur dans les enfers; mais il se donne pour leur avocat, pour leur exacteur; il en fait lui-même le métier: & pendant que ces peuples épouvantez n'ont l'imagination remplie que des malheurs qu'ils croyent pendre sur leurs têtes, il prend ce moment heureux pour lui, & fatal pour

ces insensez, il tire de sa guaine un grand couteau dont il s'est muni; & courant comme un forcené au travers de cette multitude effrayée, il l'enfonce dans la poitrine des uns; il égorge les autres, il coupe à moitié la tête de ceux-ci, il fend le ventre de ceux-là, il fait à d'autres de larges & profondes playes: & tout trempé du sang de ces infortunées victimes, il prend une tasse, en boit à longs-traits, & s'en désaltere. Ce rafraîchissement lui est necessaire après ce cruel travail. Il invite ce peuple inhumain à y prendre part; après quoi il coupe en morceaux ces cadavres, encore fumans & palpitans, & les distribuë à ceux que sa fureur a épargnez. Quelle manie? Quelle férocité? Elle est égale dans les assistans & dans le bourreau. Sans penser que ce sont souvent leurs propres enfans, leurs femmes, leurs freres, leurs peres & meres; tous boivent avec avidité le sang boüillant de ces malheureux, & devorent tout crûs, les lambeaux de chair que ce furieux leur a jetté comme à des chiens affamez. C'est ainsi que se termine cette cérémonie exécrable; plus il y a de victimes égorgées, plus la fête est célebre, le peuple content. Le *Singbilé* l'est plus que tous

Cruelles exécutions.

les autres, par les présens qu'on lui fait. Il n'est plus question du défunt ; il a dû boire & manger pour bien du tems : du moins il n'a tenu qu'à lui, puisque ç'a été à son occasion, que le *Singhilé* a fait ce massacre. On ne laisse pas de ratifier les promesses qu'on lui a fait ; sauf à ne s'en plus souvenir un moment après. Ce qu'il y a de plus réel, outre le festin qu'on lui vient de faire, ce sont des chansons à sa loüange, toûjours accompagnées de la symphonie barbare de ces instrumens déconcertez. Après cela, on reconduit en pompe le *Singhilé* chez lui, & on lui aide à porter les présens dont on l'a comblé.

Outre le credit que les *Singhilez* ont auprès des Rois, des Princes, & des Généraux d'armée ; ils exercent dans les armées, & même dans l'Etat, une charge, à qui on pourroit donner le nom de Chapelain ou d'Aumônier, si ce n'étoit prophaner un nom si saint & si respectable parmi nous. Cette charge leur donne une autorité si étenduë, qu'elle les rend en quelque façon formidables, d'autant qu'en cette qualité, ils sont non-seulement les arbitres dans tout ce qui regarde la Religion ; mais même, de toutes les resolutions qu'on

prend dans les Conſeils, ſur tout lorſque les choſes ſont difficiles ou douteuſes, & que les avis ſont partagez.

Non-ſeulement leurs avis ſont toûjours déciſifs, mais ils ont encore le droit de benir, de maudire, & de faire des imprecations contre les ennemis. Comme ceux-ci ont auſſi parmi eux des *Singhilés*, l'attention des uns & des autres, eſt de chercher à ſe détruire reciproquement par les voyes d'enchantemens. C'eſt-là toute leur occupation, c'eſt-là leur but; c'eſt à quoi tendent toutes leurs penſées, toutes leurs actions.

Ils ſe vantent que les victoires & les défaites leur ſont revelées long-tems avant qu'elles arrivent; qu'ils penetrent les ſecrets les plus cachez, les penſées & les deſſeins, tous les mouvemens des cœurs; en un mot, qu'ils ont une connoiſſance claire & diſtincte, de tout ce qui ſe paſſe dans ce monde & dans l'autre.

Il arrive pourtant ſouvent qu'ils ſe trompent; il n'en faudroit pas davantage pour décrediter leur profeſſion, s'ils n'y mettoient ſi bon ordre, qu'ils ſont toûjours à couvert, quand les ſuccès ne répondent pas à leurs prédictions. Pour y réuſſir, ils ne répon-

dent jamais nettement ſur ce qu'on leur demande. Ils enveloppent leurs réponſes de tant de conditions obſcures, oppoſées, équivoques, qu'ils peuvent dire oüi ou non, ſelon que leur caprice le leur dicte, & ſans qu'on puiſſe les accuſer de menſonge ou d'ignorance. De ſorte que ſi les choſes arrivent comme ils les ont prédites; leur réputation s'affermit & s'augmente, on les regarde comme des Devins du premier ordre : ſi le contraire arrive, ils ſe tirent aiſement d'affaire, en diſant qu'on a manqué à telles & telles conditions qu'ils avoient marqué, & qui étoient abſolument neceſſaires pour faire réuſſir l'affaire. Ces malheureux aveugles, ſe payent de cette mauvaiſe monnoye; & quoiqu'ils ſe ſoient precipités dans les malheurs où ils ſont tombez, par les promeſſes trompeuſes de ces fourbes, ils n'en rejettent la faute que ſur eux-mêmes, & jamais ſur celui qui les y a fait tomber.

Lorſqu'il plaît à ces furieux Antropophages de faire une de ces cruelles fêtes; ils ont ſoin d'en faire donner avis à tous les Seigneurs ou Gouverneurs des *Libattes*. Ils les font avertir du jour & du lieu qu'ils ont choiſi pour faire cette ſanglante tragedie: Preparation d'une tragedie ſanglante.

ils leur dénoncent, qu'ils ont maudit tous ceux qui ne s'y trouveront pas, & qui manqueront d'apporter avec eux les couteaux pour couper les chairs, les tasses & les autres vases pour boire le sang des victimes. Ils sont tous pourvûs de ces instrumens funestes qui sont destinez à cet unique usage, & regardez comme sacrez.

Le *Singhilé*, se rend au lieu qu'il a marqué : il y est porté dans un hamac magnifique ; vêtu des plus beaux draps qu'il a pû avoir : il est couronné de fleurs, & orné de tout ce qu'il a de plus précieux. On porte près de lui, son grand couteau & sa tasse ; & il est accompagné d'une multitude de gens qui chantent, qui dansent, qui sautent, comme s'ils alloient à une fête ; quoiqu'ils sçachent très-bien qu'ils n'en reviendront pas tous, & qu'un bon nombre d'entr'eux y laisseront la vie, & serviront de nourriture aux autres.

Les femmes *Singhilles*, se font accompagner & environner de toutes les jeunes filles, des Dames, & de toutes les femmes de leurs quartiers. On assure qu'elles sont encore plus cruelles que les hommes, & que leur agitation & leurs mouvemens diaboliques, sont bien plus à craindre. Je ne crois

pas qu'on m'oblige à chercher des preuves pour s'en convaincre. Aussi remarque-t'on qu'elles répandent bien plus de sang. Leur fureur est extrême; elle s'étend également sur les hommes, & sur les personnes de leur sexe : que ce soient des gens du commun, ou des gens de condition, tout leur est égal ; elles trempent leurs mains sans distinction dans leur sang, tel qu'il puisse être : elles prononcent seules ces cruels arrêts de mort, & elles les executent sur le champ.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que personne ne se dispense de se trouver à ces funestes assemblées ; que tous y vont avec joïe, & même tiennent à honneur d'être choisis pour appaiser par leur sang, la colere de l'esprit pour lequel on fait la cérémonie. La joïe paroît sur leur visage, quand ils voïent approcher le couteau qui les va immoler; & on en a vû souvent plusieurs, qui sans remuer, sans se plaindre, ont reçûs jusqu'à cinq coups de couteau avant de mourir.

Nous ne répeterons pas ici ce que nous avons marqué ci-devant ; c'est la même chose, le même festin, le même massacre.

Il arrive quelquefois, que le *Sing-*

ghilé perd son tems à invoquer l'esprit, & à le conjurer d'entrer dans son corps, afin qu'on puisse sçavoir par lui-même, ses besoins & ses prétentions.

Un Négre qui s'étoit trouvé comme Ministre du *Singhilé* dans une de ces sanglantes cérémonies, a raporté à mon Auteur; que ce fourbe s'étant tant fatigué pendant plusieurs heures à évoquer l'esprit d'un Giague de consequence, mort depuis bien des années, sans sentir au-dedans de lui les prétenduës agitations que la présence de l'esprit y cause pour l'ordinaire; il en étoit désolé. Il recommença plusieurs fois ses cérémonies; il joignit aux complimens & aux harangues les plus flateuses, les plaintes les plus vives, les reproches les plus sanglans, les menaces les plus terribles, & tout cela en vain: l'esprit demeura sourd, immobile; rien ne le toucha. La réputation du *Singhilé* couroit de grands risques, parce que le peuple las de se morfondre, & d'attendre depuis si long-tems le banquet inhumain dont il avoit flatté son appetit, murmuroit hautement, & accusoit le *Singhilé*, d'ignorance & d'impuissance. Il auroit pû pousser sa fourberie jusqu'au bout, & feindre que

l'eſprit demandoit un Sacrifice, il en étoit le maître; mais Dieu ne le permit pas. Il prit le ſeul parti qui lui reſtoit, pour conſerver ſa réputation, déja ébranlée. Il demeura un moment dans un profond ſilence; après quoi, revenant comme d'un aſſoupiſſement, ou ſi l'on veut, d'une extaſe: Ne vous étonnez pas, dit-il, à l'aſſemblée, ſi l'eſprit d'un tel n'eſt pas venu: il m'a envoyé dire qu'il eſt dans un païs de délices, où il ſe divertit à merveille; il eſt actuellement dans un banquet ſomptueux: il n'a beſoin de rien pour le préſent; il m'en avertira dans le tems. Il eſt content de votre attention; il vous favoriſera, & vous aurez bien-tôt des marques de ſon bon cœur; la récolte ſera abondante: & ſi nos ennemis ſe mettent en devoir de nous attaquer, nous en ſerons avertis; nous les batterons à platte couture, & nous ferons dans ce même lieu, le plus grand Sacrifice de nos ennemis, dont on ait jamais entendu parler. Retournés-vous-en joïeux dans vos maiſons, & remerciez l'eſprit bienfaiſant qui vous comble de tant de faveurs. Ce fut ainſi, que ce fourbe ſe tira d'affaire.

Mon Auteur ne ſe contente pas des faits que nous avons raportés, pour

prouver les fourberies du pere de mensonge, qui parle si souvent par la bouche de ces *Singhilés*; il croit qu'il est à propos d'en raporter d'autres, afin qu'il ne reste aucun doute sur ces matieres.

Il dit donc, qu'un grand nombre de Giagues s'étant assemblez sous la conduite d'un de ces miserables, afin d'évoquer l'esprit d'un Prince qui étoit mort depuis peu, & de l'obliger d'entrer dans le corps de l'un d'eux, pour leur répondre sur ce qu'ils avoient à lui proposer; ils passerent trois jours entiers & trois nuits à battre leurs tambours, & à faire retentir l'air, du son de leurs instrumens barbares, sans que cet esprit daignât faire ce qu'ils souhaitoient de lui. Leur *Singhilé* eut beau recommencer ses invocations, l'esprit demeura ferme, & ne voulut point comparoître.

On n'oublia rien pour l'y contraindre; & tout fut inutile. A la fin pourtant, un des assistans, qui n'étoit pas *Singhilé*, se leva; & comme s'il étoit revenu de l'autre monde, & qu'il eût apris des secrets importans, il commença à s'agiter d'une maniere extraordinaire; il rouloit ses yeux étincelans, comme un furieux; il poussoit

des hurlemens affreux : enfin, il dit d'une voix effroïable, qu'il se nommoit tel, (prenant le nom d'un fameux Giague que toute l'assemblée connoissoit, & qui étoit mort il y avoit bien des années.) *Qu'est-ce là, insensez,* leur dit-il, *quelle folie est la vôtre ? Je suis un tel, que vous & votre Nation avez tant estimés autrefois. J'ai quitté cette vie malheureusement, & je suis passé dans l'autre monde ; où j'ai eu pour compagnon & pour ami votre Prince, que vous invoqués depuis trois jours. J'ai eu pitié de vos peines, & j'ai tâché de l'engager à se rendre à vos instances : mais sçachés qu'il m'a répondu, qu'il n'avoit aucun besoin de vous, ni de vos Sacrifices. Il joüit de tous les biens que l'on peut s'imaginer : ne vous mettez plus en peine de lui ; il vit content, cessez de l'invoquer & de vous tourmenter inutilement. Mais songez que le service que je vous rends, ne doit pas être sans recompense : car je suis dans le besoin, pendant qu'il est dans l'abondance de toutes choses. Je ne vous demande pas un Sacrifice comme celui que vous lui auriez fait : Je serai content d'en avoir quelques parcelles ; elles me suffiront dans l'état où je suis, voilà deux jeunes hommes,* (les montrant avec le doigt)

donnez-les-moi : voilà ce que je vous demande ; voilà ce que je veux.

Ce discours fit cesser la crainte qui s'étoit emparée de l'assemblée. L'esprit du Giague fut remercié de son attention, & de la bonté qu'il avoit pour eux: on remercia aussi celui qui les avoit tiré si adroitement de cet embarras. Le *Singhilé* qui avoit manqué son coup, lui présenta le couteau sacré dont on se sert dans ces cruelles cérémonies. Il reçût cet honneur avec joïe, d'autant plus que n'étant pas *Singhilé*, on lui en faisoit faire les fonctions. Il prit le couteau, & en deux coups, il abattit les têtes de ces deux victimes, qui ne firent pas la moindre difficulté de se laisser immoler. Il but le premier, & largement, de leur sang tout fumant mangea un bon morceau de leur chair toute cruë; & satisfit, en se satisfaisant lui-même, cet esprit affamé & alteré, qu'il supposoit lui être entré dans le corps.

Après cela, il mit en pieces ces deux cadavres, & les distribua à tous les assistans, qui les eurent bien-tôt dévorez.

Telle fut la fin de cette horrible assemblée. Mon Auteur ne manqua pas d'en faire connoître l'énormité à ce-

lui qui la lui racontoit; & la grace agissant dans ce moment sur l'esprit & sur le cœur de cet Idolâtre Antropophage, il reconnut la fausseté de sa Religion, les horreurs de sa Secte, il la détesta, & se fit Chrétien.

Voici deux faits dont mon Auteur a été témoin oculaire, & sur lesquels il ne craint point qu'on lui puisse reprocher qu'il n'a pas apporté toutes les précautions d'un homme sage & éclairé, pour n'être pas trompé.

Il étoit en 1657. Aumônier d'une partie de l'armée Portugaise qui étoit dans la Province de *Scella*, qui est de la Jurisdiction du puissant *Catucullo Caccariondo*. On étoit en marche, pour aller combattre le Giague *Gonga Caanga*. On fut surpris que ce chef vînt au camp, se présenta au Général Portugais, & lui dit; qu'il venoit se soumettre au Roi de Portugal, se reconnoître son vassal & implorer sa protection. Le Général assembla son Conseil; & y ayant fait entrer le Giague *Gonga*, il lui demanda quelle raison il avoit de prendre une résolution de laquelle il avoit toûjours paru si éloigné : sçachez, Messieurs, lui répondit *Gonga*, que j'ai fait plusieurs Sacrifices à l'esprit de mon frere, étant accompagné

dans ces occasions, de mon *Singhille* & de tous mes domestiques, afin de sçavoir de lui, ce qui m'étoit le plus convenable dans la situation où étoient mes affaires, & s'il m'étoit plus avantageux de me soumettre à votre Roi, que de tenter le sort des armes. Mes Prieres & mes Sacrifices n'ont point eu d'effet, pendant un long-tems, soit que mon frere ne daignât pas me répondre, ou qu'il fût occupé à d'autres affaires: je n'en recevois aucune réponse: à la fin il s'est laissé fléchir, & m'a dit qu'il approuvoit la resolution que j'avois prise, de vous demander votre amitié & votre protection; & qu'encore que vous lui eussiez ôté la vie, il reconnoissoit qu'il l'avoit mérité, parce qu'il vous avoit attaqué, & qu'il vous avoit fait la guerre le premier: que malgré cela, le meilleur conseil qu'il pouvoit me donner, étoit de m'accommoder avec vous, & de vivre sous vos Loix. Tout le monde admira la puissance de Dieu, qui forçoit le démon à dire la verité en cette occasion, & de donner à ce peuple un conseil qui les retireroit de sa servitude; puisqu'il étoit très-probable, que les Missionnaires que les Portugais leur envoyeroient, adouciroient peu-à-peu

leur humeur farouche & cruelle, & pourroient les réduire à la fin, au joug de l'Evangile.

Voici le second fait. Il arriva à l'armée du Giague *Caſſangé*, dans le tems que toutes les troupes étoient occupées depuis trois jours, à évoquer l'eſprit d'un certain *Pando*, afin qu'il prît la peine d'entrer dans le corps de quelqu'un d'eux, & leur répondre ſur ce qu'ils vouloient lui demander. Les Sacrifices & les prieres avoient été inutiles juſqu'alors. Enfin il ſe laiſſa toucher ; & peu d'heures après l'arrivée de mon Auteur, il entra dans le corps du *Singhille*. Dès qu'il en eût donné des marques, toute l'armée entra dans une joïe extrême ; mais elle fut de peu de durée, parce que le *Singhille* entrant dans une fureur extraordinaire, leur dit avec une voix effrayante : *Malheureux forcenez, quelle eſt votre frenesie? Pourquoi m'importunez-vous ? Parlez donc ; demandez.* Cette terrible maniere de parler, épouvanta tout le monde ; il n'y eût perſonne qui fût aſſez hardi pour ouvrir la bouche ; on ſe tint dans un morne ſilence. Mais le *Singhille* ne voulant pas que ſes peines fuſſent abſolument perduës, commanda qu'on égorgeât ſur le champ, deux

victimes qu'il désigna, en montrant avec la main, deux hommes, dont l'un étoit de *Ganghella*, & l'autre de *Matamba*, qui furent aussi-tôt saisis & égorgez. Contre la pratique ordinaire, il n'exigea pas que ces cadavres fussent dévorez tous cruds; il se radoucit un peu, & demanda de la farine fraîche de sarasin: il fit couper ces corps, les fit cuire avec la farine, & distribua ce mets détestable à l'assemblée. Mais la plûpart n'y voulurent point toucher, & les autres ne le firent qu'à contre cœur. Cela ayant étonné mon Auteur, qui connoissoit depuis long-tems leur avidité pour une telle viande, il leur en demanda la raison, & ils lui répondirent, qu'ils étoient piquez de la maniere fiere & méprisante dont le *Pando* leur avoit répondu; qu'il falloit qu'il fût extrêmement irrité contr'eux, ou hors d'état de leur rendre service; ou que le *Singhille* eût commis quelque crime énorme, qui lui eût attiré l'indignation des esprits; & que dans ces cas, ils n'avoient rien à esperer de bon du *Pando*, & que par consequent, il étoit inutile de participer à ses victimes.

La fabrique des nouvelles cases ou Temples

Temples des Idoles, ne se fait pas sans cérémonies : c'est un point de leur Religion. Lors donc qu'il faut bâtir une maison neuve à ces faux-Dieux, les *Singhilles* avertissent tous les Seigneurs ou Gouverneurs des Libattes, de les accompagner dans la forêt, afin d'y couper selon leurs Rits, la principale piece de bois, qui doit soûtenir tout l'édifice ; c'est-à-dire, la piece du milieu : car les cases de leurs Dieux, ne sont pas faites autrement que les leurs, qui sont rondes, à-peu-près, comme nos glacieres. On coupe l'arbre que l'on juge convenable, pendant que les tambours & les autres instrumens accompagnent les cris & les hurlemens du peuple, épouvantent les bêtes féroces qui sont dans la forêt ; & on l'apporte sur le lieu. Il faut être amis des *Singhilles*, pour avoir l'honneur de prêter l'épaule pour apporter ce fardeau. On plante ce maître poteau, & ceux qui forment la circonference. On couvre l'édifice de paille : mais on observe de ne faire ces ouvrages, que pendant la nuit ; le soleil gâteroit tout ; ils ont raison de le craindre : c'est pour le Prince des Ténébres que le lieu est destiné. Mais comme on ne craint plus que le soleil y entre, quand

Fabrique des Temples des Idoles.

il est une fois couvert, parce qu'on n'y fait aucune fenêtre, & que la porte est basse & fort petite; on choisit un matin pour y placer les Idoles. Tout le peuple s'y rend, hommes, femmes, & enfans; tous les *Singhilles* des environs, avec leurs familles. C'est un jour de joïe & de fête.

On commence la cérémonie par le Sacrifice d'une chevre. Les *Singhilles* se servent de son sang, pour barboüiller le front des assistans, qui plus, qui moins. Ceux qui en ont davantage, s'estiment les plus heureux; ils se croïent sanctifiez par ce sang; & comme tels, ils entrent dans la case, tant qu'il en peut tenir; & ils y passent trois jours & trois nuits dans toute sorte de débauches les plus sales & les plus outrées. Après cela on place les Statuës des Dieux au milieu de l'édifice: elles sont renfermées dans des caisses ou dans des sacs enveloppez d'étoffe, ou de peaux de bêtes. Quelquefois il n'y a qu'un Idole, quelquefois il y en a plusieurs, qu'on expose certains jours à la vénération du peuple, selon que l'on en a besoin, pour en tirer des Oracles & des réponses.

Ce que cette cérémonie a d'avantageux pour le *Singhille*; c'est que pas

un de ceux qui y ont assistés, n'ose s'en retourner à sa maison, sans avoir fait son offrande à l'Idole, & un présent au *Singhille* qui en est le Ministre & le gardien.

Celui-ci ne manque pas de publier la puissance & la bonté de son Idole, les graces qu'une infinité de gens en ont reçûs, & l'immunité dont ils ont soin de faire joüir le lieu qui lui est consacré. Il assure que toutes les offrandes qui y sont déposées, y sont dans une entiere sureté; & que s'il se trouvoit des voleurs assez temeraires pour oser y mettre les mains, ils seroient aussi-tôt assaillis par des serpens horribles, & par les bêtes les plus cruelles, qui leur feroient porter la peine de leur sacrilége, en les mettant en pieces.

Malgré ces menaces, il ne laisse pas de se trouver des esprits forts, & sur tout des Giagues constituez en dignité, qui s'en mocquent; & qui sçachant qu'il y a dans ces Temples, des choses de valeur, qui les accommoderoient, les enlevent eux-mêmes, ou les font enlever par leurs domestiques, pendant qu'on occupe ou qu'on retient dans quelque endroit le *Singhille* qui en est le gardien.

Ce crime, dans l'esprit du *Singhille*,

est si horrible, qu'il ne peut être effacé, que par le sang du voleur. Si on l'attrapoit, il seroit mis à mort & mangé sans remission ; mais il n'est pas possible de le prendre dans le cas qu'on vient de dire; il faut pour contenter le *Singhille*, & appaiser la colere des Dieux, lui livrer un homme qui ait de la barbe. Ce cruel Ministre, l'égorge, boit de son sang, mêlé avec du vin, & mange de sa chair, qui dans cette occasion, doit être rôtie. Après quoi la Justice est faite, l'Idole est appaisée ; & on ne craint plus les malheurs qui seroient arrivez au peuple, si on n'avoit pas fait cette réparation à l'Idole.

Il est constant, que de tems immemorial, les Congois ont adoré les Idoles : mais il est aussi constant, que le culte qu'ils leur ont rendu, n'a jamais été fixe & déterminé. Il a toûjours dépendu de leur caprice, & sujet à une infinité de changemens ; aussibien que les noms des Idoles, & les Sacrifices qu'on leur a offert.

C'est des Congois, que les Giagues ont pris une bonne partie des cérémonies qui sont en usage chez leurs Ministres. Ils y en ont ajoûté d'autres de leur invention : car leur Législatrice *Tem-Ban-Dumba*, semble avoir renfer-

mée toute sa Religion, dans le culte des esprits des défunts.

On voit à present dans leur Secte, une si grande diversité d'opinions & de Rits particuliers, que cela fait pitié. Tout ce que mon Auteur en a pû démêler, après un examen très-serieux dont il juge à propos d'instruire le public, & sur tout les Missionnaires, se réduit à deux choses. La premiere, que chaque Province a ses Idoles & ses *Singhille* particuliers, qui ont soin de leur culte, & qui prennent, pour l'ordinaire, le nom de l'Idole dont ils sont les Ministres. On ne laisse pas de les appeller du nom générique de *Quilondo*. La seconde, c'est que chaque *Singhille* a sa femme, qui se pare aussi du nom de l'Idole, & qui est *Singhille* comme lui, & joüit des mêmes prérogatives. C'est à elle que les femmes s'adressent pour obtenir de l'Idole, des graces, des réponses, & des oracles. Il faut pour cet emploi, une femme d'esprit, discrette, & bien instruite; c'est-à-dire, aussi fourbe & aussi interessée, que son mari, & qui pour l'ordinaire, possede ces belles qualitez, dans un degré encore plus éminent.

Il y a une infinité de *Singhilles* répandus dans le Royaume de Matamba.

Nous venons de parler assez amplement de leur Religion & de leurs cérémonies. Quant à ceux d'Angolle & de Congo, ils adorent une Idole, qu'ils appellent *Ganga-n-Zumba*; qui est réellement un grand Bouc vivant, de poil très-noir, avec une barbe extrêmement longue. Il est si laid, si puant, si difforme, qu'il semble que ce soit un vrai démon. Le *Singhille* & sa femme, sont chargez également du soin de cette vilaine bête; & à cause de cela, ils ont droit de porter le nom de *Ganga-n-Zumbi*, & d'exiger des respects infinis de tous ces Idolâtres.

Dès que la nouvelle Lune paroît, les Ministres de cette puante Divinité, lui peignent le dos avec de l'ocre rouge, & en cet équipage, ils le conduisent dans les chemins les plus frequentez, l'encensent, l'adorent, & lui font des Sacrifices. Il a le pouvoir de se coucher & d'aller paître par tout où bon lui semble. Et bien loin que le dégât qu'il fait dans les champs semez, l'en fasse chasser ou maltraiter; ceux qui le rencontrent; c'est-à-dire, ceux qui sont sous la protection de ce bel Idole, se prosternent devant lui, l'adorent, lui adressent leurs prieres, & battent des mains, pour témoigner la



Idole viva

joie qu'ils ont d'une si heureuse rencontre.

Mon Auteur dit qu'il s'en est quelquefois approché, & qu'il s'est mis à genoux pour se mocquer de ces Idolâtres, qui croyoient qu'il vouloit l'adorer comme eux : mais que c'étoit pour lui couper, avec des ciseaux, la barbe & le poil du dos, pour faire enrager le Diable; parce qu'après qu'il a été ainsi tondu, il n'est plus bon à rien, il cesse d'être une Divinité ; on ne le respecte pas plus, que les autres de son espece. Mais pendant qu'il a ses longs poils, & sa barbe traînante ; si quelqu'un le tuoit & mangeoit sa chair, ce seroit un sacrilége énorme, un crime irremissible. Il est vrai qu'il faudroit être furieusement affamé pour manger de cette viande, puante au dernier point.

Les *Singhilles* de ce *Ganga-n-Zumba*, se vantent de prédire par son moyen, les choses futures, & de guerir toutes sortes de maladies ; pourvû que leurs operations soient accompagnées de prieres, de Sacrifices, & de présens ; sans ces conditions, ils sont aussi immobiles, que des statuës.

Le peuple s'imagine, que les enchantemens de ces *Singhilles*, ont la for-

ce de faire venir de ces serpens monstrueux, qu'ils appellent *Quidalandala*, pour être les gardiens de leurs maisons, & pour dévorer ceux qui s'en approcheroient dans le dessein d'y commettre quelque désordre ou quelque vol; parce que ces bêtes ont un instinct particulier, pour connoître & pour sentir les voleurs. Si cela étoit, dit mon Auteur, ce ne pourroit être qu'une suite de quelque pacte passé entre le Diable & le *Singhille*. Mais il y a bien plus d'apparence, que ce n'est qu'une fable que ces fourbes débitent, pour se donner du relief, & mettre en sureté leurs effets : précaution qui n'est pas à négliger dans un païs tout rempli de voleurs.

Mon Auteur s'est assuré plusieurs fois par lui-même, que tous ces contes n'étoient que des fourberies inventées par les *Singhilles*; parce qu'ayant obtenu des Gouverneurs Chrétiens, de fairu chasser & punir ces prétendus Devins, il a été en personne abattre & brûler leurs maisons, sans y avoir jamais trouvé ni serpent ni autre bête qui lui ait causé le moindre empêchement; ce qui l'a confirmé dans le jugement qu'il avoit fait, que ce n'étoient que des fourberies inventées par ces

Singhilles; suffisantes à la verité, pour en imposer à ces Idolâtres & les épouvanter; mais qui ne sont pas capables d'arrêter un Ministre du vrai Dieu, lorsqu'il a le courage de les aller attaquer.

Les plus fameux *Singhilles* des Provinces de *Chissama*, & de *Lubolo*, se nomment *Havier*, & *Cassumba*, qui sont leurs femmes. Ils portent les noms des deux Idoles, dont ils sont les Ministres.

Les Giagues ne manquent pas de bâtir une belle & grande case à l'honneur de *Havier*, & une espece de portique pour *Cassumba*. Ils ont soin outre cela, de leur fournir abondamment tout ce qui leur est necessaire, vivres, boissons, habits, armes, peaux, ustenciles de menage; en un mot, tout ce qu'il leur faut pour vivre à leur aise, sans travailler, & sans soin.

Mon Auteur a vû plusieurs fois dans la case de *Havier*, quantité d'instrumens de leur Musique, qu'il dit être aussi barbare, que leurs instrumens sont grossiers. Il vit aussi dans le même lieu, quantité de calebasses, dont la plus grosse, qui est consacrée à l'Idole. est toute couverte de plumes d'oiseaux & de cheveux; mais il n'en

put apprendre la raison & la significa-tion.

C'est dans cette case, que se font les Sacrifices de chevres, de poules, & d'autres animaux. Tout le peuple y court y demander la santé pour leurs malades ; & quand ils sont morts, (ce qui arrive plus ordinairement, que de recevoir du soulagement, ou la guerison ;) on porte les cadavres sous le portique de *Cassumba*, & on y célébre leurs obseques pendant huit jours continuels. Ils ne consistent qu'en festins, crapules, danses, & divertissemens les plus impurs, qui donnent lieu à ce *Singhille*, à sa femme, & à leur famille, de passer leur vie dans le plaisir, dans la joïe, dans l'abondance, aux dépens des sots qui s'adressent à eux.

La Province des deux *Ganghelles* dans le Royaume de Matamba, a pour Idoles & pour *Singhille*, *Cassuto*, & *Inquizi*, sa femme. Ils habitent separément; c'est-à-dire, qu'ils ont deux maisons comme les précedens: Ils y conservent avec respect, une très-grosse calebasse, appellée *Ja o*, qui a une ouverture assez grande, pour y passer la main. Ils ornent le dehors de la calebasse, de plusieurs bagatelles, qui ne

fervent à rien & ils remplissent le dedans, de petits os, de pieds, & de queuës de chevres, de poules, & de chiens, qui ont été sacrifiez, mêlez dans une huile ou liqueur, composée de divers ingrediens, & sur tout de sucre du figuier d'enfer. Ils donnent, ou plûtôt, ils vendent ces choses, pour assaisonner les viandes qu'on donne aux malades; & quand le mal augmente, ils leur donnent quelques petits os à succer. Ils oignent avec cette huile, la partie du corps où ils sentent plus de douleur; ils leur en barboüillent le visage, & les renvoyent chez eux tout defigurés, mais contens; en attendant que la mort finisse leurs maux & leur extravagance.

Ils ont soin de se parer à leur mode, quand il s'agit de faire quelque acte de leur métier: disons mieux; ils ont soin de se défigurer pour cet effet. Ils se couvrent tout le corps de plumes, qu'ils y font tenir avec de la glu; leur tête, sur tout, en est toute chargée. Ils en plantent deux des plus grandes sur leur front, ou bien des cornes d'animaux, & des plus longues. Ils mettent à leur col, des colliers de noyaux & de fruits du païs, & se chargent les bras, les cuisses, les jambes, de gros

anneaux, & de chaînes de fer; de maniere qu'ils font un bruit étonnant, pour peu qu'ils se remuënt: ils semblent être alors de vrais esclaves du Diable.

Ceux qui ont besoin du service de ce *Singbille*, soit pour les choses ordinaires, soit pour quelques Sacrifices particuliers, doivent avoir soin de lui faire un bon repas, afin que cela augmente la ferveur de ses prieres, qu'il puisse crier plus haut, & se faire entendre: car les Divinitez de ce païs, sont souvent endormies, & éloignées, ou occupées à leurs plaisirs, ou à d'autres affaires: ce n'en est pas une petite, de les obliger à répondre; encore le font-elles souvent de mauvaise grace. D'ailleurs, si le *Singbille*, mâle, ou femelle, n'est pas content; tout ce qu'il fait en cet état, est de nul effet. Mais quelque chose qui arrive, ceux qui le consultent & qui ont commencé un Sacrifice, ne se rebutent point, ils persistent toûjours à crier & à demander; de crainte qu'en quittant la partie, ils ne fussent obligez de recommencer, & cela sur nouveaux frais. Mais dans ces occasions, ces Ministres adroits, fourbes, interessez, ne manquent pas d'artifices pour les y contraindre: ils sça-

vent les prendre par leur foible ; tantôt ils les épouvantent, tantôt ils leur font concevoir de grandes esperances, dont ils sçavent fort bien tirer avantage. C'est pour s'attirer des pratiques, qu'ils courent incessamment de tous côtez, vantant le pouvoir & la bonté de leurs Idoles, trompant tout le monde, s'enrichissant aux dépens de ces imbeciles ; sans qu'il se trouve personne qui ose les reprendre, & encore moins les châtier.

Ibundo, Singhille, soi disant maître des bêtes feroces.

Ces Provinces, outre *Havier*, & sa femme *Cassumba*, ont une veneration singuliere pour un certain *Ibundo*. C'est un *Singhille* le plus gourmand & le plus scelerat qu'il y ait entre tous ces fourbes, dont il se dit le chef, & à bon droit. Il ne paroît jamais en public, sans être armé comme les autres Giagues, de son arc, d'un grand coûteau, & d'une hache. Il est toûjours accompagné d'une foule de gens, hommes & femmes, qui le suivent, à cause de la réputation qu'il a, d'obtenir bien plus facilement que tous les autres, du Démon, tout ce qu'il juge à propos de lui demander. Il se vante d'être dans une étroite correspondance avec tous les esprits de l'autre monde, d'épouvanter les lions & les autres bêtes

féroces & de s'en rendre maître. Il est vrai, que ceux qui font ce métier, sont hardis, adroits, intrepides, & qu'ils ont souvent réussi dans ces entreprises hazardeuses; mais il est arrivé, encore plus souvent, qu'ils y sont demeurez, & qu'ils ont été la proïe de ces animaux carnassiers. Malgré cela, il se trouve toûjours des *Singbilles* qui prennent leurs places, & à qui le gain présent qu'ils font dans ce métier dangereux, ferme les yeux sur les dangers ausquels ils s'exposent.

Ibando se mêle aussi de composer des remedes & des preservatifs pour les femmes grosses. Elle s'empressent d'en acheter, quoique l'experience journaliere fasse connoître, qu'il en fait avorter un bien plus grand nombre, qu'il n'en conduit heureusement à terme.

Il se vante encore de composer des remedes pour toute sorte de maladies, à l'exemple de nos charlatans d'Europe, sous lesquels il semble avoir apris son métier, il débite dans les places publiques leurs vertus & leur efficacité. Il nomme les gens qu'il a gueri; mais en homme sage, il se garde bien de parler de ceux qu'il a tué; il n'y auroit pas de prudence à le dire, il perdroit

son credit : & d'ailleurs, le nombre en est si grand, que sa memoire n'y pourroit pas suffire.

Avec la même effronterie, il va de tous côtez, sans être appellé, il entre dans toutes les cases où il y a des malades, ils les examine, il promet merveilles, pourvû qu'on le paye bien, & donne des remedes. Si entre mille qu'il entreprend un seul par hazard recouvre la santé, c'est un triomphe pour lui; il le promene, & le fait voir par tout; il compte pour rien les autres qu'il a fait mourir : l'heure de leur mort étoit venuë; & s'ils ne l'ont pas échapez, c'est toûjours, selon lui, parce qu'ils n'ont pas observé ce qu'il leur avoit recommandé.

Mais que peut-on penser de semblables Médecins; qui pour la plûpart sont attaquez de ces vilaines maladies provenant de leur commerce avec les femmes, dont les corps ulcerez depuis la tête jusqu'aux pieds, ne paroissent que comme des sacs remplis de pourriture? Pourquoi ne se guerissent-ils pas eux-mêmes? C'est ce que mon Auteur leur a reproché : à quoi ils ne répondoient autre chose, sinon qu'ils n'en avoient pas le tems, étant surchargés d'affaires, & toûjours infiniment

occupez pour les autres. Belle réponse, comme on voit ; mais suffisante pourtant, pour abuser ces peuples grossiers & superstitieux, qui sont dans l'usage d'être trompés par ces fourbes.

Cet aveuglement est si universel, que ceux-mêmes qui ont été baptisez, y donnent comme les autres ; sans que les remontrances des Missionnaires puissent rien gagner sur eux, pour les empêcher d'avoir recours à ces miserables, dont les prétendus remedes n'ont de vertu, que ce qu'ils en tirent du Démon ; dont malgré leur Baptême, ils ne laissent pas de reconnoître & d'adorer le pouvoir.

Lorsqu'un *Ibundo* vient à mourir, tous ses confreres s'assemblent, pour célébrer ses obseques, les cérémonies en sont aussi longues, qu'extravagantes & déshonnêtes. Le premier acte, est d'étrangler une chevre ; après quoi on lui ouvre la gorge, & on se sert d'une partie de son sang pour asperser tout le cadavre : le reste est distribué par portions égales, aux assistans. Il faut qu'ils le boivent : malheur à celui dont l'estomach foible ne le pourroit pas retenir, & le rejetteroit ! Dans le moment, tous les autres fondroient sur lui, & le mettroient en pieces. Cette

cruelle execution seroit selon eux absolument necessaire pour appaiser l'esprit de l'*Ibundo* decedé, qui regarderoit comme un affront signalé, l'irreverence que ce malheureux auroit commis en sa présence.

On ne rapportera pas le reste des cérémonies parce qu'elles sont les mêmes, que celles dont on a donné le détail ci-devant.

Lorsque quelque Giague est malade, à un point qui fait désesperer de sa vie; ses parens ont la charité de l'aider à mourir promptement, ou en l'étouffant, ou en l'étranglant, ou de quelqu'autre maniere violente; afin qu'il ne soit pas dit qu'il y ait eu quelqu'un parmi eux, qui ait eu le malheur de mourir de mort naturelle. Nous avons dit dans un autre endroit, que c'étoit la pratique constante de cette Nation barbare. Ils font cependant une distinction, entre mourir de cette maniere, & être déchiré par les bêtes; & ils assurent, que cette derniere, doit proprement s'appeller mort violente.

Ils s'imaginent que les ames des premiers, qu'ils appellent *Zinzumines*, sont vagabondes sur la terre; & qu'elles vont en cachette, de tous côtez, pour faire du mal dans les maisons. Ce-

Ames vagabondes appellées Zinzumines.

la les a obligez d'établir dans chaque village, des *Singhilles*, dont l'emploi, est d'en chasser ces ames inquietes & mal-faisantes. Cela attire une quantité de cliens à ces Ministres : car ils ont tous l'imagination frappée, que tout ce qui leur arrive de fâcheux ne vient que de ces mauvais esprits ; maladies, perte de biens, morts d'enfans, de bestiaux ; en un mot toutes leurs disgraces, sont des ouvrages de ces mauvais esprits ; qui n'ayant rien de meilleur à faire, s'exercent à faire enrager les vivans. Si on me demande comment ils en peuvent, avec fondement, accuser ces esprits ? Je répondrai, qu'il suffit que la nuit, en dormant, ils voyent la personne morte, en songe : car ces peuples imbeciles, prennent leurs rêves pour des réalités, & s'imaginent que ces ames, non contentes de leur faire du mal, viennent encore les insulter, troubler leur sommeil, leur faire connoître que ce sont elles qui leur ont causé leurs disgraces, & les menacer de faire encore pis ! Peut-on rien s'imaginer de plus mauvais & de plus cruel ? Aussi, dès qu'ils s'en sont bien assurez par un rêve ou deux ; ils courent, sans retardement, au remede ; & vont demander au *Singhille*,

qu'il lui plaise chasser bien loin ces esprits mal faisans, dont les caprices sont d'autant plus à craindre, qu'ils ont beaucoup de pouvoir pour malfaire, & qu'ils n'ont d'autre occupation.

Celui qui veut obtenir cette grace, se frotte d'huile, depuis la tête jusqu'aux pieds, & se couvre de boüe. Dans cet équipage ridicule, il se présente au *Singhille*; il lui expose ses peines, les raisons qu'il a de soupçonner que c'est l'esprit d'un tel qui le tourmente; & le supplie d'avoir pitié de lui, & de le délivrer de cette vexation. Le *Singhille* écoute & pese mûrement toutes les circonstances de la relation, il interroge le souffrant sur quantité de points fort importans; & conclut à la fin, que la chose est fort difficile, qu'il y a, sans doute, un dessein formé de le perdre; qu'il faudra remuer bien des machines pour l'empêcher; qu'il sera difficile de trouver des moyens pour y réussir; que l'évenement lui paroît fort douteux; & que malheureusement, il est occupé à d'autres affaires, qui ne lui permettent pas de vaquer à la sienne.

Tous ces discours ne tendent qu'à ouvrir les mains de ce patient imaginaire, & à l'obliger de se ruïner pour

ſe délivrer de cette terreur panique, où ſon rêve & les menaces du *Singhille* l'ont jetté. Il parle, il offre; mais le *Singhille* ne ſe rend point. Il y vient à la fin, il fait ſon marché, il paye comptant ce dont il eſt convenu; & alors le *Singhille* le conduit au lieu, où les cadavres des eſprits dont il ſe plaint, ſont enterrez. Là, il l'enveloppe dans une piece d'étoffe, & le lie ſi étroitement, qu'il ne peut remuer ni pieds ni mains. Après quoi il couche le ſuppliant par terre, il l'avertit, que pour quelque raiſon que ce puiſſe être, il ſe garde bien de faire le moindre mouvement pendant qu'on priera l'Idole pour lui, & qu'on contraindra les eſprits de le laiſſer en repos. Il le menace, s'il fait le contraire, s'il ſe remuë, & qu'il donne quelque ſigne d'impatience ſi on tarde à obtenir la grace qu'on va demander pour lui; il le menace, que les ames *Zinzumines* entreront en fureur, qu'il n'y aura plus moyen d'échaper de leurs mains, qu'il ſera perdu ſans reſſource.

Le patient qui n'a rien de plus à cœur, que d'être délivré de ces eſprits qui tourmentent ſon imagination, ſe tient en repos dans cette ſituation gênante & douloureuſe: il ne ſeroit pas plus

immobile, s'il étoit réellement mort; il souffre ce tourment, comme s'il n'étoit pas pour lui. Cependant le *Singhille* se retire, comme s'il alloit travailler à sa délivrance, par de longues & ferventes prieres; mais il laisse quelques-uns de ses disciples, qui observent le patient, & qui avertissent ce Ministre, des mouvemens qu'ils ont remarqué dans lui. S'il a assez de force pour supporter ce tourment, sans donner aucun signe de douleur & d'ennui; ce Ministre averti, revient près de lui; il lui dit, que les esprits sont fort irritez, qu'il faut souffrir quelque chose de plus, pour les appaiser: & aussitôt, à l'aide de ses disciples, il l'environne de nouvelles cordes, & le serre si étroitement, qu'à peine lui laisse-t-il la respiration libre. En cet état, il le met droit sur ses pieds, sans lui donner la moindre chose pour s'apuyer un peu; & l'avertit de se tenir dans cette situation, pendant qu'il ira recommencer ses prieres & faire des Sacrifices pour lui, qu'il prenne bien garde de se laisser tomber, ou de se remuer le moins du monde. Il joint les menaces des plus grands malheurs à ses avis, & s'en retourne, laissant auprès de lui des espions qui l'observent, &

qui l'avertissent exactement, de tout ce que dira ou fera ce malheureux.

Il est difficile de juger de l'excès de la douleur que causent ces cordes & cette situation, à ce pauvre patient: Il en tombe souvent en défaillance: il faut être Négre, pour n'en pas mourir. Mais pourquoi, dira-t'on, le faire tant souffrir? Est-ce pour appaiser ces esprits mal-faisans? Point du tout: le *Singhille* est persuadé qu'ils n'en ont que faire; il se mocque de la simplicité de ceux qui l'employent, & qui lui donnent à gagner sa vie en les tourmentant: c'est pour forcer ce malheureux, à faire une convention avec lui, plus avantageuse que la premiere. Il faut qu'il y vienne, & qu'il promette au *Singhille* avare, tout ce qui lui plaît. Quand cela est fait, & qu'il voit qu'il n'y a plus moyen de rien tirer, il le console; il lui dit, que le moment de sa délivrance est proche: il le fait soûtenir par ses gens, & se retire pour achever son operation. Il revient ensuite, il le délie, il lui ôte cette enveloppe qui l'a tant fait souffrir, le remene à sa case, l'oint de graisse, le couvre de poussiere & d'emplâtres; & lui déclare, au nom de l'Idole, que ces mauvais esprits n'approcheront plus de lui, qu'ils

n'oseront & ne pourront plus le tourmenter, qu'ils sont eux-mêmes liez plus étroitement qu'il ne l'a été, qu'il n'a plus rien à craindre. Le voila délivré, son imagination blessée, est guerie; faut-il quelque chose de plus, pour l'obliger à remercier son Liberateur, à le traiter magnifiquement, s'il a encore de quoi en faire la dépense, & à publier par tout la puissance de ce Ministre.

C'est ainsi que tous ces fourbes, gagnent leur vie: ils forment une espece de Congrégation, & sont obligez de s'assembler de tems en tems; c'est une de leurs régles. Mais leurs assemblées ne se font jamais que la nuit: il faut qu'il n'y ait ni feu ni lumiere dans la case où ils se rendent tous, hommes & femmes, sans distinction. Le chef se place au milieu, devant le coffre où l'Idole qu'ils adorent, est renfermée. Là, il entonne certaines chansons, que les assistans répetent après lui. Il les interrompt de tems en tems, pour adresser des prieres & des conjurations à ces ames vagabondes, qui rodent sur la terre, pour y faire tout le mal dont elles sont capables. Il leur fait des questions, ausquelles un de la troupe, qui n'est pas entré dans la case & qui se tient caché dehors, répond comme

il en est convenu avec le chef ; & à la fin, ces ames *Zinzumines*, promettent de ne plus molester personne, pourvû qu'on leur tienne exactement les promesses qu'on leur a faites. Cette clause est necessaire : car sans cela, les *Singhilles* n'auroient plus rien à faire. Mais comme il n'est pas possible, que quelques particuliers ne manquent au traité qu'on a fait avec elles, elles reviennent de nouveau, recommencent leurs vexations : c'est-à-dire, que les imaginations se troublent encore, & croyent être inquietées, par des esprits qui ne songent pas à eux. Mais n'importe, les *Singhilles* y trouvent leur compte : ces assemblées nocturnes, leur procurent, de quoi se bien traiter & se bien divertir, pendant plusieurs jours. C'est-là leur but ; c'est la fin de leur métier : il n'y a point de gens qui le sçachent mieux faire valoir.

Quoique tous les *Singhilles* soient en corps de Congregation, il ne font pas bourse commune ; chacun gagne, ou vole, comme il peut : les plus adroits & les plus fourbes, sont les plus à leur aise ; parce qu'ils sont les plus employés. Quoique généralement parlant, ils ayent interêt de ne se pas nuire,

l'envie

l'envie est une passion, qui se trouve chez eux, comme chez les potiers de terre; le gain des uns, excite la jalousie des autres : & ceux qui n'ont pas de pratique, inventent mille calomnies contre ceux qui en ont beaucoup, pour les décrier, les perdre de réputation, & s'élever sur leurs ruines. Cela produit souvent entr'eux des querelles très-vives, des combats, des empoisonnemens : à la fin, les plus sages leur remontrent le dommage qu'en recevra tout le corps, & les réconcilient pour un tems; c'est-à-dire, qu'on les fait amis, rancune tenante, comme en Normandie.

Un de leurs stratagêmes pour piller le public impunément, c'est de prescrire à ceux qui s'adressent à eux pour des maladies, ou d'autres besoins, des regimes de vivre, & des pratiques si difficiles, si opposées, qu'il est totalement impossible de s'y conformer; & c'est-là leur but. Car si le hazard veut qu'on s'en trouve bien, ils ont ville gagnée : si au contraire, on se trouve plus mal, ils ont leur excuse toute prête : on n'a pas suivi leur ordonnance; on a manqué à un point qui étoit essentiel, la maladie a eu raison de ne pas finir, ou de s'augmenter : il faut

recommencer sur nouveaux frais : le sot malade se condamne lui-même, il a recours au *Singhille*, il le paye plus cher, que la premiere fois, & n'en est pas plus avancé.

On regarde parmi les Giagues comme une chose certaine, que *Ganga-n-Zumba*, & *Gaballo*, sa femme, (qui sont des Idoles fort respectez des Angolois & des Congois,) sont les causes des maux d'estomach & de poitrine, & des coliques cruelles que souffrent ceux, qui s'étant enrôlez dans la Secte de ces Idoles, ont commis quelque faute, ou qui n'ont pas observé exactement les Reglemens de la Compagnie. Pour les en punir, ces Idoles étant Juges dans leur propre cause, sont en même tems, les executeurs des jugemens qu'ils ont portez. Pour cet effet, ils entrent dans les corps de ces pecheurs, & les châtient, par les douleurs extrêmes qu'ils leur font souffrir.

On tient aussi que cette femme, joüit des avantages & des privileges que son mari lui a concedez ; & que même il lui a donné une prééminence, qu'il ne s'est pas reservée pour lui.

C'est pour la mettre en exercice, & pour la commodité des malades, qu'on lui a bâti un grand portique,

pour recevoir & mettre à couvert ceux qui ont recours à elle. On peut dire, ſans craindre de ſe tromper, que la plûpart ont l'eſprit plus malade, que le corps. Cela ſe trouve par toute la terre, & doit nous empêcher de nous mocquer de ces peuples ignorans & malades, & de leurs Médecins ; puiſque c'eſt la même choſe parmi nous. Et comme l'art de tromper, regne auſſi chez nous, il n'eſt pas juſte qu'il ſoit ſans ſujets en Afrique. Les portiques qu'on lui a bâtis, ſont diſpoſez de maniere, qu'on ne ſçauroit penetrer dans ſon appartement, ſans y être introduit par des Miniſtres qui ſont chargés de ce ſoin, & auſquels il faut avoir recours; les bien prier, & les payer encore mieux, pour obtenir cette grace.

Leur pratique conſtante, eſt de tirer les choſes en longueur, afin de faire mieux valoir la faveur de voir la *Singhille* ; encore, cela ne s'accorde qu'à ceux qui ont le moyen de payer la taxe qu'on leur impoſe, qui ſe régle ſelon la faculté des malades, & ſouvent ſelon le caprice & l'avarice des introducteurs.

Ils ſont cinq. Le premier ſe nomme *Caria-Mugi*; le ſecond, *Caria-Poſo*: le troiſiéme, *Caria-Fuba* : le quatriéme,

Quin-Zumbulla : & le cinquiéme, *Chivilla*.

L'exercice de ces cinq personnages pendant la journée, & sur tout, dans les heures que les malades viennent sous le portique, ou dans la cour qui est devant, est de chanter à gorge déployée, les loüanges de la *Singhille*, le pouvoir qu'elle a auprès de l'Idole, les guerisons merveilleuses qu'elle fait. Il est vrai qu'ils se trompent quelquefois; & mon Auteur a été témoin qu'ils avoient l'effronterie de dire, que telles personnes étoient gueries, qu'il sçavoit très-certainement être mortes.

Lorsqu'il se présente quelque malade qui ait plus besoin de remedes, que d'être étourdi par cette musique barbare; il faut pour avoir audiance de ces fourbes, qu'il commence par leur fermer la bouche, en leur présentant des viandes & des boissons en quantité. Ce repas fait cesser leur musique enragée: & quand ils sont bien rassasiez, ils se trouvent plus disposez à écouter ce que le malade a à leur dire. Ils l'écoutent donc avec attention; ils lui font des interrogations, aussi longues qu'inutiles; ils consultent ensemble: & enfin, ils s'offrent de lui faire voir la *Singhille*, de lui

procurer l'audiance dont il a besoin, & de préparer les ingrediens dont elle se sert ordinairement, pour les cures surprenantes qu'elle fait. On convient alors, de l'honoraire de la *Singhille*, & de ses Ministres; on le paye, & ses Ministres entrent dans l'appartement secret. Ils en sortent l'un après l'autre, après avoir fait attendre le malade bien long-tems. *Caria-Mugi*, porte un vase plein d'huile propre à boire, & à oindre les parties malades. *Caria-Poso*, apporte de la poussiere & de la craye blanche. *Caria-Fuba*, vient avec un panier plein de farine; & *Quin-Zumbulla*, avec des emplâtres. Pour *Chivilla*, il va du portique à la case; il entre, sort plusieurs fois; il fait l'affligé, il pleure; il parle au malade, il exagere la grandeur de son mal; il dit qu'il connoît par sa propre experience, combien ses douleurs sont cruelles; qu'il n'y a point trouvé d'autre remede, que d'avoir recours à la *Singhille*. On consume un tems infini dans ces allées & venuës, dans ces cérémonies inutiles. Enfin on introduit le malade chez la *Singhille*; il se prosterne à ses pieds; il lui fait un humble & entier aveu des fautes qu'il a commis, & de ses negligences dans l'observation des Loix de

la Compagnie. Elle attend qu'il ait achevé, elle l'interroge encore, afin que rien n'échape à sa memoire, & que sa confession soit bien entiere: après quoi elle le reprend durement de ses fautes, elle lui en remontre & lui en exagere l'énormité, le menace des châtimens les plus cruels s'il y retombe encore; & conclut enfin, en lui disant qu'il ne sçauroit assez lui payer la peine qu'elle a pour fléchir l'Idole, & l'engager à lui pardonner, & à cesser de le châtier. Il faut donc que l'honoraire soit présent; sans cela, elle n'ouvriroit pas la bouche en sa faveur: mais dès qu'elle est contente, elle se tourne vers l'Idole, elle lui fait une longue priere; & prenant de la main de ses Ministres, l'huile & les autres choses qu'ils ont apportés, elle oint le malade, elle le fait boire, elle le couvre de farine & d'emplâtres, en conjurant, en maudissant la maladie, & lui ordonnant de se retirer. Cette operation lui est si penible, que mon Auteur qui y a assisté quelquefois, assure qu'il l'a vû suer depuis la tête jusqu'aux pieds; tant étoit grande sa contention d'esprit, ou la peine qu'elle sembloit prendre à chasser les maladies.

Ce *Singhille* & sa femme, sont les plus accreditez parmi les Giagues, & si jaloux de leurs droits, qu'il ne s'en trouve aucun, qui ose entreprendre de faire les mêmes operations. Il n'y trouveroit pas son compte; ils l'auroient bien-tôt perdu de reputation, ou envoyé dans l'autre monde.

Quoiqu'il en soit, dit mon Auteur, je ne puis nier d'avoir vû quelqu'un de ces malades gueris. Leur imagination l'est réellement; & c'est un grand acheminement à la guerison du corps; mais je dois ajoûter que les remedes qu'ils appliquent , peuvent avoir cette vertu, sans qu'on soit obligé de l'attribuer au Démon. Il est vrai que ce cruel ennemi du genre humain, peut bien causer des maladies fantastiques, & les guerir en faisant cesser l'illusion, pour retenir ces malheureux dans ses chaînes; mais Dieu ne le permet pas toûjours. On voit ordinairement, que ceux qui ne sont venus qu'avec une maladie, s'en retournent avec deux ou trois; & que d'une centaine de malades on en voit deux à peine, qui se trouvent soulagez.

Quand il arrive que les maux continuent, ou qu'ils augmentent; la *Singhille* ne s'en met point en peine:

il lui suffit pour elle, d'avoir reçû son honoraire; il ne lui reste, que d'empêcher le décredit de son Idole, & la honte qui retomberoit sur lui, si on venoit à être convaincu de son impuissance. Elle en vient facilement à bout, en publiant effrontement, que ces malheurs ne sont arrivez à ces malades, que parce qu'ils n'avoient pas fait une confession entiere, & qu'ils n'étoient pas dans une ferme résolution de ne plus retomber dans leurs fautes. Voilà jusqu'où le Diable, ce malheureux singe des ouvrages de Dieu, pousse sa malice.

Les Rois d'Angole, adoroient dans les tems passés, un certain Idole, appellé *Calunga*; c'est-à-dire, la mer; ou selon d'autres, le grand & le Souverain Seigneur. Ils ont cessé de le reconnoître, depuis qu'ils ont transporté leur culte à *Havier* & *Cassumba*, & à *Ganga-n-Zumba* & *Caballo* son épouse. Les Giagues leurs peuples, ont imité leur exemple, & n'ont plus d'autres Divinitez principales.

Les deux Provinces de Ganghella; c'est-à-dire, la haute & la basse, adorent *Cassuto*, & *Inquixi*, sa femme. Ces Idoles conservent leur crédit & les interêts de leurs *Singhilles*,

par la crainte des maux dont on dit qu'ils accablent ceux qui n'ont pas pour eux la veneration qu'ils exigent: car ces ignorans Idolâtres, les font auteurs des fluxions, des douleurs de tête, des vertiges, & autres maladies qui en approchent ; & cela en punition des transgressions que l'on commet dans les Rits qui sont prescrits pour le culte de ces prétenduës Divinités.

C'est pourquoi si quelqu'un de cette Secte avoit negligé, par exemple, d'appeller un *Singhille*, avant d'habiter une case neuve, ou de lui en faire planter le premier pieux, ou de creuser le fondement, afin de le munir de certains préservatifs contre les malheurs qui leur peuvent arriver ; & qu'après cette omission criminelle, il se trouve attaqué de quelque legere indisposition, quoique cela soit ordinaire dans un païs aussi mal-sain ; il n'en va chercher la cause, que dans la negligence qui l'a empêchée d'observer quelqu'un de ces points, qui lui a attiré la colere & la disgrace des Idoles. Il va aussi-tôt trouver le *Singhille* & lui expose sa faute, & le regret qu'il en a. Le Ministre l'écoute ; mais il ne diroit pas un mot en leur faveur, & ne feroit pas la moindre priere, à

moins qu'on ne l'y engage par des présens considerables, de chevres, de poules, d'étoffes d'Impulci, & autres choses semblables; afin d'obtenir, par son moyen, le pardon de sa faute, & la santé qu'elle a fait perdre. De maniere, que quand ces peuples seroient bien plus riches qu'ils ne sont en effet, ces Ministres fourbes & avares, les reduiroient toûjours à une pauvreté extrême; n'étant pas possible qu'ils ne commettent quelque faute dans ce dédale de Loix dont les *Quixilles* sont remplies, & que la varieté des tems & des saisons, leur intemperance & autres semblables causes, ne leur produisent quelque infirmité.

Lorsque le *Singhille* a reçû les présens dont il est convenu avec le malade, il lui applique ses remedes, aussi ridicules, qu'ils sont éloignez de pouvoir concourir à la guerison de sa maladie. Si malgré cela, & par un effet du hazard, il reçoit quelque soulagement, on publie aussi-tôt, qu'il est gueri; parce que l'Idole est appaisé, & qu'il est satisfait. Mais comme il arrive très-souvent, ou pour parler plus juste, presque toûjours, que le malade, bien loin de recevoir du soulagement, sente ses maux augmenter;

il faut recommencer sur nouveaux frais, faire de nouveaux présens, de nouveaux Sacrifices; de sorte que le malade se trouve entierement dépoüillé, entiérement ruïné; & alors les Ministres qui n'en esperent plus rien, l'abandonnent à son mauvais sort; & il meurt en desesperé.

Il y en a, qui flattez d'une esperance de guerison, changent leur nom, & prennent celui d'un Idole, après en avoir obtenu & acheté la permission de ses Ministres. Quoique cela ne leur soit d'aucune utilité, le peuple imbecile, ne laisse pas de croire qu'ils sont entrez au service particulier de l'Idole, & qu'ils ont contracté une familiarité avec lui, qui leur donne bien du pouvoir. Dans cette vûë, ils les respectent, les regardent comme de petits Dieux, leur en donnent le titre, & ont recours à eux, quand ils ont besoin de quelque grace.

Les peuples de la grande *Ganghella*, qui sont encore envelopez dans les ténébres de l'Idolâtrie, disent, comme une verité constante, qu'on voit de tems en tems dans les fontaines, les marais, & dans les rivieres de cette Province, des hommes & des femmes d'une aspect féroce & terrible,

qui sont invulnerables, & qui ne peuvent être ni blessés, ni pris.

La fable qu'ils en content, est trop singuliere & fait trop bien voir leur ignorance & la foiblesse de leur genie, pour ne la pas raporter ici.

Ils disent donc, que quand les Giagues entrerent dans le païs pour le conquerir, les cruautez qu'y exercerent ces brigands, étoient si terribles, qu'elles épouvanterent non-seulement les peuples, mais les Dieux mêmes; qui ne se trouvant pas en état de défendre leur propre païs, leurs Temples & leurs sujets abandonnerent leurs demeures, & se sauverent dans les eaux. Mais qu'étant revenus de leur épouvante, ils prirent la génereuse resolution de se venger de ces voleurs barbares & cruels. Jusqu'à présent ils n'ont pourtant rien fait pour executer ce projet. On attribuë sur tout à *Cassuto* & à *Inquixi*, sa femme, cette brave resolution, dont on attend le succès avec impatience. Ils furent accompagnez dans leur fuite, de leurs enfans & de toute leur famille, qui étoit peu nombreuse.

D'autres ajoûtent à cette fable, qu'avant l'invasion des barbares, ces Provinces avoient pour Dieux, *Unga*,

Muala, *Saxia*, *Cuangu*, *Lamba*, & *Balé*, qui étoient mâles & femelles ; qui d'un commun accord, prirent génereusement la fuite, & qui ne pouvant voir, sans un regret extrême, le massacre de leurs peuples & la ruine de leurs païs, se mirent à pleurer, & pleurerent de si bonne sorte, que leurs pleurs firent les marais & les fontaines, d'où sont sorties les rivieres dans lesquelles ils se cacherent, pour se mettre à couvert de la fureur de ces barbares. Il se servent à présent de ces mêmes rivieres, pour se venger des Giagues, en les faisant déborder de tems en tems, & emporter leurs moissons & leurs villages. C'est ce qui rend le nom & les personnes de ces Dieux pleureurs fugitifs, venerables, & même redoutables.

Peut-on assez plaindre l'ignorance & la stupidité des Négres, qui malgré les absurditez si évidentes de ces fables, ne laissent pas d'y ajoûter une croyance entiere, & de les donner comme les choses les plus vraïes qu'il y ait au monde.

De-là vient le respect & la vénération qu'ils ont pour les rivieres. Ils en ont fait des Divinités. Du plus loin qu'ils les apperçoivent, ils se

prosternent par terre ; ils leur font leurs prieres & leurs oblations ; ils les supplient de leur être favorables, de ne point troubler leurs voyages, & de les secourir dans leurs besoins. C'est ce que mon Auteur leur a vû pratiquer une infinité de fois, dans les Provinces de *Bondo*, de *Malemba*, sur le Lac *Saxia*, & sur les bords de plusieurs autres rivieres.

Quant aux Idoles *Havier* & *Cassumba*, ils assurent qu'ils ont pris naissance dans la haute ou dans la basse Province de *Ganghella* ; & que s'étant trouvez horriblement infectez de la maladie appellée par les Portugais le *Bollé* ; c'est-à-dire, la Lépre, le mal de Saint Lazare, ou le mal de Naples, ils furent obligez de quitter leur païs ; & qu'en passant par la Province de *Chissama*, on leur avoit donné une habitation particuliere, separée des autres ; où ils moururent ; & qu'après leur mort, les peuples de ce païs les honorerent comme des Dieux qui avoient la sur-intendance de cette maladie. Leur culte introduit par ces anciens ignorans & imbeciles, se conserve encore aujourd'hui. On regarde encore comme des châtimens qu'ils envoyent, quand ces maladies,

ou quelques autres qui en approchent, attaquent quelqu'un : on croit que c'est en punition de quelque irreverence qu'ils ont commise, ou de quelque inobservation des Loix & des cérémonies établies par les *Singhille* ; sans prendre garde, que la veritable cause est l'usage immoderé des femmes, ou la mauvaise qualité des alimens dont ils se nourrissent, ou l'intemperie de l'air. Aussi est-il certain, que cette maladie regne beaucoup plus dans cette Province, que dans le reste du Royaume.

Ils débitent comme une verité constante, que ces Idoles se font voir la nuit à ceux qui sont attaquez de ce mal ; qu'ils paroissent avec des visages furieux & menaçans, & qu'ils leur reprochent avec aigreur leurs negligences, & les transgressions qu'ils ont commises dans leur culte ; mais on ne dit point qu'ils les guerissent.

Ces prétenduës apparitions, ne sont réellement que des songes, qui peuvent arriver naturellement à des gens qui ont l'imagination frappée & remplie de ces préventions. A moins qu'on ne dise, que Dieu pour les punir de leur aveuglement volontaire, permet au Démon de former ces fantômes

dans leur imagination. Ils sont à plaindre, puisque cela les retient dans son esclavage, & les empêche de voir leurs chaînes, d'en sentir la pesanteur, & de vouloir en être délivrez; comme ils le seroient, s'ils vouloient ouvrir les yeux aux lumieres de l'Evangile, qu'on leur annonce inutilement depuis tant d'années.

C'est encore une opinion communement reçuë chez tous les Giagues, qu'entre leurs Dieux, les uns sont doux, compatissans, misericordieux; & les autres durs, severes, & cruels. Ce sont ces derniers, à qui les Giagues adressent leurs prieres, qu'ils reverent, & qu'ils ont choisi preferablement aux autres, à cause du raport qu'ils ont avec eux, dont le naturel est barbare, les sentimens inhumains, les actions pleines de violence & de cruauté; chez lesquels les noms mêmes de justice, de compassion, d'équité, n'ont jamais été connus, encore moins en usage.

Les Dieux favoris & anciens des Giagues, se nomment *Muta*, *Catombo*, *Equito-Popé*, *Cabola*, *Muengo*, & *Essuquito*. Mais le plus considerable, le mieux servi, le plus respecté, est le cruel *Quibondo*. Ils disent de lui

qu'il eſt homicide, brutal, traître, impetueux, violent; qu'il ne pardonne jamais; qu'il eſt ſi porté à la cruauté, que ſes propres *Singhille* ſont très-ſouvent expoſez à ſes caprices, & que ſans raiſon & pour ſatisfaire ſa paſſion & ſon naturel brutal & ſanguinaire, il les fait déchirer & mettre en pieces par les bêtes féroces. C'eſt juſtement par ces motifs qu'il eſt plus craint, plus reveré, & mieux ſervi que tous les autres; & qu'on n'a garde de ſe joüer à lui & de negliger les moindres circonſtances dans le culte qu'on rend à un ſi redoutable Idole.

Ses Miniſtres n'ont pas honte de publier, qu'on l'entend hurler pendant la nuit, comme une bête féroce affamée, qui jette des cris menaçans. Car ils ſe vantent de comprendre ce qu'il veut dire; la peur qu'ils ont de lui, le leur a enſeigné; & leur interêt particulier, encore plus que la peur, leur a ouvert les oreilles, de maniere, qu'ils conçoivent le ſens de ſes cris, quoi qu'inarticulés, & le nom des perſonnes qu'il menace. On voit aſſez, que c'eſt une fourbe dont ils ſe ſervent, pour épouvanter ces imbeciles, & les obliger à ſe ruiner, pour appaiſer cette Divinité chimerique, par des préſens

& des Sacrifices, dont ils ont toûjours ou le tout, ou la meilleure partie.

Quelquefois ils feignent, que *Quibondo* est entré dans leur corps ; il ne faut pas le nier tout-à-fait : car il est assez probable, que le Démon les possede. Dans cet état, tout hors d'eux-mêmes, ils courent de tous côtez, comme des furieux, hurlans, écumans comme des enragez. S'ils rencontrent en leur chemin quelqu'un qui ne soit pas de leur Secte ; il n'y a sorte d'injures les plus atroces, dont ils ne les couvrent : ceux-ci qui ne sont pas muets, leur rendent la pareille, souvent avec usure. Ils s'échauffent de part & d'autres, ils en viennent aux mains ; les spectateurs des deux partis s'en mêlent ; il y a bien du sang répandu : car malgré le prétendu Diable qu'ils ont dans le corps, ils ne sont pas invulnerables. Les gens sages se retirent, quand ils le peuvent faire sans passer pour lâches : car on craint d'avoir affaire avec ces furieux, qui ont toûjours une excuse toute prête, en disant qu'ils n'étoient pas maîtres d'eux-mêmes ; qu'il s'en faut prendre à *Quibondo* qui les faisoit agir. & contre ce Dieu furieux & vindicatif, il n'y a ni Juge, ni Gouverneur, qui ose en-

tendre les plaintes, & condamner ceux qui ont commis ces excès. Le plus sûr, quand on est le plus fort, c'est de les bien battre, de les blesser, ou de les tuer. Leur Dieu qui aime le sang, ne se soucie pas de quel côté il y en ait de répandu, pourvû qu'il y en ait; & dès qu'il y en a beaucoup, on est sûr qu'il est content. Quand il y a des blessez, ennemis de *Quibondo*; ses Ministres ne laissent pas de se mettre en peine de les guerir, de crainte qu'on ne prenne des mesures justes pour leur rendre la pareille: en disant qu'ils le font, parce que leur Dieu est appaisé, & qu'il y a lieu d'esperer qu'on lui sera plus dévoüé par la suite.

Les Giagues ont partagé leurs besoins entre tous leurs Dieux, afin que chacun d'eux n'étant chargé que d'une seule affaire, il puisse y vaquer plus aisément. Un des plus employez, s'appelle *Gabango-Zalla*; c'est le Dieu de la famine. On ne sçauroit croire combien il y a de gens qui s'adressent à lui. Pour s'en faire une idée un peu juste, il faut se souvenir de ce que nous avons dit ci-devant, qu'il n'y a pas de peuple au monde plus difficile à rassasier, plus paresseux, plus lâche,

plus indolent que celui-là. Il ne plante, ne seme, & ne cultive que ce qu'il croit avoir besoin précisement : il semble que ce seroit un crime, d'en cultiver davantage. C'est ce qui fait qu'ils sont toûjours dans la disette, & que pour peu que les semailles n'ayent pas tout le succès qu'on en attend, ils tombent dans un besoin affreux ; de sorte que le Dieu qui a la réputation de guerir de ce mal, est toûjours accablé de demandeurs, qui feroient bien mieux de travailler, que d'avoir recours à ces Divinités impuissantes ; & le peu de secours qu'ils en tirent, les devroit avoir tirez depuis long-tems de ce sommeil létargique, & de cette pauvreté où ils croupissent depuis tant de siécles.

La disette, est la plus cruelle & la plus ordinaire de toutes leurs maladies. Mais, à quelque extrêmité qu'ils soient reduits, il leur en coûte toûjours plus qu'il ne leur en coûteroit, s'ils prenoient de plus saines resolutions.

C'est la faim, qui le plus souvent, les fait malades, ou qui est la cause de leurs maladies, par les alimens mauvais & corrompus dont ils usent quand ils sont reduits dans ce triste

état. On peut dire, & il eſt vrai, qu'il n'y a pas de gens au monde, moins délicats, que les Négres; tout leur eſt bon, ils mangent de tout: ce qui feroit vomir les autres, s'ils y penſoient ſeulement, ne fait pas ſur eux la moindre impreſſion; mais ils s'en ſentent à la fin, & ils tombent dans des maladies d'une corruption générale, qui les fait tomber en pieces, avant d'être morts. Ce que nous avons dit ci-devant, en eſt une preuve certaine & évidente. Quelle folie en effet, de demander de quoi vivre, à un Dieu qui eſt lui-même dans le beſoin. Ceux que l'on invoque dans les maladies, ne ſont pas plus puiſſans. Nous en avons déja parlé aſſez amplement: il faut pour achever cet article, remarquer, que leur coûtume barbare, eſt de ne rien donner aux malades, à moins qu'ils ne le demandent par leurs cris réïterez.

S'ils font venir un *Singhille* pour voir un malade, il faut avant toutes choſes, qu'ils préparent un bon repas à ce Miniſtre; il n'y faut rien épargner. N'y auroit-il dans la maiſon, qu'une chevre, ou une poule, il faut la tuer, pour raſſaſier ce Miniſtre gourmand; ils ſont perſuadez, que l'hon-

neur qu'ils font au miserable *Singhille*, tournera à la gloire de l'Idole qu'il sert; & qu'agissant selon les vuës de l'Idole, il ne feroit rien d'utile au malade, si le repas qu'on a préparé, ne lui convenoit point; c'est-à-dire, s'il n'y avoit une assez grande abondance de viandes, de boissons, de farine, de fruits, & d'autres choses de cette nature. Il est vrai que l'Idole & ses Ministres, ne sont pas délicats; que les viandes soient cuites ou cruës, fraîches ou corrompuës; tout leur est bon. Le *Singhille* mange seul, & tant qu'il lui plaît, sans en donner le moindre morceau au malade; & quand il a achevé ses operations sur le malade, il s'en va chez lui, chargé des restes du repas. Il s'en trouve quelquefois d'assez gracieux, pour inviter leurs assistans à venir prendre leur part du festin; mais ce n'est qu'après qu'ils sont convenus de lui rendre au double ce qu'ils auront mangé de cette prophane oblation: car c'est ainsi qu'ils le qualifient.

Quand la pauvreté des gens est si grande, qu'ils ne peuvent pas assouvir la gourmandise du *Singhille*; il feint de croire que c'est par avarice ou par mépris pour l'Idole, qu'ils en usent ainsi. Il se fâche; il s'irrite, il leur dit

des injures; & prédit que la mort du malade est certaine & très-prochaine: & que l'Idole se vengera de leur avarice & du mépris qu'ils font de lui, non-seulement sur le malade dont il a résolu la perte, mais encore sur eux-mêmes, sur leur famille, sur leurs bestiaux; & sur ce point, ils sont extrêmement à craindre: car comme il n'y a point de gens au monde plus vindicatifs qu'eux, il n'y en a point aussi qui sçachent mieux se venger, & plus cruellement. Ils ont pour cela des secrets naturels ou diaboliques, qu'ils mettent en usage, en empoisonnant ou en infectant, par leurs sortiléges, le malade, sa famille, ses bestiaux; en emplissant sa maison, de spectres & d'illusions: & tout cela, sous pretexte que ce sont les châtimens que l'Idole leur envoye, pour les punir du peu de cas qu'ils ont fait de lui & de ses Ministres. C'est ainsi que ces fourbes maintiennent leur crédit, & celui de leur Idole.

Il faut, pour achever le portrait des Giagues, dire un mot de leur discipline Militaire. Je ne répeterai pas ici ce que j'ai dit ailleurs de leurs préparatifs cruels & obscénes, avant de donner une bataille. Je les ai décrit,

en parlant des *Quixilles* de la cruelle *Tem-Ban-Dumba*. Il faut ajoûter, que dès que la mêlée commence, le Général, ou son Lieutenant; (car le Général ne va plus à présent à la guerre, ou du moins, très-rarement,) le premier commandant, tâche de prendre prisonnier un des ennemis, & le conduit sur le champ en quelque lieu élevé d'où il puisse être vû de toute l'armée; & là, il lui coupe la tête. On en donne le signal, par le son concerté des instrumens. Toute l'armée s'arrête à l'instant, tourne la tête de ce côté-là, & prend pour un présage heureux, que leur chef ait plûtôt fait un prisonnier, & qu'il l'ait plus adroitement immolé aux esprits tutelaires de la Nation. Ils croyent que ce Sacrifice est une expiation de tous les crimes de l'armée, & qu'après cela, ils doivent remporter une victoire complette. Leur maniere de combattre, ne devroit jamais leur donner d'avantage: aussi est-il rare qu'ils en ayent, quand ils ont affaire aux Européens, qui se tiennent serrés, qui gardent leurs rangs, qui sçavent se rallier, se former, s'avancer sans se rompre, suivre leurs chefs de file, & obéir exactement à leurs ordres. Ces barbares, font tout

le

le contraire ; c'eſt une confuſion la plus grande du monde : ils combattent à la verité avec fureur, mais ſans ordre, ſans obéïſſance, ſans regle ; chacun eſt maître, & ne cherche que ſon avantage particulier.

La ſeule choſe qu'ils obſervent, du moins, autant qu'ils peuvent, c'eſt de ne frapper leurs ennemis, que dans les endroits que chaque chef a ſoin de marquer à ſa troupe. Pourquoi cela ? pourra-t-on me demander : le voici : c'eſt pour reconnoître, après la bataille gagnée, à qui appartiennent les cadavres. Car, comme nous avons remarqué dans un autre endroit, ils les mangent ſur le lieu, ou les emportent chez eux, pour s'en regaler avec ceux de leur famille qui ne ſe ſont pas trouvés à la bataille ; & c'eſt là meilleure partie du butin, que la victoire peut produire à ces Antropophages. Or il faut ſçavoir à qui ils appartiennent, afin qu'ils les puiſſent enlever ; & on le ſçait, quand on les voit bleſſez à l'endroit que chaque troupe a comme un but auquel elle doit viſer. Il eſt vrai que cela n'eſt pas toûjours faiſable : car les ennemis ſe deffendent, & obligent leurs adverſaires de porter leurs coups où ils peuvent, & non pas toû-

jours où ils veulent. Ce qu'ils font dans ces occasions ; c'est qu'après que l'ennemi est par terre, ils ne manquent pas de le frapper à l'endroit qui leur est marqué, afin de pouvoir s'en emparer après le combat. Et comme il y a de la tricherie par tout ; celui qui trouve un corps mort, ne manque pas de le marquer comme s'il l'avoit tué, & cela produit souvent entr'eux des querelles très-vives. S'ils font des prisonniers en poursuivant les ennemis après leur défaite, ils les gardent, si ce sont des gens qui puissent les suivre : mais s'ils sont blessez, ou s'ils font difficulté de marcher, ils les tuënt. Ceux que l'on a reservé, ne sont pas plus heureux ; on ne les garde, que pour faire des Sacrifices d'action de graces aux esprits qui ont présidé au combat, & par le secours desquels ils s'imaginent avoir gagné la bataille ; ou bien ils les tuënt les uns après les autres pour en faire les festins barbares qui leur plaisent si fort.

S'ils abattent quelque ennemi pendant le combat, ils lui ouvrent promptement le ventre, & devorent ses entrailles comme des tygres affamez, & sur tout le cœur, encore palpitant.

Leur coûtume, est de faire présent aux personnes considerables dont ils recherchent la protection, des têtes, des mamelles, des pieds, & des mains, des femmes qu'ils ont tué dans la bataille, ou dans la déroute de l'armée ennemie. Mais avant de faire ce présent inhumain, ils en arrachent un œil, ils en fendent le crâne, pour en sucer la cervelle : après quoi ils jurent que le coup qui paroît à la tête, est celui qu'ils lui ont porté dans le combat.

On voit par cet échantillon, que les femmes, qui dans tout le reste du monde, se vantent d'avoir la douceur & la compassion en partage; sont dans celui-ci, aussi cruelles & aussi barbares que les hommes. Elles suivent leurs galans & leurs maris à la guerre; elles se tiennent à côté d'eux dans les combats; elles leur fournissent des fléches & d'autres armes; elles leur donnent à boire & à manger; elles les encouragent: & dès qu'il y a quelque mort, ami, ou ennemi, elles se saisissent du cadavre, de peur que les ennemis ne le reprennent. On donne ordinairement à ces troupes de femmes, des corps de troupes pour les soûtenir. Ils le font volontiers, parce que ce sont leurs pourvoyeuses qui ont soin de mettre

les corps en pieces, & d'en faire la distribution, quand le tems le permet; c'est-à-dire, quand on ne craint pas que les ennemis se rallient, & qu'ils viennent fondre de nouveau sur les vainqueurs; elles abattent du bois, & font rôtir les cadavres coupés en pieces. Elles se retirent pour cela, dans l'épaisseur des forêts, ou dans des cavernes, afin d'être plus en liberté, & moins importunées de ces affamez Antropophages. Mais l'odeur qui sort de ces cadavres, les découvre bientôt; on y court; & c'est à qui mangera le plus goulument de ces chairs, ou cruës, ou à demi grillées.

Lorsque l'on ne craint point le retour des ennemis, parce que leur défaite a été complette; on fait sur le champ de bataille, les réjoüissances de la victoire & le festin inhumain des cadavres. Si on trouve du sang liquide dans quelques-uns, on le boit à longs traits; c'est, pour eux, une liqueur bien au-dessus de la plus excellente malvoisie; mais si tout le sang est déja coagulé, ils s'en frottent tout le corps, depuis la tête, jusqu'aux pieds; & en cet état il racontent leurs proüesses, ils chantent, ils dansent; ils font un sabat effroyable; les bêtes féroces les plus

affamées, n'oseroient en approcher. Eh! qu'y trouveroient-elles? après qu'ils ont devoré les chairs jusqu'aux boyaux, ils cassent les os, pour en sucer la moëlle. Les tygres & les Lions n'ont plus rien à faire après eux.

Si la victoire n'a pas été si complette, qu'ils ne puissent craindre, que les ennemis revenus de leur peur, ou renforcez par de nouvelles troupes, ne reviennent sur eux; ils se hâtent de se retirer au lieu qui leur a été marqué pour se rassembler: & pour le faire avec moins d'embarras, ils tuënt leurs prisonniers. Chacun se charge des membres qu'il peut emporter, pour les manger plus tranquillement, & ils se retirent en toute diligence.

La maniere de tuer leurs prisonniers dans cette occasion, est plus inhumaine, qu'on ne pourroit s'imaginer. La voici.

Cinq hommes des plus forts, prennent celui qu'ils veulent tuer, par les pieds, par les bras, par la tête; & pendant qu'un sixiéme donne quelques coups de haches sur les jointures, ils tirent ce corps de toutes leurs forces, le déchirent, & le démembrent; & chacun emporte le morceau qui lui est échû.

Les femmes qui ſont enceintes, ou qui ont des enfans à la mamelle, retarderoient leur fuite : leur pratique conſtante dans ces occaſions, eſt d'arracher ces innocens du ſein de leurs meres, de les tuer, & de les devorer. Les meres mêmes en mangent leur part. Que ces femmes ſoient amies ou ennemies, le ſort de leurs enfans, eſt égal ; auſſi bien que celui de celles qui ſont groſſes. On leur ouvre le ventre, on en arrache ces petites créatures qui n'ont pas encore vû le jour ; on les devore : c'eſt, pour ces inhumains, un morceau délicat. C'eſt ainſi que ces tygres ſe débaraſſent des femmes & des enfans qui retarderoient leur marche.

Il y avoit un certain Seigneur Giague, qui étoit extrêmement friand de la chair de ces innocentes créatures. Quoiqu'il eût reçû le baptême, il ne s'étoit point défait de cette habitude abominable. Autant de femmes groſſes qui lui tomboient entre les mains, il leur ouvroit le ventre, & devoroit leur fruit, comme un tygre affamé. Quand il n'avoit point de priſonnieres ſur qui il pût exercer ſa cruauté, il s'en prenoit à ſes eſclaves, & à ſa propre femme. Un enfant tiré du ventre de ſa mere, étoit le mets le plus délicieux qu'on pût

servir sur sa table. Le pere Jean-François, Missionaire Capucin, lui en avoit fait souvent des reproches, sans avoir pû l'en corriger. A la fin il le chassa hors de l'Eglise; & peu après il tomba entre les mains de ses ennemis qui le devorerent à leur tour.

Ces barbares ont soin d'accoûtumer leurs enfans à manger de la chair humaine. Ils leur en donnent d'abord, sans leur dire ce que c'est; & quand ils voyent qu'ils y ont pris goût, ils le leur disent, & les rendent bien-tôt aussi Antropophages qu'eux.

Ils trouvent la chair des femmes bien plus délicate, que celle des hommes; & c'est selon les apparences, ce qui les porte à commettre les actions barbares que nous venons de raporter. Mon Auteur raconte, qu'étant en Mission dans les Provinces de *Massangano*, & de *Matamba* dans les années 1659. & 1662. il y eut deux de ces scelerats, qui ayant trouvé deux femmes à l'écart, leur ouvrirent le ventre, & mangerent leur cœur. Ils sont si friands de chair humaine, que quand ils peuvent trouver des hommes ou des femmes, & s'en rendre maîtres, ils ne manquent jamais de les tuer, & de les devorer.

Dans le tems qu'il étoit à la Cour de la Reine *Zingha*, un Giague conduisit à la guerre un de ses fils, qui n'étoit encore qu'un enfant. Les ennemis ayant été défaits, cet enfant tua, par hazard, un fuïard. Quand il vit cet homme étendu à ses pieds, il fut tout épouvanté, & se mit à pleurer amerement. Son pere ne trouva point d'autre moyen pour le rassurer, que d'ouvrir le cadavre, d'en tirer le cœur, encore palpitant, & de le lui faire manger. L'enfant, après quelques répugnances, en goûta, le trouva bon, & acheva de le manger. Le pere, ravi que cette épreuve lui eût si bien réussi, assembla ses amis, & leur raconta le fait. Ils l'en feliciterent; & conclurent que cet enfant feroit un jour un grand homme, qui feroit honneur à la Nation.

Peut-on s'étonner, que ces malheureux soient presque toûjours mangez de Lépre ou du mal de Naples? En faut-il chercher la cause plus loin? Ils mangent des corps infectez de ces maux, ils boivent un sang corrompu; le leur ne doit-il pas contracter la même corruption, leur corps le même venin, & tomber en pourriture & par lambeaux; comme on le voit tous les jours

Il n'y a point de gens au monde, qui entreprennent une guerre plus legerement que les Giagues ; le prétexte le plus vain, la raiſon la moins raiſonnable leur ſuffit ; mais auſſi ils la finiſſent auſſi promptement, qu'ils l'ont entrepris legerement. La volonté du Roi ou du Prince, eſt leur regle unique ; quoiqu'il marche à pied, ou porté dans un hamac, il porte tout ſon conſeil avec lui. Dès que les peuples les plus voiſins de la Cour ſont informez de ſa volonté, ils la font ſçavoir à ceux qui ſont plus éloignez ; de ſorte qu'en moins de vingt-quatre heures, tout l'Etat eſt averti, tout l'Etat eſt en marche, pour ſe rendre au lieu où ſe doit faire la revuë. Mais les ennemis ne manquent pas d'être auſſi avertis, ou par leurs eſpions, ou par les penſionnaires qu'ils entretiennent chez les les Giagues leurs voiſins. Ils s'aſſemblent avec la même diligence ; & tâchent, ou de les prévenir, ou de ſe ſaiſir des poſtes les plus avantageux.

On choiſit pour lieu de la revuë, un lieu diſtant de la frontiere de quelques lieuës. Là, toutes les Milices confuſément devant leur Général, marchent ſur le champ aux ennemis. Le motif de la gloire, n'eſt jamais celui qui les

aiguillone le plus ; c'est toûjours la faim qui les presse : car ils ne portent presque aucunes provisions avec eux. Ils s'en remettroient à la Providence, s'ils avoient le bonheur de la connoître ; mais ils comptent sur les ennemis qu'ils tuëront, & dont ils feront bonne chere.

Dès qu'ils sont en présence, on donne de part & d'autre, le signal du combat. Il commence par des nuées de fléches empoisonnées, que les deux partis font pleuvoir l'un sur l'autre. Il ne manque pas d'y avoir bien du monde tué. Quand les carcois sont épuisez, on en vient aux saguayes ; on se mêle : les sabres & les grands couteaux font de terribles executions ; & le champ de bataille, est bien-tôt jonché de morts & de mourans. Mais si un des corps fait volte-face, & qu'il prenne la fuite ; toute l'armée, au lieu de le remplacer, prend le même parti, & s'enfuit à toutes jambes. Ils ne sçavent ni se rallier, ni se faire soûtenir par un corps de reserve : la déroute devient générale, & les vainqueurs poursuivent chaudement les fuïards, tuant, faisant des esclaves. Un seul combat finit la guerre, jusqu'à ce que le parti vaincu ait ramassé de nou-

velles troupes, pour tenter de nouveau le sort des armes.

Si les Généraux échapent de la bataille, ils ne manquent gueres, dès qu'ils sont arrivez à leurs residences, de faire de nouvelles troupes. Ils le peuvent faire d'autant plus aisément, qu'il est rare que toutes les Provinces de l'Etat prennent les armes tout à la fois : ainsi on est assuré de trouver toûjours du monde.

C'est en ces occasions, que les *Singhilles* se font valoir. Les Généraux les gagnent par des présens ; & ces fourbes vont publier par tout, que les esprits leur ont revelé pourquoi ils ont abandonné les troupes dans ce funeste combat, & les moyens d'y remedier, de les appaiser, de les rendre favorables ; & de se venger, avec leur protection, de leurs ennemis. Ils ordonnent un Sacrifice général ; c'est-à-dire, un hécatombe ; après quoi ces peuples superstitieux & avides de chair humaine, courent en foule s'enrôler, dans l'esperance d'une victoire entiere, & d'avoir abondance de cadavres, pour se rassasier.

Il n'y a ni Soldat, ni Officier, qui ne porte quelque marque pour se faire distinguer.

Les uns portent des bonnets, qu'ils appellent *Xallé*, qui sont couverts de plumes, les uns d'une couleur, les autres d'une autre; les uns de deux couleurs, les autres de trois ou quatre; ou de plumes mélangées de diverses couleurs.

Il n'y a que la couleur rouge entierement, qui est reservée pour le Roi seul. Quelquefois il en permet l'usage à quelque Officier qui s'est distingué dans quelque occasion considerable : encore ne la lui permet-il y que pour un tems limité.

Lorsqu'on voit le bonnet du Roi, orné de plumes rouges; c'est une marque certaine qu'il a résolu de faire la guerre : mais quand elles sont mêlées de blanc & de rouge, c'est un signe qu'il veut entretenir la paix avec ses voisins.

Les plumes ne sont pas les seuls ornemens de leurs bonnets. Il y en a qui au lieu de plumes, les chargent de petites cornes de bêtes sauvages. D'autres s'en placent deux sur le front: plus elles sont longues, plus ils se croyent parez : car ce n'est pas une honte dans ce païs de porter les cornes, comme on s'en fait dans d'autres, quoiqu'elles ne paroissent pas. D'autres, au lieu

de cornes & de plumes, y mettent des pieds, des griffes, des ongles, des queuës, des becs, ou des têtes d'oiseaux, ou d'autres animaux. Les braves qui ont tué beaucoup d'ennemis, mettent sur leur tête autant de plumes, qu'ils ont tué d'hommes; plus le nombre en est grand, & plus ils sont respectables.

Il y en a enfin, qui se font cicatriser tout le corps, comme nos Sauvages de la Loüisiane; & qui remplissent ces cicatrices de differentes couleurs, qui ne s'effacent jamais.

C'est des Portugais, que ces barbares ont apris à mettre dans leurs Places frontieres, leurs meilleures troupes en garnison. Ils remedient par-là, aux courses que font leurs ennemis. Ils en ont aussi apris à s'y deffendre, & le font avec beaucoup de bravoure, jusqu'à ce qu'ils voyent, que les choses sont déseſperées, & qu'il faut perir, parce qu'ils n'ont point de secours à attendre; alors ils tuënt leurs femmes & leurs enfans, mettent le feu par tout; & se sauvent comme ils peuvent.

Les femmes Giagues vont à la guerre; les unes par inclination pour leurs galands ou pour leurs maris, & pour y ramasser les cada-

vres, comme nous avons dit; & les autres, pour combattre. Les Reines *Tem-Ban-Dumba*, & *Zingha*, n'avoient point de meilleures troupes. Il y en a qui font la honte des hommes, & qui combattent avec plus de valeur & d'intrepidité. Il est aussi rare de les voir fuïr, qu'il est ordinaire de voir des hommes, qui aiment mieux sauver leur vie par une fuite honteuse, que de mourir en gens de cœur. Mais celles qui sont dans un âge avancé, se chargent de leurs petits bagages, gagnent les sommets des plus affreuses montagnes, ou se retirent dans des cavernes, où la plûpart meurent de faim & de miseres.

Il n'est rien de si ordinaire, que de voir des Libattes entieres, abandonner leurs cases, & s'enfuir dans les forêts ou dans les cavernes, quand ils voïent les ennemis, après une bataille, maîtres du païs, qui le saccagent & le détruisent par le fer & par le feu. Il y a de la prudence à prendre ce parti. Le mal qui en arrive, c'est qu'ils deviennent aussi sauvages, que les bêtes avec lesquelles ils habitent; & que quand le danger est passé, ou par la retraite des ennemis, ou par un traité de paix, ils ne songent plus à re-

venir chez eux, & s'accoutument à une vie, qui n'est gueres differente de celle des bêtes.

C'est un travail infini pour les Missionaires : il faut qu'ils aillent chercher ces fugitifs dans ces lieux sauvages, où ils sont sans cesse exposez à devenir la proïe des bêtes féroces. Et quand aprés de longues & penibles recherches, ils les ont trouvez ; c'est une espece de miracle, quand ils peuvent leur persuader de revenir chez eux. Ils ont beau leur representer, que le peril est passé, que la paix est faite, & qu'on a pris de justes mesures pour empêcher les courses des ennemis ; rien ne les peut persuader : la peur a fait de si fortes impressions sur eux, qu'ils sont toûjours dans le tremblement ; le moindre bruit les fait fremir ; & ils aiment mieux être continuellement exposez à être dévorez par les bêtes, que de tomber entre les mains de leurs barbares ennemis. C'est ainsi que se perdent une infinité d'ames, que les Missionnaires ne peuvent secourir, à cause des difficultez qu'il y a de les trouver, & de les ramener dans des lieux où l'on pourroit leur parler de Dieu, les instruire, & leur faire goûter la douceur du joug de l'Evangile.

CHAPITRE IX.

Du Gouvernement politique du Royaume de Congo ; & des Tributs, que les Rois exigent de leurs peuples.

APrès ce qu'on a dit dans les Chapitres précedens, des mœurs & des coûtumes barbares de ces peuples; pourroit-on esperer que leur Gouvernement Politique fût exempt d'une infinité de revolutions, de revoltes, & d'autres maux semblables, qui sapent continuellement les fondemens de l'autorité souveraine ? C'est à ces malheurs, que le Royaume de Congo est toûjours exposé. Ces peuples sont volages, ils sont naturellement portez au mal, à la désobéïssance ; ils n'ont point de Religion. Ceux qui ont embrassé la Religion Chrétienne, quoique assez mauvais Chrétiens ; sont infiniment plus soûmis, plus doux, plus obéïssans que les Idolâtres : & comme il y a bien plus de Chrétiens aux environs de la Capitale, que dans les endroits éloignez, le Roi est bien plus content de ceux-ci, que de ceux qui demeurent dans les Provinces reculées. Aussi

est-il presque sans cesse occupé à calmer ou à empêcher les revoltes des Gouverneurs de ces Provinces, & de leurs peuples. La situation du païs, contribuë beaucoup à favoriser les revoltez. Il n'est rempli que d'épaisses forêts, avec des montagnes rudes & escarpées, où il est facile de se sauver, de se retrancher, & de tenir ferme, quand on se trouve trop foible pour résister aux troupes que le Roi envoye pour mettre les revoltez à la raison.

Ce ne sont jamais les peuples, qui se soustraïent à l'obéïssance; ce sont les Chefs & les Gouverneurs des Provinces. Plus ils sont éloignez de la Capitale de l'Etat, & plus ils sont portez à la révolte; à cause de la facilité qu'ils trouvent dans leurs peuples à suivre leurs mouvemens, & de la commodité qu'ils ont à secoüer le joug de l'obéïssance.

Entre une infinité d'exemples dont on pourroit grossir ce volume, mon Auteur se contente d'en raporter deux, dont il a été témoin oculaire.

Le premier arriva en 1662. lorsqu'il étoit Missionnaire dans ce Royaume.

C'est la coûtume du païs, que les Gouverneurs des Provinces & des Li-

battes, viennent tous les trois ans à la Cour, & y apportent les tributs qu'ils ont levé sur les peuples : ils font alors un nouveau serment de fidélité; & selon que le Roi est content de leur conduite, il les éleve à de plus hautes charges, ou les continuë dans celles qu'ils avoient; il les recompense, ou les punit.

Un de ces Gouverneurs de Provinces, avoit épousé une des filles du Roi, & à cause de ce mariage, le Prince lui avoit donné le Gouvernement d'une de ses principales Provinces frontieres. Ce poste important & distingué, & son alliance avec le Roi; au lieu de lui inspirer des sentimens de reconnoissance, de fidélité, d'exactitude à remplir ses devoirs, en avoient produit de tout contraires. Il gouvernoit ses peuples comme un tyran, les maltraitoit, les pilloit, renversoit toutes les Loix du Gouvernement : bien loin de traiter sa femme comme la fille de son Souverain, il la méprisoit à l'excès, & l'avoit souvent mal traitée. Tout cela ayant été raporté au Roi, lui donnoit des violens soupçons, que cet homme méditoit une revolte. On le connoissoit d'ailleurs, pour un homme fier, vain, emporté, insolent, &

pricieux ; il étoit ambitieux, entreprenant ; il souffroit impatiemment quelqu'un au-dessus de lui ; il étoit capable des plus hautes entreprises, & les sçavoit conduire à leur fin. Le Roi lui fit donner plusieurs avis secrets, afin de le faire rentrer dans son devoir ; mais il les méprisa, & ses désordres augmenterent de plus en plus. Le tems venu qu'il devoit aller en Cour y porter les tributs, & y prêter le serment ordinaire, il négligea de le faire, & ne se donna pas la peine de chercher le moindre pretexte, pour couvrir son refus & ses mauvais desseins.

Le Roi le fit appeller, & lui fit dire, que connoissant sa bravoure, il ne vouloit le voir, que pour récompenser ses services, & l'élever à un poste plus éminent. Il ne fut pas possible de l'engager à donner cette satisfaction au Prince ; s'assurant sur l'éloignement où étoit son Gouvernement, de la residence du Roi ; sur la situation, qui rendoit inutiles les efforts qu'on pourroit faire pour le reduire à son devoir, il refusa absolument de venir, se tint dans son gouvernement, fit des traitez secrets avec les ennemis de l'Etat, assembla des troupes, & fortifia quelques postes, pour se retirer en cas qu'il eût

du desavantage dans la guerre qu'il ne doutoit point que le Roi ne lui fît.

Il fit plus : il traita avec les Portugais, avec qui le Roi n'étoit pas en bonne intelligence ; & avec les secours qu'ils lui envoyerent, il attaqua un Prince vassal du Roi, pilla ses terres ; & l'auroit reduit aux dernieres extrêmités, si le Roi ne l'eût puissamment secouru. Cette guerre dura deux années entieres, & mit un désordre si considerable dans l'Etat, que le Roi, qui étoit attaqué d'un autre côté par les Portugais, fut à la fin obligé de donner les mains à un traité désavantageux & peu honorable pour lui ; dont un des articles, fut la confirmation de ce revolté, dans toutes ses charges, & dans son Gouvernement. Les Conseillers d'Etat ayant remontré au Roi, qu'il valoit mieux se relâcher en cette occasion, que de prolonger une guerre qui pouvoit devenir funeste à son Royaume, par la revolte des autres Gouverneurs que celui-ci tâchoit d'attirer à son parti, & de les porter à l'imiter dans sa revolte, afin de s'ériger en Souverains, & partager ainsi le Royaume.

Malgré cette grace, il ne fut jamais possible d'obliger ce rebelle à venir en

Cour remercier le Roi, & lui rendre obéïssance, & on fut obligé de dissimuler ce nouvel attentat, de crainte d'engager de nouveau l'Etat dans une guerre qui auroit pû lui être funeste, vû la bravoure, l'intrepidité, & la bonne fortune de ce Gouverneur, & les alliances qu'il avoit faites avec les Portugais, & les autres voisins & ennemis de son Souverain.

L'autre exemple est, à peu près, semblable: la chose arriva la même année. Le Roi avoit reçû des plaintes secrettes contre un de ses plus proches parens, & qui étoit regardé comme pouvant être son successeur, s'il venoit à mourir sans enfans mâles. Il gouvernoit une Province, & avoit le titre de Duc. Le Roi lui ordonna plusieurs fois de venir à la Cour; mais le Duc qui se sentoit coupable, différant toûjours d'obéïr sous differens pretextes; & le Roi n'étant pas en état de l'y forcer, à cause de la guerre qu'il avoit sur les bras, il prit cet expedient; il feignit d'être extrêmement malade, il se retira dans son Palais, ne donna plus d'audiances, & ne se laissoit voir qu'à ses Conseillers les plus fideles. Il trompa ainsi tout le monde; & sur tout le Duc qu'il vouloit surprendre. Il lui fit dire, qu'il

étoit tems qu'il vînt à la Cour, que sa maladie augmentoit considérablement; que s'il venoit à mourir avant de l'avoir déclaré son successeur, comme il avoit résolu de le faire, il lui seroit impossible de monter jamais sur le trône. Ces avis & ces promesses tenterent le Duc, elles l'éblouïrent; il oublia ce qu'il se devoit à lui-même pour sa propre sureté; il vint en diligence avec un nombreux équipage. Mais à peine fut-il entré dans la Capitale, qu'il connut qu'il étoit dupé; les portes furent fermées: il vit qu'on avoit beaucoup augmenté la garnison; le Roi parut en public en bonne santé. Il se retira en diligence chez une sœur du Roi, qui étoit sa proche parente: la maison fut investie dans le moment. On dissipa, sans peine la nombreuse troupe de gens & d'Esclaves qu'il avoit amenée pour se faire honneur & pour sa garde; & les gardes du Roi, l'obligerent de se rendre; & le mirent en sureté dans la Forteresse, en attendant ce qu'il plairoit au Prince d'en ordonner.

On voit par ces deux exemples, la difference de la puissance du Roi sur les lieux éloignez de sa Capitale, & sur ceux qui en sont plus voisins; & combien ces Princes sont obligez de

prendre de mesures pour se conserver sur le thrône, ayant des peuples aussi remuans & aussi portez à mal faire. On en verra encore d'autres exemples dans la suite de cette Relation.

Ceux qui ont commis quelque crime, ou qui ont eu le malheur de déplaire au Roi, sont extrêmement mal traitez par ceux qui les arrêtent, de quelque rang qu'ils soient. Ils sont chargez de coups de bâton; on les dépoüille, on les traîne par les pieds; & sans attendre que la confiscation de leurs biens soit prononcée, on pille tout ce qui se trouve dans leurs maisons. Rien n'est plus touchant, que de voir ces infortunez tout nûs, être contrains de couvrir avec les mains, quand ils les ont libres, ce que la pudeur oblige de cacher; ou de demeurer ainsi exposez à la vûë & aux insultes de tout le monde. encore leur disgrace ne se borne-t'elle pas à eux seuls: elle s'étend presque toûjours, sur leurs femmes, leurs enfans, leurs amis s'y trouvent envelopez, pris, marquez & vendus comme esclaves: les meilleures raisons, l'innocence la plus marquée, ne leur est d'aucun secours; il faut que le genie barbare de la Nation, l'emporte sur les

considerations les plus raisonnables.

Les violences, qu'on exerce pour exiger les tributs, sont à peu près les mêmes. En cela les Officiers du Roi paroissent excusables : car ils ne tireroient jamais rien de ces mutins, s'ils ne le demandoient les armes à la main.

Le Roi même, qui ne peut pas les aller exiger en personne dans les Provinces éloignées, est contraint de gagner les Seigneurs & ses propres Gouverneurs, par des presens qu'il leur envoïe, de vins & d'eau-de-vie d'Europe, de draps de couleur, & d'autres semblables choses, afin qu'ils daignent partager avec lui, ce qu'ils exigent de ses propres sujets.

Ceux qui sont chargez de ces recettes, n'oseroient s'exposer à rien demander, s'ils ne sont accompagnez d'un nombre de gens armés, qui les rendent les plus forts, & qui les mettent en état de ne pas recevoir un affront, ou de ne pas perdre la vie ; le moins qui leur peut arriver, est d'être chargé d'injures & de très-peu d'argent, sur tout dans les Provinces frontieres, qui sont dans une independance si grande, qu'ils ne reconnoissent le Roi & ses Officiers, que sous benefice d'inventaire; c'est-à-dire

à-dire, autant qu'ils veulent, ou qu'ils ont besoin de sa protection ; de crainte que ces peuples ne se revoltent, ou ne se donnent aux ennemis de l'Etat : ce qui feroit naître des guerres dont le Roi & l'Etat seroient peut-être les victimes.

C'est ce qui fait que les revenus du Prince sont fort diminuez, même dans les Provinces où les Domaines de la Couronne paroissent les mieux établis.

Une chose qui porte les peuples à ces révoltes, est la dureté des exacteurs. Rien n'est égal à la maniere tyrannique avec laquelle ils traitent les sujets ; ils les pillent sans misericorde, & avec une cruauté sans bornes. Il semble que les ennemis ont passé dans les lieux où ils ont été faire leurs recettes : on reconnoît leurs pas, par la désolation qu'ils laissent dans tous les lieux de leur passage.

C'est ce qui a obligé les Seigneurs particuliers de se rendre eux-mêmes débiteurs au Roi, des tributs de leurs peuples, afin de les conserver & les exempter des ravages de ces cruels Receveurs.

C'est ainsi qu'en usoient les Comtes de Pinda, & de Sogno, dans le tems que mon Auteur faisoit la Mission dans le Royaume de Congo.

Les Rois ont enfin reconnu, que la plûpart des revoltes de leurs sujets ne venoient que des violences & de la tyrannie de ces exacteurs inhumains, qui mettoient les peuples au désespoir.

De-là vient encore la repugnance de ces mêmes peuples, à recevoir pour Gouverneurs, des Congois envoyez par la Cour. Ils ont pris les armes, & se sont maintenus par la force, dans les anciens priviléges que les Rois leur avoient accordé, de n'être gouvernés, que par des Officiers nez dans leur païs; & le Roi a été forcé d'y consentir, pour ne les pas porter à se donner à ses ennemis, qui étant Idolâtres, auroient détruit en un moment ce Christianisme chancelant qu'on a eu bien de la peine d'y introduire, & que l'on conserve avec encore plus de peine.

Le Roi donne quelquefois le Domaine ou le Gouvernement d'un païs, à une Dame qui n'a point de mari legitime. La coûtume en ce cas, est qu'elle déclare, qu'un tel qu'elle choisit, est son mari, sans qu'il y ait entre eux ni Contract, ni Sacrement, quoiqu'ils soient Chrétiens. Il est clair, que ce n'est qu'un concubinage public,

qui feroit fcandaleux dans tout autre païs; mais que la coûtume de tous les tems a tellement autorifé dans celui-là, qu'il n'eft pas poffible aux Miniftres de Dieu de l'empêcher. On ne peut pourtant pas les taxer de negligence, ou d'une trop grande facilité fur cet article; ils ont fait, & ils font encore tous les jours des efforts extraordinaires pour faire ceffer ce défordre, mais en vain. Ces femmes trouvent des expediens, pour éluder ce que les Miffionnaires veulent exiger d'elles: elles difent qu'elles ont befoin d'un homme pour tenir leurs peuples dans le refpect; que la foibleffe de leur fexe, ne peut fe paffer de ce fecours, & que leur Gouvernement, & par une fuite neceffaire, le bien de l'Etat, en fouffriroit confiderablement: que c'eft dans cette vuë qu'elles lui donnent le nom & la qualité de *Quicomacondo*; c'eft-à-dire, de Mari; fans qu'il fe paffe rien de criminel entr'eux. Mais qui ne fçait qu'elles n'en demeurent pas aux fimples apparences; & que s'ils ne font pas les fonctions de mari ouvertement; tout le monde eft convaincu qu'ils font celles de galands & de galandes, aimez & favorifez?

Les Giagues qui demeurent dans les

Royaumes d'Angola & de Matamba, ſont conſtamment dans cet uſage ; avec cette ſeule difference, qu'au lieu que la Dame ſe dit épouſe dans les autres païs ; elle prend la qualité de mere du Roi, du Seigneur, ou du Gouverneur, dans ceux-ci.

CHAPITRE X.

Cérémonies qui s'obſervent dans l'élection des Rois de Congo, & autres Princes ; & de leur inſtallation ſur le thrône.

SI on regardoit les anciennes bornes du Royaume de Congo, on jugeroit que cet Etat étoit très-puiſſant & très-étendu, puiſque malgré les demembremens qui en ont été faits, il ne laiſſe pas encore aujourd'hui d'être très-vaſte ; il a toûjours été électif, mais qui que ce ſoit ne peut être placé ſur le thrône à moins qu'il ne ſoit du Sang Royal. On prétend que cela s'eſt toûjours obſervé inviolablement, & que le Prince qui regne aujourd'hui deſcend de ces anciens Rois, qui ont joüi des honneurs de la Royauté, tant

de siécles avant que les Portugais découvrissent le païs, y entrassent, & s'y établissent comme on les y voit.

Tous les Rois de Congo se nomment Alphonse.

La Religion Chrétienne qu'ils y ont introduite n'a rien changé dans la succession des Rois depuis qu'ils ont été baptisez; ils ont tous pris le nom d'Alphonse qui fut le nom du premier Roi qui reçût le Baptême : ce qu'il y a de particulier dans cet Etat, c'est que tout descendant de la Maison Royale, peut être élevé au thrône, qu'il soit fils ou neveu du Roi deffunt, qu'il soit legitime, ou qu'il ne le soit pas, qu'il en descende par les mâles ou par les femelles, cela leur importe peu; il est du Sang Royal, il n'en faut pas davantage; il a droit au thrône, il y peut être élevé.

De quelle maniere se fait l'élection des Rois de Congo.

Les trois principaux Seigneurs, qui doivent necessairement se trouver à l'élection du Roi de Congo; sont, *Mani Eleffunda*, *Mani Batta* & le Comte de *Sogno*. Mais comme les prétendans sont toûjours des gens puissans, & qui n'y viennent qu'avec de nombreux équipages, ou plûtôt avec des troupes nombreuses; il arrive presque toûjours, que la décision des Electeurs n'est jamais entierement libre, & que le plus souvent ce n'est pas le plus me-

ritant qui eſt élevé au thrône ; mais celui qui a plus de forces, & qui s'eſt fait un plus grand nombre de partiſans.

C'eſt ce qui arriva dans l'élection qui ſe fit en l'année 1662. Ces manieres ſi éloignées de la juſtice & de l'équité, ne manquent jamais d'exciter des guerres longues & ſanglantes dans l'Etat, ſur tout quand le Roi défunt a laiſſé un fils. Ce Prince qui ne manque pas d'avoir un parti n'a garde de s'en tenir au Jugement des Electeurs; il le regarde comme une injuſtice criante, comme un outrage qu'on lui fait, il prend les armes pour en avoir raiſon, il ſaccage les Provinces qui reconnoiſſent ſon Competiteur, le moins qu'il puiſſe arriver de ces guerres civiles, eſt la ruine du païs & la mort de pluſieurs milliers d'innocens.

Mais ce qui eſt plus à craindre, c'eſt que la Religion Chrétienne n'en ſouffre ; car pour l'ordinaire, les Princes prétendans font des alliances avec des voiſins ennemis de l'Etat, pour en être ſecourus, & ils s'adreſſent aux Idolâtres plûtôt qu'aux autres Princes Chrétiens & jamais aux Portugais. On en voit aſſez la raiſon : ils craignent que les Européens ſous prétexte de les ſe-

courir ne s'emparent du Royaume, dont ils ont déja envahi une bonne partie, & dont il seroit impossible de les chasser s'il s'en étoient une fois rendus maîtres. Ils n'apprehendent pas la même chose des Idolâtres, ils les craignent bien moins, & sont toûjours assûrez d'en venir à bout, quand ils seront paisibles possesseurs du thrône où ils tâchent de monter par leur secours.

Jusqu'à présent, on n'a point éprouvé que la Religion Chrétienne ait rien souffert de ces altercations. Il paroît que Dieu regarde avec une bonté particuliere ce troupeau nouveau, & encore si foible; & qu'il conserve les racines que la foi a jetté dans les cœurs des Grands & des Princes de telle maniere, qu'ils font des efforts extraordinaires pour la maintenir malgré les vices qu'on ne peut s'empêcher de voir en eux; de sorte que quand ils voyent que les partis sont trop opiniâtres, & qu'ils sont prêts d'en venir à une rupture ouverte, qui iroit à la ruine de l'Etat ou de la Religion; ils vont trouver les trois Electeurs, & les obligent de prendre l'avis de l'Evêque & de son Grand Vicaire pour se déterminer sur le choix du sujet qu'ils

doivent élever à la dignité Royale.

Lorſqu'ils ont arrêté ce choix entre-eux; ils le font ſçavoir à tout le Royaume, & auſſi tôt tous les Princes, les Grands, les Gouverneurs, les Officiers & la plus grande partie des peuples ſe rendent à Saint Salvador, Capitale du Royaume; & s'aſſemblent ſur la grande place, qu'on appelle communément le Terrein, où ſe doit faire la proclamation de celui qui a été élû pour remplir le thrône.

Les trois Electeurs ſe rendent en cérémonie, & avec un grand cortege à la grande Egliſe. Cet édifice fut élevé par les Portugais, lorſqu'ils entrerent dans le païs, avec une magnificence digne de leur pieté. Il étoit conſacré au vrai Dieu, ſous le titre du Sauveur du monde. La negligence des Rois Négres à l'entretenir l'a fait tomber dans un ſi grand déſordre, qu'il y a long-tems qu'on ne le regarde plus comme une Egliſe; mais ſeulement comme un lieu profane, qui ne ſert plus qu'à rendre la juſtice.

Dans ces occaſions, on y dreſſe un Autel, que l'on pare magnifiquement. L'Evêque, ou en ſon abſence ſon Vicaire, s'aſſit ſur une eſpece de thrône, que l'on éleve près de l'Autel du côté

de l'Evangile : *Mani Eleffunda*, se place dans un fauteüil du côté de l'Epître environné de tous les Princes pretendans, qui ne sçachant point la resolution prise entre les trois Electeurs & l'Evêque, esperent d'être élevés à la suprême dignité. Cet Electeur se leve de son siege, vient devant l'Autel, & après y avoir fait sa priere, il retourne à sa place & fait un long discours dans lequel il détaille les obligations d'un Roi puissant & Chrétien, il fait voir les difficultez qu'il y a à porter une Couronne, & que s'il y a beaucoup d'avantage à se trouver à la tête de tout un grand peuple, il y a aussi beaucoup de piene à s'acquiter de tous les devoirs qui en sont inseparables. Il parle de la justice qu'il est obligé de rendre à ses sujets, de la paix qu'il doit entretenir avec ses voisins, de la protection qu'il doit à ses peuples & à ses Alliez; il n'oublie rien de toutes les obligations d'un Prince, & de ce que lui doivent ses sujets. Ce discours quoique long, est écouté avec respect de toute l'assemblée, qui est debout. Il finit, en disant, qu'ayant mûrement consideré toutes choses devant Dieu ; lui & les autres Electeurs, ont nommé pour Roi le Prince un tel, &

que comme tel, il doit être reconnu de tous les ſujets de l'Etat.

Sur le champ, il prend l'Elu par la main, & le conduit au Prélat, devant lequel il le fait proſterner. Le Prélat lui fait un petit diſcours, & le faiſant mettre à genoux, il reçoit ſa Profeſſion de Foi, & ſon Serment de vivre & de mourir dans la Profeſſion publique de la Foi Catholique; de maintenir de tout ſon pouvoir la Foi & ſes Miniſtres, d'adminiſtrer la juſtice en bon Prince, de vivre en paix avec ſes Alliez & ſes voiſins; de proteger ſes peuples & d'oublier toutes les injures qu'il a reçuës étant perſonne privée. Il fait ces Sermens d'une voix haute & intelligible; & auſſi-tôt qu'il a achevé de parler, le Prélat le prend par la main, le conduit au thrône, l'y fait aſſeoir, lui met en main les étendarts Royaux, & la couronne ſur la tête, pendant que tout le peuple proſterné par terre le reconnoît, l'adore & témoigne ſon reſpect par des cris de joïe, des battements de mains, & des ſalves d'artillerie.

Quoique les dignitez, les charges & les fiefs paſſent ordinairement des peres aux enfans & aux neveux, on ne peut pas dire qu'elles ſoient réelle-

ment hereditaires, tout cela dépend de la pure liberalité du Roi, qui peut les donner & les ôter comme il le juge à propos : il n'en prive pourtant jamais les possesseurs sans de grandes raisons.

Tous sont obligez de demander de nouvelles investitures à chaque mutation de Rois, sur quoi les coûtumes des lieux ne sont pas uniformes. Dans quelques Provinces les neveux sont preferez aux enfans des défunts ; dans d'autres les Rois donnent les investitures aux enfans préferablement aux neveux, & cela paroît plus raisonnable.

Les Seigneurs des Provinces qui ne relevent que du Roi, ont plusieurs Seigneurs qui dépendent & qui relevent d'eux, & qui ont apris des Européens à se parer des titres de Marquis, de Comtes & de Barons, comme on en voit tant en Europe ; mais qui ne laissent pas d'être obligés à certaines redevances annuelles qui leur seroient fort onereuses, s'ils n'étoient en possession de s'en décharger sur leurs sujets particuliers qu'ils tyrannisent d'une étrange maniere. C'est le prétexte le plus ordinaire qu'ont les Rois, de les dépoüiller de leurs dignités, de leurs

biens & souvent de leur ôter la vie. Malgré cette authorité absoluë, que les Rois ont sur ces principaux chefs, ils ne laissent pas d'être obligés à garder des mesures avec ces Seigneurs, sur tout quand ils sçavent que les sujets de ces Seigneurs leur sont affectionnés, & qu'ils pourroient prendre les armes en leur faveur & allumer quelque guerre civile, qui pourroit être dangereuse pour tout l'Etat.

Ce qu'ils font dans ces occasions, est de les charger de tant de redevances, lorsqu'ils renouvellent leurs Investitures, que ne pouvant y satisfaire sans molester étrangement leurs sujets, ceux-ci cessent de les aimer, & de les soûtenir ; de sorte, que quand ils veulent prendre les armes contre le Souverain, tout l'Etat prend les armes pour sa querelle, & on vient ainsi aisement à bout d'un seul, qui se voyant abandonné, est obligé de se soumettre, de venir à la Cour, ou d'y être condamné par force, & de payer avec sa tête les fautes qu'il a commises.

Il est vrai, qu'on voit encore aujourd'hui quelques Seigneurs, qui joüissent paisiblement de leurs dignités, & de leurs Fiefs, moyennant un tribut leger, & l'obligation de servir le Roi

avec leurs troupes, quand le Prince en a besoin. Mais l'ambition est si forte parmi les Grands, & la méchanceté est si naturelle à tous ces peuples qu'on ne voit à tous momens que des tragedies sanglantes.

D'ailleurs les Tribunaux de la Cour, sont remplis d'Officiers avares, fourbes, méchans, qui au lieu de juger avec équité, & d'écouter les plaintes des sujets contre leurs Seigneurs, & de les proteger quand la justice le demande, ne cherchent qu'à les animer les uns contre les autres; afin de les faire tomber dans des fautes qui leur servent de prétexte pour ruiner & dépoüiller les uns & les autres. Et que peut-on attendre autre chose de gens chez lesquels la Foi est toûjours chancelante, les passions très-vives, & qui comptent pour rien l'honneur, la bienséance & leur vie même? Aussi voit-on parmi eux des haines inveterées, & les effets les plus cruels, des vengeances les plus outrées, qui mettent à tous momens l'Etat tout en feu & dans un danger évident d'une ruine entiere.

La cérémonie la plus considerable, qui se pratique à la Cour du Roi de Congo, est la benediction solemnelle que ce Prince donne à ses sujets, dans

certains tems & dans certaines occasions.

Dès que le jour qu'elle se doit faire, est annoncé, on y accourt de toutes les parties du Royaume. La grande Place appellée le Terrein, est trop petite pour contenir la multitude innombrables des gens qui s'y rendent avec empressement; ils estiment cette faveur, comme la plus grande qu'ils puissent recevoir de leur Roi: c'est une marque de sa bienveillance, qui vaut seule plus que tous les trésors du monde. En être privé, c'est un affront insigne; c'est le plus grand de tous les malheurs qui puisse tomber sur une personne constituée en dignité; & c'est-là ordinairement où le Roi les attend, pour les punir des fautes qu'elles ont commises, & qu'il a été obligé par prudence de dissimuler, jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion favorable d'en témoigner son ressentiment.

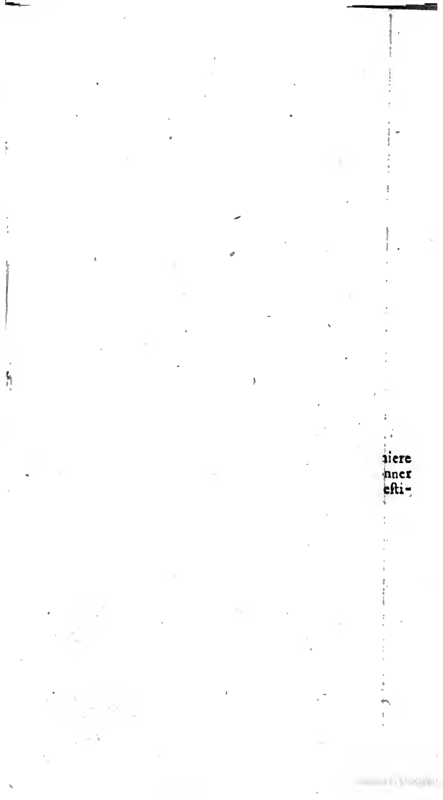
Toutes choses étant prêtes, le Roi sort de son Palais, revêtu de ses plus riches habits; il est chargé d'or & de pierreries; il a la Couronne en tête; on porte devant lui les étendarts Royaux: sa Cour grossie de tous les Grands du Royaume l'environne: il marche avec un pompeux cortege jus-

qu'au milieu de la place où on lui a préparé un thrône élevé & ſuperbe, où il s'aſſit. De cet endroit, il regarde cette nombreuſe aſſemblée, & comme tous les Grands y ſont placez chacun dans leur rang, il n'a pas de peine à les diſtinguer tous. C'eſt le moment critique qui doit decider de leur bonheur, ou de leur diſgrace; car s'il a reſolu de punir quelqu'un, il ordonne auſſi-tôt qu'on chaſſe ce malheureux, qui a la temerité de ſe preſenter devant lui après l'avoir offenſé, & de vouloir participer à une Benediction, qui n'eſt dûë qu'à ſes fidéles ſujets. Il n'en faut pas davantage, il eſt ſaiſi auſſi-tôt. La populace ravie de montrer ſon zéle pour ſon Souverain, lui fait tous les outrages qu'on peut attendre d'un peuple barbare, inhumain, toûjours prêt à mal faire. On lui déchire ſes habits, on le maltraite, on l'outrage; ce n'eſt pas peu pour lui s'il eſt encore en vie quand on le jette hors de la Place; il y eſt ſouvent déchiré en pieces, & de cette maniere, le Roi ſans rien riſquer ſe défait de ceux qui l'ont offenſé, & dont il n'auroit pû ſe venger, ſans mettre ſon authorité en compromis.

Lorſque tous les indignes ſont expulſez, le Roi parle à ſon peuple,

l'exhorte à la fidélité & à l'obéïſſance, l'aſſure de ſa tendreſſe, de ſa protection, & pour lui en donner une marque ſignalée, il ſe leve de ſon thrône, & étendant les bras ſur cette multitude proſternée le viſage contre terre, il geſticule des doigts ſans proferer aucune parole, & de cette maniere, dont on ne peut dire ni l'origine ni la ſignification, il benit le peuple qui l'en remercie par des cris de joïe, des battemens de mains, des décharges d'artillerie, par le ſon de toutes ſortes d'inſtrumens, des danſes & des feſtins qui durent pluſieurs jours.

Ceux qui ont eu le malheur d'être chaſſés & privés de cette Benediction, s'ils ſont encore en vie, ſont regardés comme des excommuniés, des maudits, perſonne n'oſe s'en approcher, on les fuit, on les déteſte. C'eſt à eux à faire les derniers efforts pour rentrer dans les bonnes graces du Roi. Ils s'adreſſent pour cela à ceux qui ont plus d'accès auprès de ſa perſonne, ils leur font des préſens, ils les prient; s'ils doivent, ils payent leurs créanciers: s'ils ſont débiteurs au tréſor Royal, ils y portent ſans délai leurs contributions & font remuer tant de reſſorts, que le Roi s'appaiſe à la fin, & pour leur don-



iere
nner
esti-



...e des Fiefs.

ner une marque de sa satisfaction, il permet qu'ils se présentent devant lui, & il les benit; ce qui efface toutes les taches passées, les remet dans ses bonnes graces & dans le commerce du monde.

Les Princes & les Grands Seigneurs font à peu près la même chose à l'égard de leurs sujets. C'est un moyen politique pour tenir les peuples dans le devoir & dans l'obéïssance. On peut dire que c'est une des meilleures inventions qu'on ait pû trouver, pour contenir autant qu'il est possible, ce peuple remuant & séditieux, & que les Rois & les Princes s'en servent utilement dans des occasions où tout autre moyen paroit être impratiquable, dangereux & inutile.

Maniere de donner les investitures.

Les investitures des Charges & des Fiefs se donnent d'une autre maniere; mais dans laquelle on ne voit pas moins éclater la grandeur du Roi qui les donne, & la soumission des sujets qui les reçoivent.

Le jour destiné à cette cérémonie, est annoncé au peuple dês le grand matin par des décharges d'artillerie & par le son de tous les instrumens. Le peuple se rend avec empressement sur la grande place; & quand on fait la

troisiéme décharge de l'artillerie, le Roi environné de toute sa Cour, sort de son Palais, & vient se placer sur son thrône. Tout le monde prosterné le visage contre terre, le saluë ou l'adore. Ce premier acte étant achevé, celui qui doit recevoir l'investiture d'une Charge ou d'un Fief, accompagné de ses parens, de ses amis & de ses gens, revêtu de ses plus riches habits, & conduit par les Maîtres des Cérémonies s'avance vers le thrône du Roi. Des Seigneurs nommez par le Roi, le lui présentent; il se prosterne au bas du thrône: le Roi le fait relever; mais il se tient à genoux, & écoute avec un profond respect, un discours grave & succinct, que le Roi lui fait sur la grace qu'il lui accorde; il lui en marque les conditions, & lui demande s'il les veut accomplir & s'il s'y soumet de tout son cœur. Le sujet ne manque pas de leur accepter; il fait une serment solemnel de les accomplir de point en point, & il reçoit aussi tôt les marques de sa dignité, qui sont un bonnet blanc plus ou moins riche selon la dignité que le Roi lui confere; on lui met un cimetere au côté, un étendart à la main droite, un fauteüil & un tapis avec la permission de s'en servir dans certaines occasions.

Pendant cette cérémonie, le Rituel de Congo ordonne au ſujet de ſe proſterner pluſieurs fois la face contre terre, & de ſe couvrir le viſage, la tête & les épaules de pouſſiere & de boüe quand il y en a; afin de témoigner au Roi ſon humilité, & le profond reſpect avec lequel il reçoit ſes graces: à la fin le Roi lui fait ſigne de ſe lever; il fait alors ſes remercimens au Roi par ſes paroles, par des battemens de mains & par des cris de joïe, qui ſont accompagnés de ceux de toute ſa ſuite.

Nous avons remarqué dans un autre endroit, que le bonnet, le fauteüil & le tapis étoient les marques qui diſtinguoient les perſonnes titrées: il faut obſerver à préſent, que dans les cérémonies publiques, & quand ces Seigneurs viennent faire leur Cour au Roi, les Maîtres des Cérémonies ont ſoin de marquer à chacun d'eux la place qu'ils doivent occuper dans le Terrein, afin qu'ils y ſoient commodément, & ſans confuſion avec toute leur ſuite; car il n'y a point de ſalle capable de contenir une ſi grande multitude de perſonnes.

Mais quand ils viennent pour demander au Roi leur ſubſiſtance; per-

sonne n'a droit de porter le bonnet ni de s'asseoir dans un fauteüil ; ils sont obligés de demeurer debout ou assis à terre les jambes croisées à la maniere des Orientaux, sans qu'il y ait aucune distinction entre les Seigneurs & le peuple. Les Portugais seuls & tous les blancs, ont droit d'avoir des tabourets; c'est à-dire des chaises sans dossier ni bras.

Les Négres sont si accoutumez à cette maniere d'être assis par terre les jambes croisées, qu'ils font tous leurs ouvrages dans cette situation. Ceux qui ont apris à écrire à la maniere d'Europe ; car ils n'ont jamais eu de caracteres propres à leur langue, mettent la table sur laquelle ils doivent écrire, ou sur la terre, ou sur un de leurs genoux, & travaillent dans cette situation, qui seroit très incommode aux Européens, pendant des journées entieres, sans en ressentir la moindre incommodité, tant l'habitude qu'ils ont contractée est grande & leur rend facile cette maniere.

Personne, pas même le Roi, ne se fait une peine de se jetter de la poussiere, sur le visage, sur la tête & sur le reste du corps, dans des occasions où il faut marquer de l'humilité, & de

la reconnoiſſance de quelque grace qu'on vient de recevoir.

Les Rois en donnent l'exemple à leurs ſujets, en faiſant cet acte d'humiliation, quand on les éleve ſur le thrône; bien loin de s'en croire deshonnorés, ils ſont perſuadés qu'ils ne peuvent pas donner à leurs Electeurs une marque plus éclatante de leur reconnoiſſance. Leurs ſujets les imitent en cela & même les ſurpaſſent; puiſque bien loin de ſe faire une honte de paroître ainſi couverts de boüe & de pouſſiere, ils prétendent que cela fait voir à tout le monde, quelle eſtime ils font de la grace qu'ils ont reçûë, & quels ſentimens de reconnoiſſance; ils en conſerveront toute leur vie. Ceux qui ſont députez pour être les juges ou les arbitres dans quelque affaire de conſequence, font la même choſe, & apparemment par les mêmes raiſons.

On remarque pourtant que les perſonnes de qualité égale, abregent ces cérémonies, & ſe contentent de témoigner leur gratitude par des battemens de mains: cela eſt plus dans le ſtile familier.

Demeure ordinaire du Roi de Congo.

La ville que l'on appelloit autrefois Congo, & qu'on nomme à préſent S. Salvador a toûjours été la demeure des

Rois de Congo ; elle eſt ſituée ſur une montagne élevée, eſcarpée de tous côtez, dont le ſommet eſt uni, plein, vaſte, & aſſez grand, pour contenir de quoi loger près de quatre-vingt-mille perſonnes. Ses ruës longues & larges, ſont accompagnées de plans de palmiers, diſpoſés en très-bel ordre. Les maiſons ſont baſſes & enduites dehors & dedans d'une chaux très-blanche, qui jointe à la verdure continuelle des arbres, fait un effet très-gracieux & très-divertiſſant, qui plairoit même aux Européens les plus difficiles.

Les premiers Portugais, qui entrerent dans le païs y bâtirent des Egliſes d'une grande magnificence, & une fortereſſe ſur la partie la plus élevée de la montagne, dans laquelle ils établirent leurs maiſons particulieres. Les changemens qui ſont arrivez dans le Royaume, & les tems ont changé ces diſpoſitions, & ont tellement ruinez ces premieres Egliſes, qu'il ne reſte plus que les murs de la principale, qui ſont comme un parc qui renferme les caſernes des ſoldats & quelques autres maiſons.

Depuis que les Négres ſe ſont emparez de la fortereſſe, ils en ont fait le Palais du Roi, & les logemens de

sa Cour, qui sont vastes, grands & commodes. Les Européens se sont établis ailleurs. Les édifices qu'ils élevent tous les jours, sont à la maniere d'Europe, & tous bien bâtis. On compte plus de quatre mille Européens établis à Saint Salvador, où ils ont établi, & introduit tous les arts & les métiers, dont on peut avoir besoin.

Ce que cette ville a d'incommode; c'est d'être sujette à une infinité de bouleversemens qui suivent ordinairement les guerres civiles, qui ne manquent pas d'arriver presque à toutes les mutations de Rois. Dans ces tems malheureux elle se trouve desolée; les maisons sont brûlées, le peuple en fuite; mais comme ces malheurs durent peu, les habitans viennent aussi vîte qu'ils se sont retirez, & ils ont bientôt rétabli leurs demeures, & on la revoit dans le même état, & aussi peuplée qu'elle étoit auparavant.

Quoique la Cour du Roi n'approche pas de celle de nos Rois d'Europe, elle ne laisse pas d'avoir de la grandeur, du faste, de la magnificence.

Marche du Roi.

Lorsqu'il sort de son Palais, ses gardes armés d'arcs, de lances & de mousquets marchent à la tête confusément & sans ordre; ils sont suivis d'un grand

nombre de joüeurs d'instrumens; entre lesquels il y a plusieurs phifres : ce sont les Portugais qui en ont introduit l'usage. Des Musiciens font un corps, qui chantent de leur mieux les loüanges du Prince & de ses ancêtres; ils s'accordent autant qu'ils peuvent avec la simphonie barbare, que font tous les instrumens ; enrre lesquels il y a certains Officiers, qui portent des masses de fer garnies de petites sonnettes, dont le son aigu & perçant s'entend de fort loin. Les Palfreniers, les Estafiers, les Pages du Roi suivent ces troupes, & sont suivis d'un grand nombre d'Officiers & de Chevaliers de la Croix de Christ, Ordre fort distingué, qui a été institué par les premiers Rois Chrétiens de Congo, & qui s'est conservé jusqu'à présent dans une grande splendeur.

Le Roi paroît ensuite; il est précedé de deux jeunes Ecuyers des meilleures maisons du Royaume, dont l'un porte un large bouclier couvert de peau de tigre, avec un cimeterre enrichi de pierreries, & l'autre un bâton couvert de velours rouge garni d'une pomme d'argent massif. Il a à ses côtés deux Officiers qui l'éventent avec des queuës de cheval, & derriere lui un

un Officier qui porte ſur ſa tête un paraſol de damas cramoiſi, brodé & frangé d'or. Ces cinq Officiers ſont des plus conſiderables de la maiſon du Roi, comme ayant l'honneur d'approcher plus près de ſa perſonne.

De quelle maniere le Roi entend la Meſſe.

Lorſqu'il va à l'Egliſe, deux Maîtres des Cérémonies, ont ſoin d'étendre un grand tapis de pied à l'endroit où il doit ſe mettre; ils y placent auſſi des ſieges ſans bras, le plus grand lui ſert comme d'agenoüilloïe; il y a devant lui pluſieurs couſſins de velours, ſur leſquels il s'agenoüille. L'autre eſt plus bas, & lui ſerviroit pour s'aſſeoir, s'il le jugeoit à propos. Dès qu'il eſt placé, un Clerc lui préſente un cierge allumé; le Roi l'ayant reçû le donne à tenir à un Page juſqu'à l'Evangile, pendant lequel il le reprend: après l'Evangile un Miniſtre de l'Autel lui porte le livre à baiſer, & à l'Offertoire le Roi s'approche de l'Autel, baiſe la patene & préſente ſon offrande; il reprend ſon cierge à l'Elevation, & le porte juſqu'à la Poſt-Communion; pendant ce tems, la Muſique accompagnée de la ſimphonie chante quelques Motets.

La devotion du Roi eſt ſi grande, qu'il demeure à genoux pendant tou

le tems du Sacrifice, ou s'il est incommodé il se tient debout sans jamais s'asseoir, ni même s'appuyer. La Messe étant achevée, il s'approche encore de l'Autel, se met à genoux, & le Prêtre qui a célébré lit sur lui un autre Evangile. Le Roi s'assit après cela & reçoit gracieusement les personnes de condition, qui ont obtenu la permission de s'approcher de sa personne, pour lui demander ses bonnes graces & sa benediction; il les écoute & leur donne sa main à baiser. Faveur si grande, qu'il faut souvent la demander plusieurs années avant de l'obtenir. Le moyen le plus sûr pour l'avoir, est de la faire demander par le favori du Roi, à qui on donne le nom de Menin dans les Cours d'Espagne.

Cette cérémonie achevée, le Roi se remet à genoux, fait sa priere, & précedé de toute sa Cour, il sort de l'Eglise.

Mais voici une autre cérémonie inconnuë dans toutes les Cours, & qui ne se pratique que dans celle de Congo.

Un des deux Officiers qui portent les queuës de cheval, s'arrête au milieu du seüil de la porte, & s'y mettant à genoux devant le Roi, il re-

nuë la queuë de cheval, comme si c'étoit un asperſoir, dont il asperſe le Prince, & il bat trois fois des mains d'une maniere haute & diſtincte, pour marquer au nom de tout le peuple, la joïe que l'on a de la bonne ſanté du Roi : Il doit pendant cette action regarder attentivement le Prince, & prendre bien garde de ne pas regarder autre choſe; il s'approche enſuite tout à genoux de ſa perſonne, & lui baiſe avec reſpect l'extrémité des doigts & pas davantage : il recommence cette action trois fois de ſuite, & demeure à genoux, juſqu'à ce que le Roi lui faſſe ſigne de ſe lever & de continuer ſon ſervice comme auparavant.

Il y a chez le Roi, un grand nombre d'Officiers, dont les charges ſont conſiderables. Tels ſont les Auditeurs, les Juges de differens Tribunaux, les Secretaires, les Conſeillers & autres; mais qui pour la plûpart, ſont aſſez deſœuvrez; parce que les affaires quelque grandes & difficiles qu'elles puiſſent être, ſe vuident ſommairement en peu d'heures verbalement & ſans écritures. Officiers de la Cour de Congo.

C'eſt une neceſſité d'en uſer ainſi, parce qu'on ne trouve pas par tout des gens, qui ſçachent lire & écrire; de

ſorte que quand il eſt neceſſaire de faire ſçavoir la volonté du Roi, ou la déciſion d'une affaire à un Gouverneur ou autre Officier, la Cour a des gens fideles & ſages, à qui elle donne certaines marques qui leur tiennent lieu de Lettres de créance, qui vont porter verbalement les Ordres du Roi aux Officiers éloignés de la Cour.

Lorſque les affaires demandent une plus longue diſcuſſion, on envoye les Ordres du Roi par écrit, & quand le Courier les a remis au Gouverneur, il fait appeller le Miſſionnaire ou le Prêtre du lieu, & lui dit d'y faire la réponſe.

La grandeur de la Cour du Roi de Congo, éclate principalement dans le concours perpetuel de ſes ſujets, qui viennent lui faire hommage, & lui apporter leurs tributs. Les Seigneurs ne paroiſſent jamais à la Cour, qu'avec de nombreux équipages, beaucoup de domeſtiques & de gens de guerre: ce qui joint aux Officiers ordinaires de ſa maiſon & à ceux de ſes troupes, fait une Cour très-groſſe & très-brillante; du moins à la maniere du païs.

La politique de ces Princes, & les défiances continuelles où ils ſont de la

fidélité de leurs sujets, les obligent de rendre presque hereditaires les charges de leurs maisons; mais il faut que ceux qui en sont pourvûs s'y comportent avec une attention toute particuliere; il n'y a point de petites fautes pour eux, tout y est grand, la perte de la vie est la peine la plus ordinaire des plus petits manquemens.

Les femmes sont extrêmement resserrées, on peut dire qu'elles sont prisonnieres à vie. Leurs maisons sont dans de grands enclos d'épines hautes, épaisses, & si fortes, qu'il n'est pas possible de s'y faire une ouverture; & l'Officier qui est leur Sur-Intendant & leur principal gardien, est dans la plus étroite confiance du Roi.

Tous ceux qui le servent, quoiqu'honorés de titres magnifiques, ne sont dans le fond que des esclaves, chez qui la crainte du châtiment, fait ce que l'amour, la probité, la fidélité & le respect font chez les autres Princes; aussi ce Prince est plus craint qu'il n'est aimé; & comme il est persuadé du mauvais cœur de ses sujets, de ses Officiers, de ses domestiques; il est dans des défiances & dans des craintes continuelles malgré les respects exterieurs qu'ils ont pour lui, qui sont

peu differens de ceux qu'ils ont pour Dieu. S'il touſſe ou s'il éternuë, tous ceux qui ſont autour de lui font du bruit avec leurs doigts, comme s'ils joüoient des caſtagnettes, & lui font une profonde reverence, ſans dire une ſeule parole. Leur naturel flateur les porte à feindre d'avoir le même beſoin, de maniere qu'ils ſe mettent tous à touſſer ou à éternuer. S'il paſſe dans quelque lieu où il y ait quelque petit trou, une pierre ou une racine; le premier qui s'en apperçoit, en avertit le Roi par un ſigne; afin qu'il y prenne garde. Cette attention eſt loüable; mais ils la pouſſent à l'excès, & beaucoup plus par une flaterie baſſe que par une neceſſité. Le Roi a toûjours un Officier à côté de lui, dont toute la fonction eſt de couvrir avec du ſable ou de la pouſſiere la ſalive du Roi, auſſi-tôt qu'il a craché: comme cela arrive preſque continuellement, à cauſe que ce Prince a toûjours la pipe à la bouche, cet Officier ne manqueroit pas d'occupation, s'il étoit obligé de chercher un peu loin, le ſable ou la pouſſiere dont il a beſoin: heureuſement pour lui il en trouve ſans peine; car excepté le tapis de pied ſur lequel le Roi eſt aſſis, tous

ses appartemens n'ont ni parquet ni pavé. On ne voit par tout que la terre nuë, couverte de poussiere, ou de sable.

CHAPITRE XI.

Origine du Royaume de Congo & de ses Rois.

IL ne faut pas s'attendre à rien trouvèr d'assuré de l'origine de cet Etat, & des Princes qui l'ont gouverné, avant que la Navigation eût découvert ces païs aux Européens; nous en fixerons l'époque dans le Livre suivant. Tout ce que les Congois rapportent de leur situation avant ce terme, est peu assuré, & ne paroît qu'une longue fable mal tissuë & mal inventée. Comme ces peuples n'ont eu l'usage de l'écriture, que depuis que les Européens la leur ont apportée, en s'établissant dans leur païs; on ne peut remonter plus haut à moins de vouloir donner dans l'erreur.

Le premier qui prit le titre de Roi, fut un nommé *Luqueni*, son pere nommé *Eminia-n-Zima*, demeuroit dans la Province de Corimba sur les

Luqueni premier Roi de Congo.

bords du Zaire ; il avoit épousé *Luqueni Lua Sanzé*, fille de *Nsa-Cu-Clan*, de laquelle il eut un fils, auquel il donna le nom de *Luqueni*.

Nsa-Cu-Clan, ayant des sentimens plus élevez que ses compatriotes, & beaucoup plus d'ambition, se lassa d'être confondu avec ses égaux, il voulut se faire un nom & se rendre maître du païs qu'il habitoit & de celui de ses voisins. Il se fit un parti, & ramassant des gens de tous côtés, il se les attacha par des promesses magnifiques, & opprima la liberté de ceux qui l'avoient vû naître, & qui vivoient dans une entiere liberté & comme en Republique. Il n'en vint pas à bout sans peine ; il trouva de fortes oppositions. on en vint aux armes, & si son adresse & sa valeur lui firent remporter des avantages, la bravoure de ceux qu'il attaquoit & qui deffendoient leur liberté, en remporta aussi sur lui. Pendant un assez grand nombre d'années, la fortune partagea ses faveurs entre les deux partis, & donna la victoire, tantôt à l'un, & tantôt à l'autre. Il crut que pour la fixer dans ses interêts, il falloit s'établir dans un lieu d'une assiete forte, difficile à attaquer, aisé à deffendre, d'où il pût faire des cour-

ses sur tous ses voisins, mettre ses pillages en sureté, & se retirer quand il ne seroit pas le plus fort, sans craindre d'y être forcé & y attendre les occasions de continuer ses brigandages.

Il trouva un lieu tel qu'il le souhaitoit, entre des rochers escarpés au bord du Zaire. Il s'y établit, s'y fortifia; il s'y mit à couvert de toute surprise, & ne se contentant pas de continuer ses courses ordinaires, il imposa des tributs & des peages à tous ceux que le commerce obligeoit de passer au pied de sa forteresse, qui étoit comme l'entrepos de tout le commerce, que tous les peuples des environs faisoient les uns avec les autres.

Tels furent les commencemens de sa tyrannie. Il arriva qu'étant allé un jour en parti, son fils encore jeune, qui étoit demeuré dans la forteresse, voulut obliger une de ses tantes à payer le tribut que son pere exigeoit de tous ceux qui passoient en cet endroit; cette femme qui étoit grosse, & qui comme sœur de *Eminia-n-Zima*, prétendoit être exempte de ce droit, ne le voulut point payer, elle lui reprocha son avarice & son peu de respect pour la sœur de son pere; ce jeune homme s'en offensa & lui ouvrit le ventre,

& donna ainsi la mort à sa tante, & à l'enfant qu'elle portoit.

Eminia-n-Zima, étant revenu & ayant appris la mauvaise action de son fils, l'en voulut châtier ; mais ses gens croyant voir dans l'action cruelle de ce jeune homme quelque chose de martial, & qui promettoit que ce seroit un jour un brave homme & un grand Capitaine, le retirerent de ses mains, le deroberent à sa colere, le mirent à leur tête, le déclarerent leur Roi, & lui donnerent le nom de *Mutina*, qui signifie Roi, que son pere n'avoit osé prendre.

Luqueni, s'éloigna de son pere, & tout rempli de l'ambition que ce nouveau titre lui inspiroit; il augmenta ses troupes, attaqua & se rendit maître de la Province, que l'on appelloit alors *Npenbacassi*, qui a pris depuis le nom de Congo. Il fut si heureux dans toutes ses entreprises, qu'il subjugua tous les peuples des environs : la victoire sembloit être à ses gages, personne n'osoit lui faire tête ; il conquit ainsi tout le païs jusqu'à l'endroit où est aujourd'hui la ville de Saint Salvador.

Un Prince nommé *Mabambolo-Manipangala*, étoit Seigneur, ou si l'on

veut, Roi de tout ce païs. Il fut défait dans une grande bataille par *Luqueni*, chassé de son païs, & obligé d'être errant pendant un assez grand nombre d'années & jusqu'à sa mort. Ses enfans eurent à la fin recours à la clemence du vainqueur, le reconnoissant pour leur souverain, & reçurent de lui l'investiture de quelques terres qu'il leur donna en fief, à la charge de certaines redevances annuelles.

Anciens Seigneurs de Congo.

Les successeurs de ces enfans, ont prétendu que la violence de *Luqueni*, n'étoit pas un titre pour les priver de leurs droits; ils ont souvent fait des efforts pour remonter sur le thrône de leurs ancêtres, & toûjours en vain; les successeurs de *Luqueni*, ayant toûjours été les plus forts, de sorte qu'ils sont reduits à se contenter des terres qui leur ont été données, & de faire tous les ans des protestations contre l'usurpation de *Luqueni* & de ses successeurs, pour ne pas laisser prescrire leur droit; ils se sont conservé le titre de *Manipangala*, qui veut dire Seigneur ou Roi de Pangala.

Ils ne manquent pas d'envoyer tous les ans une femme à la Cour, qui fait commandement au Roi de se retirer,

& de quitter un Etat qui ne lui appartient pas. Le Roi lui donne une audiance publique, l'écoute & lui répond en termes polis, que c'eſt Dieu qui l'a mis ſur le thrône, qu'il le conſervera, & ſa famille après lui, que ſes Maîtres ſe doivent conſoler de leur ſort, vivre tranquillement, ſans rien innover, de peur qu'il ne leur arrive quelque plus grande diſgrace. Il la charge enſuite de préſens pour ſes Maîtres & la renvoye.

Ces proteſtations n'empêchent pas leur *Manipangala*, de venir dans de certains tems, avec les autres feudataires de l'Etat, reconnoître le Roi, lui faire hommage, lui payer leurs tributs & recevoir de nouvelles inveſtitures à chaque changement de Roi.

Le lieu que *Luqueni* choiſit pour en faire la Capitale de ſes Etats, eſt cette montagne iſolée, où eſt encore aujourd'hui la ville de Saint Salvador. Elle eſt eſcarpée de tous côtés ; ce n'a été qu'avec des travaux immenſes, dont les Négres diſent des choſes incroïables, que les ſucceſſeurs de *Luqueni* y ont fait le chemin qui y conduit.

Le ſommet étoit occupé par un lac d'une grande étenduë & fort profond.

Luqueni le fit combler & en a fait cette vaste place que l'on appelle le terrein où se font les revûës & toutes les assemblées.

On prétend que le poids immense des terres, dont on s'est servi pour le combler, a forcé les sources qui formoient le lac à s'ouvrir des canaux dans les côtez de la montagne, d'où on les voit sortir en très-grand nombre, & faire un nombre prodigieux de fontaines & de cascades de la meilleure eau qui soit au monde.

Luqueni se voyant bien établi sur son thrône, fit des Loix convenables au genie & au besoin de ses sujets, & rassembla toutes les Provinces qu'il avoit conquises, sous le nom de Royaume de Congo; il en fit de nouvelles divisions ou Provinces, qu'il distribua à ses plus fidéles serviteurs, sous le titre de Gouverneurs, & ces Officiers à l'envie les uns des autres, s'efforcerent à en augmenter l'étenduë, en s'emparant des terres de leurs voisins. Ces conquêtes ont à la fin rassemblé dans un même corps, les trois Royaumes de Congo, de Matamba & d'Angolle, qui étoient demeurez unis jusqu'à l'arrivée des Portugais, qui ont conquis celui d'Angolle, à peu près

ment, qui pouvoient leur être fatales. Ils resolurent prudemment de changer de conduite, & de rendre au Roi tout le respect qu'il lui devoient, non-seulement comme ayant l'honneur d'être de son sang, mais comme dépendans de lui. La Capitale de leur Duché, se nomme *Anghirima*; c'est une assez grande ville. Il y a environ cent ans, que le Duc de Batta étant allé à la Cour pour faire hommage, & recevoir une nouvelle investiture de ses Etats, y fut reçû avec des honneurs extraordinaires, & outre l'investiture de ses fiefs, il reçût le titre de *Niacondiamené*, qui signifie l'Ayeul du Roi de Congo.

Les successeurs de Luqueni, sont encore aujourd'hui sur le thrône de Congo. Ils possédoient autrefois, outre les trois Royaumes de Congo, d'Angolle & de Matamba; ceux de Reamollaza, Paghrlingi au midy du Zaire, d'Ansiqui, d'Aziacana, de Loango, de Chissama, d'Ambondi, d'Agoi, de Caccongo & plusieurs autres.

L'ignorance des Négres, & le défaut de lettres, est cause qu'on n'a pas une suite des Princes qui ont occupé ce thrône. Leur memoire quoiqu'excellente, ne s'est pas trouvée

aſſez fidéle, pour pouvoir compter ſur ce qu'ils rapportent de leurs anciens Rois, d'autant qu'ils y ont mêlé tant de fables, qu'il n'eſt pas poſſible de demêler la verité du nombre prodigieux de contes ridicules, dont ils l'ont embarraſſée.

Nous parlerons dans le cours de cet ouvrage de la ſucceſſion de ces Rois, depuis que leur païs a été reconnu & conquis, en partie par les Portugais.

CHAPITRE XII.

Des conquêtes des Portugais en Afrique.

AVant de continuer la traduction de la Relation Italienne, que le Pere Jean Antoine Cavazzi nous a donné de ces vaſtes païs, j'ai cru que le public ſeroit bien-aiſe d'être informé de quelle maniere les Portugais ont découvert l'Afrique; comment ils s'y ſont établis, & en ont fait un état beaucoup plus conſiderable que celui qu'ils ont en Europe. Ce ſont ces premieres découvertes, & ces établiſſemens, qui les ont conduit à la dé-

couverte des Indes Orientales, & de la partie Orientale de l'Amerique, que l'on connoît aujourd'hui sous le nom de Bresil. Ce sont ces vastes possessions qu'ils ont appellé leurs conquêtes; terme magnifique, qui répond parfaitement à l'élevation de leur genie, & à l'importance, la grandeur & la richesse des lieux où ils se sont établis.

J'ai tiré ce que j'en vais dire ici, de leur célébre Historien Jean de Barros & de son Abbreviateur Emanuel Faria: Je ne croi pas qu'on puisse puiser dans de meilleures sources.

Il ne faut pourtant pas abuser du nom de découvertes, & s'imaginer que les Portugais ayent été les premiers de tous les Européens qui ayent reconnu l'Afrique.

Les Romains en connoissoient toute la partie Septentrionale jusqu'au Mont Atlas, une partie des côtes occidentales, qui sont sur l'Ocean, du moins jusqu'au Cap Blanc, & la partie Orientale jusqu'au Nil.

Les Carthaginois, que l'on croit avec raison être les Philistins, qui furent chassés de la Palestine par Gedeon, connoissoient l'Afrique; s'y étoient établis & avoient fondé cette célébre Repu-

blique, qui a fait tant de peine à celle de Rome.

Si on en veut croire les Annales des Espagnols, ils connoissoient l'Afrique comme l'Espagne même ; ils en avoient fait le tour bien des siécles avant que le Messie parût au monde. Les curieux pourront consulter sur ce point mon Voyage d'Espagne & d'Italie, tome premier.

Mais sans entrer dans ces détails, parce que je l'ai fait dans d'autres occasions ; je crois qu'il suffit de dire, que les Navigateurs de Dieppe & de Roüen, connoissoient les côtes Occidentales & Méridionales d'Afrique dès les premieres années du quatorziéme siécle, & qu'ils y étoient établis devant l'année 1365.

Mr. de Bethencourt Gentilhomme Normand, conquit une partie des Isles Canaries en 1402. J'ai prouvé d'une maniere demonstrative ces veritez dans un autre ouvrage. Il n'en faut pas davantage, pour faire voir que les Européens connoissoient l'Afrique, bien long-tems avant que les Portugais songeassent à sortir de chez eux, pour aller tenter des découvertes, & que ce qui étoit des choses connuës pour les autres, étoient pour eux des choses nouvelles.

On ne peut pourtant pas nier, que l'Afrique, les Indes Orientales & le Bresil, n'ayent été pour eux des découvertes honorables & avantageuses, & que ce ne soit une très-grande gloire pour un Etat aussi resserré que le Portugal, d'avoir produit des hommes capables de former ces vastes desseins & de les faire réussir.

Ils en sont redevables au Prince Dom Henrique ou Henri, le plus jeune des enfans de Dom Juan, Roi de Portugal & des Algarves.

Dom Henri avoit accompagné le Roi son pere à la conquête de la ville de Ceuta, qu'il avoit prise sur les Maures en 1410. Ce jeune Prince avoit donné pendant cette guerre, des marques éclatantes de son courage, de sa prudence, de sa fermeté, & de sa pieté solide, Il aimoit les Sciences plus qu'il n'est ordinaire aux personnes de son rang. Il étoit le protecteur déclaré de tous ceux qui en faisoient profession. L'amour de l'étude l'engagea à la fin, à quitter la Cour, & à se retirer dans une petite ville du Royaume des Algarves, peu éloignée du Cap de Lagos, appellée Terragudo, où environné des sçavans qu'il s'étoit attaché, il s'adonna à l'étude avec

une ardeur merveilleuſe. La Geographie & la Navigation, avoient pour lui de puiſſans attraits; revenu de ces vieilles erreurs, qui avoient fait croire que la Zone torride étoit inhabitable, & que les Antipodes étoient des chimeres; il auroit été en perſonne viſiter ces lieux, les découvrir, les reconnoître, ſi le Roi ſon pere le lui avoit voulu permettre.

Premier voyage des Portugais, pour reconnoître les côtes d'Afrique en 1414.

Ne pouvant executer ſes projets par lui-même, il le fit faire par d'autres. Il fit armer pluſieurs bâtimens qu'il envoya commencer la découverte qu'il méditoit, qui étoit la côte d'Afrique en allant au Sud. Il la commença vers la fin de l'année 1414. Mais ſes premieres tentatives, ne furent pas heureuſes; aucun de ſes Vaiſſeaux ne pût doubler le Cap Bajador, qui eſt par les 26. degrez de latitude Septentrionale.

Ce Cap fameux par quantité de naufrages, eſt environné d'un banc de ſable ſemé de pointes de rochers, qui s'étend ſix à ſept lieuës au large. La mer y briſe d'une maniere horrible, & les courans qui portent preſque toûjours ſur cette pointe dangereuſe entraînent les Navires, ſans que l'adreſſe des Pilotes les puiſſent

empêcher de s'y briser, de sorte qu'il étoit en ce tems-là l'effroi de tous les Navigateurs Portugais.

Les mauvais succès ne rebuterent point le Prince Henry ; quoiqu'il eût perdu du monde & des bâtimens, il ne perdit jamais l'esperance de surmonter cet obstacle ; il comprit que ces malheurs n'étoient arrivez, que parce que ses gens avoient rangé la côte de trop près, & qu'ils ne s'en étoient pas assez éloignez, pour pouvoir faire des bordées, & se soûtenir contre les marées & contre les courans qui les avoient affalez & jettez sur ces recifs.

Il communiqua ses reflexions à deux Gentilshommes de sa maison, nommez Jean Gonsalves Zarco & Tristan Vaz, il leur donna d'amples instructions, & leur fit monter un Navire bien équipé, avec des Pilottes sages & des matelots robustes & courageux. Il leur commanda de s'éloigner des côtes d'Afrique, dès qu'ils les auroient reconnuës, & de ne s'en approcher, que lorsqu'ils auroient doublé ce funeste Cap selon leur estime, & qu'ils seroient arrivez sous le tropique de Cancer ; c'est-à-dire, par les 23. degrez & demi de latitude Septentrionale.

Il y avoit lieu de bien esperer de ce voïage : la mer & les vents, sembloient leur promettre un succès des plus heureux. Cependant à peine furent-ils à la hauteur du Cap Cantin ; qu'ils furent battus d'une tempête furieuse, qui les mit cent fois à deux doigts du naufrage, & à la fin, les jetta bien loin vers l'Oueſt. Ils étoient dans une peine extrême ; lorſqu'ils découvrirent une terre, dont aucun d'eux n'avoit jamais entendu parler. Ils s'en approcherent avec toutes les précautions de gens ſages ; ils connurent que c'étoit une petite Iſle, qui avoit une rade excellente entre deux pointes de montagnes, qui s'avançoient conſiderablement à la mer, & qui formoient une eſpece de port naturel ; ils y moüillerent ſur un fond excellent à l'abri ; ils y virent du monde ſur le rivage, qui ſembloit les inviter de mettre à terre ; ils y mirent avec les précautions neceſſaires. Les gens qu'ils avoient vûs, les reçûrent aſſez bien : ils n'étoient ni tout-à-fait civiliſez, ni tout-à-fait barbares. Il paroiſſoit même, que les Portugais n'étoient pas les premiers Européens qu'ils euſſent vûs, & cela ne pouvoit pas être autrement, n'étant pas poſ-

fible que Monfieur de Bethencourt, qui avoit conquis une partie des Canaries quinze ou feize ans auparavant, n'eût connu cette Ifle, & n'y eût mis à terre; & qu'avant lui les Normans n'y euffent pas touché; puifqu'elle fe trouve dans la route qu'ils prenoient, pour les établiffements qu'ils avoient au Cap-Blanc, au Senegal, à la riviere de Gambie, de Serrelionne, & à la côte d'or.

Quoiqu'il en foit, cette Ifle fut la premiere découverte des Portugais, & le commencement des conquêtes, qu'ils ont pouffées jufqu'aux extrêmitez de l'Orient & de l'Amerique Orientale.

Ifle de Porto Santo, découverte en 1418.

Gonfalve Zarco & Triftan Vaz, bien accompagnez traverferent cette petite Ifle & en firent le tour; ils jugerent qu'elle pouvoit avoir neuf à dix lieuës de circonference. La hauteur prodigieufe des arbres, dont elle étoit couverte, & leur groffeur leur fit juger, que le terrein étoit excellent & profond. Ils y trouverent quantité de fontaines & de gros ruiffeaux & de très-bonne eau, des oifeaux en quantité, & toute la rade où ils étoient moüillez, & les environs fi remplis de poiffons, que les Infulaires n'a-

voient pas à craindre d'en manquer; ils y trouverent une grande abondance de fruits, qui ne laissoient pas d'être excellents, quoiqu'ils leur fussent inconnus ; mais point d'animaux à quatre pieds.

Ils donnerent le nom de Porto Santo à cette petite Isle, en reconnoissance de ce qu'ils s'y étoient mis à couvert. Elle est située par les 32. dégrés quinze minutes de latitude Septentrionale, & elle fut le premier fruit des travaux du Prince Henri.

Les deux chefs de cette expedition, chargerent leur Navire des plus beaux bois qu'ils purent trouver dans l'Isle, & de tout ce qui leur parut digne de la curiosité de leur maître ; mais ils ne purent engager aucun Insulaire à s'embarquer avec eux, & ils ne jugerent pas à propos de les y contraindre. Ils mirent à la voile & eurent le vent & la mer si favorables, qu'ils arriverent en peu de jours en Portugal.

Le Prince Dom Henri, eut une grande joïe de la découverte, que ses gens avoient faite ; elle s'augmenta, quand ils l'assurerent qu'ils avoient vû l'ombre d'une grosse terre au Sud de Porto Santo, qui ne pouvoit être

que

que d'une Isle beaucoup plus grande, que celle qu'ils venoient de découvrir.

Il fit aussi-tôt équiper trois gros Bâtimens, & les envoya sous la conduite de ces deux chefs, à leur nouvelle découverte, avec ordre d'y établir une Colonie, & de découvrir & subjuguer toutes les Isles, qu'ils pourroient trouver aux environs.

Ils arriverent à Porto Santo, au commencement du Printems de 1419. ils y établirent une petite Colonie, du consentement des Insulaires, & y bâtirent un fort. Ils lâcherent dans l'Isle toutes sortes d'animaux domestiques; afin qu'ils y multipliassent.

Entre ces animaux, il y avoit deux lapins, dont la race s'augmenta si prodigieusement en peu de tems, qu'ils obligerent enfin les Portugais & les Insulaires à leur ceder la place, & à se retirer autre part. Ce ne fut qu'avec des peines extrêmes, qu'on vint à bout dans la suite des tems, de diminuer assez leur nombre pour pouvoir s'y rétablir, & partager avec eux, avec quelque sorte d'égalité, les fruits, les grains & les racines qu'on cultivoit pour la subsistance des habitans.

Cependant Gonsalve Zarco & Tris-

tan Vaz, aborderent à la grande Isle, dont ils avoient vû l'ombre; ils la trouverent peuplée, quoique toute couverte d'arbres; ils la parcoururent, la reconnurent, & ils en furent charmez; ils l'appellerent Madere, à cause de la quantité de gros arbres qui y étoient. Il y bâtirent un fort, & y établirent une Colonie, qui dans la suite est devenuë très-riche & très-considerable, & qu'on peut regarder comme la mere de toutes les autres, qu'ils ont établies sur les côtes d'Afrique & du Bresil.

Découverte de l'Isle de Madere en 1419.

Les Portugais ne découvrirent pourtant les côtes d'Afrique, au Sud du Cap Bajador, qu'en 1434 L'art de naviger, qu'ils ont porté a une si grande perfection dans la suite, étoit alors si nouveau chez eux qu'il leur fallut quatorze années de travail & de navigation pour doubler ce Cap fameux & si redoutable, qu'ils l'avoient nommé l'invincible. Giliaguer, Officier de la maison du Prince Henri, en vint à bout, & on compara son action aux travaux d'Hercule.

Ils continuerent leurs découvertes avec plus de facilité; mais comme j'en ai parlé dans un autre Ouvrage, je conduir ai tout d'un coup mon Lecteur

à la découverte du Royaume de Congo, dont il s'agit ici.

Ce fut en 1483. que le Roi de Portugal Jean II. du nom, envoya une escadre pour continuer de découvrir les côtes d'Afrique, & y établir le commerce. Elle étoit commandée par Diego Cam, un des meilleurs hommes de mer, que le Portugal eût alors.

Il a plu à Monsieur le Quien de la Neuville, de le nommer Jacques Canus, dans son Histoire générale de Portugal, tome premier, Livre quatriéme, page 552. Je sçai que Diego en Espagnol, signifie S. Jacques le Mineur; mais je ne vois point de raison pour latiniser le nom de Cam & en faire Canus; il me semble que pour le rendre en latin avec plus de justesse, il auroit fallu dire Camus & non pas Canus; quoiqu'il en soit, ce Capitaine qui ne pensoit qu'à doubler le Cap Catalina, & à découvrir la côte, se trouva par le travers de la riviere de Zaire, qu'on appelle aussi la riviere de Congo. Sa largeur & sa profondeur, l'inviterent de s'en approcher; il moüilla à l'embouchure. Monsieur le Quien, dit qu'il fit planter sur le rivage, une des colomnes qu'il avoit apportées de Portugal. Elle étoit sur-

Diego Cam découvre le Zaire en 1484.

montée d'une croix, & gravée aux armes du Roi, afin que les voyageurs pussent apprendre par une inscription latine & Portugaise, qu'on lisoit sur ce monument, le tems de cette découverte, & par qui elle avoit été faite.

Je ne sçai où Monsieur le Quien a pris cette circonstance; car Jean de Barros, & Emmanuel de Faria, n'en disent rien. Ces Auteurs n'auroient pourtant pas oublié un fait de cette importance, qui étoit comme une prise de possession, s'il avoit été vrai.

Ce qu'il y a de certain; c'est que Diego Cam, s'étant avancé sur un petit bâtiment quelques lieuës dans le Zaire, & ayant mis pied à terre, fut reçû humainement par les peuples qui habitoient ce païs. Ils vinrent à bord de ses bâtimens, & apporterent des fruits & d'autres vivres, & parurent de bon commerce & fort civils. A force de signe; car on ne s'entendoit point d'autre maniere, on comprit qu'ils étoient sujets d'un Prince puissant, qui demeuroit assez avant dans les terres.

Diego crût qu'il étoit de son devoir de sçavoir qui étoit ce Prince, & tâcher de faire alliance avec lui. Il trouva parmi ses gens des Officiers de bon-

ne volonté, qui voulurent bien se prêter à cette découverte; il leur donna un bâtiment leger avec des présens pour le Roi & pour sa Cour; & les envoya à ce Prince, sous la conduite de quelques naturels du païs, qui s'offrirent à les conduire.

La rapidité du fleuve, les vents contraires & la distance du bord de la mer à la demeure du Roi, furent cause que le voyage fut plus long, que Diego ne souhaitoit & qu'il ne croïoit; de sorte qu'il resolut d'abandonner ses gens à leur bonne fortune, & de prendre avec lui, comme des ôtages quatre Noirs, qui s'offrirent, à ce qu'on dit, de venir avec lui en Portugal.

Outre que ces quatre Noirs, répondoient des Portugais, qu'on avoit laissez dans leur païs; on esperoit qu'ils apprendroient la langue Portugaise, & qu'on sçauroit par ce moyen, tout ce qu'on voudroit sçavoir de leur païs. Cela arriva en effet; Ils apprirent le Portugais avec une facilité surprenante. Le Roi les reçût avec bonté, les entretint & les fit instruire avec soin. On tira d'eux tout l'éclaircissement dont on avoit besoin sur leur païs; & le Roi les y renvoya l'année suivan-

te, avec le même Diego Cam, qui trouva ses gens pleins de santé & fort contens des bonnes manieres, que le Roi de Congo & ses peuples avoient eu pour eux. Il les reprit & remit à terre ceux qui avoient fait le voyage de Portugal, qui retournerent chez eux charmés de ce qu'ils avoient vû en Europe, & des présens dont on les avoit chargez pour leur Prince & pour eux.

Le Général Portugais dépêcha de nouveaux Envoyez au Roi de Congo, & pendant qu'ils ménagerent avec ce Prince une alliance qui dure encore aujourd'hui; quoiqu'elle ait été interrompuë par des guerres, dont nous parlerons dans la suite; il alla découvrir la côte jusqu'au 22. degré de latitude Meridionale.

Il revint avec ces connoissances à l'embouchure du Zaire, où il fit donner un radoub à ses bâtimens : Pendant qu'on y travailloit, il crut qu'il étoit de son devoir d'aller rendre ses respects au Roi de Congo, & le remercier des bontez qu'il témoignoit à sa Nation.

Il eut lieu d'être bien content de ce Prince; il en fut reçû avec toute la magnificence usitée dans le païs. Le Roi avoit conçû tant d'estime pour les

Portugais, & pour la Religion qu'ils professoient, qu'en le congediant, il lui mit entre les mains quelques jeunes Seigneurs de sa Cour, pour les conduire en Portugal, les faire instruire dans la connoissance du vrai Dieu, & les faire baptiser. Il envoya un Ambassadeur au Roi de Portugal, avec des présens, & le pria qu'en lui renvoyant ses sujets, il lui envoyât des personnes capables de l'instruire lui, & ses peuples dans la Religion Chrétienne.

Le Roi de Congo demande des Predicateurs de l'Evangile.

Le Roi de Portugal reçût très-bien ces jeunes Seigneurs. Il les fit instruire, non-seulement dans les Mysteres de notre Religion; mais encore dans tous les exercices qui convenoient à leur condition & à leur âge; & après un sejour de plus de trois années en Portugal, il les fit baptiser dans la ville de Beja, avec une magnificence Royale, & voulut être le Parein de l'Ambassadeur à qui il donna son nom.

Les Portugais continuerent cependant leurs découvertes, & s'établirent en plusieurs endroits des côtes d'Afrique, comme nous l'avons dit dans un autre Ouvrage, où je prie le Lecteur d'avoir recours, le commerce qu'ils

faisoient enrichissoit le Royaume ; & quoiqu'il ne fit, pour ainsi dire, que de naître, il donnoit de la jalousie & de l'émulation à bien des Princes Chrétiens.

Le Roi de Portugal, jugea à propos de renvoyer l'Ambassadeur de Congo, & les jeunes Seigneurs qui l'avoient accompagné, à leur maître. Il fit équiper pour cela trois vaisseaux; il les chargea de présens magnifiques; ils arriverent heureusement au mois d'Avril 1490. à Sogno sur le Zaire. C'est la Capitale du Comté du même nom, dont le Gouverneur étoit Prince du Sang & oncle du Roi.

L'oncle du Roi de Congo reçoit le baptême en 1490.

Ce Seigneur, qui avoit été instruit par les Portugais, qui étoient demeurés à la côte pour le commerce, demanda instamment le Baptême. Ruis de Souza Général des Portugais, en confera avec les Ecclesiastiques qu'il avoit amené, ils jugerent qu'il ne falloit pas differer de lui accorder la grace qu'il demandoit. On dressa un Autel en pleine campagne ; on y célébra les divins Mysteres, après qu'on eût regeneré dans les eaux du Baptême le Gouverneur, un de ses fils, & quelques-uns de ses sujets. Ces deux actions se passerent à la vûë d'une multitude

les naturels du païs, qui en furent extrêmement édifiés.

Le Roi de Congo, apprit bien-tôt ce que son oncle avoit fait ; il en fut très-aise; & pour lui en marquer sa satisfaction, il augmenta de beaucoup son Domaine, & même, il lui donna ordre ou permission, d'abattre & de briser toutes les Idoles qui étoient dans les terres de sa jurisdiction.

Ruis de Souza ne manqua pas de se rendre en diligence auprès du Roi, pour lui remettre les jeunes Seigneurs, qui avoient été envoyez en Portugal. Il le trouva à Banza Congo, Capitale du Royaume ; c'est-à-dire, Ville de Congo ; car toutes les villes Capitales des Provinces se nomment Banza, qui veut dire ville par excellence. On y ajoûte le nom du Royaume, ou de la Province, pour les distinguer les unes des autres, comme Banza-Congo, Banza-Sogno, Banza-Batta, pour marquer la Capitale du Royaume de Congo : la Capitale du Comté de Sogno : la Capitale du Duché de Batta, & ainsi des autres villes Capitales.

Le Roi de Congo, reçût le Général Portugais, étant assis sur un magnifique thrône d'yvoire; il avoit un ha- Audiance que le Roi de Congo donne

au Général des Portugais.

billement de damas rouge, un bracelet au bras gauche, & pour marque de sa dignité, une queuë de cheval, qui lui pendoit sur l'épaule; il avoit la tête couverte d'un bonnet en forme de mitre, qui étoit de feüilles de palmier.

Après qu'on lui eût expliqué le compliment du Général, & la lettre du Roi de Portugal, il s'informa d'une maniere très-polie de la santé du Roi de Portugal & de toute la Maison Royale. Il remercia le Général, qui faisoit en cette occasion les fonctions d'Ambassadeur, des soins qu'il avoit eu de ses sujets pendant le voyage, & ajoûta qu'il ne pouvoit mieux témoigner combien l'amitié du Roi de Portugal, lui étoit précieuse; qu'en suivant le conseil qu'il lui donnoit de se faire instruire dans la Religion Chrétienne.

Les Dominiquains instruisent le Roi de Congo.

En effet, il fit donner un appartement dans son Palais aux Religieux de Saint Dominique, qui étoient venus pour prêcher la Foi dans son Royaume. Il commença dès le même jour à recevoir leurs instructions & les éclaircissemens qu'il leur demandoit sur ses doutes.

Il donna ordre qu'on bâtît une Eglise dans la Capitale. Elle fut commencée le troisiéme jour de Mai 1490. qui est

dediée à la Sainte Croix, dont elle porta le nom; & l'on y travailla avec tant de diligence, qu'elle fut achevée en moins de trois mois, & aussi-tôt le Roi y fut baptisé avec une magnificence extraordinaire, & nommé Jean, comme le Roi de Portugal, par l'Ambassadeur, au nom du Roi son maître. La Reine fut aussi baptisée & nommée Eleonore, comme la Reine de Portugal. Un très-grand nombre de sujets du Roi de Congo, que quelques Auteurs font monter à cent mille, imiterent la pieté & l'exemple de leur Souverain, & reçurent le Baptême. Ce grand peuple se trouva assemblé, pour une guerre dangereuse qu'ils avoient contre les peuples du Royaume de Mucoco.

Le Général Portugais, présenta au Roi de Congo un étendart, sur lequel il y avoit une croix en broderie, & l'accompagna avec cent Portugais à cette guerre.

Victoire du Roy de Congo par le secours des Portugais.

On ne peut s'imaginer combien ces nouveaux Chrétiens firent paroître de courage dans cette campagne, & combien la valeur des Portugais les fit craindre & estimer des uns & des autres, je veux dire de ceux de Congo, & de ceux de Mucoco. Ces derniers

ayant été entierement défaits, & leur païs étant sur le point d'être saccagé & entierement ruiné, selon la coûtume de ces peuples : le Général Portugais, moyenna une paix & un accommodement entre les deux Nations, qui fut avantageux & glorieux au Roi de Congo, & qui conserva le païs & les habitans de Mucoco.

Le Prince fils aîné du Roi de Congo est baptisé.

Le Prince fils aîné du Roi de Congo, n'étoit pas à la Cour, lorsque son pere reçût le Baptême. Il commandoit une armée du côté du Sud, contre le Prince de Binguela. Il revint après avoir terminé cette guerre, par la défaite de ses ennemis. Il sçût ce qui s'étoit passé en son absence ; il l'approuva, il se fit instruire, il reçût le Baptême & fut nommé Alphonse, comme le Prince de Portugal.

Jean Roi de Congo apostasie & meurt en 1492.

Mais son cadet se trouva bien éloigné de suivre de si beaux exemples, il eut toûjours une aversion extrême pour le Christianisme. Il s'appelloit Panso Aquitima ; il travailla avec tant d'adresse & d'assiduité à pervertir le Roi son pere, qu'il en vint à bout. Ce Prince qui avoit donné des témoignages si éclatans de sa Foi, quitta la Religion qu'il avoit embrassée, retourna à l'Idolatrie & persecuta cruellement

ses sujets Chrétiens, & voyant qu'il ne pouvoit obliger le Prince Alphonse à l'imiter dans son apostasie, il l'exila, le déclara déchu du droit que sa naissance lui donnoit à la Couronne, & nomma pour son successeur Panso Aquitima.

Ce Roi malheureux étant mort en 1492. le Prince Panso voulut s'emparer du thrône ; mais il fut prévenu par le Prince Alphonse, qui se fit reconnoître Roi, & qui ayant ramassé un assez petit nombre de ses sujets Chrétiens, ausquels trente-sept Portugais se joignirent, combattit la nombreuse armée de son frere avec tant de conduite & de valeur, & une protection si visible du Ciel, qu'il remporta une glorieuse victoire, qui obligea tous ceux qui avoient suivi le parti de son frere, de l'abandonner, & de venir le reconnoître pour leur Souverain, & de lui promettre une fidélité inviolable.

Le Prince Alphonse Roi de Congo en 1492.

Le nouveau Roi, crut que pour s'en assurer, il devoit exiger d'eux qu'ils se fissent Chrétiens, & que ceux que le mauvais exemple du Roi Apostat, avoit entraînez, rentrassent dans le sein de l'Eglise. Cette conduite du Roi & ses bons exemples, produisirent

une infinité de Chrétiens. Il n'y eut que Panso Aquitima qui mourut obstiné dans son Idolâtrie.

On peut regarder le couronnement du Roi Alphonse comme l'Epoque de l'établissement du Christianisme dans le Royaume de Congo & de celui des Portugais dans cette partie de l'Afrique ; parce que le Roi Alphonse premier du nom, travailla toûjours & de toutes ses forces, à faire connoître le vrai Dieu dans tous ses Etats, & que pour marquer aux Portugais sa reconnoissance, il les protegea d'une maniere toute particuliere ; il se déclara hautement leur protecteur; il leur donna des terres dans tous les en droits de ses Etats où ils voulurent établir leur commerce ; il leur permit de bâtir des villes & des forteresses, & fit punir rigoureusement ceux des ses sujets qui furent assez temeraires pour leur faire du déplaisir.

Son malheureux pere qui après avoir embrassé la foi l'avoit lâchement abandonnée par une apostasie qui avoit perverti la plus grande partie de ses sujets Chrétiens, avoit donné aux Missionnaires de l'Ordre de Saint Dominique des terres considerables & des

esclaves pour les faire valoir, il les leur avoit reprises en quittant la Religion, & les avoit persecuté avec tant de cruauté, que tous ces Religieux étoient morts de miseres, & des mauvais traitemens qu'ils avoient reçûs, plûtôt que de l'intemperie de l'air, & des alimens ausquels ils n'étoient pas accoûtumés; ceux qui leur succederent trouverent dans le Roi Alphonse un bienfaiteur magnifique; il leur rendit tout ce que son pere leur avoit ôté, & beaucoup au-delà. Il leur fit bâtir des Eglises & des maisons dans plusieurs endroits, & n'obmit rien de tout ce qui pouvoit exciter ses peuples à recevoir la parole de Dieu, & la Religion qu'on leur venoit annoncer.

Ambassade du Roi de Portugal au Roi de Congo.

Le Roi de Portugal, ayant été informé du progrés que le Christianisme faisoit dans le Congo, sous le Regne d'un Prince si sage, si Religieux & si zélé, lui envoya un Ambassadeur; il lui donna la qualité de frere, comme aux autres Rois Chrétiens dans les lettres qu'il lui écrivit; il y joignit des présens magnifiques; entre lesquels il y avoit un étendart où les armes qu'il devoit porter à l'avenir, étoient brodées avec leurs émaux. Elles étoient de gueules à la croix d'argent cantonnée

de quatre écuſſons de même, chargée de cinq tourteaux de ſable mis en ſautoir. Alphonſe accepta ces armoiries, & depuis ce tems-là, ſes ſucceſſeurs n'en ont point eu d'autres.

Cependant les Portugais continuant leurs voyages, découvrirent le Cap de Bonne-Eſperance, le doublerent, & remontant vers le Nord, ils firent des établiſſemens dans les Royaumes de Melinde, de Moſambique & autres lieux, & penetrerent enfin jusqu'aux Indes d'Orient, où ils ouvrirent un commerce ſi riche, qu'ils negligerent beaucoup celui du Royaume de Congo, qui ne leur étoit pas ſi avantageux.

Ce fut en 1501. qu'ils découvrirent le Breſil. Ils nommerent d'abord Sainte Croix cette partie Orientale de l'Amerique. Le bois rouge qu'ils apporterent de ce païs-là en Europe, & dont le debit leur fut extrêmement avantageux, les obligea de changer le nom de ce vaſte païs; ils lui donnerent le nom qu'on avoit donné à ce bois, & le nommerent Breſil; quoique ſon nom dans la langue du païs fût *Ibirapitanga*; & quoiqu'ils n'y euſſent pas encore découvert les mines d'or, qu'ils y ont trouvées depuis. Soit par inte-

rêt, soit par jalousie contre les Espagnols qui avoient découvert les parties Septentrionales, & Occidentales de ce païs immense, soit qu'étant plus voisin de l'Europe, que les Indes Orientales, soit qu'ils esperassent d'y trouver les mêmes précieux métaux, que les Espagnols avoient trouvés dans les lieux où ils s'étoient établis; il se fixerent dans le Bresil, y firent des établissemens & des colonies: y cultiverent le tabac & les manufactures de sucre déja établies à Madere, & en firent un païs d'un commerce si riche, qu'il porta en peu de tems l'opulence & la richesse dans leur Etat d'Europe.

Mais ils s'apperçûrent bien-tôt, que les manufactures qu'ils avoient établies dans le Bresil, tomberoient d'elles mêmes, & s'anéantiroient s'ils n'avoient pas des gens pour les faire valoir. Les Amériquains, c'est-à-dire, les naturels du païs n'y étoient pas propres. Ces gens mols & effeminez, n'étoient point du tout capables de supporter les travaux des sucreries, des defrichemens & de la culture des terres; ils y perissoient en peu de tems: il est vrai qu'ils tiroient des esclaves de la côte de Guinée; mais ce trafic n'étoit pas encore bien ouvert, & ne

leur en fournissoit pas le nombre qui leur étoit necessaire ; ils jugerent à propos d'en tirer du Royaume de Congo, & pour cet effet d'y établir un commerce plus reglé, plus vif, plus étendu. La Compagnie que le Roi de Portugal avoit formée, fit de nouveaux établissemens. Elle profita des concessions que les Rois de Congo lui avoient accordées ; & sans attendre qu'on amenât les esclaves à ses comptoirs, elle envoya ses Facteurs dans l'interieur du païs, pour y acheter les Négres esclaves qu'elle devoit faire passer au Bresil.

Quoique les successeurs d'Alphonse premier de ce nom, perseverassent dans la Religion Chrétienne, qu'ils la protegeassent aussi-bien que ses Ministres ; ils n'avoient pas pour les Portugais les mêmes égards, & la même consideration. La hauteur des Officiers de la Compagnie, les avoit choqués plus d'une fois, & s'ils ne se repentoient pas d'avoir reçû la Religion de ces Etrangers ; ils se repentoient de leur avoir ouvert leur païs, & de les en avoir laissé, en quelque sorte, les maîtres, & ils n'étoient pas fâchez, que leurs sujets leur donnassent des sujets de déplaisir, quand ils en trou-

voient l'occasion, sur-tout depuis ce qui se passa après la mort de Dom Diego; comme nous le dirons ci-après. Les choses allerent si loin, que les Facteurs de la Compagnie, furent pillés dans leurs voyages, & il y en eût même plusieurs, qui furent assassinés; & lorsque les Directeurs en portoient leur plaintes à la Cour, on affectoit des longueurs extrêmes dans l'examen de leurs plaintes, & il étoit rare qu'on leur fit justice.

Ils n'étoient pas en état de se la faire eux-mêmes. Ce n'étoient que des Marchands, qui n'avoient que des Comptoirs, sous la protection & la sauvegarde du Roi, sans forteresses, sans troupes, en un mot exposez à tout ce que l'avarice & la cupidité des Négres, pouvoit leur faire entreprendre contre eux. La Compagnie en porta ses plaintes au Roi de Portugal : ce Prince en écrivit au Roi de Congo; celui-ci fit, à la verité, quelques demarches pour assurer le commerce des Portugais, qui lui étoit avantageux; mais elles furent si foibles & si molles, qu'elles ne suspendirent que pour un tems bien court, la mauvaise volonté de ses sujets, & peut-être la sienne même.

Les pillages & les massacres des Marchands recommencerent, on en

comptoit plus de soixante qui avoient été assassinés. Il falloit se resoudre, ou d'abandonner le païs, ou se mettre en état de s'y faire respecter. Le premier parti étoit honteux & contraire aux interêts de la Nation, qui ne pouvoit plus se passer des Esclaves qu'elle tiroit du Congo, pour ses manufactures du Bresil. On prit le second comme le plus honorable, & on eut raison.

Le Roi de Portugal, c'étoit Sebastien, qui fut tué en 1577. par les Maures en Afrique, touché des plaintes, tant de fois réïterées de ses sujets, resolut de ne plus recourir au Roi de Congo, pour avoir justice des torts qu'on faisoit à ses sujets, & pour l'obliger à observer les traités qu'on avoit conclu avec ses prédecesseurs & dont il avoit juré l'observation; il crut qu'il étoit de sa dignité de ne se pas laisser mépriser par ce Roi Négre, pendant que ses armes victorieuses le faisoient respecter des plus puissans Monarques de l'Orient, & l'avoient rendu maître d'une des plus considerables parties de l'Amérique. Il fit équiper une grosse flotte; il la fit charger de tout ce qui étoit necessaire pour bâtir des forteresses & les bien munir; il nomma un Gouverneur & des Officiers, & leur

Le Roi de Portugal envoye un Gouverneur à Congo.

donna de bonnes troupes, des munitions de guerre & de bouche; en un mot tout ce qu'il jugea necessaire pour contenir les Négres dans leur devoir, & leur faire executer les traitez qu'on avoit fait avec eux.

Le Gouverneur nommé, fut Dom Dias de Nevais; il partit de Lisbonne au commencement de l'année 1578. Son voyage fut heureux, il arriva en peu de tems sur la côte de Loanda vis-à-vis un endroit, que le Roi de Congo avoit cedé aux Portugais, & où ils avoient établi un de leurs principaux Comptoirs.

Ce lieu est situé dans le Royaume de Dongo ou d'Angóla. Dès que le Gouverneur & ses troupes eurent mis pied à terre, on traça l'enceinte de la Ville, qu'on avoit resolu de bâtir : on ne la ferma que d'un parapet palissadé, avec un fossé, & un chemin couvert du côté de la terre. C'en étoit assés pour résister à toute la puissance du Roi de Congo, s'il avoit jugé à propos de la venir attaquer; mais comme on avoit des ennemis plus à craindre du côté de la mer : on fortifia avec plus de soin, la partie de la ville qui y répondoit. On l'enferma d'un bon mur de maçonnerie, fortifié de re-

doutes, & de batteries, qui devoient mettre la place hors d'insulte de ce côté-là.

Ville de Saint Paul de Loanda, bâtie en 1578.

On travailla avec tant de diligence à tous ces ouvrages, qu'ils furent hors d'insulte, dans le courant de l'année 1578. & la ville qu'ils renfermoient fut appellée Saint Paul de Loando, ou Loanda San-Paolo.

Le Port est entre l'Isle de Loanda & la côte de Terre-Ferme. L'Isle qui le couvre, lui donne deux passes ou deux entrées. Il est sur de bonne terre, bien couvert, & les batteries qu'on pourroit faire sur les extrêmités de l'Isle qui le ferme, le pourroient mettre à couvert de toute insulte, si elles étoient bien munies & bien servies.

On a bâti dans la suite, de belles Eglises & de belles maisons dans cette enceinte. Les Jesuites, les Capucins, les Dominiquains y ont des maisons & des Eglises. Il y a une Eglise Cathedrale, des Chanoines & un Evêque, un Tribunal de l'Inquisition, un Hôpital, quelques Cours de Justice & autres édifices considerables.

La ville est haute & basse; une partie est sur le bord de la mer, & l'autre sur la hauteur qui la domine. L'air n'y est pas sain, la chaleur y est ex-

cessive, & sans les vents de mer qui la temperent un peu, le païs seroit inhabitable aux Européens.

Les Portugais s'étant ainsi établis à Loanda, & n'ayant plus rien à craindre des Négres ni pour leurs personnes, ni pour leurs effets, demanderent le dedommagement des marchandises qu'on leur avoit enlevées, & la punition de ceux qui avoient commis les meurtres. Le Royaume étoit alors dans un état déplorable, comme nous le verrons dans la suite; cependant on haïssoit tellement les Portugais, depuis ce qui s'étoit passé depuis la mort de Dom Diego, & on s'étoit tellement accoûtumé à mépriser leurs plaintes, qu'on ne s'apperçût pas qu'ils les faisoient d'une maniere plus haute qu'à l'ordinaire, & dans laquelle il y entroit du dessein. On en fut instruit en peu de tems: ils userent de represailles & pillerent le païs, enleverent les habitans, & s'ils ne firent mourir personne, ils en condamnerent un très-grand nombre à un esclavage perpetuel, & les envoyerent à leurs manufactures du Bresil.

Guerre entre les Portugais & les Congois.

Les Seigneurs Négres, dont les terres avoient été pillées, prirent les armes: ils assemblerent de nombreuses troupes. Les Portugais les battirent à platte

coûture, & firent un nombre prodigieux de prisonniers, c'est-à-dire, d'esclaves.

Le Roi de Congo voulut prendre le parti de ses sujets, & fut battu comme eux, & à la fin obligé de donner la carte blanche aux Portugais, & de se soumettre à toutes les conditions qu'ils voudroient lui imposer, pourvû qu'ils lui donnassent la paix.

Traité de paix.

Le traité en fut dressé, signé & juré de part & d'autre. Le Roi abandonna aux Portugais, tout le païs renfermé entre la riviere de Danda & celle de Coanza, depuis le bord de la mer jusqu'au lac de Chilandé ou d'Aquilonde & aux Isles de Quidanges, sur la riviere de Coanza, ce qui fait environ deux cents lieuës de l'Est à l'Oüest, & soixante à quatre-vingt lieuës du Sud au Nord. Il leur abandonna ce grand païs, qui fait le Royaume d'Angolla, en toute proprieté & souveraineté. Il permit de plus à tous les Portugais, de s'établir par tous ses Etats où ils voudroient, & même dans sa Capitale, promettant de les prendre sous sa protection particuliere, & de reparer les torts qu'on leur feroit. Les Portugais de leur côté, lui promirent de le deffendre contre tous ses ennemis & autres choses, dont l'execution

n'a

n'a point été interrompuë notablement depuis ce tems-là.

Après ce traité avantageux, le Gouverneur Portugais, reçût au nom du Roi son Maître, le serment de fidélité des Seigneurs & des peuples du Royaume d'Angolle. Il les laissa dans leurs terres, leur promit protection; mais il exigea qu'ils se feroient instruire dans la Religion Chrétienne, & que quand il auroit besoin d'eux, soit pour en mettre dans ses garnisons, soit pour combattre les ennemis de l'Etat, ils viendroient joindre son armée, comme ils faisoient celle du Roi de Congo, quand ils étoient ses sujets.

Il fit des forteresses en plusieurs endroits du Royaume, comme aux Isles de Quidangas, à Mapungo, Embacca, Massangano & autres lieux, dans lesquels il mit des garnisons composées de Portugais & de Négres, à qui on montra le maniement des armes, & qui servirent fort bien dans quelques occasions.

Il y avoit long-tems, que le Royaume de Binguella ne dependoit plus de celui de Congo. Il étoit divisé entre plusieurs Giagues, qui s'en étoient rendus maîtres; ils furent assez imprudens pour vouloir mesurer leurs ar-

mes avec celles des Portugais. Ils furent battus & contraints de demander la paix : les Portugais la leur accorderent; mais à condition qu'ils se reconnoîtroient Vassaux du Roi de Portugal, lui payeroient un tribut annuel, donneroient des ôtages, & que les Portugais pourroient faire bâtir des forteresses dans tous les lieux qu'ils jugeroient à propos.

Telles ont été les conquêtes des Portugais sur cette partie de l'Afrique. Ils y ont été troublez en 1641. par les Hollandois, qui étant maîtres d'une partie du Bresil, avoient besoin d'esclaves pour faire valoir leurs terres; ils prirent la ville de Saint Paul de Loanda, & la garderent quelques années. La paix de 16 venuë, les Portugais rentrerent en possession de cette Place, dont ils sont encore aujourd'hui les maîtres.

Je ne parlerai point dans cet Ouvrage des autres conquêtes, & des établissemens, que les Portugais ont eus, & qu'ils ont dans le reste de l'Afrique. Cela seroit trop éloigné de mon sujet. Il ne s'agit ici, que de Congo, & des Royaumes d'Angolle, de Matamba & de Binguella; il faut y revenir en traduisant, & suivant mon premier Autheur.

CHAPITRE XIII.

Succeſſion des Rois Chrétiens de Congo, depuis Alphonſe I. couronné en 1492. juſqu'à Alvare VIII. du nom, qui s'empara du Thrône en 1670.

ALphonſe I. du nom, eſt ſans contredit celui que l'on doit reconnoître comme le premier Roi Chrétien de Congo. Il eſt vrai, que ſon pere avoit reçû le Baptême & le nom de Jean; mais il eſt vrai auſſi, qu'il a perſeveré ſi peu dans la Religion Chrétienne, qu'il avoit embraſſée, avec une ferveur tout-à-fait loüable, & qu'il eſt retombé ſi promptement dans ſon ancienne Idolâtrie, que c'eſt profaner le nom de Chrétien, de le donner à un Prince Apoſtat, impie & cruel perſecuteur des Chrétiens.

Je m'éloigne ici de mon Auteur, qui voudroit conſerver au Roi Jean, la qualité de Chrétien juſqu'au dernier ſoupir. J'en ſuis fâché; mais dirai-je contre mes propres lumieres, que ce Prince eſt mort Chrétien; après ce que j'en ai dit ſur le témoignage de Barros, de Faria, & de tous les plus an-

ciens Ecrivains Portugais, & la tradition constante du Portugal & du Congo.

Ce qui a trompé mon Auteur, c'est qu'il y a eu si peu d'intervalle entre son Baptême & son Apostasie, sa mort & le couronnement d'Alphonse, qu'on peut facilement donner à l'un, ce qui appartient réellement à l'autre.

J'ai remarqué ci-devant, que le Roi Alphonse ne pût être paisible possesseur du thrône, qu'après qu'il eût deffait la nombreuse armée d'Idolâtres, à la tête desquels son frere Panso-Aquitima s'étoit mis. Ce Prince étoit aussi brave que prudent; mais il avoit quelque chose de plus, qui lui attira des secours particuliers du Ciel, quoique nouveau Chrétien. Il n'avoit plus rien des superstitions du Paganisme, dans lequel il avoit été élevé. Sa Foi étoit ferme, sa pieté ne pouvoit être plus grande; il avoit une devotion singuliere pour la Sainte Vierge & il en reçût des faveurs signalées.

Mon Auteur nous assure, que dans la bataille qu'il donna à Panso-Aquitima, on vit à son côté, une Dame pleine de Majesté, & plus brillante que le soleil, & devant lui un cavalier armé de toutes pieces, qui avoit

une croix rouge sur la poitrine. Il n'étoit pas difficile de reconnoître la protection de la Sainte Vierge & de Saint Jacques, dans cette apparition. L'armée des Idolâtres en fut épouvantée, & la petite troupe Chrétienne, à la tête de laquelle étoit le Roi Alphonse, tellement encouragée, qu'elle fit une boucherie épouvantable de ces malheureux, dont une partie étoit des Apostats.

Panso-Aquitima, & son Lieutenant Général blessez dans la mêlée, furent pris & présentés au Roi. Ce Prince qui ne devoit s'attendre qu'à une mort cruelle & ignominieuse, ayant été pris les armes à la main contre son Roi, fut bien surpris de s'en voir embrassé & caressé, comme s'il ne lui eût donné jamais aucun mécontentement: il fut pansé par son ordre, avec tout le soin imaginable. Le Roi même, lui rendit toutes sortes de services, afin de le gagner à Jesus-Christ; mais cet infortuné Prince, étoit tellement entêté des erreurs de sa folle Religion, qu'il ne voulut rien écoûter, & que le desespoir augmentant son mal; il mourut sans vouloir se convertir.

Son Lieutenant Général fut plus heureux: ses chaînes & l'étroite prison

où il étoit renfermé, le firent rentrer en lui-même, il demanda d'être instruit & baptisé avant d'être conduit au supplice. On lui accorda l'un & l'autre & le Roi lui donna la vie & l'honneur de ses bonnes graces, à condition cependant qu'il seroit toute sa vie attaché au service de l'Eglise de Sainte Croix, & qu'il porteroit l'eau, quand il y auroit des Payens à baptiser. Il executa avec exactitude, ce que le Roi lui avoit prescrit, & mourut dans ces exercices de pieté, qui ont été des preuves de la sincerité & de la solidité de sa conversion.

Missionnaires envoyés au Congo par le Roi de Portugal en 1521.

Dom Emanuel Roi de Portugal, fut toûjours dans une étroite liaison avec Dom Alphonse Roi de Congo. Il sçût que la plûpart des Religieux Missionnaires, qui y étoient allés prêcher l'Evangile, y étoient morts. Son zéle pour la propagation de la Foi, l'obligea de faire partir pour le Congo, cinq Dominiquains, cinq Augustins & cinq Franciscains, avec plusieurs Prêtres seculiers, tous gens distingués par leur capacité & par leurs vertus. Cette troupe choisie, que le Roi de Portugal, pourvût abondamment de tout ce qui lui étoit necessaire, & qu'il fit passer sur ses vaisseaux; arriva au

Congo en 1521. ils y furent reçûs avec tout l'honneur imaginable, par Dom Alphonse, & aussi-tôt, ils se partagerent entre-eux les Provinces de ce vaste Royaume, & y prêcherent l'Evangile. Aidés par ce Prince, vraïement Chrétien; soûtenus de sa protection, & entretenus à ses dépens, ils étendirent merveilleusement le Royaume de Jesus-Christ, dans cet Etat. Ils convertirent & baptiserent une infinité d'Idolâtres. Ils firent bâtir des Eglises & des residences pour les Missionnaires, qui continueroient après eux à travailler dans cette nouvelle vigne, & donnerent à ce bon Prince, la satisfaction de voir une bonne partie de ses peuples Chrétiens, quand il fut attaqué de la maladie, dont il mourut en 1525.

Mort du Roi Dom Alphonse en 1525.

Il fit venir son fils aîné le Prince Dom Pierre, peu de momens avant de rendre l'esprit, & l'exhorta avec des paroles très-pressantes à continuer de toutes ses forces, la destruction de l'Idolâtrie dans les Etats qu'il lui laissoit. Il l'assura, que c'étoit l'unique moyen, de conserver son Royaume en paix, & de le laisser fleurissant à ses enfans. Il lui recommanda les Missionnaires, & mourut, après lui avoir donné sa benediction.

Dom Pierre I. Roi de Congo en 15.5.

Dom Pierre I. du nom, prit possession du thrône de son Pere, sans opposition. C'étoit un Prince sage, moderé, & qui ne fut pas moins l'heritier des vertus, que du thrône de son pere. Il le surpassa même en liberalité; ayant augmenté considerablement les fonds, que le Roi deffunt avoit assigné pour l'entretien des Eglises & des Missionnaires, & même pour les Européens, qui venoient s'établir dans ses Etats, & y faire fleurir les arts, qui y avoient été inconnus jusqu'alors.

L'Evêque de Saint Thomé, prend le titre d'Evêque de Congo.

Ce fut pendant son Regne, que le Pape donna à l'Evêque de Saint Thomé, toute la Jurisdiction spirituelle sur le Royaume de Congo. Cette attribution lui fit prendre le titre d'Evêque de Congo. Il en vint prendre possession; il fut reçû du Roi & des peuples, avec des honneurs infinis; & assûrement ils étoient dûs non-seulement à sa dignité; mais encore plus à son merite personnel & à ses grandes qualités. Il orna magnifiquement sa Cathedrale; il y établit vingt-huit Chanoines, plusieurs Chapelains & autres Beneficiers. Il regla les districts des Paroisses & des Missions, & il étoit en train de faire de grandes choses,

lorsque la mort l'emporta, au grand regret du Roi & de tout le Royaume. Il ne vécut que quelques mois au Congo. Il souhaita d'avoir pour successeur, un Prince du Sang, qui avoit été élevé en Portugal, & à qui il avoit donné les Ordres Sacrés.

Mort de l'Evêque de Congo en 1528.

Ce Prince partit aussi-tôt pour Rome. Le Pape agréa le choix, que l'Evêque deffunt & le Roi, avoient fait de sa personne. Après l'avoir examiné & trouvé très-capable de cette dignité; il le sacra & le renvoya à son troupeau, chargé de présens & de benedictions. Mais ce Prince fut attaqué en chemin d'une maladie violente qui l'emporta.

Le Roi ne lui survêquit pas longtems : il mourut en 1530. dans les sentimens les plus Chrétiens & les plus pieux, & laissa le Royaume à son frere Dom François.

Mort de Dom Pierre en 1530.

Ce Prince qui est le troisiéme Roi Chrétien de Congo, herita de la pieté, aussi-bien que de la Couronne de son frere; mais il ne la porta que deux ans. Il mourut sans laisser d'enfans, en 1532. extrêmement regretté à cause de ses grandes qualitez, & du zéle ardent qu'il avoit pour la Foi & pour l'abolissement de l'Idolâtrie.

Dom François troisiéme Roi Chrétien de Congo, mort en 1532.

Il eût pour successeur, Dom Diego ou Dom Jacques son cousin. Ce nouveau Roi, ne manqua pas de donner avis de son couronnement au Roi de Portugal. C'étoit alors Dom Jean III. du nom. Ce Prince aussi zélé que ses predecesseurs pour la conversion des Congois, joignit aux complimens qu'il lui fit faire par l'Ambassadeur qu'il lui envoya, une troupe choisie de Missionnaires de la Compagnie de Jesus, que Saint Ignace avoit établie quatre ans auparavant. Ils arriverent au Congo, vers la fin de l'année 1538. ou 1539. peu de tems avant la mort de Dom Diego, qui arriva en 1540. après un Regne d'environ huit années, pendant lesquelles la Religion Chrétienne, fit de notables progrès dans le Royaume.

Mort du Roi Dom Diego en 1540.

Il mourut sans enfans, & sa mort causa des troubles infinis dans le Royaume.

Les Portugais qui y étoient établis, se crurent assez puissans pour mettre sur le thrône un Seigneur Congois, qui n'étoit point du Sang Royal; mais qui leur étoit tout dévoüé. Cette entreprise qui alloit à ruiner les Loix fondamentales de l'Etat, souleva contre eux les Grands & les peuples. On courut aux armes; mais les Portugais

s'étant trouvés les plus foibles, furent tous taillez en pieces. Il n'y eût que les Prêtres que l'on respecta dans cette horrible execution : Non-seulement, on ne leur fit aucun outrage; on ne toucha pas même à leurs biens, & la Religion n'en souffrit aucun dommage.

Après cette sanglante execution, qui rendit aux Electeurs & au peuple, la liberté de se choisir un Roi, on élût & on mit sur le thrône Dom Henri, que quelques Historiens assurent avoir été frere du Roi deffunt Dom Diego, qui pour certaines raisons, l'avoit tenu éloigné de la Cour & des affaires. Le Regne de ce Prince ne fut point proportionné à son merite; il ne fut ni long ni heureux : car ayant été obligé de déclarer la guerre aux Auzicanes, peuples féroces & Antropophages; il perdit la bataille & la vie, & priva son peuple des esperances qu'il avoit conçûs de son merite & de sa vertu, pendant les deux ans qu'il regna.

DomHenri V. Roi Chrétien de Congo en 1541.

Mort de Dom Henri en 1542.

Dom Alvare I. du nom, fils du deffunt Roi, Dom Henri fut mis sur le thrône. C'étoit un Prince sage, bon Chrétien, brave, très-digne de regner. Il ne laissa pas d'être extrêmement traversé pendant tout son Regne.

Dom Alvare I. du nom en 1542.

Ambassade de Dom Alvare à Dom Sebastien Roi de Portugal.

La premiere chose qu'il fit, dès qu'il fut élû, fut d'envoyer une Ambassade solemnelle à Sebastien Roi de Portugal, pour s'excuser du massacre, qui avoit été fait des Portugais, avant l'Election de son pere. Le chef de cette Ambassade, qui étoit un homme d'esprit, representa au Roi de Portugal, le tort qu'avoient eu ses sujets, d'avoir voulu renverser les Loix fondamentales de l'Etat, en voulant mettre sur le thrône un particulier, qui n'étoit point du Sang de leurs Rois; pendant qu'il y avoit plusieurs Princes du Sang, que l'on n'en pouvoit exclure, sans une injustice criante. Il lui prouva par des faits certains, combien les Portugais s'étoient rendus odieux à tous les Ordres du Royaume, par leur hauteur insupportable, par leur avarice, & par une espece de tyrannie qu'ils exerçoient dans tous les lieux où ils s'étoient établis. Il fit connoître au Conseil du Roi, combien cette conduite étoit contraire à la Foi du vrai Dieu, que les Missionnaires prêchoient avec tant de zéle, tant de succès & une conduite si éloignée de celle des Laiques, qu'ils avoient été respectez, pendant qu'on avoit fait main basse sur les autres. Enfin cet Ambassadeur,

sçût si bien representer les raisons de ses compatriotes & le tort des Portugais, que le Roi qui étoit prêt d'envoyer une armée pour venger la mort de ses sujets, s'appaisa, & ne songea plus qu'à poursuivre le dessein de ses prédecesseurs, qui étoit d'établir solidement la Foi dans ce Royaume.

L'Ambassadeur de Dom Alvare, avoit eu ordre de son Maître de passer à l'Isle de Saint Thomé & d'engager l'Evêque de cette ville, de venir à Saint Salvador, où sa presence étoit necessaire pour reformer bien des abus qui s'étoient glissez dans cette Eglise naissante, pendant les troubles & les guerres, qui avoient agité le Royaume, depuis la mort de Dom Diego.

Dans ce même tems, mourut un Prince nommé Dom François Bulla Mantani: il avoit été baptisé; mais il avoit abandonné la Religion, & persecutoit à toute outrance les Chrétiens, qui étoient ses sujets.

Evenement extraordinaire.

Ce malheureux Apostat, étant venu à mourir, sans s'être voulu reconnoître, ne laissa pas d'être enterré dans l'Eglise, par la violence que ses gens firent au Missionnaire, qui s'y opposoit,

comme il y étoit obligé, pour ne point soüiller le lieu saint, par la sepulture d'un Apostat. Dieu y mit ordre & purifia lui-même son Sanctuaire. Dès la nuit suivante, on entendit dans l'Eglise, un bruit & un tintamare épouvantable. Le peuple éveillé y accourut tout consterné : on ouvrit la porte; mais personne n'osa entrer; parce que le bruit qui continuoit toûjours épouvantoit les plus hardis; il cessa enfin, quand le jour parut, & comme on se douta qu'il n'étoit arrivé, qu'à cause de cet indigne cadavre, qu'on y avoit enterré par violence, on resolut de l'en tirer, & de le porter dans un lieu profane. Le lieu où il avoit été mis fut ouvert; mais quelque diligence qu'on pût faire en foüillant aux environs, & même plus avant en terre, qu'on n'a accoûtumé de creüser les fosses, on ne pût jamais le trouver. Ce qui persuada tout le monde, que le corps de ce malheureux Apostat, avoit suivi son ame dans les enfers, sans attendre la resurrection générale.

Le Christianisme de Congo se relâcha beaucoup, sous le Gouvernement doux & pacifique de Dom Alvare. Les vices les plus honteux, prirent la place des vertus, qu'on avoit

commencé d'y pratiquer: la dissolution devint générale. La plûpart des Missionnaires étoient morts, & ce qui venoit d'arriver aux Portugais, n'excitoit pas beaucoup le zéle de ceux qu'on attendoit d'Europe, avec les Ambassadeurs qui y avoient été envoyez. Dieu se lassa de souffrir les crimes énormes de ces nouveaux Chrétiens; il permit que les Giagues, peuples barbares, inhumains, Antropophages & cruels, dont nous avons parlé dans le premier volume de cette Relation, firent une irruption si subite dans le Royaume, & l'attaquerent par tant d'endroits à la fois, qu'ils le désolerent entierement par le fer & par le feu, avant que le Roi pût mettre sur pied aucunes troupes, pour leur faire tête.

Privé de conseil & de force; il fut obligé de se sauver dans les Isles du du Zaire, où il se trouva en sûreté contre les Giagues; mais où la disette & la peste l'attaquerent, & firent mourir un grand nombre de ceux qui l'avoient suivis.

Les barbares s'étant à la fin retirez, chargez de butin, le Roi revint à sa Capitale, & commença à rétablir les maisons que les Giagues avoient brû-

lées. La famine l'y suivit : les terres n'avoient point été cultivées, & ne produisoient rien. On se mit à les cultiver à la maniere des Négres ; c'est-à-dire, avec une si grande nonchalance, & si ordinaire aux Négres, qu'il semble qu'ils ont toûjours peur d'en cultiver trop ; mais certaines sauterelles, que les Portugais appellent Gafagnotti, consommerent non-seulement toute la recolte que l'on attendoit avec impatience ; mais elles rongerent encore les herbes des prairies, après avoir devoré les feüilles des arbres, les fruits & même les écorces des palmiers : ce qui reduisit ces malheureux peuples aux dernieres extrêmités, où la plus cruelle famine puisse reduire des créatures. Les peres privés de tout secours décimoient leurs enfans & les vendoient aux Portugais, pour avoir de quoi conserver la vie aux autres. Les Marchands dans cette desolation trouvoient plus d'Esclaves à vendre, qu'ils n'avoient de vaisseaux pour les transporter au Bresil.

Ceux qui trouvoient des corps morts s'en rassasioient ; quoiqu'ils fussent souvent presque pourris. La famine fut extrême ; & sans les Portugais qui y remedierent autant qu'ils purent, en

apportant des vivres, le Congo auroit perdu abſolument tous ſes habitans.

La famine ceſſa enfin ; mais la juſtice de Dieu qui n'étoit pas appaiſée, permit que les ordures, dont ces peuples affamés s'étoient nourris, produiſirent une peſte qui acheva de deſoler ce malheureux Royaume : les corps ſe couvroient de puſtules comme on en voit dans la petite verolle en Europe, qui étoient ſi contagieuſes, qu'elles ſe communiquoient aiſement : elles emporterent une quantité incroïable de peuples.

Dieu en eut enfin pitié : tous ces fleaux ceſſerent de tourmenter ce pauvre peuple. Le Roi de Portugal ſecourut ce Royaume deſolé, depuis la ceſſion qui lui fut faite de celui d'Angolle ; il y fit paſſer des troupes, qui mirent les Etats de Congo, auſſi-bien que ceux d'Angolle, à couvert des irruptions des Giagues, & les Gouverneurs Portugais, obligerent les peuples ſoûmis à la Couronne de Portugal, à cultiver tant de terres, qu'ils recüeilloient non-ſeulement ce qui leur étoit neceſſaire pour vivre dans l'abondance; mais encore pour s'enrichir par le commerce qu'ils en faiſoient avec leurs voiſins.

Mort de Dom Alvare en 1587.

Enfin Dom Alvare paya le tribut à la nature en 1587. après un Regne fort traversé de plus de quarante ans.

Dom Alvare II. du nom Roi de Congo.

Son fils Dom Alvare II. du nom, prit possession de la Couronne, sans aucune opposition. Il sçavoit les obligations, que son Royaume avoit au Roi de Portugal, sans les secours duquel il auroit été entierement bouleversé. Son premier soin, dès qu'il fut sur le thrône, fut d'envoyer un Ambassadeur à Lisbonne, pour remercier Philippe II. Roi d'Espagne, qui étoit alors Roi de Portugal, par la mort de Sebastien, mort sans enfans, & du Cardinal Henri, qui avoit été reconnu Roi; mais qui n'avoit regné que deux ans.

Il demandoit au Roi un nouvel Evêque, cela étant absolument necessaire pour soûtenir & dilater la Foi, dans ses Etats. Le Roi de Portugal reçût très-bien l'Ambassadeur de Dom Alvare. On renouvella les traités qui avoient été conclus entre les deux Nations. Les Ministres du Roi de Portugal, obtinrent du Pape, un Evêque particulier pour le Congo, qui y passa sur les vaisseaux Portugais, accompagné de quelques Ecclesiastiques, &

d'un bon nombre de Missionnaires reguliers, qui n'eurent pas peu de peine à remettre les choses comme elles étoient avant les langueurs & les misere, dont ce Royaume avoit été affligé pendant tant d'années. Les peuples étoient devenus presque sauvages. La crainte d'une seconde irruption des Giagues en avoit obligé un très-grand nombre de se retirer sur les montagnes les plus hautes & les moins accessibles, où ils vivoient plûtôt comme des bêtes, que comme des créatures raisonnables. Ce fut dans ces lieux si difficiles, que ces zélés Missionnaires les allerent chercher, & qu'après les avoir rassurés contre la terreur que les Giagues avoient imprimé dans leurs esprits, ils les ramenerent dans leur païs, & les engagerent de s'y rétablir. La crainte des Portugais, qui avoient des forteresses sur les frontieres des païs occupés par les Giagues, retenoit ces barbares de telle sorte, que le Royaume de Congo joüit d'une paix profonde, & la Religion Chrétienne se répandit beaucoup, & s'y fortifia pendant les 27. années, que regna Dom Alvare II. Il mourut en 1614. & laissa le Royaume à son fils aîné Dom Bernard.

Mort de Dom Alvare II. en 1614.

Dom Bernard VIII, Roi de Congo,

Le Regne de ce Prince, qui fut le huitiéme Roi Chrétien de Congo, ne fut ni lon; ni heureux : à peine gouta-t-il pendant un an, le plaisir de regner, qu'il fut assassiné selon le bruit commun, par les ordres du Duc de Bamba, qui étoit l'aîné de tous ses autres freres.

Dom Alvare III. du nom neuviéme Roi Chrétien de Congo en 1615.

Dom Alvare. III. du nom, frere de Dom Bernard fut couronné en 1615. Il n'oublia rien pour se disculper de la mort de Dom Bernard, dont on le chargeoit.

Ce fut sous son Regne, qu'une seconde Mission de Religieux de la Compagnie de Jesus, arriva au Congo, où ils firent des fruits extraordinaires soûtenus par le Roi, qui étoit un Prince extrêmement zelé pour la propagation de la Foi. En voici une preuve.

A peine fut-il monté sur le thrône, qu'il envoya une Ambassade solemnelle au Pape Paul V. Le chef, étoit un des premiers Seigneurs accompagné de vingt Gentils-hommes, & d'un grand nombre de domestiques.

Dom Alvare envoye un Ambassadeur au Pa-

Le motif de cette Ambassade, étoit pour rendre au Souverain Pontife, l'Obedience que les Princes Chrétiens lui rendent à leur avenement à la Cou-

ronne, lui proposer quelques doutes, pe Paul V,
& lui demander des Reglemens, que son Conseil jugeoit necessaire pour ce nouveau troupeau de Jesus-Christ, encore foible & environné d'Idolâtres, dont les Ministres faisoient des efforts continuels pour pervertir les Chrétiens encore chancelans.

Quoique le Royaume de Congo ne manquât ni de Prêtres seculiers, ni de Missionnaires reguliers, on avoit donné au Roi, une si haute estime des Capucins, que l'Ambassadeur eut un ordre exprès du Roi son maître, d'en demander au Pape, & d'en amener avec lui.

L'Ambassadeur fut très-bien reçû du Souverain Pontife, qui le fit loger & defrayer; lui donna audience & lui accorda tout ce que son Maître demandoit; mais les fatigues d'un si long voïage, le changement de climat & de nourriture, firent tomber malade l'Ambassadeur & une partie de ses gens.

On ne peut assez loüer la charité du Pape dans cette occasion. Il ne se contenta pas de procurer à l'Ambassadeur tout ce qui étoit necessaire pour cet Etat; il alla le voir plusieurs fois & lui donnoit à manger de ses propres mains.

Enfin la maladie ayant été plus forte que les remedes, il mourut dans les ſentimens les plus chrétiens, & comblé des bienfaits & des benedictions du Pape, qui le fit enterrer avec une pompe extraordinaire dans l'Egliſe de Sainte Marie-Majeure, où il lui fit mettre une Epitaphe magnifique.

Mort de Dom Alvare en 1622.

Le Roi Dom Alvare III. mourut le quatriéme jour de Mai de l'année 1622. après un Regne de ſept ans. Les Etrangers établis ou trafiquans dans ſes Etats, & ſes ſujets le regretterent infiniment avec raiſon. C'étoit un Prince ſage, moderé, vaillant, liberal, pieux, zélé pour la gloire de Dieu, & aimant extrêmement ſon peuple.

Dom Pierre II. du nom dixiéme Roi Chrétien de Congo.

Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Dom Pierre II. du nom, qui ne regna que deux ans. Sa ſageſſe éclata dans une occaſion, dont les ſuites auroient pû être préjudiciables à l'Etat. Il s'éleva un different conſiderable entre les Portugais & les Congois; ils en vinrent aux mains & les Congois furent battus. Le Conſeil du Roi & tous les principaux du Royaume, vouloient qu'on s'en vengeât ſur les Portugais établis & diſperſés dans tout le Royaume, qu'on les pillât & qu'on les maſſacrât. La choſe étoit facile; mais le Roi qui

étoit un Prince juste & sage, & qui après avoir mûrement examiné la cause du differend, avoit reconnu que ses sujets avoient tort, ne voulut jamais deferer aux avis de ses Conseillers. Il assura les Portugais établis chez lui, de sa protection, & sans rien faire d'indigne de son rang; il accommoda le differend qui avoit été la cause du combat avec le Gouverneur de de Saint Paul de Loanda.

Il arriva pendant son Regne, une chose trop memorable pour n'être pas raportée ici.

Les Marchands Portugais établis à Saint Salvador, avoient coûtume de porter leurs Marchandises, pour les troquer dans les lieux où il y avoit des marchez les plus célébres. Faute d'argent monnoyé, tout le commerce se fait par trocs de marchandises contre marchandises.

Histoire de 5. Marchands Portugais prisonniers du Roi de Micocco.

Cinq de ces Marchands allant à Pimba, & passant par la Province d'Occanga, sur la frontiere du Royaume de Micocco, furent attaqués par une troupe de soldats de ce Royaume, ou plûtôt de voleurs de grands chemins, qui après les avoir dépoüillés & volés, les présenterent à leur Roi, qui les fit mettre aux fers, & en-

fermer dans une étroite prison.

Dom Pierre en ayant été informé les envoya reclamer, & sur le refus que le Roi de Micocco fit de les lui rendre, il resolut de lui déclarer la guerre. Il en traita avec le Général des Portugais, & elle fut resoluë. Deux raisons empêcherent l'execution de ce dessein; ils manquoient de bâtimens pour transporter leurs troupes au-delà du Zaire, Riviere très-rapide, & qui dans cette saison étoit extrêmement grossie par les pluies. Cet obstacle tout considerable qu'il étoit, ne les auroit pourtant pas empêché: car ils avoient commencé à faire des canots & des radeaux; mais ils apprehenderent avec raison, que le Roi de Micocco, Prince cruel & barbare, ne fît mourir ces cinq prisonniers. Ils crurent qu'il falloit avant toutes choses les retirer de ses mains en les rachetant; après quoi on pourroit porter la guerre chez lui, & se venger des courses injustes que ses sujets faisoient sur les terres de Congo.

On chargea de ce rachat un Religieux de l'Ordre de la Merci, qui partit pour l'aller negocier; mais étant mort en chemin, les cinq Portugais seroient peut-être morts dans leur prison,

ſon, ſi Dieu n'avoit fait un miracle pour leur délivrance. Le Royaume de Micocco fut accablé d'une infinité de miſeres. La famine & la peſte le ravagerent. Les armées de ce Prince, qui étoient accoûtumées à battre les ennemis de l'Etat, furent défaites en pluſieurs occaſions. Le Roi conſterné à la vûë de tant de malheurs, prit le parti de conſulter ſes Idoles, pour en ſçavoir la raiſon. Dieu permit que le démon, répondît que tous ſes malheurs venoient à cauſe de l'injuſte captivité où il retenoit ces cinq Chitti (c'eſt ainſi qu'on nomme dans ce païs les Marchands Européens) & qu'ils ne finiroient point, qu'il ne les eût délivrés, & qu'il ne les eût fait conduire dans leur païs, avec les marchandiſes qui leur avoient été enlevées.

Il n'en fallut pas davantage. Le Roi de Micocco les délivra auſſi-tôt, leur fit rendre la valeur de ce qui leur avoit été enlevé, & pour plus de ſûreté, leur donna un de ſes Officiers, qui les conduiſit juſqu'à Saint Salvador, & qui fit des excuſes au Roi de Congo de la part de ſon Maître, de ce qui étoit arrivé.

Le Roi ne jugea pas qu'il convînt à ſa dignité de ſe laiſſer vaincre en po-

liteſſe par un Prince Idolâtre. Il fit tous les honneurs imaginables à l'Officier du Roi de Micocco, & le renvoya chargé de préſens pour ſon Maître.

Ce bon Prince mourut peu après cette action de generoſité regretté de tous ſes ſujets, qui voyoient la pieté & les grandes actions du Roi Dom Pierre I. du nom, que celui-ci s'étoit propoſé pour modéle, qu'il imitoit, & qu'il auroit ſurpaſſé ſi Dieu lui avoit accordé un plus long Regne.

Dom Garzia XI. Roi Chrétien de Congo.

L'onziéme Roi Chrétien de Congo, fut Dom Garzia. Mon Auteur ne marque point s'il étoit fils de Dom Pierre: il eſt ſûr qu'il étoit ſon parent, & par conſequent Prince du Sang Royal. On en eſperoit beaucoup; mais ſon regne ne fut que de deux ans. Il mourut le 26. de Juin 1626.

Dom Ambroiſe XII. Roi Chrétien de Congo.

Il eut pour ſucceſſeur Dom Ambroiſe. Son Regne ne fut que de cinq ans. C'étoit un Prince juſte & pieux, aimé de tous les gens de bien, & haï des méchans, dont il châtioit ſeverement les mauvaiſes actions, & les dereglemens; il mourut au mois de Mars 1631.

Dom Alvare IV. du nom.

Le treiziéme Roi Chrétien de Congo, fut Dom Alvare IV. du nom, fils de Dom Alvare III. Il regna environ cinq

ans. & mourut le 25. Février 1636. Il laissa le Royaume à Dom Alvare V. du nom, quatorziéme Roi Chrétien de Congo, Prince malheureux, qui ne regna qu'environ six mois, & qui fut tué dans la seconde bataille qu'il donna au Duc de Bamba, & au Marquis de Chioua, qui étoient freres uterins.

Dom Alvare V. du nom.

Le Duc de Bamba fut élevé sur le Thrône après la mort d'Alvare V. & prit le nom d'Alvare sixiéme. On ne peut douter que ce ne fût un très-grand Prince. Ce que nous en allons dire le prouvera demonstrativement. Il envoya un Ambassadeur d'Obedience au Pape Urbain VIII. fit de fortes instances pour avoir des Missionnaires; il ne regna que cinq ans, & mourut le 22. Février 1642. Son frere Dom Garzia II. du nom, s'empara du thrône, avec une violence qui l'auroit toûjours fait regarder comme un tyran, quand même ses mauvaises actions ne lui auroient pas merité ce titre odieux.

Dom Alvare VI. du nom quinziéme Roi Chrétien de Congo.

Mais avant de parler du Regne cruel & infortuné de Dom Garzia II. il est à propos de dire, de quelle maniere ces deux freres monterent successivement sur le thrône.

L'aîné Dom Alvare VI. du nom, étoit Duc de Bamba, & le cadet Dom

Histoire du Duc de

Bamba, & du Marquis de Chioua.

Garzia étoit Marquis de Chioua, tous deux très-proches parens du Roi Dom Alvare cinquiéme.

Ce Prince ayant conçû des ſoupçons mal fondés de leur fidélité les maltraita en quelques occaſions, ce qui leur fit connoître que le Roi étoit mal intentionné pour eux. La prudence les obligea de ſe mettre en état de ne pas recevoir un affront. Ils leverent des troupes, & ſe tinrent ſur la deffenſive.

Le Roi s'en tint offenſé, aſſembla ſon armée, & leur préſenta la bataille. Il la perdit, ſes troupes furent défaites, & lui même pris priſonnier.

Les deux Princes vainqueurs, donnerent en cette occaſion des marques d'une generoſité vraiment Chrétienne, au Roi leur priſonnier. Non-ſeulement ils ne lui ôterent point la vie ſelon l'uſage de ce païs barbare; mais ils le traiterent avec le même reſpect qu'il l'étoit dans ſon Palais. Ils le ſervoient à table à genoux, & n'obmirent rien pour le convaincre de leur fidélité. La marque la plus eſſentielle qu'ils lui en donnerent, fut de lui rendre la liberté, & de le reconduire juſqu'à ſa ville Capitale, & pour le

faire avec plus de reverence, ils le porterent dans un hamac sur leurs é-paules. Il est certain que ces Princes ne pouvoient lui témoigner plus de respect ni plus de fidélité. Cela ne toucha cependant point du tout son cœur. Il crut qu'il lui étoit honteux de devoir la vie à ses sujets. Dès qu'il fut libre, il leva de nouvelles troupes, entra dans le Duché de Bamba, & présenta encore une fois la bataille à ces genereux Princes, qu'il avoit taché de surprendre, mais inutilement. Ils firent ce qu'ils purent pour appaiser la colere du Roi, & n'en pouvant venir à bout, ils accepterent le combat: les troupes Royales y furent défaites à plate coûture; il en demeura un très-grand nombre sur la place. On trouva le Roi parmi les morts. Les deux Princes firent separer la tête du corps, & la firent porter devant eux, comme une marque de leur victoire.

Les Etats du Royaume s'étant assemblés; le Duc de Bamba fut reconnu Roi & placé sur le thrône d'un consentement unanime, & regna seulement cinq ans, comme nous l'avons dit.

Son frere Marquis de Chioua occupa sa place, par la violence qu'il fit

aux Electeurs : il vint à l'assemblée à la tête d'une armée, & comme on le connoissoit brave, & qu'on sçavoit la valeur de ses troupes; il ne se trouva personne qui osât ouvrir la bouche, pour lui representer le tort qu'il faisoit à sa reputation, de forcer les Electeurs, dans une action qui devoit être extrêmement libre. Il s'assit donc sur le thrône, que son frere avoit occupé avec tant de dignité, & montra par cet acte violent, ce qu'on en devoit voir dans la suite.

Dom Garzia II. seiziéme Roi de Congo en 1646.

Dom Garzia II. du nom, seiziéme Roi Chrétien de Congo, fit éclater d'abord beaucoup de zéle pour la Religion Chrétienne. Il reçût avec bonté les Capucins, que le Roi son frere avoit demandé au Pape Urbain VIII. il leur donna des Eglises, des Convents, des Esclaves, & ce qui leur étoit necessaire pour vivre & pour soûtenir le poids des Missions, dont on avoit un besoin infini dans ce vaste païs.

Mais ce Prince changea bien-tôt de conduite, de sentimens & de manieres d'agir. L'ambition de faire monter son fils aîné sur le thrône après lui, lui fit commettre les plus grands crimes. Il fit mourir cruellement tous les Princes du Sang Royal, qui pouvoient

prétendre au thrône, & n'en laissa aucun qui pût lui donner le moindre ombrage. Les Ecclesiastiques & les Missionnaires Capucins, l'avertirent fortement & charitablement de ses excès; mais bien loin de se corriger, il persecuta à outrance, ces justes deffenseurs de la Loi de Dieu, dont ce Prince ambitieux & cruel méprisoit les commandemens. Ceux des Princes du Sang, qui purent échaper le fer ou la prison se retirerent dans le Royaume d'Angolle, où le Gouverneur Portugais les reçût, & leur donna toute sorte de protection. Cette action de charité & de generosité, outra le Roi. La crainte que Dom Alphonse son fils aîné, ne fût pas élû Roi de Congo, après lui, le fit tomber dans le dernier des malheurs: il rappella les Devins, les Sorciers, les Magiciens, que ses ancêtres avoient chassez. Ces miserables crurent avoir trouvé le moment favorable de se rétablir dans l'Etat, & comme aucun des enfans du Roi, ne leur paroissoit plus opposé à leurs superstitions, que le Prince Alphonse, son aîné, ils persuaderent au Roi, que la maladie, dont il étoit attaqué étoit la suite du poison, que le Prince Alphonse lui avoit donné, pour être plû-

tôt en possession du Royaume.

Il n'en fallut pas davantage pour irriter ce Prince cruel & trop credule; il fit sur le champ assembler les Etats du Royaume, déclara son fils Alphonse privé du droit de succeder à la Couronne, à cause du prétendu parricide qu'il avoit commis, sans vouloir écouter sa justification, & avec ses violences accoûtumées, il fit élire & couronner Roi son second fils, le Prince Antoine I. du nom, & dix-septiéme Roi Chrétien de Congo. Il mourut après avoir commis encore d'autres crimes, & regné en tyran plûtôt qu'en Roi l'espace de vingt-un an; c'est-à-dire, jusqu'à l'année 1663.

Dom Antoine I. du nom dix-septiéme Roi Chrétien de Congo, en 1663.

Dom Antoine fut l'heritier de la Couronne & des vices de son pere. Il executa à la lettre les cruelles commissions, qu'il en avoit reçûës au lit de la mort. Il les commença par la mort de son frere aîné, au corps duquel il ne voulut pas qu'on rendît les moindres devoirs de la sepulture la plus ordinaire; il fit mourir deux de ses oncles, & ensuite son frere puîné, étant persuadé de cette cruelle maxime de son pere, qu'en bonne maxime d'Etat, il ne faut point avoir de parens, & qu'il faut faire mourir tous

Crime de Dom Antoine.

ceux qui peuvent prétendre au thrône, qui ne doit jamais appartenir qu'à un seul.

Il extermina ainsi tous ceux du Sang Royal, qui ne s'étoient pas retirés en Angolle.

Ces meurtres l'accoûtumerent tellement au sang, qu'il en répandoit de tous côtés, aussi aisement que s'il avoit pris naissance parmi les Giagues.

Personne n'étoit sûr de sa vie en l'approchant ; sa femme quoique très-sage n'en fut pas exempte : il en étoit las, il voulut s'en défaire, & pour donner quelque apparence au crime qu'il méditoit, il l'accusa d'adultere, & sans autre forme de procès, il la fit expirer dans les tourmens les plus cruels ; & pour celui qu'il accusoit d'être son complice, il le fit couper peu à peu en morceaux & jetter à la voirie, pour être la pâture des bêtes sauvages.

Il en vint à un tel excès de cruauté, qu'à peine trouvoit-il des domestiques pour le servir. Tout le monde l'abandonnoit ou le fuyoit. Ses propres esclaves ne pouvant plus souffrir sa tyrannie, se retiroient dans les rochers & dans les plus épaisses forêts, aimant mieux courir les risques d'être devorés des bêtes, que d'être exposés aux

cruels tourmens que cet inhumain leur faisoit souffrir avant de les achever tout-à-fait.

Le Ciel voulut le faire rentrer en lui-même, par des prodiges effrayans. qui auroient allarmé tout autre que lui. Le Ciel se remplit de cometes affreuses, on ne voyoit de tous côtés que des globes de feu étincellans; on n'entendoit que des tonnerres épouvantables. Un tremblement de terre furieux, après avoir secoüé horriblement la montagne, ou plûtôt le rocher, sur lequel la ville de Saint Salvador est située, la partagea par une fente profonde, qui avoit près de trois mille de longueur & en fit écrouler une partie.

Ces malheureux pronostics, furent suivis d'une maladie épidemique, qui causa une très-grande mortalité, qui emportoit en moins de quatre jours les plus robustes qu'elle attaquoit.

Mais rien ne fut capable d'amolir le cœur de ce Roi barbare. A peine eut-il essuyé ses mains, qu'il avoit trempées dans le sang de son innocente épouse, qu'il épousa contre les Loix de l'Eglise, & contre toute sorte de bienseance, une de ses plus proches parentes, dont il étoit passionément amou-

reux, même du vivant de sa femme; & à la fin il leva entierement le masque, & s'il ne fit pas entierement banqueroute à la Religion Chrétienne qu'il avoit toûjours professée; il la traita avec tant de mépris, qu'il étoit aisé de voir, qu'il n'en faisoit aucune estime. En voici une preuve.

Assistant un jour à la Procession du S. Sacrement, il s'avisa de faire porter sur sa tête le parasol qu'il faisoit porter dans les cérémonies profanes, sans qu'il y eût de necessité en cela; mais seulement par grandeur & pour se mettre en quelque sorte en parallelle avec Dieu. Le peuple fut scandalisé, aussi-bien que le Clergé. Un des principaux Ecclesiastiques s'approcha de lui avec respect, & le supplia de considerer que cette action extraordinaire scandalisoit l'assemblée; mais ce Prince arrogant, prit cet avertissement également respectueux & charitable, en si mauvaise part, qu'il s'en retourna sur le champ à son Palais avec toute sa Cour, & dès qu'il y fut arrivé, il envoya un Officier de guerre, dire de sa part au Vicaire Général de l'Evêque, qu'il se gardât bien de lui faire jamais de pareilles remontrances, sous peine de toute son indignation.

Action très indecente du Roi.

Le Vicaire Général qui connoissoit son humeur fiere, colere & sanguinaire répondit avec une liberté Apostolique, que si le Roi méprisoit la Religion Chrétienne & ses plus sacrés Mysteres jusqu'au point de les insulter devant tout le monde; il ne lui convenoit point de le souffrir sans l'en avertir avec tout le respect qui étoit dû à la Majesté Royale; mais que s'il avoit projetté d'autre chose, lui & tous les autres Ministres du Dieu vivant, étoient prêts de donner leurs vies plûtôt que de souffrir que l'on fît aucune insulte aux Mysteres de notre sainte Religion, pour lesquels sa Majesté, à l'exemple de ses ancêtres, devoit avoir un respect d'autant plus profond, que Dieu étoit plus élevé au-dessus de tous les Monarques.

Cette réponse si sage & si Chrétienne, mit ce Prince en fureur, il jura, qu'il se vengeroit, non-seulement du Vicaire Général & de tous les Ecclesiastiques; mais qu'il étendroit son ressentiment sur toute la Nation Portugaise, qu'il tailleroit en pieces, ou qu'il reduiroit à la plus honteuse servitude, aussi-bien, disoit-il, je suis las de souffrir, que mes peuples qui doivent être les maîtres de tout le monde,

obéïssent à une poignée de gens ramassez, pauvres, & qui sont obligez d'abandonner leur païs pour venir chercher à vivre dans les miens.

Il n'en demeura pas aux simples menaces; il donna ses ordres pour assembler toutes ses troupes, ou plûtôt toutes ses Milices.

On assûre qu'il se trouva neuf cens mille hommes, nombre prodigieux, & qui seroit incroïable, si nous n'avions pas remarqué dans le volume précedent, combien ces païs sont peuplés, & que dans le besoin personne n'est exempt de se trouver en corps d'armée.

Le Roi avoit pourtant une connoissance si parfaite de la valeur des Portugais, qu'il voulut sçavoir par le moyen des démons, quel seroit le succès de cette affaire avant de s'y embarquer tout-à-fait; il consultà les Devins; il fit offrir des Sacrifices, & ces malheureux trompeurs, l'assurerent bien positivement, qu'il entreroit en triomphe dans Saint Paul de Loanda, Capitalle du Royaume d'Angolle, appartenant aux Portugais, & que les plus Grands Seigneurs le porteroient sur leurs épaules.

Plein de ces esperances, sûr d'une

entiere victoire, goûtant par avance le plaisir du massacre des Portugais; il promit de partager à ses troupes victorieuses toutes les richesses des Européens.

Il arriva dans ce tems, que les Portugais qui avoient traité de la foüille des mines d'or qui sont dans le Congo, & qui s'impatientoient des délais affectés des Congois, pour les mettre en possession des terres qu'ils leur avoient venduës, resolurent de s'en emparer les armes à la main. Les Officiers Portugais, étoient accompagnés de quatre cens bons soldats Européens, & d'environ deux mille Negres de leur Etat. Ces troupes s'avançoient vers le lieu des mines, lorsqu'elles furent averties de l'armement du Roi & de ses projets.

Les Ecclesiastiques firent tout leur possible, pour détourner le Roi de cette entreprise: les Capucins s'y employerent de leur mieux, & sur tout un Négre cousin germain du Roi, qui avoit pris l'habit de Capucin, & que ce Prince cruel avoit épargné dans le massacre de sa famille, à cause qu'il l'aimoit plus particulierement qu'aucun autre, & qu'il n'avoit rien à craindre de lui, vû l'état qu'il avoit em-

braffé. Mais ni celui là ni tous les autres, ne furent pas capables de le faire rentrer en lui-même, ni de l'empêcher de courir à fa perte. Il s'approcha du Camp des Portugais ; il envoya de groffes troupes qu'on auroit pû regarder comme de fortes armées, s'il y avoit eu autant de courage dans les foldats qui les compofoient, qu'il y avoit de ferocité & d'envie de piller. Il en envoya dis-je plufieurs pour prendre les Portugais en flanc, pendant qu'il les attaqueroit de front.

Mais le Ciel & les Elemens, prirent le parti des Portugais contre ces Idolâtres & ces mauvais Chrétiens. On vit en l'air des chofes qu'on n'y avoit jamais vû. Une pluie de feu pouffée par un vent brûlant, maltraita étrangement cette armée Infidéle : une partie fe diffipa, & les Portugais tombant fur le refte, en firent un maffacre & une boucherie horrible.

Le Roi qui s'étoit placé fur une petite hauteur, pour voir fon armée & donner fes ordres, apperçût une Dame Majeftueufe toute rayonnante de lumieres, tenant un enfant entre fes bras, qui étoit à côté du Général des Portugais, & qui fembloit lui marquer les endroits où il devoit faire agir fes troupes.

Comme il ne fut pas ſeul à voir ce prodige, & qu'ayant été dans la Religion Chrétienne, il devoit ſoupçonner que c'étoit la Sainte Vierge; il dit à ceux qui s'en effrayoient, ces gens ſont à nous, il n'en reſtera pas un ſeul : voila une plaiſante armée, où ils amenent leurs femmes & leurs enfans.

Mort du Roi en perdant la bataille.

Ce blaſphême lui coûta cher; il fut tué au même lieu avec le Capucin qui ne l'avoit point abandonné. Sa mort fit lâcher pied à tout le reſte de ſes troupes. Les Portugais las de tuer, leur laiſſèrent le champ libre pour s'enfuir. Ils ſe contenterent de couper la tête du Roi, & la porterent à Loanda, où ils lui firent une entrée ſolemnelle à la verité; mais d'une autre eſpece que ſes Devins ne lui avoient fait eſperer.

Ainſi finit cette guerre, qui devoit exterminer tous les Européens, & qui fut en effet leur ſalut, & celui de la Religion Chrétienne, qui auroit été ruinée, ſi ce méchant Prince étoit venu à bout de ſes pernicieux deſſeins. Son regne ne fut que de trois ans ou environ; il fut tué en 1666.

Un Prince du Sang; mais qui étoit des derniers, & que le Roi défunt avoit épargné, comme très-mépriſable & incapable de penſer au thrône, s'en empara par une violence inoüie,

dans l'horrible confusion où les affaires se trouverent après cette sanglante bataille & la mort du Roi. Il prit le nom de Dom Alvare VII. & fut le dixhuitiéme Roi Chrétien de Congo. C'étoit un furieux, un tyran, un impudique qui n'avoit que la forme humaine, & qui n'étoit Chrétien, que parce qu'il avoit reçû le Baptême étant à la mammelle, sans jamais avoir été instruit, ou fait profession de la Religion Chrétienne. Il signala son Regne par une infinité de meurtres, de brigandages, d'impudicités, & se rendit si odieux à ses peuples, qu'ils prirent les armes contre lui, & qu'étant secourus par le Comte de Sogno, ils le chasserent du thrône au mois de Juin de la même année 1666. Le Comte de Sogno fit assembler les Etats, & fit élire legitimement un jeune Prince de vingt ans, avec une très-grande esperance, qui prit le nom d'Alvare VIII. du nom, qui fut reconnu & couronné, & qui auroit été un excellent Prince, & auroit gouverné avec sagesse & bonheur, s'il n'avoit pas trouvé l'Etat partagé en factions, & tellement épuisé par les guerres & les massacres précedens, qu'il fut facile au Marquis de Pamba de se revolter contre lui, & qu'é-

Dom Alvare VII. du nom.

Dom Alvare VIII. dix-neuviéme Roi Chrétien de Congo.

tant appuyé des mécontens, il le chassa du thrône, & s'y plaça lui-même, par une intrusion manifeste. Cela arriva dans l'année 1670. Mon Auteur finit ici ses Memoires sur la succession des Rois de Congo.

CHAPITRE XIV.

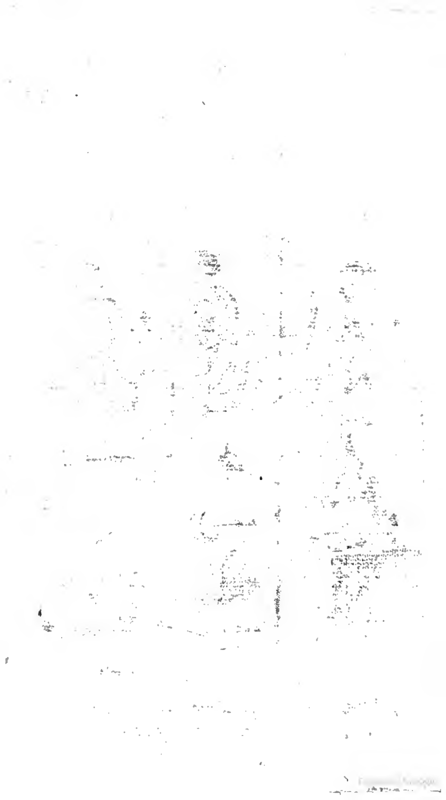
Des Rois d'Angolle, où de Dongo.

C'Est une chose des plus difficiles, de trouver quels ont été les premiers Rois d'Angolle, dans les siécles qui ont précedé la venuë des Européens dans cette partie de l'Afrique. On ne peut en découvrir quelque chose, que par la tradition, & cette tradition est mêlée de tant de fables & de contradictions, qu'il n'est pas aisé de distinguer le vrai d'avec le faux ou l'apparent.

On convient que long-tems avant la venûë des Européens, ce vaste païs ne reconnoissoit point un seul Monarque. Il y avoit autant de Rois qu'il y avoit de villages. Et comme on demeure d'accord, qu'il y avoit dès ces tems-là, un Roi puissant dans le Con-



Ouvrier en Fer



go duquel tous ces petits Rois relevoient, on a eu raison de dire qu'il étoit le Souverain de tous ces Etats, qui forment aujourd'hui les Royaumes de Congo, d'Angolle, de Matamba, de Binguella & plusieurs autres, qui s'en sont separés dans la suite, & qui ont fait des Monarchies separées & independantes.

Il y avoit dans la Province d'Angolle, un certain Angola Mussuri Taillandier, ou si on veut, le chef ou le Roi des Taillandiers.

Angola Mussuri premier Roi d'Angolle.

On prétend que c'étoit une de leurs Idoles, qui lui avoit enseigné l'art de fondre le fer, de le forger, & d'en faire tous les instrumens, dont on a besoin, soit pour l'agriculture, soit pour la guerre, soit pour les usages ordinaires. Car avant ce tems-là, on ne connoissoit, ni les couteaux, ni les haches, ni les bêches, ni les sabres, ni les fléches de fer : les cailloux tenoient lieu de marteaux. Les bois durs & pesans servoient de massuës : les pierres tranchantes étoient des couteaux.

Angola profita merveilleusement dans l'école d'un si sçavant maître; il devint très-habile, & comme tout le monde avoit recours à lui, pour les

outils dont on avoit beſoin, il devint en peu de tems extrêmement-riche. L'or, l'argent, ni les coquilles n'entroient point alors dans le commerce; il ne ſe faiſoit que pour des échanges, des denrées que la terre produiſoit, ou des peaux de bêtes.

Bon caractere d'Angola.

Angola devint très-riche; il avoit de grands magazins remplis de toutes ſortes de legumes, & d'autres vivres qu'on lui avoit donnés en échange de ſes ouvrages; mais il étoit très-liberal, & s'il exigeoit une recompenſe raiſonnable de ſon travail, on pouvoit dire que ſon gain étoit moins pour lui, que pour ceux qui ſe trouvoient dans le beſoin.

Il arriva une diſette extraordinaire, on ne dit pas par quel accident elle fut cauſée; mais elle fut ſi grande, que la plus grande partie du peuple auroit peri, ſi Angola n'avoit ouvert ſes magazins, & n'avoit diſtribué genereuſement ſes proviſions à ces pauvres affamés. Sa charité leur ſauva la vie, & lui gagna tellement les cœurs de tous ſes compatriotes, que faute d'autres moyens de lui témoigner leur reconnoiſſance, ils l'élurent pour leur Roi, d'un conſentement univerſel de tous les habitans, de tout ce

grand païs qu'on appelloit Dongo. Il en fut donc le premier N-gola, c'est-à-dire le premier Roi, & le païs sans perdre tout-à-fait son premier nom, fut appellé le Royaume d'Angolle, du nom de son premier Souverain.

Les Portugais s'en étant rendu maîtres les armes à la main, comme nous l'avons dit au commencement de ce volume, ne jugerent pas à propos de changer son nom; au contraire, ils crurent que pour conserver la memoire de ce grand homme; il falloit que son Royaume continuât de porter son nom dans les siécles à venir.

Les Négres en reconnoissance de son habileté, dans le maniement du fer, ont continué d'avoir une estime particuliere pour les Taillandiers, ils regardent cet art ou ce métier comme très-honorable, & comme la peinture, la sculpture & les autres arts liberaux, ne font aucun tort à la Noblesse en Europe, aussi l'art de manier le fer, ne porte aucun préjudice à la Noblesse Afriquaine.

Angola Mussuri selon la coûtume du païs, eut plusieurs femmes ou concubines, il donna à l'une d'elles le nom *d'E-Ganna Iniene*, c'est-à-dire, grande Dame, & Sur-Intendante de la

Enganna Iniené, femme du Roi Angola Mussuri.

maison, titre d'honneur qu'elle avoit merité, par sa sagesse, son économie & son attachement singulier pour le Roi son époux. Le Roi en eut trois filles, Zunda-Riangola, Tumba-Riangola, & une troisiéme dont on ne sçait pas le nom. Mais il n'eût point d'enfans mâles.

Etant arrivé à une extrême vieillesse, il se trouva fort en peine, comment il pourroit conserver le Royaume dans sa famille.

Il avoit un esclave extrêmement habile qu'il aimoit à cause de ses bonnes qualités & des services qu'il en avoit reçûs. Pour lui donner des marques de sa satisfaction ; il l'avoit établi son Lieutenant Général, & ensuite il l'avoit fait Vice-Roi de son Etat. Cet adroit Ministre qui connoissoit l'humeur, les inclinations de son maître, & la tendresse qu'il avoit pour sa fille aînée, faisoit en apparence tous ses efforts, pour l'engager à la déclarer heritiere universelle de ses Etats ; quoiqu'il eut dans le cœur des sentimens bien opposez. Il vouloit s'asseoir sur le thrône de son maître, & il prit ses mesures si justes, qu'elles lui réüssirent. Voici comment.

Un jour que Zunda-Riangola étoit

aux champs avec ſes ſœurs, & tous les domeſtiques du Roi, pour mettre en terre les ſemences avec les ſolemnités uſitées dans le païs; ce malheureux eſclave Vice-Roi, fit répandre le bruit que les ennemis de l'Etat étoient entrés dans le Royaume, & qu'ils y mettoient tout à feu & à ſang. Ce bruit étant confirmé par ceux qu'il avoit attirés à ſon parti, ſe répandit bien-tôt de tous côtés, & cauſa une épouvante extraordinaire. On ne ſongea qu'à fuir. Il prit avec les filles du Roi, le chemin de la maiſon du Roi Angola Muſſuri. Ce bon vieillard malade & chargé d'années, n'étoit plus en état de ſe deffendre ou de s'enfuir. Cette irruption ſubite des ennemis l'avoit mis hors d'état d'aſſembler ſes troupes, & de les envoyer au-devant des ennemis. La fuite étoit le ſeul parti qui lui reſtoit à prendre, & il ne le pouvoit prendre, parce qu'il ne pouvoit marcher. Il pria donc ce malheureux Vice-Roi de le tirer du peril où il étoit. Celui-ci qui étoit jeune & vigoureux le chargea ſur ſes épaules, & l'emporta dans la forêt voiſine, comme pour le ſouſtraire à la fureur de ſes ennemis. Mais quand il ſe vit éloigné de tout le monde, il lui plon-

Mort du Roi Angola Mussuri.

gea un couteau dans la poitrine, & assassina ainsi d'une maniere lâche & cruelle, son Roi, son maître & son bienfaiteur.

La mort du Roi ne pût être longtems cachée. On en parla diversement, & tout l'Etat en étant indigné, il se fit plusieurs partis; mais le meurtrier s'étant trouvé à la fin, à la tête du plus considerable; il soumit peu-à-peu tous les autres & les obligea à le reconnoître pour leur souverain, & à lui mettre la Couronne sur la tête.

Il ne se crut pas pourtant en sûreté, à moins qu'il ne trouvât le moyen de faire sa paix avec la Princesse Zunda-Riangola. Il sçavoit qu'elle étoit respectée de tout le peuple; non-seulement à cause du Roi son pere; mais encore à cause de son merite particulier, & que tôt ou tard on lui arracheroit la Couronne, pour la mettre sur la tête de cette Princesse.

Il l'alla trouver, & lui dit, que la vieillesse & les infirmités du Roi, l'ayant absolument mis hors d'état de gouverner l'Etat, il alloit devenir la proye des ennemis, s'il n'avoit pas pris le parti de l'envoyer se reposer en l'autre monde; qu'à la verité le moyen dont il s'étoit servi, avoit été

violent

violent; mais qu'il avoit été jugé necessaire dans la situation des affaires; qu'elle sçavoit que lui seul avoit le secret de l'Etat, l'ayant gouverné seul depuis long-tems; mais qu'il n'avoit pris la Couronne, que pour la lui conserver & la lui mettre sur la tête, quand elle seroit en âge de la porter, & de faire les fonctions de la Royauté.

La Princesse qui toute jeune qu'elle étoit, étoit fourbe & dissimulée à l'excès, fit semblant de se rendre à ses raisons, & d'être persuadée de la bonne foi de ses promesses; elle lui dit que quoique la mort d'un pere qu'elle aimoit si tendrement, la dût affliger outre mesure; elle sçavoit qu'il faloit dans certaines occasions, sacrifier ce qu'on avoit de plus cher au bien de l'Etat, qu'elle la lui pardonnoit; persuadée qu'il en agiroit bien avec elle & avec ses sœurs, & qu'elle attendoit de sa generosité, qu'il se souviendroit toûjours qu'elles étoient les filles d'un Roi, qui l'avoit fait ce qu'il étoit, & qui l'avoit aimé.

Plusieurs années se passerent, sans que le Tyran songeât à s'acquitter de ses promesses; mais aussi sans qu'il attentât à la vie, ou à l'honneur des

Mort du Tyran II. Roi d'Angolle.

Princeſſes. Il mourut enfin d'une mort ſubite, & auſſi-tôt la Princeſſe Zunda-Riangola, fut reconnuë & couronnée Reine d'Angola d'un conſentement univerſel de tous les membres de l'Etat.

Zunda-Riangola troiſiéme Reine d'Angolle.

Elle fit paroître tant de prudence, de ſageſſe, de courage, de moderation & de juſtice pendant les premieres années de ſon Regne, qu'elle étoit plûtôt adorée que reſpectée de ſes ſujets.

A la fin elle ſe laiſſa tranſporter à la jalouſie. Son eſprit leger & défiant comme le ſont les Ethiopiens, ſe remplit de mille défiances & de ſoupçons; elle étoit vieille & ſans enfans, pendant que ſa ſœur Tumba mariée avec Angola Chilvagni-Quiſama, avoit deux garçons que l'on regardoit comme les heritiers preſomptifs de la couronne. Elle craignit que les peuples laſſés d'être gouvernés par une femme, ne lui ôtaſſent la vie & la couronne, pour la mettre ſur la tête d'un de ſes neveux, elle reſolut de s'en deffaire pour s'ôter cette épine du pied; mais la choſe n'étoit pas aiſée. Quoique Reine, il n'auroit pas été ſûr pour elle d'aller à main armée, leur ôter la vie entre les bras de leur pere & de leur mere qui les aimoient tendrement, qui étoient

en état d'oppofer la force à la force, & qui avoient tout le peuple pour eux & pour ces jeunes Princes.

Elle feignit de les vouloir avoir auprès d'elle, & de les vouloir élever & leur apprendre l'art de Regner, comme à fes uniques heritiers.

Soit qu'Angola & fa femme fe doutaffent de fon mauvais deffein, foit qu'ils aimaffent trop leurs enfans pour s'en feparer, ils éluderent fous differens prétextes, de confentir à ce que la Reine demandoit d'eux. A la fin Zunda fçût fi bien tourner l'efprit de fa fœur qu'elle y confentit, & qu'à force de prieres, elle obtint de fon Mari, qu'ils envoyeroient l'aîné à la Reine, d'autant qu'il étoit à craindre que par un plus long refus on n'aigrît fon efprit, & qu'on ne l'empêchât de faire pour ce jeune Prince, ce qu'elle témoignoit avoir envie de faire.

On fit donc partir ce jeune Prince, avec une grande fuite d'Officiers & de domeftiques, qui le conduifirent au Palais de la Reine.

Mais à peine cette megere eut-elle entre fes mains le Prince fon neveu, qu'elle le fit égorger, avec tous ceux qui l'avoient accompagné. Il ne s'en fauva qu'un feul, qui tout bleffé vint

Zunda-Rangola fait égorger fon neveu.

apporter ces tristes nouvelles à Angola & à la Princesse son épouse.

Zunda-Riangola deffaite & tuée par sa sœur.

Ce pere outré de douleur, ne perdit point inutilement le tems à pousser des soupirs & à répandre des larmes. Il amassa promptement tout ce qu'il avoit d'amis, de sujets & de domestiques, & lui & sa femme à la tête, ils attaquerent la cruelle Reine : elle se deffendit d'abord avec courage ; mais ayant été abandonnée de ses troupes, elle, fut prise & égorgée par sa propre sœur, qui fit jetter ses entrailles dans la fosse où l'on avoit mis le corps innocent de son neveu.

Tumba-Riangola quatriéme Reine d'Angolle.

Cette action toute inhumaine qu'elle soit, fut extrêmement applaudie par ces barbares, qui défererent aussi-tôt la Couronne à Tumba-Riangola. Elle la voulut partager avec son mari, qu'elle pria de se charger des affaires publiques, disant qu'un tel poids ne convenoit pas à son sexe. Angola s'en excusa, protestant qu'il étoit trop heureux de tenir auprès d'elle le rang de favori, lui qui n'étoit que son esclave, ou tout au plus un vassal, qui ne devoit penser qu'à l'adorer comme sa maîtresse. Ce combat de déference & de politesse les faisoit admirer de tout le peuple ; mais il n'em-

pêchoit pas qu'ils ne fussent dans de perpetuelles deffiances l'un de l'autre suivant le genie de la Nation.

Ils s'accorderent enfin en un point, qui fut de faire couronner le fils qui leur restoit, qui avoit eû le bonheur d'échapper à la fureur de sa tante.

Angola Chilvagni II. du nom cinquiéme Roi d'Angolle.

Il s'appelloit comme son pere Angola Chilvagni. Ce fut un guerrier du premier ordre, qui augmenta beaucoup ses Etats par ses conquêtes. Il se rendit formidable. Les peuples les plus puissans se soumettoient à lui, dès qu'il marchoit de leur côté. Il gagnoit des batailles pour ainsi dire avant d'être en présence des ennemis, tant on le craignoit.

Il eût un grand nombre de femmes & de concubines, & un grand nombre d'enfans, qui firent plusieurs branches, qui sont encore aujourd'hui très-puissantes, & qui possedent de grandes souverainetés dans le Royaume d'Angolle & aux environs.

La famille ou la branche de Naria Chilvagni, fils aîné du Roi Angola Aarij, descend des Noria Angola, dont un des descendans nommé Dom Jean est à présent Roi d'Angolle; Aarij son pere, s'étant confederé avec les Portugais, il eut le Royaume d'An-

gola malgré tout ce que pût faire la Princesse Zingha à qui il appartenoit.

Angola Chilvagni eût d'une de ses concubines, nommée Cannica Chilvagni, un fils nommé N-gola Canini, qui fut Souverain de la Province d'Embacca. Les Portugais y ont bâti une forteresse du même nom, à laquelle ils ont attaché cinquante lieuës de païs, & ont laissé le surplus aux Caninis, & à leurs descendans, avec l'obligation d'être attachés au service de l'Eglise, ce qui fait qu'on les appelle les Seigneurs de l'Eglise. Leur demeure principale est dans un bourg, éloigné seulement de deux milles de la forteresse d'Embacca, sur le bord du fleuve Lucalla.

D'une autre concubine nommée Muengha Angola Chilvagni, il eût un fils qui porta le nom de sa mere, & qui fut le chef de la famille du même nom, d'où descend la famille des Muanga Chilvagni, qui est établie à deux journées d'Embacca, & plusieurs autres, dont nous nous dispenserons de parler ici.

Angola Chilvagni, mourut enfin, chargé d'années, & fut enterré parmi ses ancêtres avec une pompe extraordinaire.

Un de ses enfans nommé Dambi Angola, qu'il aimoit plus que les autres, lui succeda & fut le sixiéme Roi d'Angolle. Comme il n'étoit pas l'aîné, il eut peur que ses freres ne s'unissent ensemble pour lui ôter la Couronne. Il ne trouva point d'expedient plus sûr pour se délivrer de cette crainte, que de les faire tous mourir. Il ne s'en échapa que deux, qui ayant pressenti la cruelle execution qu'il avoit resolu de faire, s'enfuirent, l'un dans la Province de Lubolo, & l'autre dans un endroit très-éloigné du Royaume de Matamba.

Dambi Angola sixiéme Roi d'Angolle.

Dambi Angola, se voyant délivré de tous ses Competiteurs, s'abandonna à tous les crimes ausquels son mauvais naturel le portoit. Il étoit avare, colere, cruel, dissolu, impudique, sans parole, ennemi implacable, en un mot c'étoit un monstre plûtôt qu'un homme. Heureusement son Regne ne fut pas long; il mourut craint de tout le monde, sans être aimé de personne. Ses funerailles ne laisserent pas d'être magnifiques, selon le genie barbare du païs, & sa sepulture fut couverte d'une montagne de corps humains, que l'on égorgea à son honneur.

N-Gola Chilvagni ſeptiéme Roi d'Angolle.

Le ſeptiéme Roi d'Angolle, fut N-Gola Chilvagni. C'étoit un brave qui cherchoit la gloire à quelque prix que ce fut. Il courut & deſola les armes à la main les bords de la Danda, de la Zanda, de la Lucalla, & de la Coanga, & teignit ces rivieres du ſang de ceux qu'il maſſacra; il augmenta ſes Etats de pluſieurs Provinces, & pouſſa ſes conquêtes ou ſes courſes, juſqu'à huit lieuës de Loanda; & comme s'il eût voulu borner ſes travaux en cet endroit, il planta un arbre, auprès duquel les Portugais bâtirent dans la ſuite une fortereſſe ſur les bords de la Coanga, & appellerent cet arbre *Inſanda* ou *Inſandora*.

Qualités de N-Gola Chilvagni.

Sa valeur étoit accompagnée d'une liberalité extraordinaire. Elle lui gagna les cœurs, non ſeulement de ſes anciens & nouveaux vaſſaux; mais encore des Etrangers: de ſorte qu'il ſembloit qu'il y avoit preſſe à ſe ſoumettre à ſon Empire; on n'attendoit pas qu'il entrât dans une Province, dès qu'il en prenoit le chemin, on envoyoit des Députés pour ſe ſoumettre, & le reconnoître pour Souverain. Les loüanges outrées qu'on lui donnoit de toutes parts, lui perſuadoient qu'il étoit un des Dieux du païs, &

qu'il étoit même des premiers ; de sorte qu'il exigeoit, tout mortel qu'il étoit, qu'on lui rendît les honneurs que l'on ne rendoit qu'aux Dieux. La flaterie alla si loin, qu'on s'accoûtuma à l'invoquer, & il y a encore à présent une certaine Secte de Singhilles, qui publient, que son esprit est placé entre les plus fameux Idoles, & qu'il a une authorité suprême sur les pluyes pour les suspendre, ou pour les faire tomber, quand il le trouve à propos.

Il ne laissa pas de payer le tribut à la nature, ce prétendu Dieu, & il mourut avec le chagrin de ne point laisser d'enfant, qui pût être heritier de sa Couronne.

Les Angolois élûrent pour huitiéme Roi, un petit neveu d'Angola Chilvagni-Quiasamba, nommé *Ngingha-Angola-Chilombo-Quiecasanda*. Quand ce seroit un Roi de Siam, il n'auroit pas un nom plus long.

Ce Prince fut très-cruel, il aimoit le sang & le carnage, & couvroit ce défaut du voile de la justice, & de la necessité de châtier la revolte de quelques-uns de ses sujets, & principalement de ceux de la Province Doarij. Son excessive rigueur épouvanta tout le monde, & lui soumit bien des peu- Ngingha Angolahuitiéme Roi d'Angolle.

ples voisins de ses Etats ; mais elle ne l'exempta pas de mourir après un Regne assés court, il fut enseveli avec les cérémonies ordinaires, & un Hecatombe de corps humains des plus solemnels.

Bandi Angola neuviéme Roi d'Angolle.

Ce Prince fut encore plus cruel que son pere, & il poussa sa cruauté si loin, qu'il aliena tous ses sujets, les porta à une revolte générale, & les obligea d'appeller à leur secours plusieurs troupes de Giagues, qui affamés & alterés de sang & de chair humaine, accoururent comme à un banquet splendide à leur aide.

Ils l'assiegerent dans une montagne impraticable, où il s'étoit retiré, & comme ils ne pouvoient l'en faire sortir, ou l'y prendre que par famine, ils lui donnerent le tems d'envoyer demander du secours au Roi de Congo.

Ce Prince qui avoit interêt à ne pas laisser opprimer son voisin par les Giagues, qui auroient pû ensuite tomber sur lui, & désoler ses Etats, eut recours aux Portugais, dont il connoissoit la bravoure, & dont il entretenoit un nombre assés considerable à sa Cour. Il jetta les yeux sur l'un d'eux, & le fit Capitaine Général des Portugais & de toutes les troupes qu'il

envoyoit au Roi d'Angolle.

Cet Officier partit, & quoique le nombre des Européens qui étoient sous ses ordres (comme il ne comptoit point du tout sur les Negres) fût très-petit, il attaqua les conjurés, & les nombreuses troupes de Giagues qui les soûtenoient, il les battit à platte couture, en fit un grand carnage, & délivra le Roi & le Royaume d'Angolle de ces dangereux ennemis, & y rétablit la tranquillité & l'obéïssance.

Cette action pleine de valeur & de conduite, attira aux Portugais toute la confiance du Roi d'Angolle. Il voulut les avoir à sa Cour, il se communiqua à eux, il prit leurs conseils, il se conduisit par leurs avis.

La Princesse sa fille n'en demeura pas à la simple reconnoissance qu'une si belle action meritoit, elle se sentit de l'inclination pour le Capitaine General; elle le lui témoigna en plusieurs occasions. Le Roi son pere s'en apperçût, & suivant le genie de la Nation, il en prit de l'ombrage; il craignit que ces étrangers si braves, & à qui ses Etats avoient l'obligation d'avoir été délivrés de ces Antropophages qu'on y avoit appellés indiscretement, ne s'en rendissent maîtres, & que sa fille se livrant à leur

chef, il ne le déthronât & ne s'emparât de sa Couronne. Il communiqua ses soupçons & ses craintes à ses Conseillers les plus attachés, qui étant entrés dans ses vûës, conclurent qu'il falloit prévenir les desseins de ces Etrangers, & prendre des mesures justes pour les faire tous passer au fil de l'épée. Cette resolution ne pût être si secrette, qu'elle ne fût penetrée par la jeune Princesse, elle en avertit le Capitaine Général, qui ne se trouvant pas en sûreté au milieu d'un païs ennemi, où le petit nombre de Portugais qu'il avoit avec lui, ne pouvoient pas soûtenir les efforts, ou les trahisons de la multitude, dont ils étoient environnés, prit le parti de la retraite. Il le fit avec tant de sagesse & de prudence, & en si bon ordre, qu'il arriva à la Cour du Roi de Congo, sans que les Angolois qui le suivirent osassent l'attaquer.

Le Roi de Congo fut outré de la lâcheté, & de l'ingratitude de celui d'Angolle. Ses premiers mouvemens le portoient à en tirer vengeance, & il l'auroit fait, si dans le même tems il n'eût appris, que ses ennemis avoient fait une irruption dans ses Etats. Il fallut courir au plus pressé, & diffi-

muler avec le Roi d'Angolle, afin que ce perfide n'eût pas un prétexte pour se joindre à ses ennemis.

Le Capitaine Général qui avoit ses vûës, & qui regardoit cet évenement comme un motif qui donneroit lieu au Roi son maître d'attaquer ce perfide, & de s'emparer de ses Etats, proposa au Roi de Congo de le laisser passer en Europe, d'où il se faisoit fort d'amener des troupes, qui le mettroient en état de se venger de l'ingratitude & de la perfidie du Roi d'Angolle.

Le Roi de Congo y consentit. Le Capitaine Général passa la mer, arriva heureusement à Lisbonne, entretint le Roi de Portugal, de ce qui s'étoit passé à Angolle, & des moyens qu'il y avoit de se rendre maître de cet Etat en tout ou en partie, & de s'y bien établir.

Le Conseil du Roi approuva le dessein de cet Officier. L'on fit armer en diligence une grosse escadre; on mit dessus de bonnes troupes avec tout ce qui étoit necessaire pour bâtir des forteresses, & pour les munir. Le Roi déclara l'Officier CapitaineGénéral de ses armées, & lui en donna l'étendart.

Il partit de Lisbonne, & le vent lui fut si favorable, qu'il arriva en peu de

Le Général Portu-

gais arrive avec son armée à Loanda.

tems à la rade de Loanda. Il fit sçavoir son retour au Roi de Congo, lui envoya des présens magnifiques de la part du Roi de Portugal. Il en fit aussi à ses principaux Ministres, & remonta sans aucun obstacle le fleuve Coanza jusqu'à deux lieuës au-dessous de Massangano, où il fit mettre pied à terre à ses troupes, & fit construire un fort où il pût être en sûreté dans un besoin. Cette petite forteresse fut en état de deffense en peu de jours. Elle a changé de place dans la suite, & on en a augmenté considerablement les fortifications : de sorte qu'elle est jointe à la ville de Massangano.

Le Roi d'Angolle ayant appris le retour des Portugais, & qu'ils se fortifioient sur ses terres, ramassa promptement toutes les Milices, & les envoya contre les Portugais. La bataille se donna ; mais ces mauvaises troupes furent renversées en peu de momens, battuës, dissipées. On en tailla en pieces un grand nombre, on fit un nombre prodigieux d'esclaves, & on porta le fer & le feu dans le païs.

Les Angolois sont défaits.

Ils se rendirent maîtres de tous les lieux qui se trouverent à leur bienseance ; mais le monstre de cruauté & d'ingratitude contre qui ils étoient si jus-

tement irrités, leur échapa. Ils firent cependant tous leurs efforts pour le prendre, bien resolus s'ils l'avoient eu entre les mains, de lui faire porter les peines que ses crimes meritoient.

Ses sujets en avoient été tellement maltraités qu'ils conjurerent contre lui & prévinrent les Portugais. Voici comme la chose arriva.

Histoire de la mort du Roi d'Angolle.

Entre les concubines que ce Prince avoit en grand nombre, il y en avoit une qu'il aimoit éperduëment. Elle étoit fille d'un certain *Aongoaquiquilo*. Elle avoit plusieurs freres qui se prevalant du credit de leur sœur, pilloient le païs, commettoient des meurtres, enlevoient les personnes libres & les reduisoient à un esclavage honteux, ils s'en prenoient aux premiers de l'Etat, sans qu'on osât se plaindre ni en demander justice, parce que le Roi ne voyoit & n'entendoit que par les yeux & les oreilles de celle qu'il aimoit. Il n'y avoit donc point de justice à esperer, & les brigandages de ces freres augmentoient tous les jours. Ils porterent les peuples au desespoir, la mort du Roi fut resoluë, pour y réussir, ils lui persuaderent de de lever des troupes pour reprimer un certain *Cacullo Cabazzo*, qui s'étoit

revolté, qui couroit la campagne avec ses gens & y faisoit des degâts infinis.

Le Roi qui étoit enseveli dans la débauche fut bien aise de trouver des gens qui entreprissent de châtier ce rebelle. Il leur donna toutes les permissions dont ils avoient besoin. Ils leverent des troupes, & se mirent en campagne, comme s'ils eussent eu dessein de combattre ce *Cacullo Cabazzo.* Au bout de quelques jours, les Conjurés firent sçavoir que leurs troupes avoient été maltraitées, & contraintes de se retirer dans un poste avantageux où ils s'étoient retranchés. Ce n'étoit qu'une feinte pour attirer le Roi hors de sa ville;car ils n'avoient pas seulement vû les ennemis. Ils le supplioient de venir au camp, l'assurant que sa presence, quand même elle ne feroit que de quelques momens, rassûreroit les troupes, leur rendroit le courage, & les mettroit en état d'aller chercher l'ennemi, & de donner une seconde bataille dont le succès feroit plus heureux.

Le Roi les crût, sans prendre aucune précaution que de se faire accompagner par ses gardes ordinaires, il prit le chemin du camp qui étoit sur les bords de la Lucalla.

Les Officiers Conjurés en ayant été avertis, sortirent pour le recevoir, & après lui avoir presenté leurs respects, ils l'environnerent, & le tenant ainsi separé de ses gardes, ils le taillerent en pieces, & délivrerent ainsi le païs du plus cruel tyran qui en eût jamais porté la Couronne.

Mort du Roi d'Angolle.

Il ne resta après lui, qu'un fils encore enfant, qu'il avoit eu de sa concubine favorite, qui dans ce même tems étoit en prison, pour avoir été surprise en adultere.

Il avoit encore quatre autres enfans, sçavoir un fils & trois filles qu'il avoit eu d'une esclave appellée *Chinguella Cam Combé* qui étoit de Dambi Aembo ville dépendante & éloignée de quinze lieuës de Cambambé, forteresse considerable appartenante aux Portugais. L'aînée des filles se nommoit *Zingha Bandi Angola*. La seconde Cambi, la troisiéme Fungi, & le fils *N-Gola-M-Bandi*, ou Angola Bandi ; ces quatre enfans avoient l'estime & la bienveillance de presque tout le peuple, ils se l'étoient acquise par des liberalités qu'ils sçûrent faire à propos.

Enfans du Roi d'Angolle.

Quant à celui qui étoit né de la fille *Aongo Aquiquilo*, on le jugeoit indigne de la Couronne ; parce que sa

mere ayant été surprise en adultere on pouvoit raisonnablement soupçonner qu'il n'étoit pas legitime.

Les quatre autres en devoient être aussi exclus selon les Loix du Royaume ; parce qu'ils étoient nés d'une esclave ; mais le parti qui les soûtenoit se trouva si considerable, que les Electeurs ne purent s'opposer à la violence qui leur fut faite en cette occasion, & furent forcés de mettre la Couronne sur la tête d'Angola Bandi, qui fut le dixiéme Roi d'Angola.

Angola Bandi dixiéme Roi d'Angolle.

A peine ce jeune Prince fut monsé fut monté sur le thrône qu'il sacrifia à sa vengeance tous ceux qui s'étoient opposés à son Election. Il fit mourir le Tendala avec toute sa famille. Il fit égorger les principaux de la Cour de son pere, toutes ses concubines, leurs peres, meres, freres & sœurs, son frere aîné ; il ne pardonna pas même à un neveu qu'il avoit qui étoit fils de sa sœur Zingha-Bandi qu'elle avoit eu d'un de ses amans, tant il craignoit qu'il ne se trouvât quelqu'un dans sa famille qui ne fût en état de lui disputer & de lui enlever la Couronne.

Agité de la même crainte, il crût qu'il falloit se deffaire des Portugais.

Il connoissoit leur valeur, & ne se croyoit pas en sûreté tant qu'ils auroient une partie de ses Etats. Il leur déclara la guerre, leva une grosse armée, & eût la hardiesse de leur presenter la bataille. Sa temerité ne le porta pas loin; il fut deffait à platte coûture, jamais victoire ne fut plus complette. Il s'échapa presque seul, se sauva, & se cacha premierement dans l'Isle de Chiconda, & ensuite dans les deserts d'Oacca, où les Portugais touchés de compassion, lui permirent de vivre avec les bêtes feroces, sans Royaume, sans sujets, & sans pouvoir se desalterer du sang humain, dont à la maniere des Giagues, il étoit plus alteré qu'on ne peut s'imaginer.

Il ne laissa pas d'avoir dans la suite un grand nombre de concubines, qui lui donnerent un grand nombre d'enfans. Se trouvant près de mourir, il confia l'aîné de ses fils au Giague Casa, le priant de l'élever dans l'exercice des armes, & de le proteger contre sa sœur Zingha, qui quoique sa tante, ne manqueroit pas de lui ôter la vie pour s'assurer la Couronne à elle-même.

Mort d'Angola Bandi Roi d'Angolle.

La Princesse Zingha fut reconnuë Reine d'Angolle, du consentement de

Zingha Reine d'Angolle.

presque tous ses sujets. Cette Princesse avoit de grandes qualités, elle étoit prudente, elle étoit brave jusqu'à l'intrepidité, elle étoit dissimulée, elle sçavoit prendre son parti sur le champ, elle connoissoit ses interêts. Elle étoit liberale quand il le falloit être; mais elle n'étoit pas maîtresse de ses ressentimens, elle étoit vindicative & soupçonneuse comme tous les Negres, & même plus.

Deux choses l'inquietoient. Son neveu qui étoit en dépôt chés le Giague Casa avoit plus de droit qu'elle à la Couronne, elle en étoit convaincuë, elle connoissoit le genie changeant de ses sujets, qui se lasseroient bientôt d'être conduits par une femme, & qui ayant un Prince pour remplir le thrône, l'en feroient descendre elle-même & lui ôteroient la vie. Elle crût que pour mettre la sienne en sûreté, il falloit l'ôter à son neveu.

La chose n'étoit pas aisée; car le le Giague Casa s'en doutoit, & gardoit avec soin ce jeune Prince; elle usa pour le tromper d'une profonde dissimulation, elle lui protesta plusieurs fois qu'elle n'avoit accepté la Couronne, que pour la conserver plus sûrement à son neveu à qui elle apparte-

noit, qu'elle étoit resoluë de la lui mettre sur la tête, dès qu'il seroit en état de la porter, & que si elle souhaitoit de l'avoir auprès d'elle, ce n'étoit que pour l'instruire, & pour l'accoûtumer de bonne heure à gouverner ses peuples.

Ces belles paroles ne touchoient point le Giague Casa; il demeura ferme pendant quelques années à ne point lâcher le jeune Prince. A la fin pourtant les minauderies de la Reine le tromperent, il consentit que son pupille allât rendre une visite à la Reine sa tante, sous la promesse qu'elle lui avoit faite de ne le retenir chés elle, qu'autant de tems qu'il le jugeroit à propos. Elle accompagna ses promesses des juremens les plus solemnels; mais elle les oublia dès qu'elle eût ce petit Prince entre ses mains, elle le fit noyer en sa presence dans la Coanza, & se délivra par ce crime énorme du seul Competiteur qu'elle avoit à sa Couronne.

La Reine Zingha fait mourir son neveu.

La seconde chose qui l'inquietoit encore étoit que les Portugais étoient en possession de la plus grande & de la meilleure partie du Royaume. Ils y avoient des forteresses considerables, ils faisoient tout le commerce du païs, ils

La Reine Zingha déclare la guerre aux Portugais.

étoient respectés par tout, on les craignoit, ils étendoient leur Religion de tous côtés, ils détruisoient celle du païs, on méprisoit les Idoles qu'elle avoit interêt de soûtenir, afin d'être elle même soûtenuë par les Princes Giagues Idolâtres. Elle haïssoit donc mortellement les Portugais : elle resolut de leur déclarer la guerre, & pour la leur faire plus sûrement, elle fit des alliances avec les Hollandois qu'elle introduisit dans ses terres avec les Congois qu'elle sçût mettre dans ses interêts, en leur promettant de partager avec eux, tout ce qu'on prendroit sur les Portugais. Elle n'eût pas de peine d'attirer à son parti tous les Princes Idolâtres, l'interêt de leur Religion les y déterminoit puissamment, elle déclara donc la guerre aux Portugais & les surprit, elle eût d'abord sur eux quelques legers avantages, les Hollandois en eurent de plus considerables, comme nous le dirons dans un autre endroit. Mais les Congois ayant été battus, furent obligés de demander la paix, & ne l'obtinrent qu'en donnant des sûretés de leur parole, & en cedant aux Portugais des terres qui étoient à leur bienseance, & où ils bâtirent des forteresses qui les

mit tout à-fait à couvert de ce côté-là, de sorte que n'ayant plus affaire qu'à la Reine Zingha & aux Giagues ils en vinrent plus aisement à bout. Chaque bataille qu'ils gagnoient, détachoit quelque Prince du parti de la Reine. A la fin elle se trouvât presque seule ; & quoiqu'elle trouvât de grandes ressources dans son courage, elle fut si souvent maltraitée, si souvent défaite, qu'elle fut obligée d'abandonner le païs & de se sauver dans les deserts du côté de l'Est, où les Portugais ne jugerent pas à propos de l'aller inquieter.

Malgré les avantages qu'ils avoient remporté sur cette Princesse belliqueuse, ils lui firent des propositions qui lui étoient avantageuses, & qui lui auroient conservé la Couronne sous l'hommage qu'on vouloit qu'elle en rendît au Roi de Portugal. Elle aima mieux abandonner ses Etats que de s'y soumettre, & les Portugais pour la desesperer créerent un Roi d'Angolle, afin que les peuples ayant un Roi, ou un fantôme de Roi, ne songeassent plus à elle, & vêcussent dans la paix dont on leur faisoit goûter les douceurs.

Les Portugais créent un Roi d'Angolle.

Jean I. du nom & premier Roi Chrétien d'Angolle.

Ils choisirent un jeune Prince de la famille Royale nommé *Angola Aarij*, fils du vieux *Ginga-Bandi-Angola*. Il embrassa la Religion Chrétienne, & fut nommé Jean au Baptême, & fut le premier Roi Chrétien d'Angolle.

Je ne me suis pas trompé quand j'ai dit que c'étoit un phantôme de Roi. En effet les Portugais étoient maîtres de presque tout l'Etat; mais ils avoient la discretion de lui en laisser suffisamment pour soûtenir sa dignité. Ils lui donnerent des sujets; mais ils n'étoient pas en assés grand nombre pour leur donner de l'ombrage; les bourgs & les villes, dont ils composerent son domaine étoient pour la plûpart sous le canon de leurs forteresses, & la Religion Chrétienne qu'on leur fit embrasser répondoit de leur fidélité.

Le Roi Jean premier vêcut peu de tems, c'étoit un Prince dont on pouvoit beaucoup esperer, il mourut sans enfans.

Philippe I. second Roi

Les Portugais lui en substituerent aussi-tôt un autre qui avoit reçû au Baptême le nom de Philippe, il fut le second Roi Chrétien d'Angolle sous le nom de Philippe premier, ce fut un bon Prince qui entretint soigneusement

ment

ment une étroite liaison avec les Portugais qui l'avoient placé sur le thrône. Il protegea de toutes ses forces la Religion Chrétienne, & ses Ministres. Son Regne fut long & heureux, il mourut en 1660. Chrétien d'Angolle.

Les Portugais firent couronner aussi tôt son fils Dom Jean II. du nom, qui fut le troisiéme Roi Chrétien d'Angolle. Dom Jean II du nom troisiéme Roi Chrétien d'Angolle.

On auroit bien souhaité établir les Regnes des Princes Idolâtres d'une maniere plus chronologique; mais ces peuples sont si ignorans qu'ils n'ont aucun point fixe, d'où ils puissent commencer à compter leurs évenemens; & au lieu que chez tous les autres peuples, on dit un tel Prince a commencé de regner dans une telle année, & est mort dans une telle année, ils se contentent de dire, sous le Regne d'un tel, telle chose est arrivée, celui-ci a regné avant celui-là, un tel a succedé à un tel. Voilà tout ce qu'on peut apprendre d'eux. Et c'est la raison pourquoi ce qu'ils racontent de leurs Princes, de leurs guerres & des changemens qui sont arrivés dans leur païs, est environné de tant d'obscurités, qu'il est impossible d'y découvrir la verité, & le tems que les choses se sont passées.

Fin du deuxiéme volume.

TABLE
DES MATIERES
Contenuës dans ce second Volume.

A

B

C

D

E

F

G

I

N.

O

P

T

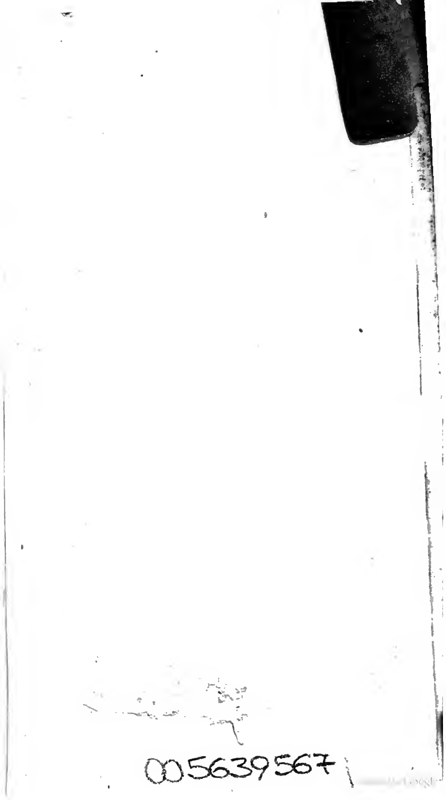
V

Fin de la Table du second Volume.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans ce II. Volume.

ERRATA.

PAge 63. *l.* 1. le, *lisez* les.
p. 91. *l.* 31. intereſ, *lisez* intereſſ.
p. 96. *l.* 28. ont, *lisez* dont.
p. 235. *l.* 10. malheureuſement, *lisez* malheureuſe.
p. 248. *l.* 24. fairu, *lisez* faire.
p. 307. *l.* 1. precieux, *lisez* capricieux.
p. 347. *l.* 26. ti, *lisez* titre.
p. 450. *l.* 14. fut monté, *lisez* fut-il monté.


005639567